



DREAL Grand Est

SRNP / Division Sites et Paysages

57071 METZ Cedex 3

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DU LOGEMENT -
GRAND EST

Étude préalable au classement des vallées de la Meuse et du Vair

Département des Vosges



Juin 2018



A ciel ouvert

Claire Laubie & Benoist Garnero,

Paysagistes dplg, Paysagistes conseils de l'État
assistés par **Leïla Helmstetter**, paysagiste dplg

10 rue Saint Germain 94120 Fontenay sous Bois
Tel: 01 48 76 43 26 - atelier@acielouvert-paysage.fr

&

vue d'ici

Monique Chauvin

Géographe - Documentaliste - Rédactrice
23 Grande Allée du 12 février 1934
77186 Noisiel

Tel: 01 43 71 80 80 - vuedici@sfr.fr

INTRODUCTION.....	4
PARTIE 1. APPROCHE PAR MOTIFS STRUCTURANTS DU PAYSAGE.....	11
1.1. LE SOCLE GÉOLOGIQUE, LE RELIEF ET LES ROCHES.....	12
1.2. LES EXPRESSIONS DE L'EAU.....	20
1.3. LES COMPOSANTES VÉGÉTALES.....	26
1.4. LES MOTIFS BÂTIS.....	31
1.5. LA TRAME VIAIRE.....	35
PARTIE 2. APPROCHE HISTORIQUE ET CULTURELLE.....	39
2.1. MEUSE ET VAIR : CARREFOUR D'HISTOIRE.....	40
<i>Meuse et Vair : lieu originel de la geste johannique.....</i>	<i>42</i>
<i>Une histoire aussi sans Jeanne : un site très anciennement humanisé.....</i>	<i>46</i>
2.2. DES PAYSAGES PITTORESQUES MAIS PEU REPRÉSENTÉS.....	51
<i>De larges fonds de vallées ouverts bordés de coteaux : le pittoresque des cartes postales du début du XXe siècle.....</i>	<i>52</i>
<i>Les motifs inchangés des cartes postales du milieu du XXe siècle.....</i>	<i>53</i>
<i>Des représentations contemporaines peu nombreuses, esthétisantes et axées sur la "nature".....</i>	<i>54</i>
CONCLUSION.....	54
PARTIE 3 - IDENTIFICATION DES VALEURS PAYSAGÈRES ET DES PRINCIPAUX ENJEUX.....	57
3.1. LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DE LA MEUSE.....	58
<i>Caractères généraux et séquences.....</i>	<i>58</i>
<i>Analyse de grands points de vue.....</i>	<i>60</i>
<i>Approche à l'échelle des communes.....</i>	<i>65</i>
3.2. LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU VAIR.....	80
<i>Caractères généraux et séquences.....</i>	<i>80</i>
<i>Analyse de grands points de vue.....</i>	<i>81</i>
<i>Approche à l'échelle des communes.....</i>	<i>86</i>
3.3. SYNTHÈSE.....	97
PARTIE 4 - APPROCHE D'UN PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT.....	103
4.1. PRINCIPALES VALEURS À DÉFENDRE, CRITÈRES DE CLASSEMENT.....	104
4.2. PRISE EN COMPTE DES DONNÉES D'USAGES, DE PLANIFICATION ET DE GESTION DU TERRITOIRE, ENJEUX ET PROJETS.....	106
4.3. APPROCHE COLLECTIVE D'UN PÉRIMÈTRE EN ATELIER.....	110
4.4. SCÉNARIOS POUR LES VILLAGES : PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS.....	121
ANNEXE 1 : RESTITUTION / COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU COPIL - 17 DÉCEMBRE 2017.....	131
ANNEXE 2 : TABLEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DES VALLÉES DE LA MEUSE ET DU VAIR.....	132
ANNEXE 3 : REPÉRAGE DES CARRIÈRES ET INSTALLATIONS CLASSÉES.....	134

INTRODUCTION

• Contexte et objet de l'étude

Afin de poursuivre la préservation de sites patrimoniaux aux qualités indéniables de la région Lorraine, la DREAL souhaite procéder à leur protection par l'outil de classement au titre de la loi du 2 mai 1930 (codifiée aux articles L.341-1 à 22 du code de l'environnement).

Le site à étudier est issu de la liste des sites majeurs encore à classer en Lorraine, établie par les services de l'État (Circulaire du 7 juillet 2011) en concertation avec les acteurs locaux et validée en commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Moselle du 26 octobre 2012.

L'étude préalable est conduite sur le territoire des communes d'Autigny-la-Tour, Barville, Coussey, Domremy-la-Pucelle, Frébecourt, Greux, Harchéchamp, Maxey-sur-Meuse, Moncel-sur-Vair et Soulosse-sous-Saint-Élopie, dans le Nord-Ouest du département des Vosges. Ces communes ont délibéré fin 2015 pour demander le classement des vallées de la Meuse et du Vair.

La présente étude préliminaire du territoire à protéger a pour objet de déterminer les qualités paysagères de ce territoire. Cette étude doit proposer un argumentaire pour le classement avec un premier tracé de périmètre déterminant la cohérence du territoire à protéger.

La procédure de classement nécessite en effet, un rapport de présentation justifiant de la cohérence paysagère du périmètre proposé et un argumentaire basé sur au moins un des cinq critères de classement possibles : artistique, légendaire, historique, pittoresque et/ou scientifique.

• Qu'est-ce qu'un site classé, un site inscrit ?

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.

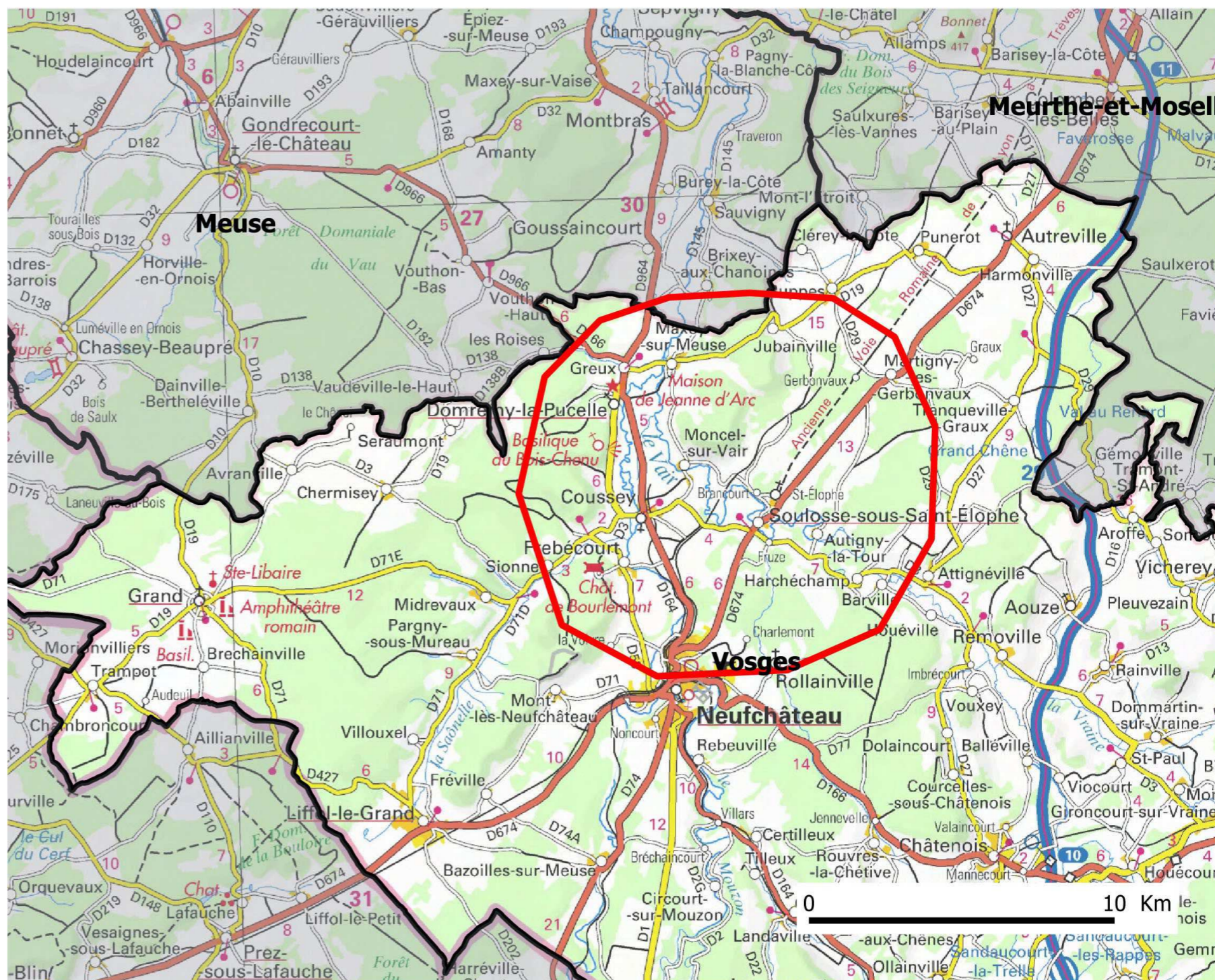
Le classement d'un site constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Il convient de rappeler, que, quelles que soient les dispositions du document d'urbanisme, tout aménagement ou construction est soumis, suivant son importance, à autorisation spéciale ministérielle ou préfectorale.



L'inscription soit concerne des sites méritant d'être protégés mais ne présentant pas un intérêt suffisant pour justifier leur classement, soit constitue une mesure conservatoire avant un classement.

Les sites inscrits font l'objet d'une surveillance attentive par l'administration, représentée par l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F) de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (U.D.A.P). Il est amené à émettre un avis simple au moins quatre mois avant le commencement des travaux qui relèvent d'un régime d'autorisation au titre du code de l'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable). L'A.B.F. émet en revanche un avis conforme sur les permis de démolir afin d'éviter la disparition d'éléments d'intérêt patrimonial. L'inspecteur des sites de la DREAL peut, le cas échéant, instruire les dossiers aux côtés de l'A.B.F.



Localisation du périmètre de l'étude / annexe au cahier des charges

Légende :

-  Périmètre d'étude
-  Limites départementales

• Contenu et déroulement de l'étude

La présente étude a été menée entre mai 2017 et mars 2018, sur la base d'un cahier des charges établi par la DREAL Lorraine.

L'étude s'est attachée à reverser un grand nombre de données pour assurer une base documentaire solide. Les supports d'études cartographiques ont été essentiellement réalisés à partir de la base Géoportail /IGN et de quelques cartographies issues des études du PLUi en cours.

L'étude comprend :

- un argumentaire établi sur un arpentage soutenu et régulier du territoire d'étude embrassant les aspects géographique, historique, social, économique, permettant de mettre en exergue les traits de caractères fondamentaux du site et les qualités paysagères qui le façonnent;
- une approche historique et culturelle qui permet d'établir les principales étapes et valeurs culturelles du site,
- des cadrages plus précis aux échelles communales
- des esquisses de scénarios de classements qui ont permis d'engager la concertation et la construction de ce projet et une proposition de périmètre pour engager la démarche de classement.

Les diverses étapes ont fait l'objet de présentations-débat en comité de pilotage (CO-PIL) rassemblant au moins un élu représentant chaque commune et des partenaires. Chaque rencontre s'est appuyée sur des supports visuels préfigurant le rapport final.

- COPIL 1 : première rencontre avec itinéraire de visite collective / mai 2017
- COPIL 2 : restitution des premières investigations et questionnements sur la stratégie / début octobre 2017
- COPIL 3 : atelier de travail sur une esquisse de périmètre / mi-décembre 2017
- COPIL 4 : présentation et débat pour l'ajustement final / fin Mars 2018.

• Restitution finale

L'étude est restituée sous forme de 4 parties largement argumentées et illustrées pour permettre aux différents acteurs de s'approprier le site et la démarche de classement.

Partie 1 : Recueil de données, inventaire et repérage cartographique

Il s'agit d'une analyse par motifs composant le paysage avec un repérage thématique des éléments remarquables du paysage.

Partie 2 : Approche historique et culturelle

Cette approche permet de faire le point sur les grands faits historiques ayant marqué ce territoire et de faire émerger les valeurs culturelles actuelles qui peuvent porter la démarche de classement.

Partie 3 : Approche de secteurs à fortes valeurs paysagères

Cette partie analyse les grandes séquences de paysages en identifiant sur les territoires de chaque commune, les ensembles les plus remarquables

Partie 4 : Hypothèse de périmètre pour un classement de site au titre de la loi de 1930

Cette partie montre comment, à partir des diverses approches, s'est construite la proposition de périmètre de classement au titre de la loi de 1930 avec les membres du comité de pilotage.

Elle est complétée par des principes et des recommandations pour les séquences villageoises.

NB : pour une lecture optimale des cartes et des panoramiques, l'impression au format A3 du présent document est recommandée.

• Liste des personnes rencontrées

Services de l'Etat

Samantha PHILIPPE, inspectrice des Sites / DREAL Grand-Est
Mme RAT-MORRIS / UDAP des Vosges
Mme Jeanne VO HUU LÊ, sous-préfète des Vosges

Élus des communes

Mr François MICHEL, maire d'Autigny-la-Tour
Mr Claude PETITJEAN, conseiller municipal à Autigny-la-Tour
Mr Jean HUMBERT, conseiller municipal à Autigny-la-Tour
M. Jean-Marie CREVISY, maire de Barville
Mr Daniel COINCE, maire de Domremy-la-Pucelle
Mr Jean-François MOUILLON, adjoint au maire de Domremy-la-Pucelle
Mr Bernard ADAM, maire de Coussey
Mr Michel POUSSIN, 1er adjoint au maire de Coussey
Mr Yvon HUMLOT, maire de Frebécourt
Mr Jean-Luc GEOFFROY, maire de Greux
Mr Michel SCHAEFFER, 1er adjoint au maire de Greux
Mr Thierry RENAUDEAU, maire d'Harchéchamp
Mr Thierry THOUVENIN, maire de Maxey-sur-Meuse
Mr Jean-Philippe HOFER, maire de Montcel-sur-Vair
Mr Vincent KINZELIN, conseiller municipal à Soulosse-sous-Saint-Elophé
Mme Géraldine DESTRIGNEVILLE, maire de Soulosse-sous-Saint-Elophé
Mme Arlette BOURGUIGNON, adjointe au maire de Soulosse-sous-Saint-Elophé
Mr Jean-Pierre THOMASSIN, adjoint au maire de Soulosse-sous-Saint-Elophé
Mme Jacqueline VIGNOLA, vice-présidente de la C.C. de l'Ouest Vosgien.

Autres personnes-ressources

Mme Anaïs BOVIGNY – SG de la sous-préfecture de Neufchâteau
Mme Anne MUNDING, directrice adjointe à la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, et chargée de l'urbanisme

• Principales sources documentaires

Ouvrages et recherches

- Guide de randonnées - Tome 3. Club Vosgien. Septembre 2014
- L'ouest des Vosges, Plaines, rivières et forêts aux portes de la Lorraine. GR Pays / Topoguides. FFRandonnées. Juin 2015
- Un territoire inspiré, le Pays de Jeanne d'Arc, Roger Wadier, éd. Pierron, 1987

Diagnostics et documents gestion et de planification

- Paysages remarquables de la Lorraine / DIREN Lorraine, 2004.
- Fiche Site inscrit / DIREN Lorraine, 2006 : SI88019A / Vallée du Vair,
- Fiche Site inscrit / DIREN Lorraine, SI88154A / Ensemble formé par la Maison de Jeanne d'Arc, l'église et ses abords
- Notice explicative de la carte des curiosités géologiques de la Lorraine. BRGM - Ac. de Nancy-Metz, février 2011
- Etudes en cours (2017) pour la révision du PLUi / Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien : diagnostic environnemental, rapport de présentation, fiches bâti et fiches patrimoine, éléments portés à la connaissance (2017).
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Moder - État initial - Agence de l'eau Rhin-Meuse - octobre 2010
- Espaces Naturels Sensibles des Vosges, Fiches ENS 1995, CD des Vosges
- Coteaux calcaires de l'ouest des Vosges, espaces naturels sensibles du département des Vosges, C.C. du pays de Neufchâteau et Conservatoire des Sites Lorrains
- Projet de modification du périmètre Natura 2000 du site "vallée de la Saône" / FR4100191, Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (2017).

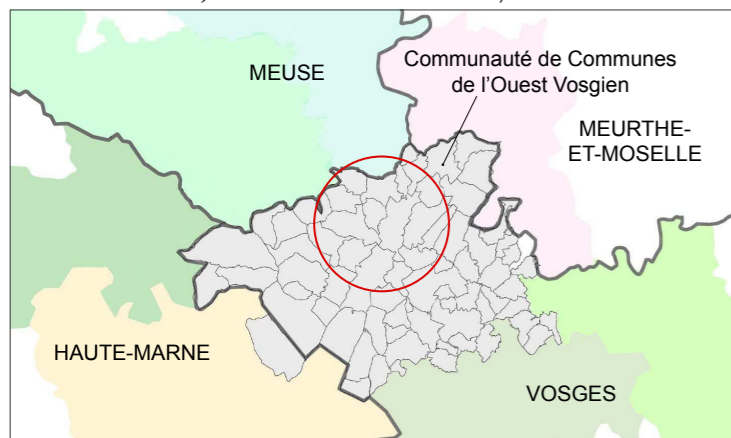
Principaux sites internet et bases de données numériques consultés

- Géoportail/IGN
- Gallica/BNF
- Mérimée et Joconde / Ministère de la Culture
- Wikipédia
- <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>
- www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
- Cartes postales anciennes : delcampe.fr
- www.vosges-archives.com
- Communauté de communes de l'ouest vosgien : www.ccov.fr/

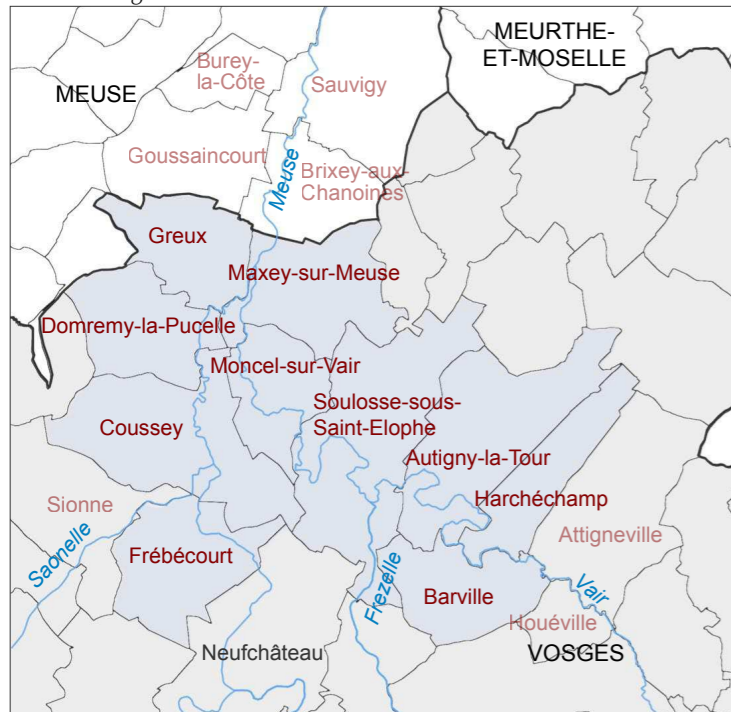
QUELQUES ÉLÉMENTS DE CADRAGE ET DE CONTEXTE



La Meuse est un long fleuve (950km) prenant sa source dans le sud de la Haute-Marne et qui se jette en Mer du Nord après avoir traversé la Belgique et les Pays-Bas. Le Vair (65km) prend sa source aux environs de Contrexeville, reçoit le Petit Vair et la Frézelle en amont de Soulosse et se jette dans la Meuse à Maxey-sur-Meuse.

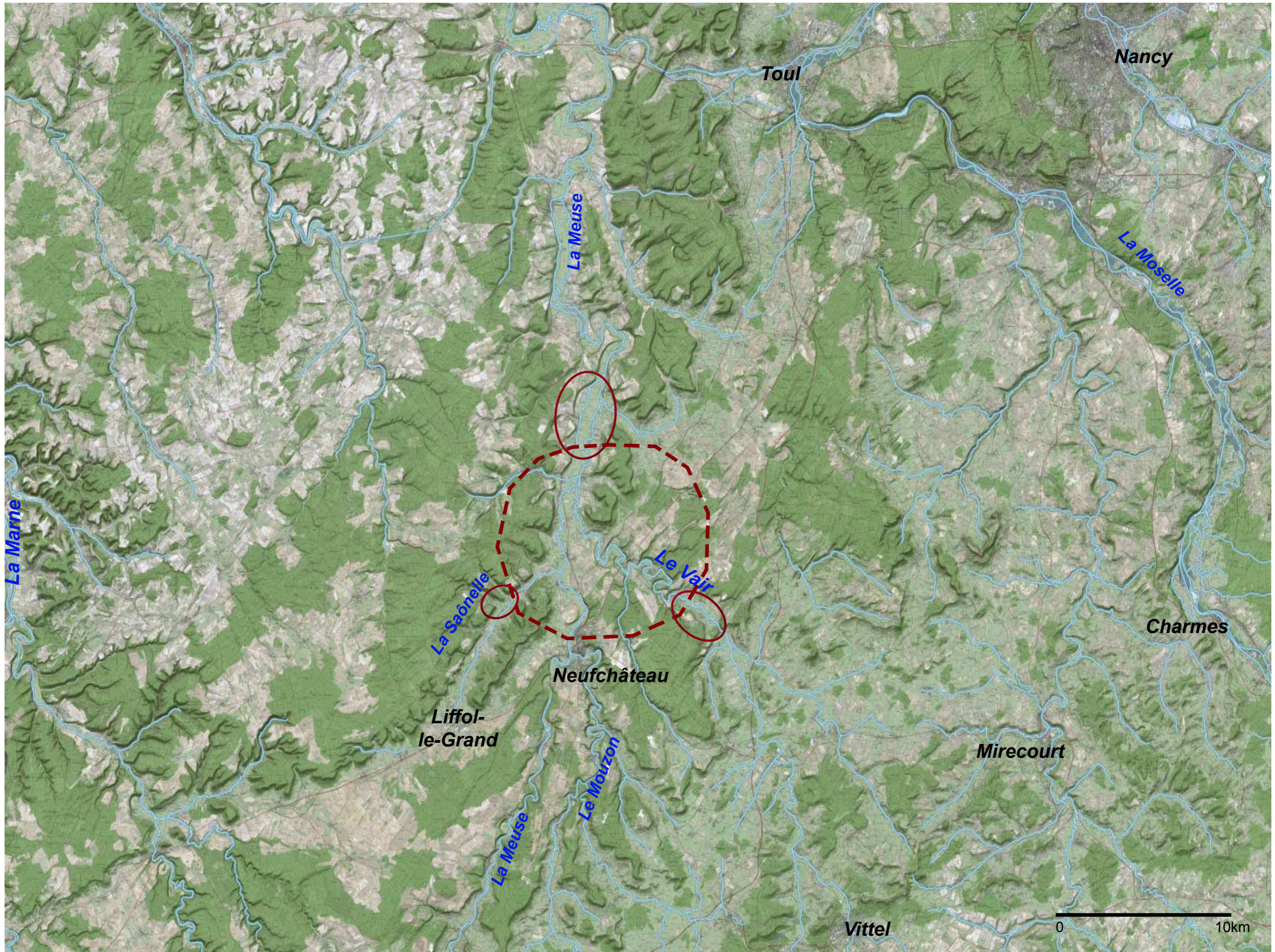


Le territoire étudié s'inscrit aux confins nord-ouest du département des Vosges, au contact du département de la Meuse et à mi-distance entre les départements de la Haute-Marne et de la Meurthe-et-Moselle. Il concerne une partie de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien.



Le territoire d'étude concerne les 10 communes suivantes, situées au nord de Neufchâteau : Autigny-la-Tour, Barville, Coussey, Domremy-la-Pucelle, Frébécourt, Greux, Harchéchamps, Maxey-sur-Meuse, Moncel-sur-Vair, Soulosse-sous-Saint-Elophé.

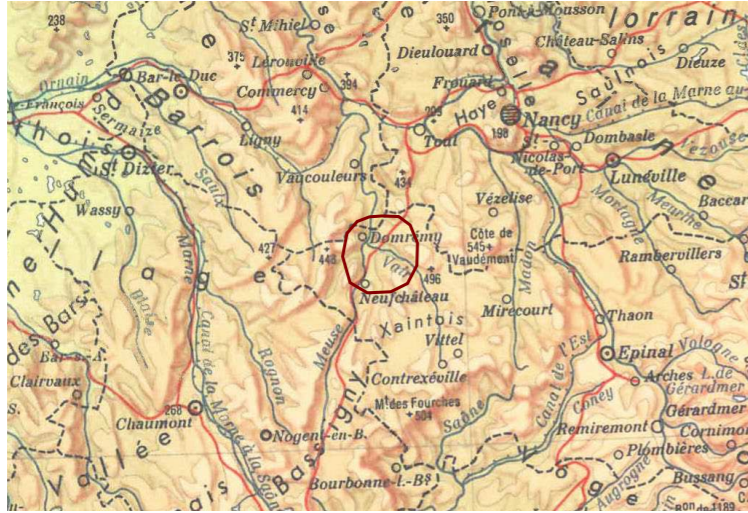




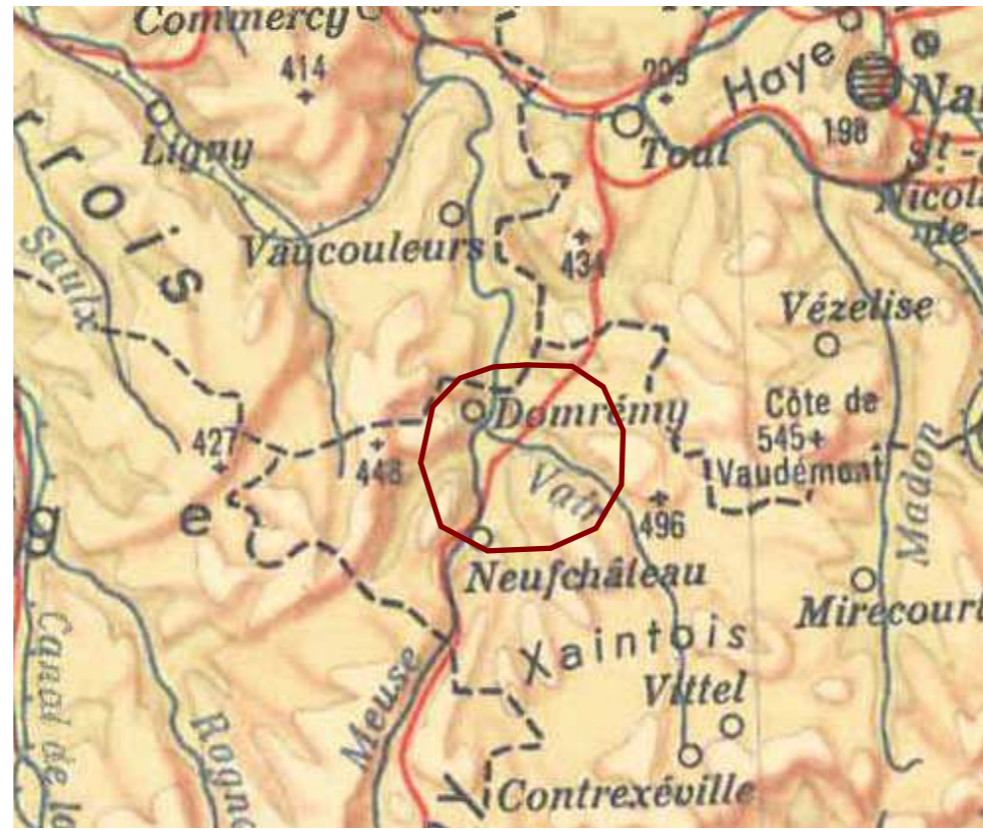
Contexte élargi

• **Aux Confins des Vosges, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et de la Haute-Marne**

En limites ouest de la Lorraine, s'exprime le système de cuestas du Bassin Parisien. Ici, la Meuse a creusé son lit entre les Côtes de Meuse et les Côtes de Moselle. Le territoire est bordé par le Barrois à l'ouest (extrémité du Bassin parisien), le plateau de Haye au nord-est, le Xaintois à l'est et le haut bassin de Bassigny au sud.



Bassin parisien, Régions du nord et de l'est
Extrait de l'Atlas général Bordas.



Le Pays Meusien
Paul Vidal de la Blache, Tableau géographique de la France, 1903.

"Entre le Plateau Lorrain et le Bassin de Paris s'introduit le Pays meusien. (...)

Ce pays tient de la Lorraine par le sol, par l'horizon forestier qui l'enveloppe, par le fond même de la race. Ses roches pétries de coraux riches en belles pierres, qui l'encadrent vers l'est, de Neufchâteau à Stenay, sont un récif-bordure du Massif vosgien. Ce sont des eaux vosgiennes qui ont raviné le seuil entre Toul et Commercy. Le pays argileux qui, sous le nom de Woëvre, s'étend au pied des Côtes de Meuse, est le résultat d'une formation qui, presque insignifiante en Bourgogne, ne prend de développement qu'en Lorraine. Les populations sont de même souche sur les bord de la Meuse que sur ceux de la Moselle, mais la teinte germanique s'efface : c'est une Lorraine au parler plus doux, moins guttural et moins aspiré ; avec plus de gaité, et peut-être plus d'ouverture de cœur. Tout le vocabulaire géographique y est imprégné de ces vieux noms gaulois d'eau ou de hauteur, deue, nant, couse, dun, qu'on retrouve presque d'un bout à l'autre de la France

La Meuse : La Meuse mêle profondément la Lorraine à la vie française, c'est une médiatrice. Cette longue rivière qui, presque privée d'affluents, rappelle sur la carte la silhouette des minces peupliers qui bordent ses rives, n'en est pas moins le lien qui rapproche la Saône et l'Escaut, la Bourgogne et les Flandres, le Rhin et la Seine. Elle a beau suivre à travers l'Ardenne une pente qui finira par la conduire parmi d'autres contrées et d'autres hommes. Elle garde obstinément l'empreinte française. Elle soutient avec une remarquable persistance la même unité ethnique. Elle ne cesse d'être Lorraine que pour devenir wallonne. Après Liège seulement le germanisme l'emporte ; là expire «la petite France de la Meuse».

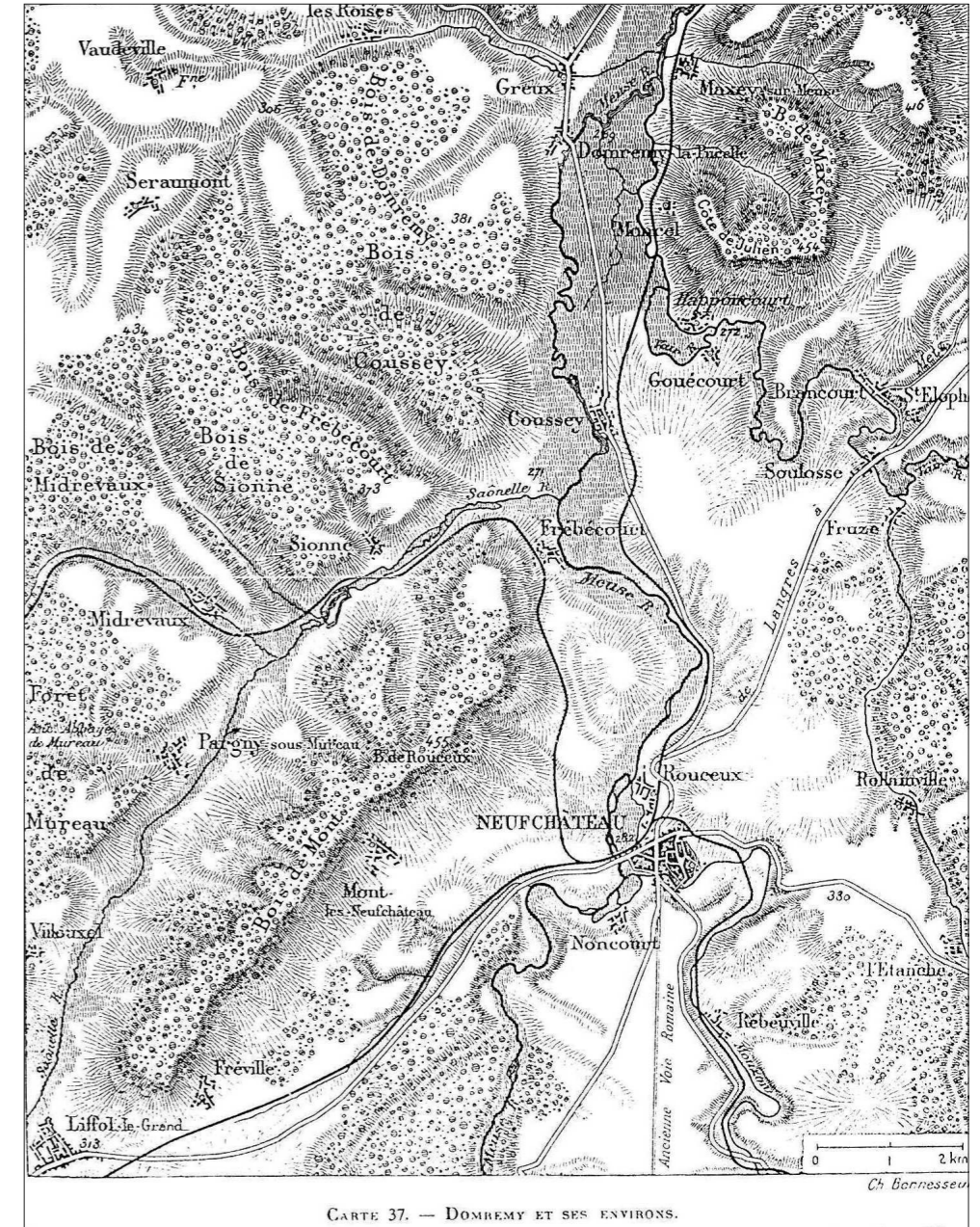
(...) D'éternels souvenirs de guerre planent sur ces frontières entre Lorraine, Bourgogne et Champagne. Ce fut longtemps une contrée de passage, hérissée de bourgs fortifiés, sillonnée de voies romaines : une des attaches intérieures par lesquelles se lient les rapports entre une grande partie du sol français.

Cette partie supérieure de la vallée en est, en effet, la plus ouverte. Entre Neufchâteau et Domremy, la rivière a fini de se constituer. Quoique déjà blessée au contact des calcaires fissurés du Bathonien (pertes de Bazoilles), elle se maintient, grâce aux affluents qu'elles continue de recruter sur sa droite dans les argiles du lias; et pendant plus de 200kilomètres, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle vient toucher le pied de l'Ardenne, son régime et ses crues resteront réglées par les pluies de ce bassin supérieur. Ici, la vallée est ample. Les terrains imperméables, sur lesquels le ruissellement a eu pris, ne manque-

ront pas; et à droite et à gauche autour de Neufchâteau des déblaiements ont aplani ou articulé le modelé du sol, ouvert des voies. Dans la large vallée qui vient obliquement, du sud-ouest croiser celle de la Meuse, Liffol-le-Grand était le point de départ d'un roulage resté actif presque jusqu'à nos jours vers le Barrois et la Champagne. En aval de Neufchâteau, le village de Soulosse marque l'étape où la voie romaine de Langres quittait la vallée de la Meuse pour gagner directement Toul. Le dernier des affluents importants, le Vair, vient ici, sur la droite, atteindre la rivière; et de toute part des monticules détachés se profilent dans la vallée. Des lambeaux de bois les couronnent mais en laissant entre eux des cultures garnissent leur flancs. Ils dominent l'horizon, mais en laissant entre eux des intervalles par lesquels se glissent les routes, par où on devine des échappées vers le monde extérieur.

De l'autre côté cependant, sur la rive gauche de la Meuse, en aval de Neufchâteau, l'encadrement est plus continu. Il n'est interrompu que par des échancrures profondes et courtes. Dans ces ravins remplis d'arbres coule un ruisseau, rarement plus long que 6 à 7 kilomètres, à l'origine duquel est une source qui a un nom, et le plus souvent aussi un village. Ces petites vallées, ou vaux, se répètent entre Coussey et Vaucouleurs, comme autant d'annexes de la vallée principale, c'est-à-dire de la Rivière. Si raide est la pente, que, du haut des plateaux qui les enserrent, on ne découvre qu'en arrivant immédiatement au-dessus vallon et village. Là-haut règnent des plateaux solitaires. Des bois qui les couvraient autrefois, les parsèment aujourd'hui; les parties éclaircies, entre les friches rocailleuses et de maigres guérets, s'allongent des routes sans fin ; mais le long de ces routes pas une maison, et l'on aperçoit à peine dans les champs quelques êtres humains. Cependant ce pays fut jadis un lieu de passage. (...)

Cette répercussion de rapports lointains, dans une nature discrète et recueillie, fait le charme singulier de la contrée. Les routes sont nombreuses au voisinage de Domremy-la-Pucelle. Les villages de la vallée se voient, se touchent presque. Ils se partagent les champs et les prairies entre lesquels serpentent la Meuse ; mais chacun a aussi sa part des versants rocailloux où mûrit la vigne, des taillis où paissent les moutons et, par dessus tout cela, des bois qui s'étendent, parfois interrompus, mais toujours renaissants, couronnement sans fin des plateaux. Prairies et cultures, pâtures et bois se succèdent, se superposent, composent enfin le petit monde d'où les communautés villageoises, bien groupées, tiraient leurs ressources. L'ensemble forme une sorte de canton naturel. On y est profondément chez soi, mais rien n' sent l'isolement. (...) La vie de village, surtout de villages rapprochés entre eux, voisins de routes menant au loin, entretient des conceptions et des habitudes bien différentes de celle qui naissent dans les hameaux, les fermes isolées parmi les landes et les arbres."



Domremy et ses environs.
"Domremy fait partie d'un groupe de villages situés à moins de 3 kilomètres les uns des autres. Les villages n'ont en effet, dans la vallée où ils se concentrent, qu'une portion de leur domaine ; le reste consistant en cultures ou pâtis sur les pentes, en forêts sur les plateaux voisins. Les conditions ressemblent à celles qui dans les montagnes, engendrent une sorte de vie cantonale. Le pays est relié au monde extérieur par les routes anciennes qui croisent ou suivent la vallée."
Paul Vidal de la Blache, Tableau géographique de la France, 1903.

Étude préalable au classement des vallées de la Meuse et du Vair

Département des Vosges

1.

APPROCHE PAR MOTIFS STRUCTURANTS DU PAYSAGE

PARTIE 1 - TABLE DES MATIÈRES

1.1. LE SOCLE GÉOLOGIQUE, LE RELIEF ET LES ROCHES

L'entablement calcaire des cuestas comme fondements géologiques	12
Relief des deux vallées.....	13
La Vallée de la Meuse : des reliefs très amples et profonds taillés dans les côtes de Meuse, dégageant un large fond de vallée et des coteaux réguliers en vis-à-vis	14
La Vallée du Vair : une échancrure étroite et sinueuse entre les Côtes de Meuse et de Moselle, à l'ouest du plateau lorrain.....	16
Les carrières : des installations récurrentes qui ponctuent le territoire et révèlent le socle géologique.....	18

1.2. LES EXPRESSIONS DE L'EAU

Un paysage parcouru par l'eau	20
Les ouvrages liés à l'eau, un patrimoine remarquable.....	22
Deux rivières aux cours capricieux : des phénomènes d'inondations qui rajoutent une dimension sensible et insolite aux paysages.....	25

1.3. LES COMPOSANTES VÉGÉTALES

Au coeur des vallées : des compositions pittoresques et variées laissant s'exprimer pleinement les paysages ouverts	26
Sur les plateaux et revers de côtes : des motifs plus homogènes dominés par la forêt et les grandes cultures	26
Pédologie	27
Une couverture forestière occupant majoritairement les hauts de côtes et les plateaux	29
Les motifs floristiques offerts par les "milieux naturels"	30

1.4. LES MOTIFS BÂTIS

La persistance d'un bâti rural très groupé.....	31
Des silhouettes souvent expressives et très exposées à la vue	31
Des monuments-repères qui jalonnent les vallées	31
De belles séquences bâties au bord de l'eau	32
Des ambiances villageoises assez homogènes	32
Des évolutions du bâti ancien parfois contestables	32

1.5. LA TRAME VIAIRE

Des routes «paysages» remarquables au service de la dimension panoramique du territoire.....	35
La voie ferrée Neufchâteau-Toul, entre remblais et déblais.....	36
Les chemins, des accès aux ambiances plus secrètes des vallons.....	36

1.1. LE SOCLE GÉOLOGIQUE, LE RELIEF ET LES ROCHES

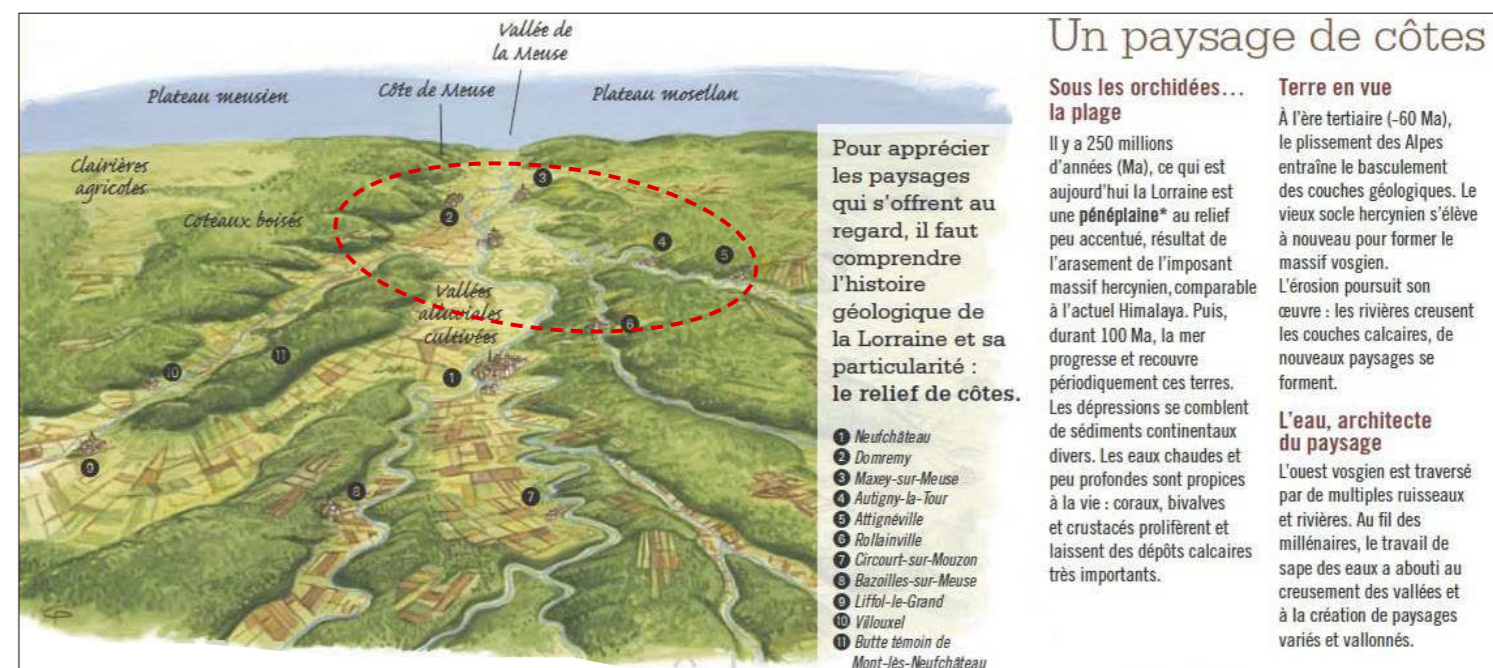
• L'entablement calcaire des cuestas comme fondements géologiques

Le département des Vosges occupe la partie la plus orientale du bassin parisien. On y observe une structure géologique caractérisée par une succession de couches concentriques, les plus anciennes affleurant sur le pourtour de ce bassin.

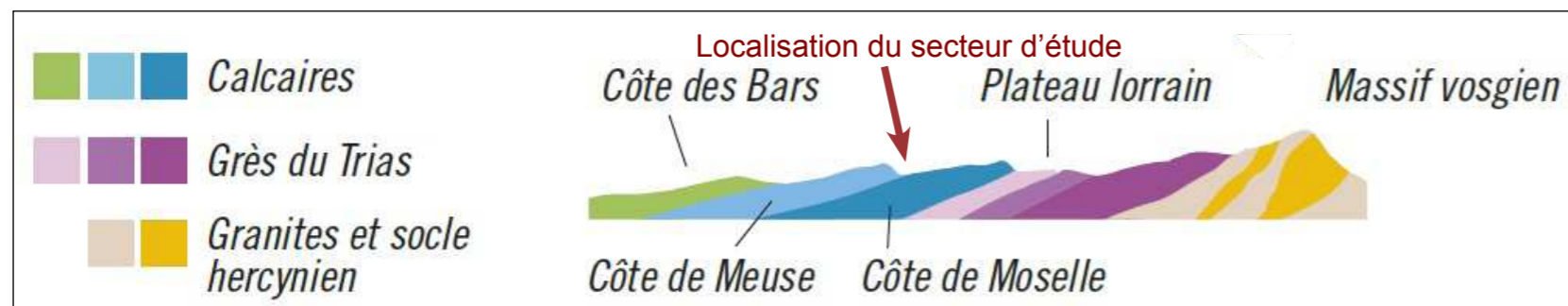
Le secteur étudié prend place dans le système caractéristique des cuestas, dessinant des effets de corniche élevée, les côtes de Meuse et de Moselle, dans une géologie homogène et peu complexe, formée principalement de calcaires d'âge jurassique, aux pieds desquelles s'allongent, du Sud au Nord, des dépressions argileuses, marneuses.

Au sud, le secteur de Neufchâteau est une zone karstique (fameuse perte de la Meuse à Bazoilles, en amont de Neufchâteau, puis résurgence après quelques kilomètres sous terre, à Noncourt, au sud de Frébécourt). La Meuse et ses affluents y ont creusé leur lit respectif dans les roches les plus tendres.

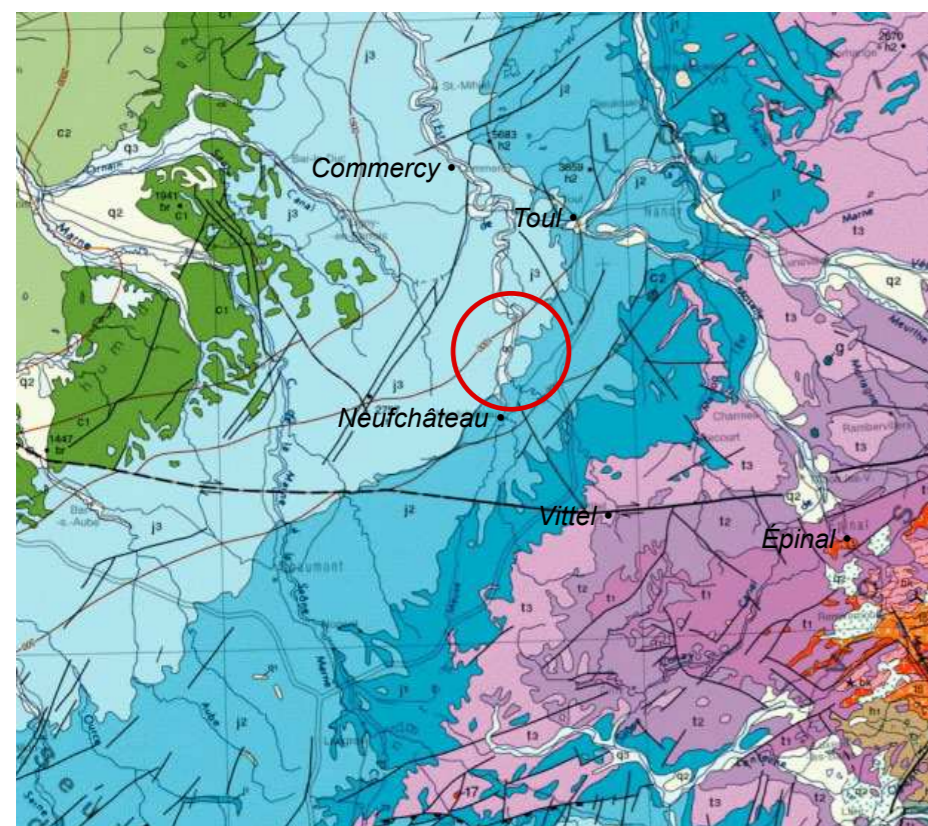
Au nord, la Meuse creuse son lit en entaillant la cuesta sur le revers de côte, d'où la série de méandres très marqués autour de la Blanche-Côte.



Vue générale de la vallée de la Meuse aux environs de Neufchâteau. Les coteaux calcaires de l'Ouest Vosgien. Conseil départemental des Vosges, 2012. Illustration : Carole Pourcher



Coupe ouest-est de la Lorraine. Les coteaux calcaires de l'ouest vosgien. Conseil départemental des Vosges, 2012.

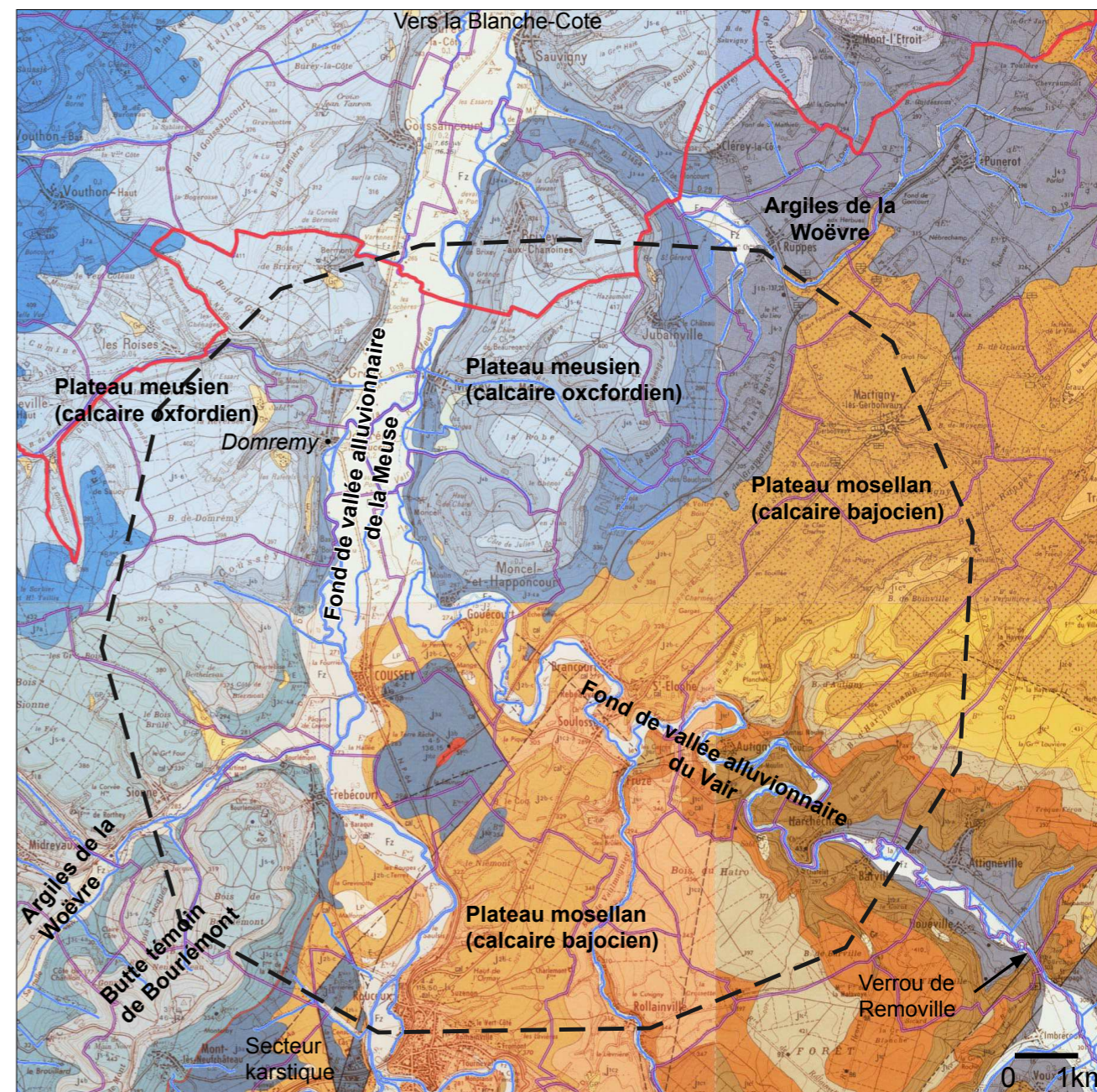


Dogger (Jurassique moyen). Il est représenté, dans la région de Neufchâteau, par tous ses étages : Aalénien, Bajocien, Bathonien et Callovien, montrant une architecture complexe faite de corps argileux et carbonatés, lenticulaires.
Le Bajocien inférieur à moyen est constitué de calcaires à polyptères et d'un calcaire marneux à grosses oolites appelé « Oolithe cannabine ». Le Bajocien supérieur comprend les Marnes de Longwy, l'Oolithe miliaire (formée d'oolithes ressemblant à des grains de mil) inférieure, un calcaire sublithographique, l'Oolithe miliaire supérieure et les marnes à *Liostrrea acuminata*.
Le Bathonien comprend des calcaires cristallins ou « caillasses » à *Anabacia*, des marnes et caillasses à rhynchonelles et des calcaires oolithiques. Le Callovien est représenté par les Argiles de la Woëvre, riches en ammonites pyriteuses, qui assurent la transition avec l'Oxfordien.

Malm (Jurassique supérieur). Il n'apparaît que dans la partie la plus nord-ouest du département des Vosges, à l'Ouest de Neufchâteau, sous forme de divers calcaires de l'Oxfordien :
- Oxfordien inférieur : Calcaires à chailles, de 15 à 40 m d'épaisseur, consistant en une alternance de bancs de calcaires légèrement gréseux et de lits d'argile un peu sableuse ;
- Oxfordien moyen : alternances de calcaires argileux et de marnes, sur 10 à 15 m d'épaisseur ;
- Oxfordien supérieur : Calcaires à astartes inférieurs, argiles, calcaires en bancs irréguliers, lumachelles à huîtres, Calcaire oolithique de la Mothe.

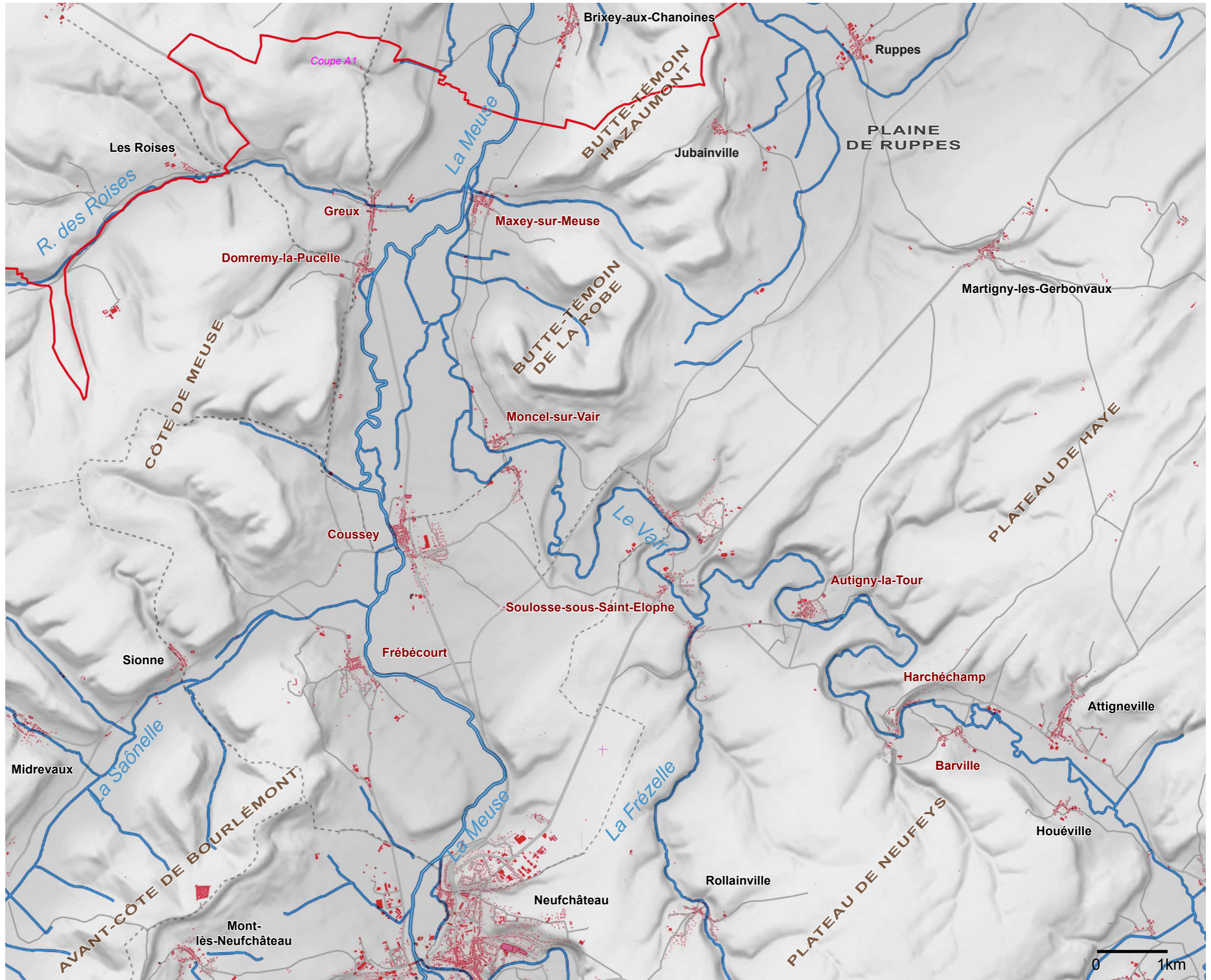
Quaternaire (Holocène) : dépôts alluvionnaires de la vallée de la Meuse.

Source : notice de la carte géologique harmonisée du département des Vosges, Infoterre



Carte géologique régionale, extrait cadré sur le secteur d'étude / assemblage des feuilles de Gondrecourt, Veze-lise, Neufchâteau et Chatenois (Source : BRGM / Infoterre)

• Relief des deux vallées



• **La Vallée de la Meuse : Des reliefs très amples et profonds taillés dans les côtes de Meuse, dégagant un large fond de vallée et des coteaux réguliers en vis-à-vis**

C'est en arrivant par le plateau boisé de l'ouest du Barrois que la découverte de la vallée de la Meuse est sans doute la plus saisissante. Le contraste entre le confinement des boisements qui ceinturent ces plaines hautes et la monumentale vallée calée entre deux cuestas est comme poussé à l'extrême. Dans ce paysage de vallée ouverte ourlée de boisements et aux versants encore offerts à l'herbe, c'est avant tout l'expressivité du relief qui prévaut alors sur tous les autres motifs du paysage, une impression de puissance et d'étendue qui domine !

La Meuse évoluant entre la Côte de Meuse sur lesquelles s'adosent les confins du Barrois et la Côte de Moselle (ou de Châtenois) a en effet façonné dans le socle calcaire, une large dépression de près d'un kilomètre de largeur évoluant le long de deux lignes de côtes parallèles et particulièrement marquées. Les coteaux y dessinent des revers prononcés de 70 à 100 mètres de hauteur dont la rencontre avec les plateaux est totalement masquée par un feston boisé dense et quasiment continu.

Cette morphologie topographique simple de prime abord abrite un système plus complexe de vallées secondaires entaillant et perturbant cet imposant couloir, irriguées ou non par des cours d'eau. Car si la Côte de Meuse compose un massif régulier malgré des entailles répétées de petits vallons, la côte opposée se distingue par son fractionnement en plusieurs monticules dont ceux du Chenois et d'Hazaumont constituent les formes les plus représentatives.

La singularité topographique de cette séquence de vallée réside également dans deux événements majeurs qui marquent ici le cours de la Meuse :

- À partir de Neufchâteau, la vallée de la Meuse subit une transition sans précédent dans son profil. En amont, la rivière circule dans un couloir bien plus étroit et comme l'écrit Vidal de la Blache dans son tableau de la géographie de la France (1903), « *c'est entre Neufchâteau et Domremy que la rivière finit de se constituer. En amont les calcaires fissurés (perte de Bazoilles) en limite l'ampleur. Elle maintient son débit grâce au réseau secondaire principalement venu de la rive droite dont le Vair est un des plus consistants* ».

- A cette mutation profonde de la vallée et de la rivière se combine un site de confluence conséquent qui articule plusieurs vallées et dont l'ampleur contribue à la monumentalité du relief. En rive gauche, la Saône rejoint la Meuse à Coussey alors qu'en rive droite, le Vair quitte sa vallée à Moncel-sur-Vair, mais ne rejoint la Meuse qu'à Maxey après avoir emprunté une partie de la vallée de la Meuse.



Vue de la vallée de la Meuse vers le nord depuis le plateau de Beuregard (Maxey-sur-Meuse)



Vue de la vallée de la Meuse vers l'est depuis la rive est de la route de la Basilique (Domremy-la-Pucelle)

Ainsi, la Meuse voit son fond de vallée s'élargir en ce point de confluence, entre Frébécourt et Soulosse-sous-Saint-Elophe. La relative platitude de ce lit majeur est propice à la divagation du fleuve, les nombreux méandres qui animent son cours en témoignent.

Les coteaux dégagés par l'érosion se distinguent par leur amplitude qui participe grandement à l'harmonie de cette scénographie. Ces versants exposent généralement une pente forte en exposition Est et une pente un peu plus douce en orientation Ouest, (pendage faible des couches introduisant une dissymétrie dans le découpage des plateaux calcaires).

Dans cet espace ouvert et étagé où le regard circule sans encombre, la présence des plateaux est particulièrement prégnante, fortement accentuée par un continuum de boisements. Leur hauteur assez uniforme y dessine une ligne d'horizon constante et très marquée qui joue un rôle fondamental dans l'expressivité de cette topographie.

Mais la puissance de cette grande armature du socle qui fonde ce paysage ne doit pas phagocyter les événements que sont les vallons secondaires qui jalonnent cette séquence de Meuse.

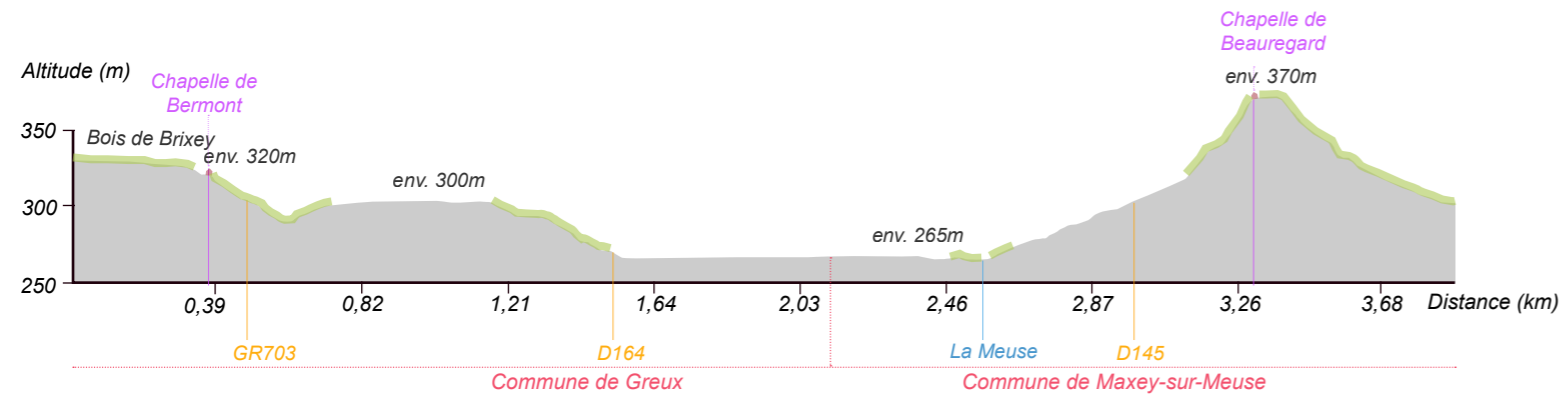
En rive gauche, ils entaillent le coteau à pas cadencés, tantôt courts tantôt longs, remontant parfois très profondément dans l'épaisseur du plateau barrois (comme le vallon du ruisseau des Roises débouchant à Greux).

En rive droite, ces vallons adjacents ont en partie contribué à l'atomisation du plateau en monticules. Le Vair bien sûr occupe une place déterminante dans ce dispositif topographique, ayant participé au façonnement de la butte du Chenois (La Robe), dont la Côte Julien et le site de l'oppidum constituent des motifs emblématiques de cette séquence. Le vallon du ruisseau de Bûcheronrupt a profondément éventré cette butte, renforçant la singularité de cette entité en livrant à la Meuse une large dépression latérale. De la même manière, le vallon du ruisseau du Vau est un acteur significatif de cette palette d'univers topographiques qui gravitent autour de la vallée de la Meuse et qui en enrichissent considérablement le paysage et les modes de perception.

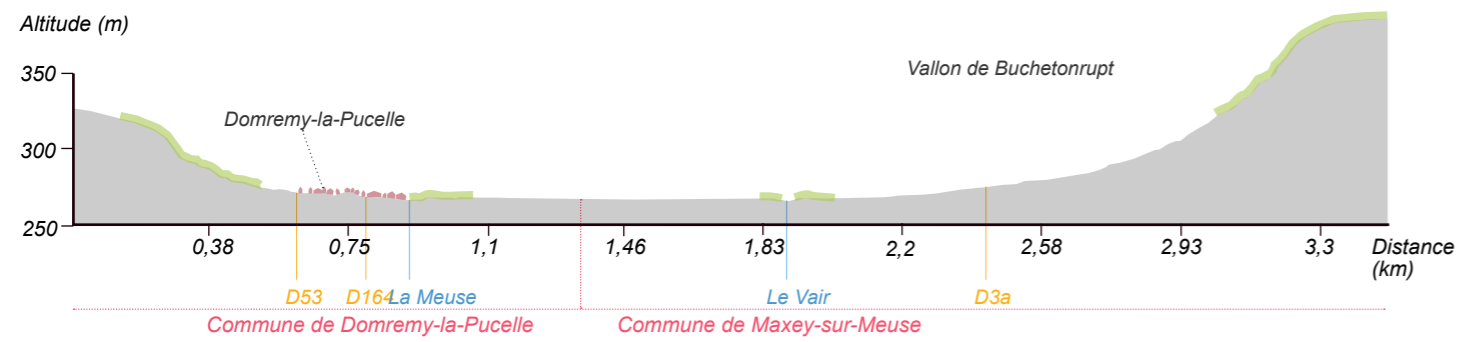
Repère incontournable dans l'aire visuelle orchestrée ici par la vallée, la butte de Bourlémont appartient également au cortège des monticules ou buttes-témoin qui font de cette séquence de vallée, un ensemble paysager de caractère. Point culminant du secteur, ce massif verrouille la vallée au sud et semble commander la confluence Meuse/Saône.

Enfin, la vallée de la Saône compose une entité topographique active dans la structuration de ce socle. Elle participe au dégagement ouest de la butte de Bourlémont et compose une antichambre à la vallée de la Meuse. Elle se distingue par son profil dissymétrique marqué par des coteaux très raides en rive gauche et par un séquençage de vallons adjacents assez rapprochés. Son cours au tracé direct tranche avec ceux du Vair et de la Meuse.

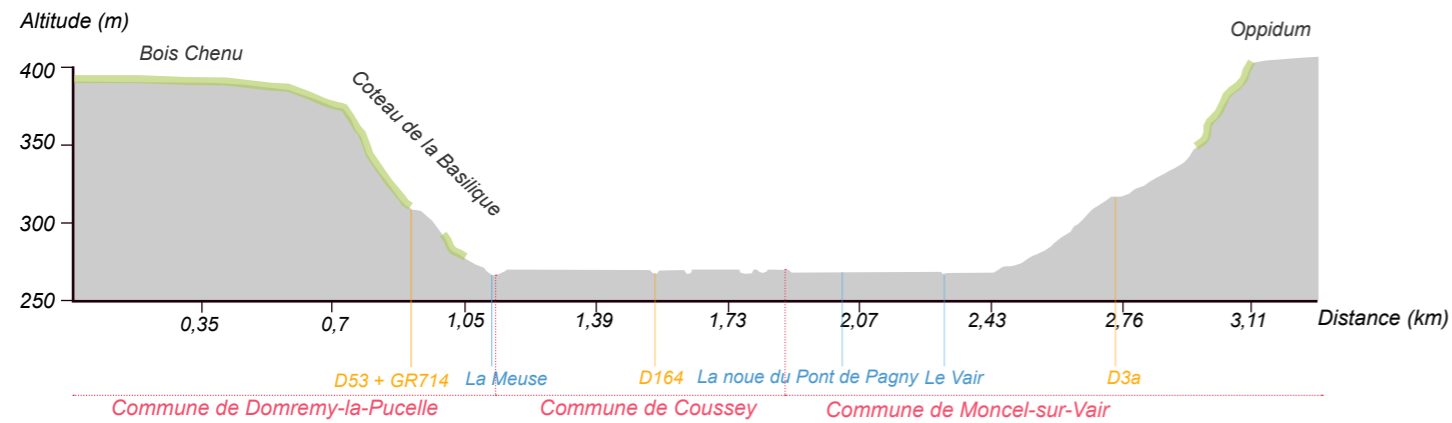
• Vallée de la Meuse en coupe



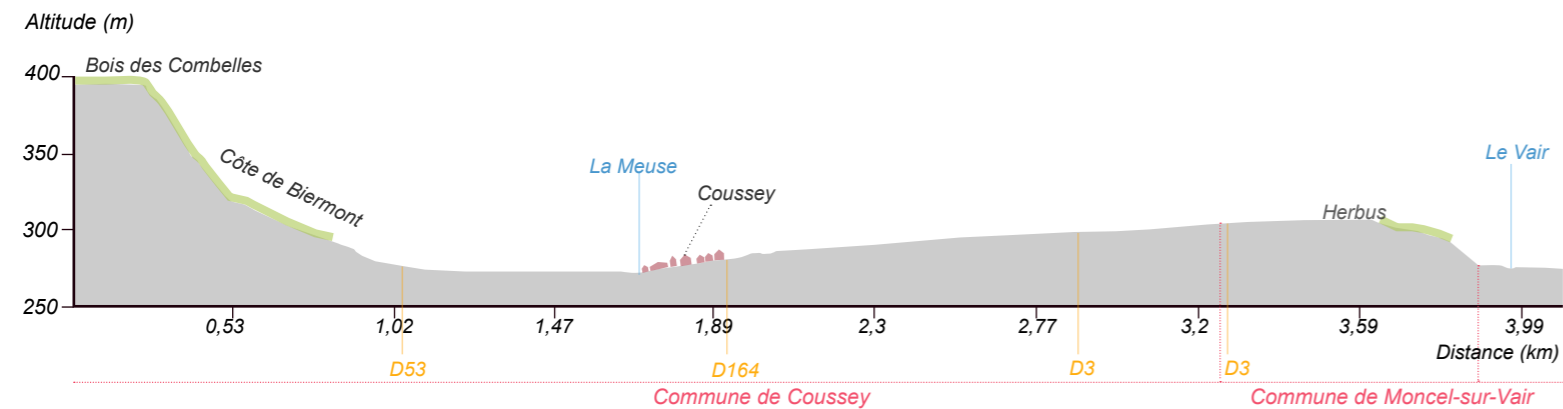
Coupe A1 - Vallée de la Meuse, vue vers le nord / Ermitage de Bermont et chapelle de Beaugard



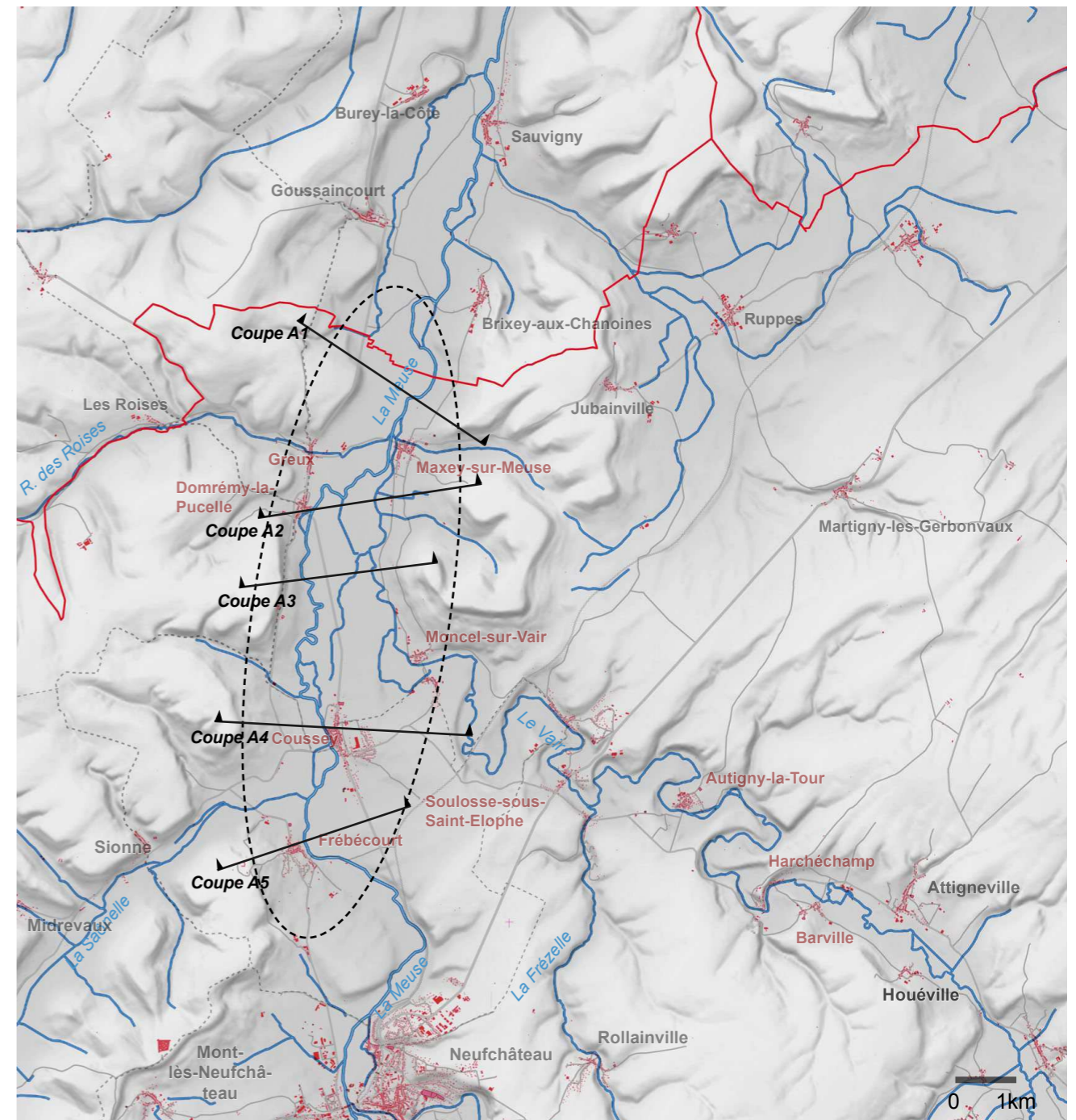
Coupe A2 - Vallée de la Meuse, vue vers le nord / Domremy-la-Pucelle



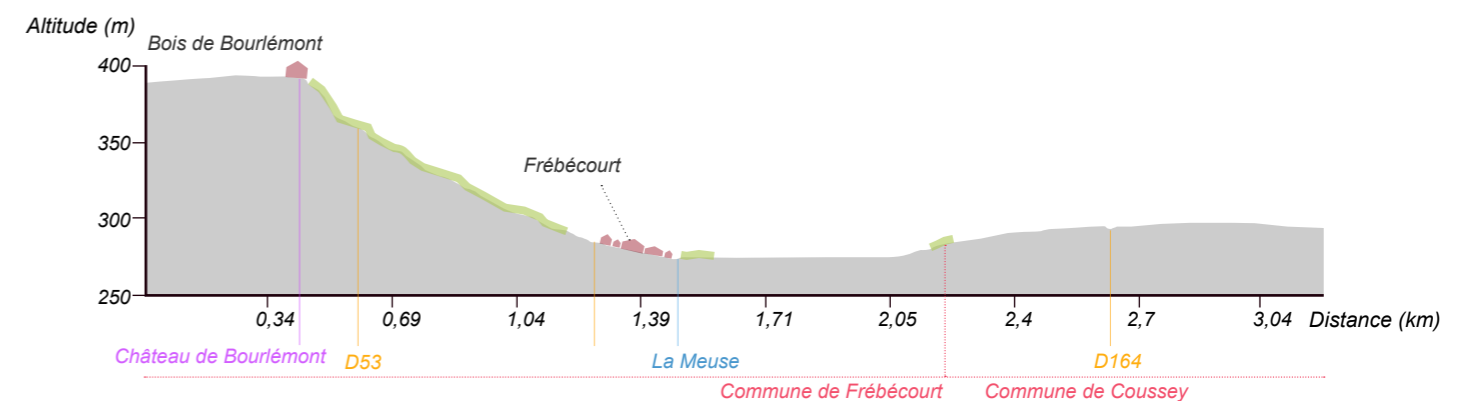
Coupe A3 - Vallée de la Meuse, vue vers le Nord / Coteau de la Basilique et Oppidum de Chatel



Coupe A4 - Vallée de la Meuse / Coussey



• Repérage des coupes



Coupe A5 - Vallée de la Meuse - Frébécourt et château de Bourlémont

• **La Vallée du Vair : Une échancrure étroite et sinueuse entre les Côtes de Meuse et de Moselle, à l'ouest du plateau lorrain.**

Rythmée d'élargissement et de rétrécissement, la vallée du Vair est un univers en soi. Elle offre une ambiance bien différente de celle de la vallée de la Meuse, bien que l'on y retrouve les mêmes modes d'occupation des sols.

Là aussi, les formes du relief sont déterminantes dans la qualité paysagère de ce territoire. Ce sillon livre un paysage plus cadré, plus intime, plus complexe, la rivière ayant sculpté un couloir parfois étroit et sinueux dans les Côtes de Moselle.

Cette succession de méandres prononcés a progressivement dégagé des «îlots» inondables, souvent remaniés pour ménager des biefs alimentant des moulins. À chacun de ces amples méandres correspondent des échancrures donnant lieu à des coteaux calcaires aux pentes prononcées parfois accidentées et pelées, et où la roche affleure par endroits. On comprend pourquoi ce relief escarpé fut mis à profit pour constituer des systèmes défensifs au Moyen Âge.

Il faut toutefois nuancer ce portrait. La vallée du Vair n'est pas un corridor continu et homogène, encastré dans le socle calcaire. Certes, la séquence comprise entre Soulosse et Harchéchamp concentre cette morphologie particulière mais le profil dissymétrique de la vallée ménage des oppositions fortes entre coteaux abrupts et coteaux plus adoucis comme à Autigny-la-Tour ou à Harchéchamp.

Le méandre d'Harchéchamp agit comme une véritable charnière entre deux morphologies de la vallée. Si en aval jusqu'à la Meuse, les sinuosités de la rivière sont amples et ont façonné une enfilade de "petites falaises", en amont, la vallée s'élargit brutalement et ses coteaux reprennent une configuration plus ordinaire, plus évasée tout en conservant une certaine nervosité des contours en rive droite. Bien que la rivière décrive encore un itinéraire tourmenté dessinant des volutes, elle évolue dans un fond de vallée dégagé et plat qui n'entrave pas la circulation du regard. Cette séquence de vallée évasée se trouve subitement étranglée par un resserrement des coteaux formant une sorte de porte juste au nord de Remonville.

Cette étrangeté du relief délimite clairement une vaste pièce de paysage entre Barville et Houéville, qui pourrait éventuellement motiver le tracé d'une limite possible pour un périmètre de classement de la vallée du Vair.



Échancrures profondes et méandres aux environs d'Autigny-la-Tour.

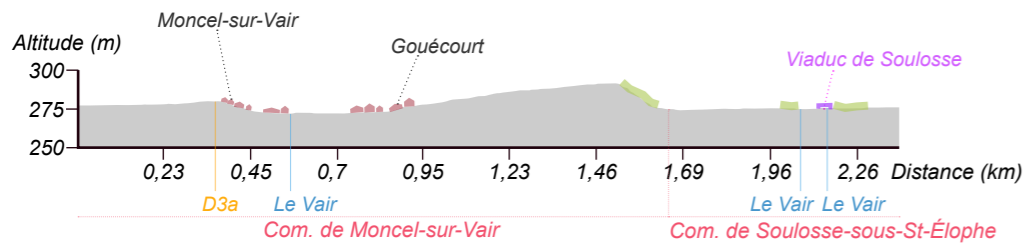


Barville et la vallée du Vair, vus depuis l'entrée principale du château d'Harchéchamp.

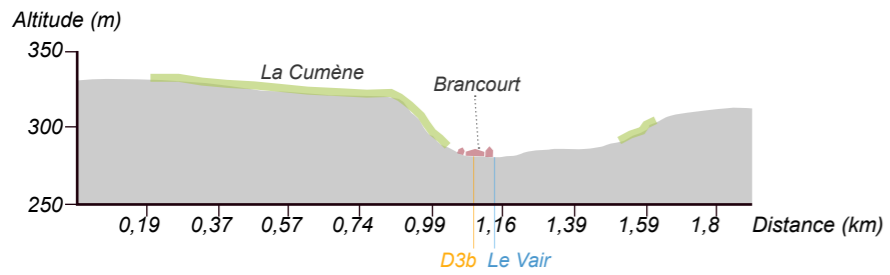


La vallée du Vair et l'église de Soulosse-sous-Saint-Élophe.

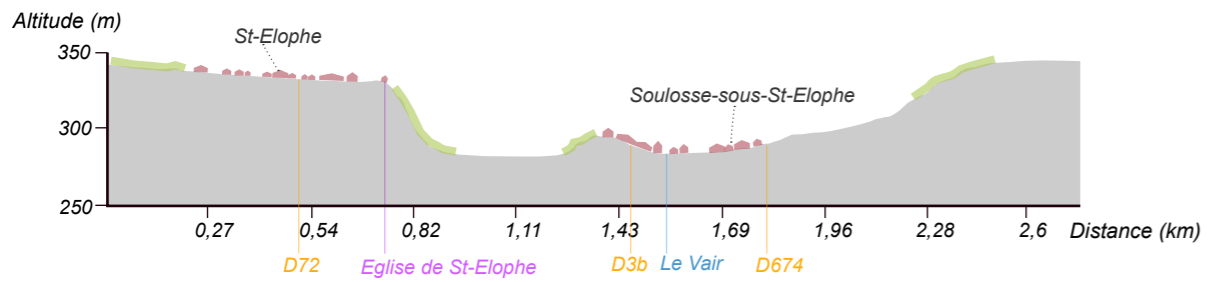
• Vallée du Vair en coupe



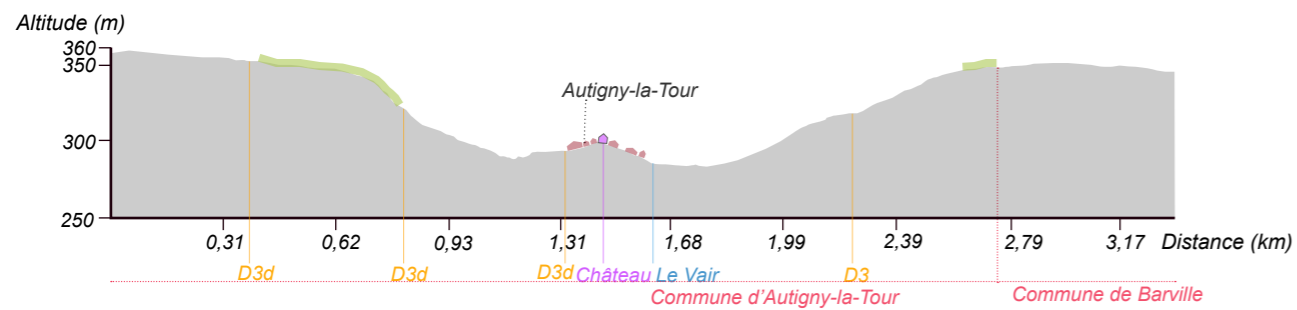
Coupe B1 - Vallée du Vair - Vue vers le nord-est / Moncel-sur-Vair et Gouécourt



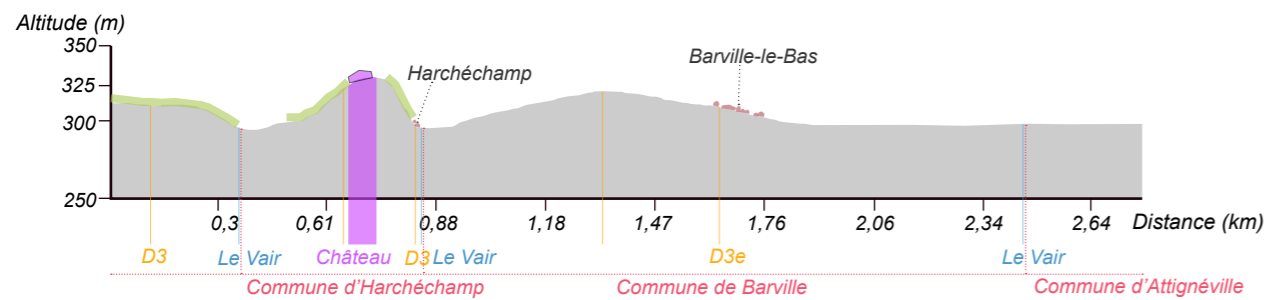
Coupe B2 - Vallée du Vair - Vue vers l'amont / Brancourt



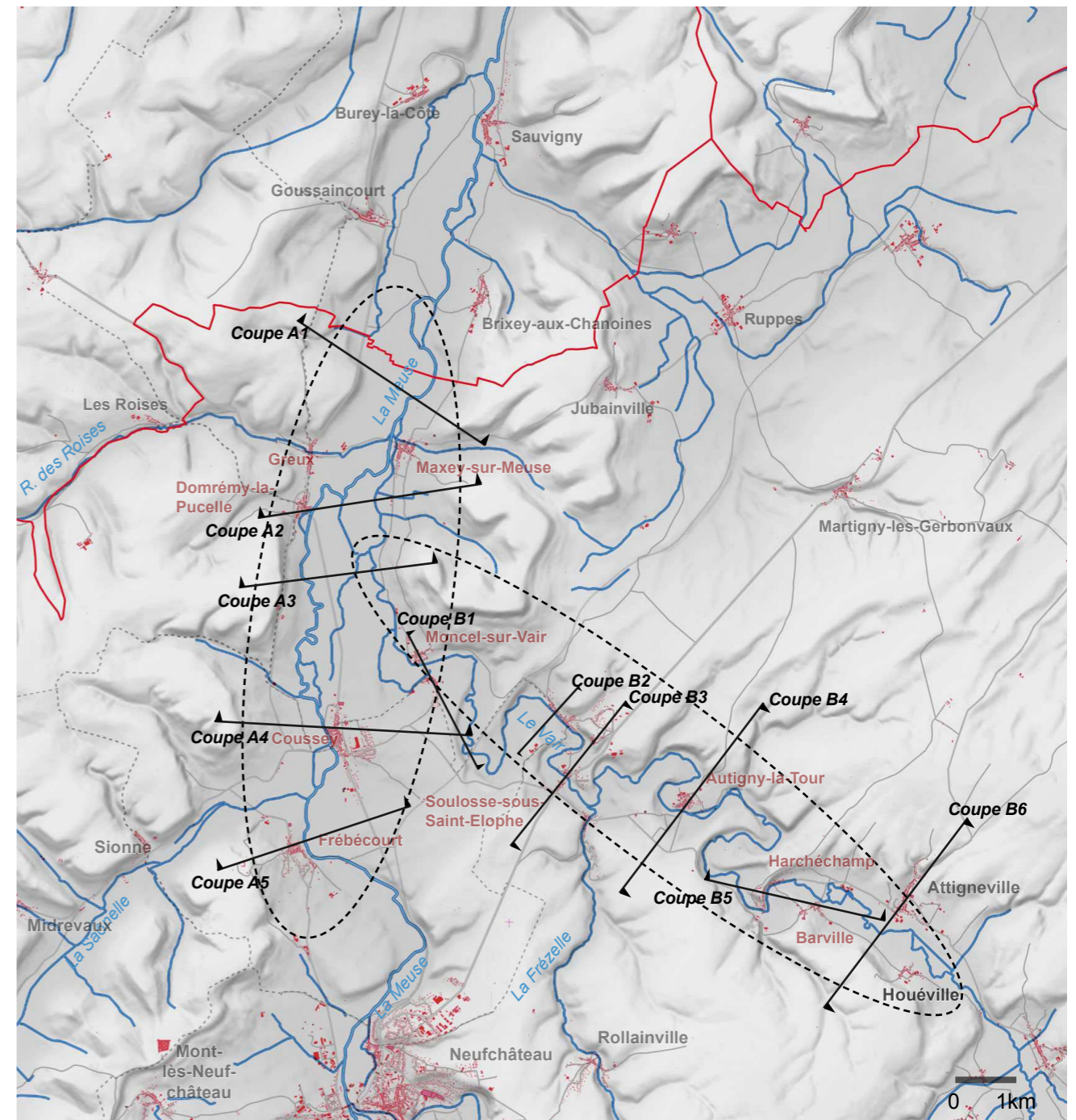
Coupe B3 sur Soulosse-sous-St-Elophé et St-Elophé



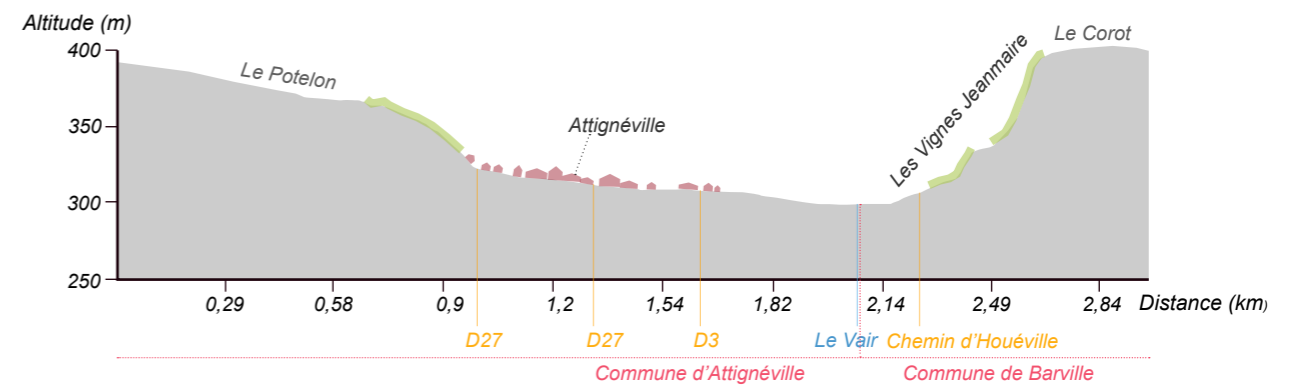
Coupe B4 - Vallée du Vair, vue vers l'amont / Autigny-la-Tour



Coupe B5 - Vallée du Vair, vue vers le sud / Harchéchamp et Barville



• Repérage des coupes



Coupe B6 - Vallée du Vair, vue vers l'amont / Attigneville

• Les carrières :

Des installations récurrentes qui ponctuent le territoire et révèlent le socle géologique

Ce socle topographique est en grande partie recouvert par une occupation végétale omniprésente qui ne laisse apparaître les roches que dans des situations très particulières, comme dans les carrières, aux abords d'ouvrages routiers ou ferroviaires comme la RD 164 au niveau de la Combe d'Honvaux (Neufchâteau), ou encore le long de la voie de chemin de fer, dans des sections en déblais ou à flanc de coteau.

La qualité des substrats géologiques a suscité et suscite encore, des campagnes d'extraction de matériaux nobles à l'origine de plusieurs carrières, occupant des situations variées.

Principales carrières :

En rebord du plateau :

- À Domremy : Extraction de sable calcaire appelé grouine ou guine, recouvrant le calcaire de l'oxfordien. On l'emploie pour le sablage des chemins ou en comblement de fouilles. La carrière est encore en activité à l'ouest du village et reste peu visible sauf depuis le coteau opposé.

- À Greux : Ancienne carrière de grouine dans les bois de Brixey, au sud de la chapelle de Bermont.

- À Autigny : anciennes carrières dans le coteau sous le bois d'Autigny.

En piémont, au débouché de vallons :

- À Barville : Site du Chatelet

- À Coussey : Ancienne carrière de Berthelevaux / ZNIEFF type 1)

En fond de vallée :

- À Coussey, Frébécourt et Sionne : carrières de sable calcaire avec vaste plan d'eau à Launot, au sud-ouest du village de Coussey. Quelques anciennes carrières sont identifiables par leur plan d'eau entouré de boisements.

Autre carrière importante proche du secteur :

«Sous les Roches» à Attigneville, carrière conséquente implantée en rebord de plateau dans un secteur boisé; elle est surtout visible depuis le sud-est d'Houéville.

NB : un repérage des carrières en activités et des anciennes carrières figure en annexe 3.



Carrière de Domremy. "Cette carrière de grouine fait partie d'un ensemble d'excavations ouvertes à flanc de colline (Côte de Meuse) au dessus du village de Domremy la Pucelle. Une seule carrière est encore en activité, les autres sont soit abandonnées, soit occupées par des remblais récents." (www4.ac-nancy-metz.fr/base-geol)



Carrière du Chatelet (Barville) : il s'agit en réalité d'une installation classée de criblage et stockage de matériaux, installée au pied d'une ancienne carrière. Malgré sa situation lovée dans un méandre de la vallée du Vair, cet ensemble présente de forts impacts visuels notamment en covisibilité avec le site médiéval d'Harchéchamp et l'église de Barville.



Carrière de Launot (Coussey). Ce site ne se découvre qu'au dernier moment du fait de la présence de peupleraies. Cependant une importante extension est prévue sur la commune de Sionne. Actuellement, des fouilles d'archéologie préventives sont menées sur ce secteur. Elles ont révélées un important matériel datant de la Thène.



Ancienne carrière - Vallon de Bermont (Greux). Ce site est maintenant en dynamique naturelle. Il est situé en vis-à-vis du site de l'ermitage de Bermont, mais la densité des boisements empêche toute relation visuelle.



Affleurements (Autigny).



Falaise (Soulosse).



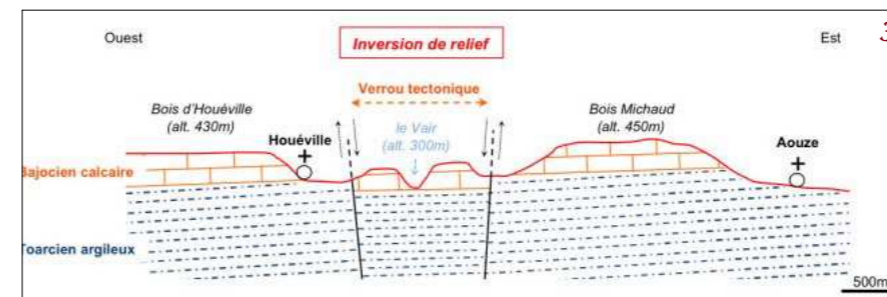
Ancienne carrière de Berthelevaux (Coussey), aménagée en espace pédagogique.



Ancienne carrière au Chatelet (Barville).



La roche locale mise en oeuvre sous forme de moellons de construction, expression façonnée du substrat géologique (Murs à Moncel).



Quelques sites-témoins de la géologie locale :

Source : BRGM / AC Nancy

Carrière de Grouine cimentée de Domremy : La grouine (ou «grèze» ou «groise») est une formation superficielle à petits éléments détritiques calcaires, le plus souvent anguleux, issus de l'altération des calcaires par le gel. L'étude de la stratigraphie montre un sous-sol datant de l'oxfordien, premier étage stratigraphique du Jurassique supérieur (Malm), entre -163, à -157,3 Millions d'années. Durée 6 Millions d'année environ.

Calcaire incliné de Soulosse-sous-Saint-Elophé :

Un prolongement probable de la faille de Neufchâteau vers le NE peut être mis en évidence par la recherche de contacts entre les formations du Dogger qui affleurent le long du talus routier de la D3 entre Soulosse-sous-St-Elophé et Coussey (88). La zone est fortement diaclasée.

Dans le talus à gauche de la route en allant vers Coussey, on observe le passage rapide des calcaires compacts et massifs dits «de Neufchâteau», autrefois attribués au Bajocien terminal et dorénavant rattachés au Bathonien inférieur (Brigaud et al., 2009), vers des calcaires à péloïdes et passées oolitiques, plus marneux, correspondant à la formation des «calcaires cristallins», d'âge Bathonien moyen-supérieur (fig.2 à 4). Une surface durcie de discontinuité affectant le sommet des calcaires «de Neufchâteau» souligne normalement le passage aux «calcaires cristallins» sous-jacents (cf. fiche Neufchâteau 1). Ce hard-ground n'apparaît pas à l'affleurement ici, laissant supposer la présence d'une faille à cet endroit.

Verrou tectonique de Removille : La vallée du Vair en aval de Removille présente deux structures géologiques superposées. La première et la plus ancienne, résulte d'un accident tectonique délimité par deux failles parallèles d'orientation NE-SO : le fossé d'effondrement de Removille que la rivière, le Vair, recoupe perpendiculairement. Ce fossé d'une largeur de 800 mètres environ, fait partie d'une série de grabens qui affectent le sud de la Lorraine : fossés de Gondrecourt, de Colombey Les Belles, de Biqueley, etc.

Leur mise en place a peut-être débuté à la fin du Bajocien supérieur (Lathuilière et al. 2003) mais l'épisode principal de structuration est lié à la phase de distension oligocène, au moment de la formation du fossé rhénan.

A l'issue des mouvements tectoniques, dans le compartiment abaissé (rejet de 80 mètres), la barre calcaire du Bajocien, qui forme par ailleurs la Côte de Moselle, s'est retrouvée au contact des formations argileuses plus anciennes du Lias. Plus résistants à l'érosion, les calcaires du Bajocien ont ainsi constitué un promontoire érigé au milieu des argiles liasiques moins résistantes. Ce phénomène est à l'origine d'une inversion de relief : une topographie haute correspond à une structure effondrée

- 1/ Le verrou tectonique de Removille et l'entaille creusée par le Vair, vus depuis Attignéville
- 2/ Carte géologique simplifiée du secteur de Removille (A-B : emplacement de la coupe)
- 3/ Coupe géologique schématisée du fossé et du verrou tectonique de Removille

Illustration : www4.ac-nancy-metz.fr

1.2. LES EXPRESSIONS DE L'EAU

• Un paysage parcouru par l'eau

"La Meuse est considérée comme étant le plus vieux fleuve du monde. Le fait que la Meuse traverse le massif ardennais, formé durant le Paléozoïque, explique pour partie cette interprétation". (Source : Wikipédia).

Dans ce socle tendre, sans grande résistance, l'eau a investi sans difficulté ce territoire de côtes en calcaire, déclinant une palette de morphologies variées qui fait la richesse et l'intérêt de ce motif. Rivières, ruisseaux, noues, fossés, sources prennent place dans une topographie expressive et pittoresque, ce qui enjolive grandement les qualités sensibles de ces éléments aquatiques.

Cours d'eau capricieux en hiver, paisible l'été, la Meuse fait figure d'épine dorsale du réseau s'engraissant sur son passage d'une succession de petits affluents.

Naviguant d'un coteau à l'autre, elle coule suivant un itinéraire hésitant, dessinant un vaste méandre au nord de Neufchâteau puis se tordant en méandres plus accidentés entre Coussey et Greux, arabesques bucoliques dont profite le coteau où trône la basilique du Bois Chenu.

La rivière évolue ici dans un paysage pastoral, emprunt de douceur, où l'arbre occupe une place parcimonieuse mais pertinente, accompagnant les berges, les chemins, un espace dominé par la prairie que les troupeaux de bovins parcourent encore.

Tous les villages s'y sont adossés, profitant de cette ressource généreuse pour y développer lavoirs, moulins, fontaines... et foyers de vie où l'eau était indispensable à la constitution d'une communauté.

Les côtes qui circonscrivent ce large chenal sont entaillées par une multitude de petits ruisseaux alimentés par des sources forestières, souvent intermittentes, dévalant au sein de vallons échançant les plateaux.

Le ruisseau des Roises qui traverse le village de Greux et les ruisseaux de Bûcheronrupt et de Vau sont les plus significatifs et ont donné lieu à des vallées secondaires qui comptent dans le paysage de la vallée.

Le Vair, affluent majeur de la Meuse dans cette séquence, corseté par des coteaux bien plus rapprochés, décline lui aussi le vocabulaire du méandre dans des formes nettement plus pittoresques, notamment dans le tronçon allant d'Harchéchamp à Soulosse. Là, la topographie en "cirque" façonnée par l'érosion hydraulique offre à la rivière un cadre très qualitatif qui fonde en partie la renommée de cette vallée. Le petit patrimoine lié à l'eau est là aussi prolifique et témoigne d'une appartenance séculaire et tenace à cet élément.

La Saônelle est une petite rivière, au cours bien plus sage que ses voisines, mais très abondante en eau. Elle évolue dans un cadre paysager ouvert où cohabitent là aussi cultures et prairies. Elle est indissociable de la butte de Boulémont sur sa façade ouest qu'elle accompagne sur près de 9 kilomètres.

La densité du réseau hydrographique combinée à la morphologie du relief exposent ce territoire aux cycles des inondations. Attendue pour engraisser les champs, redoutée en cas d'épisode plus marqué et prolongé, la crue participe à la vie des vallées.

Elle transforme pour un temps les paysages, leur apporte une dose de pittoresque et d'insolite qui suscite inmanquablement l'intérêt des photographes. Comment alors ne pas considérer ces événements saisonniers comme des moments magiques qui participent à la qualité de ces paysages ?

Charles Péguy a mis ces vers dans la bouche de Jeanne d'Arc, née à Domrémy sur la Meuse (wikipedia):

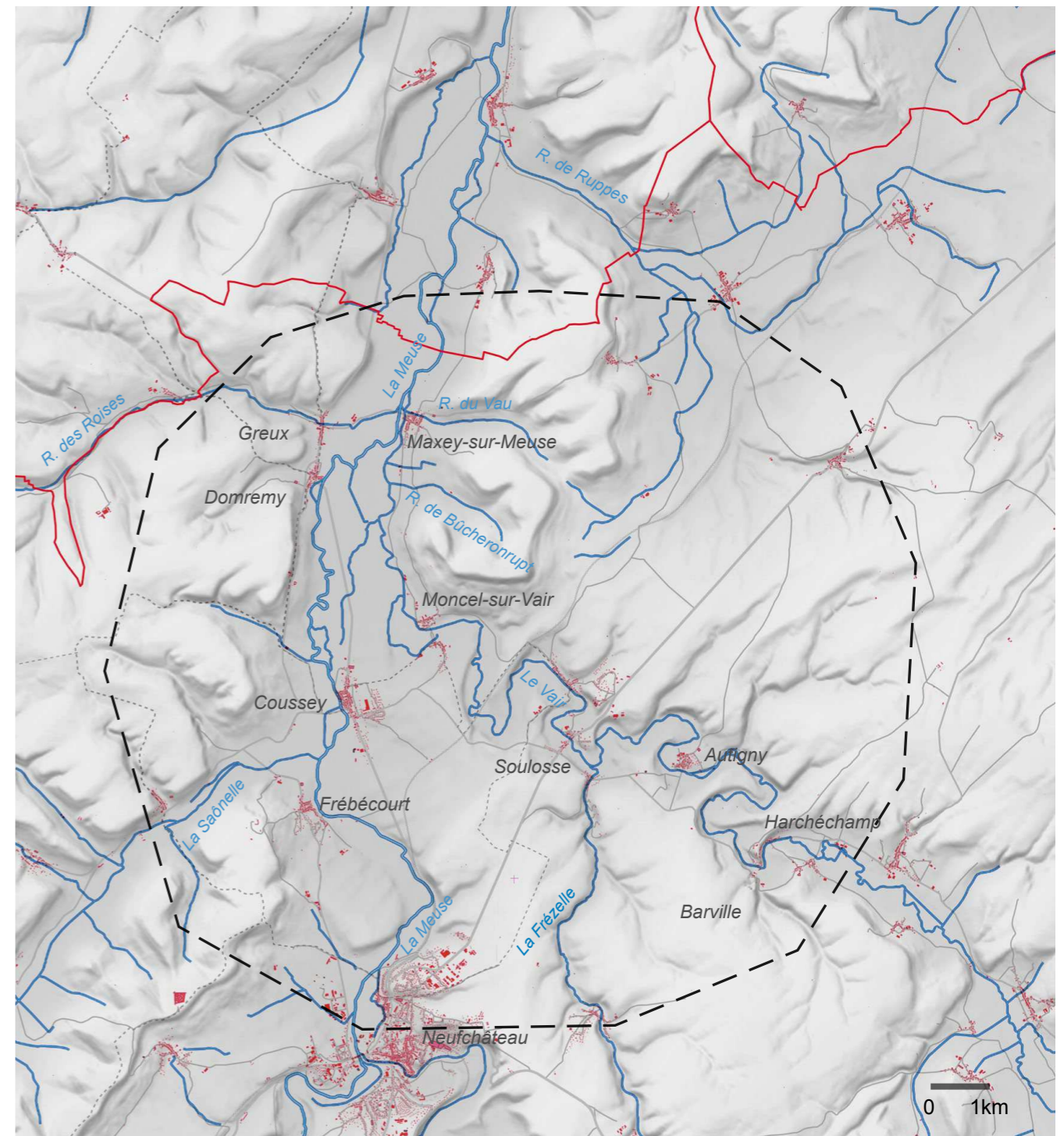
*Adieu Meuse endormeuse et douce à mon enfance,
Qui demeures aux prés où tu coules tout bas.
Meuse adieu : j'ai déjà commencé ma partance
En des pays nouveaux où tu ne coules pas.*



Franchissement du Vair à Soulosse-sous-Saint-Élophé.



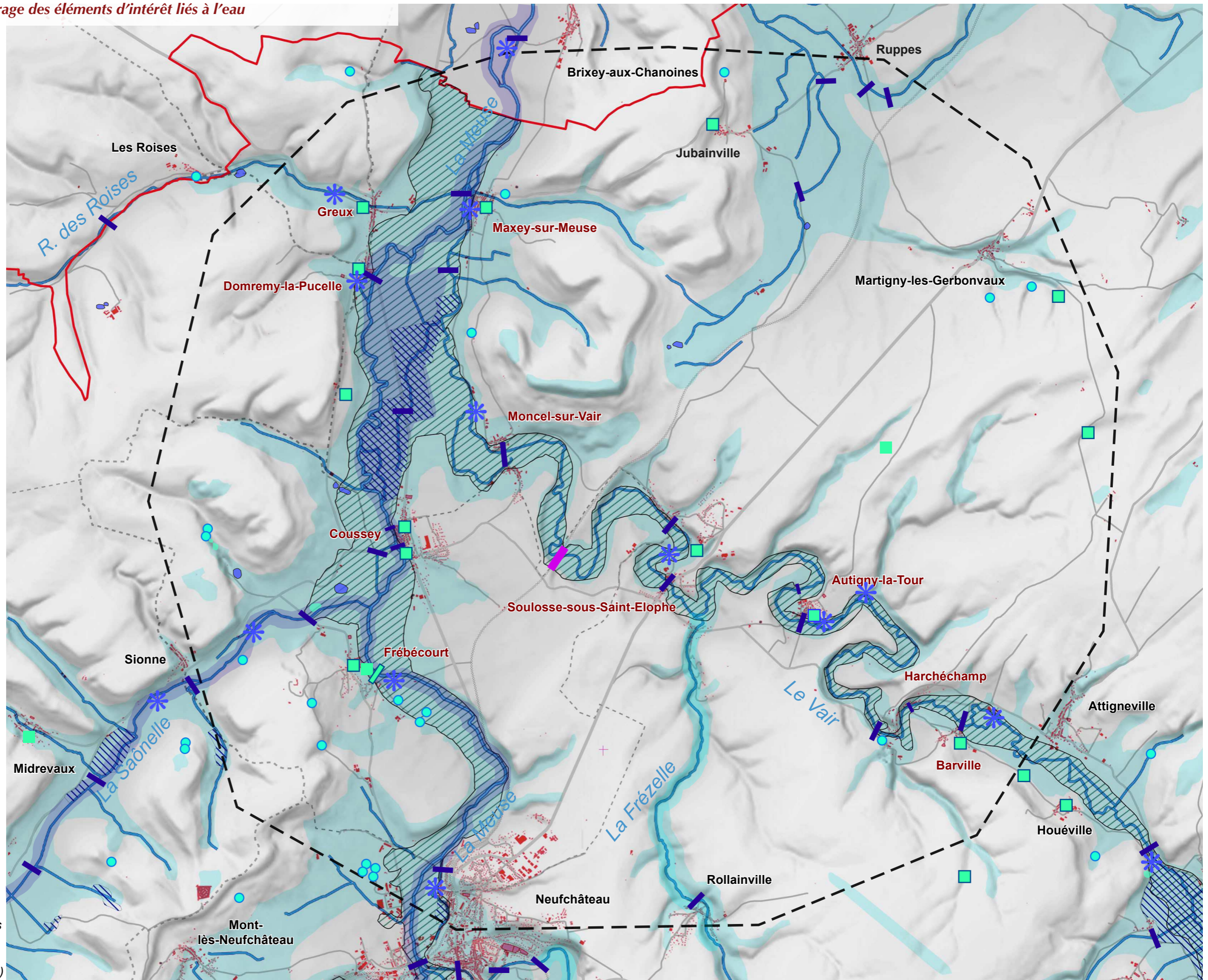
Le lavoir de Coussey.



Relief, réseau hydrographique et bâti (Source : IGN / Géoportail)



La Meuse au premier plan et le Vair au pied de la butte de l'oppidum. La ripisylve du Vair vue depuis le chemin de Moncel le Haut ; et celle de la Meuse vue depuis la Basilique du Bois Chenu.



- Cours d'eau
- Plans d'eau, étangs, mares...
- Sources
- Fontaines, lavoirs...
- Moulins
- Ponts
- Passerelles
- Viaduc de Soulosse
- Zones humides remarquables (PLUI)
- Zones humides remarquables (SDAGE)
- Zones potentiellement humides (PLUI)
- Crues observées / non datées antérieures à 2017-2018 (PLUI)

• **Les ouvrages liés à l'eau : un patrimoine remarquable**

Le réseau d'anciens moulins

Le cours des rivières a été maîtrisé au cours du temps, et l'énergie hydraulique mise à profit par de nombreux moulins, dont la plupart perdue aujourd'hui. Ils constituent un véritable patrimoine qu'il serait intéressant de préserver et de valoriser.

Pour certains, la longévité de leurs ouvrages hydrauliques est conditionnée par le maintien d'un certain niveau d'étiage, aujourd'hui remis en question pour répondre aux enjeux de restauration des cours d'eau au titre de la continuité biologique mais aussi pour la gestion des crues. Ce maintien de niveau d'étiage conditionne également la qualité de certaines séquences paysagères le long des rivières. Ainsi, les seuils du moulin d'Autigny et celui du moulin de Maxey font l'objet de réflexions sur leur devenir (projet HEBMA/ EPAMA, juillet 2017 / concertation en cours).

Moulin et usine de fabrication des métaux : Forges de Rebeauvois à Soulosse-sous-Saint-Elophé

Usine de fabrication des métaux construite en 1809 à côté d'un moulin, par Hector Denis Chevalier. Le laminoir de 1809 est remplacé en 1812 par un feu d'affinerie et un marteau et complété en 1825 par haut fourneau. Peu après sont édifiés le logement du régisseur, les logements d'ouvriers avec leurs annexes agricoles et des halles à charbon. Un entrepôt industriel est construit au cours du 20e siècle. Moulin repéré au 20e siècle. Aujourd'hui subsistent le moulin, le logement des ouvriers, les écuries et l'entrepôt industriel.

Source : Inventaire du Patrimoine / Ministère de la Culture



L'ancien moulin du château à Autigny-la-Tour.



Moulin de Maxey, sur un bras du Vair, à l'entrée du village.

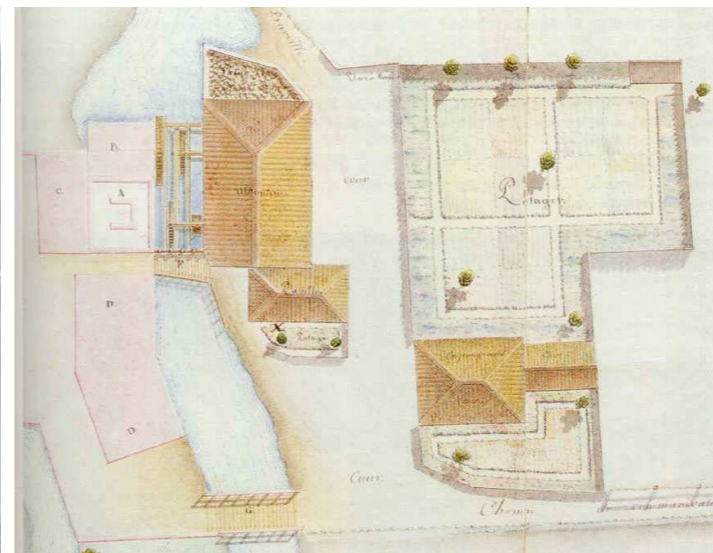
Moulin, Haut Fourneau dit Moulin De La Gravière à Attignéville

Le moulin est construit ou reconstruit en 1739 (il porte la date sur la niche d'angle du logis). En 1824, un haut fourneau et un entrepôt industriel sont ajoutés par les propriétaires Gauguier et Chevalier. Il fonctionne environ 10 ans. Logis du moulin repéré et partiellement reconstruit 2e moitié 19e siècle. Atelier de fabrication du moulin reconstruit milieu 20e siècle. Actuellement fermé.

Source : Inventaire du Patrimoine / Ministère de la Culture



Vue d'ensemble du Moulin de la Gravière à Attignéville, photo non datée. Source : patrimoine-de-france.com



Plan du Moulin de la Gravière à Attignéville de 1824. Source : gerard.beuchot.free.fr



Seuil du Moulin de la Gravière à Attignéville, photo non datée. Source : gerard.beuchot.free.fr



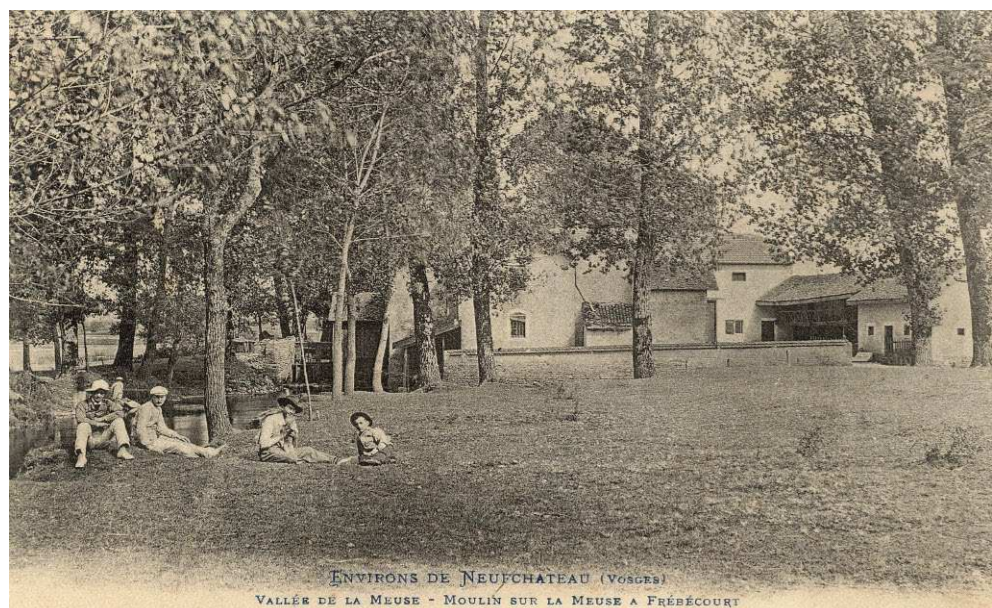
Moulin de Domremy-la-Pucelle, qui a conservé sa roue et sa coursive sur un bras de la Meuse.



Domremy-la-Pucelle c. 1957 - le Vieux Moulin, Photo Goldner, Paris 17e". Source : ebay.fr



Moulin de Greux, au coeur du vallon du ruisseau des Roises.



Moulin de la Belle-Écluse à Frebécourt en 1908 / Source : delcampe.net



Moulin du Martinet à Sionne au début du XXème s. / Source : delcampe.net



Moulin du Martinet, vu depuis la RD3 en direction de Sionne.

Les ponts et passerelles

La majorité des villages s'est installée près de l'eau, sans doute au départ contre un site de gué.

Les ponts de pierre, souvent édifiés ou consolidés au XVIIIème siècle, constituent des motifs récurrents qui lient les villages à la rivière (Domremy, Frébécourt, Brancourt, Autigny, Barville).

On trouve également des petites passerelles métalliques qui franchissent les rivières et s'étirent dans les prairies inondables. Elles sont généralement datées du XIXe s (Coussey, Moncel, Autigny, Harchéchamp).

Ces ouvrages participent grandement à la qualité des paysages mettant remarquablement en scène ces rapports à l'eau.



Pont sur le Vair à Autigny.



Pont sur la Meuse à Domremy-la-Pucelle.



Passerelle au-dessus du Vair à Harchéchamp.



Pont sur la Meuse à Frébécourt.



Pont sur le Vair à Barville.

• *Deux rivières aux cours capricieux : des phénomènes d'inondations qui rajoutent une dimension sensible et insolite aux paysages*



Inondation de la vallée de la Meuse entre Maxey-sur-Meuse et Domremy (octobre 2006 - EPAMA).



Inondation de la vallée du Vair à Harchéchamp (non datée).

Les deux rivières ont des cours capricieux. Lors des épisodes de fortes eaux, leurs lits respectifs peuvent s'élargir considérablement. Leurs paysages offrent des ambiances quasi lacustres, animées par les émergences végétales et mettant en valeur les reliefs de côtes et de coteaux.

La Meuse peut ainsi s'élargir de près d'un kilomètre sur pratiquement toute la séquence entre Neufchâteau et Burey-la-Côte.

Ce fut le cas cet hiver 2017-2018, où les eaux du Vair et de la Meuse semblent se mêler depuis Gouécourt.



Inondation de la vallée du Vair à Autigny-la-Tour (DREAL Grand-Est / S. Philippe, décembre 2017).



Inondation à Autigny-la-Tour (DREAL Grand-Est / S. Philippe, décembre 2017).



Inondation de la vallée de la Meuse. Point de vue de la Basilique du Bois Chenu (DREAL Grand-Est / S. Philippe, décembre 2017).



Inondation de la vallée de la Meuse. Point de Vue de Beauregard. (DREAL Grand-Est / S. Philippe, décembre 2017)

1.3. LES COMPOSANTES VÉGÉTALES

(Voir cartes de repérage pages 28 et 29)

• **Au coeur des vallées : des compositions pittoresques et variées, laissant s'exprimer pleinement les paysages ouverts**

Les fonds de vallées et les piémonts offrent un motif végétal remarquable par sa composition et sa variété :

- Le carroyage agraire alternant champs de cultures et prairies constitue un cadre qui s'anime et évolue au cours des saisons.
- Sur cette toile de fond, l'arbre et la haie s'associent pour un mariage réussi soulignant avec finesse l'itinéraire des cours d'eau, des chemins et le carroyage agricole.

Le motif du verger de plein vent bien que de plus en plus délaissé montre par endroits des signes de résistance, offrant des abris salutaires pour le bétail parcourant les pâturages.

Prolongement logique de ces écritures agricoles, les jardins s'associent à ce dispositif en composant des couronnes arborées enveloppant les villages.

La persistance de ces motifs issus de la polyculture associant prairies, cultures, arbres fruitiers et végétation rivulaire conditionne la qualité et la richesse de ces paysages qui apparaissent comme très "opulents".

La présence de troupeaux en nombre participe aussi à la cohérence de cet ensemble paysager agricole qui fonde l'identité de ce territoire et véhicule l'image d'une "belle campagne" !

• **Sur les plateaux et revers de côtes : des motifs plus homogènes, dominés par la forêt et les grandes cultures**

Dans ces paysages, le système de côtes associe de vastes plateaux cultivés aux boisements. Ce motif assure la transition entre la vallée de la Meuse et le Barrois, matérialisée par des perceptions panoramiques mais toujours délimitées par des opacités franches et tout aussi monumentales à l'échelle des bassins visuels embrassés par le regard.

La prédominance de la forêt sur les plateaux et les hauts de revers trahit un sol superficiel, peu propice à la culture. Le socle calcaire y détermine des cortèges floristiques spécifiques, aux ambiances parfois remarquables, comme celles du plateau de Beauregard à Maxey-sur-Meuse ou encore le coteau de la Rivière à Autigny-la-Tour.

Si les bois dominent l'horizon, chaque vallée adjacente ménage des interstices opportuns pour ceux qui souhaitent échapper à la grande vallée. Chacun des petits vallons étroits au sein desquels persistent des prairies encore très pâturées offrent des univers en soi, où l'arbre évolue dans une échelle de paysage plus intime.



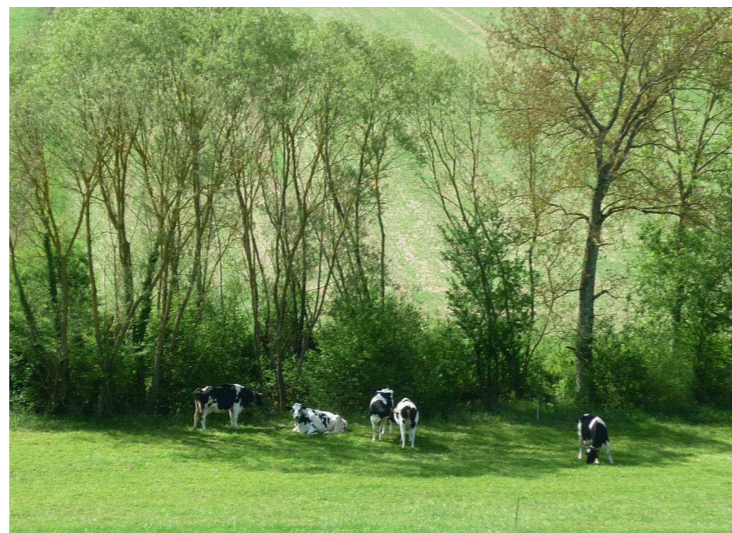
Chemin de Moncel-le-Haut, vue vers l'ouest.



Vue depuis le chemin de l'oppidum de Châtel, Moncel-sur-Vair.



Bande-verger à Maxey-sur-Meuse (RD19, vallon de Vau).



Pâture et ripisylve, ruisseau de Vau à Maxey-sur-Meuse.



RD164, Alignement de peuplier aujourd'hui en renouvellement.



Pelouse sèche du Coteau de la Rivière à Autigny-la-Tour.



Jardin potager à Gouécourt.



Ponctuation arborée, vallon du ruisseau de Vau à Maxey-sur-Meuse.

En rive gauche de la Meuse, on peut parler d'un encadrement quasi-continu par les boisements du plateau qui opèrent un large ourlet sur le revers des coteaux, alors qu'en rive droite, les interruptions ordonnées par le relief sont plus fréquentes au point de disloquer la côte et de dessiner des vastes îlots boisés se répondant les uns aux autres.

Les bordures de la vallée du Vair reprennent ces principes. Toutefois, la zone de basculement est beaucoup plus étendue coté nord-est. Cet effet est renforcé par l'alternance de boisement et de vastes pièces de cultures jouxtant les vallons secs perpendiculaires à la vallée du Vair, alors que pour le rebord sud-ouest, les boisements forment un front quasi continu sur les horizons (Forêt communale de Chenevières en continuité du massif forestier de Neufey). Le petit vallon de Fruze permet de pénétrer dans la partie nord de cet ensemble. Dans ce système, le Hatrot offre un vaste espace exclusivement occupé par les grandes cultures, au sud d'Autigny, et il persiste également quelques cultures au-dessus d'Houéville.



Trame végétale / cadrage sur Greux, Domremy et Maxey-sur-Meuse, entre Meuse et Vair : de grandes masses vertes latérales recouvrent les plateaux et les rebords de côtes. Les piémonts sont mouchetés de points verts aux abords des villages; au-delà, ils sont généralement nus. Les ripisylves en fond de vallées qui accompagnent les cours de la Meuse et du Vair sont encore bien présentes, ce sont elles qui assurent une grande partie des structures végétales que l'on admire depuis les grands points de vue. Les vallons, notamment celui du ruisseau de Vau, présentent encore des scènes champêtres très composées par l'arbre et la haie.



Calvaire planté (classé MH) à Autigny-la-Tour, Le Tahon. Les deux tilleuls magnifient le site, à la naissance d'une petite cavée qui recueille les eaux de ruissellement des prairies alentours.



La ripisylve de la Meuse et le moulin de Moncel-sur-Vair, vus depuis le chemin de Moncel-le-Haut. Au fond, silhouettes villageoises de Coussey et de Frébécourt.

• Pédologie :

Les sols propices aux cultures se situent en bas de pente (sols bruns argilo-limoneux) et dans le fond alluvionnaire (hors zones humides).

Sur les plateaux, les sols restent pauvres; mais on trouve quelques clairières agricoles dès que la couche de sols est suffisante (bruns calciques superficiels).

Dans les fonds de vallées, les argiles, rendant les sols lourds et compacts, ont permis le maintien des prairies.

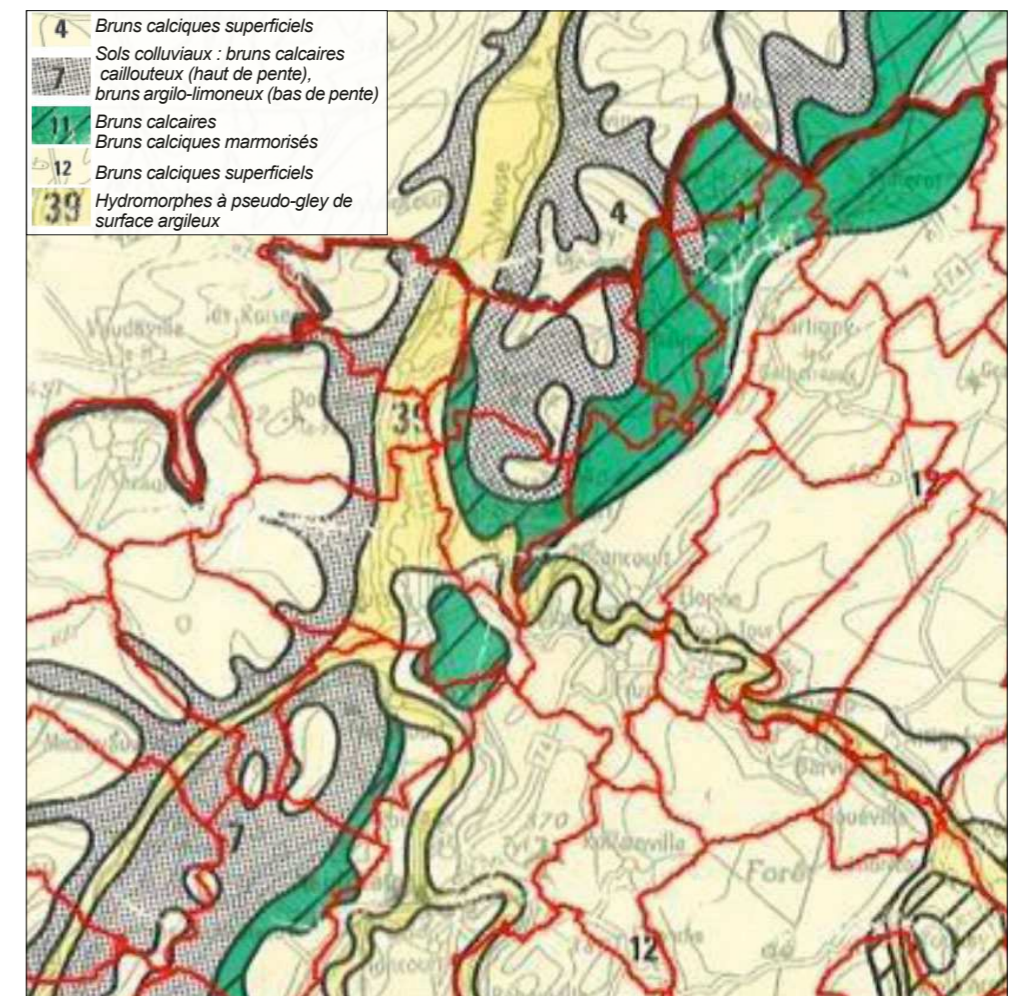
Pédologie (Source : carte pédologique de Lorraine)

La nature du sol est conditionnée par la nature géologique des terrains et par la circulation de l'eau en liaison avec la pente.

Coteaux : Sur les coteaux, on observe des sols bruns calcaires superficiels (20 à 30 cm d'épaisseur), irrégulièrement drainés. Ce sont des sols généralement lourds où l'assainissement est indispensable avant la mise en culture. Ils sont souvent couverts par la forêt et la prairie.

Vallées : Dans les vallées de la Meuse et de ses affluents, on rencontre des sols bruns faiblement lessivés, calcique marmorisés ou limono-argileux en surface et s'enrichissant en argile en profondeur. Ils constituent de très bons sols de culture. En zone inondable, ils sont souvent utilisés en prairie. Ces sols présentent parfois en temps de pluie des traces d'hydromorphie.

En fond de vallon, le sol argileux s'engorge presque en permanence en raison du déficit du drainage interne. Des tâches d'oxydation et de réduction apparaissent dans le sol dès la surface dans les endroits les plus humides, puis le sol prend une teinte grise bleutée veinée de rouge. Ce sol des zones humides est un sol brun à gley ou à pseudo-gley. Ces sols à nappe temporaire, soumis à inondations fréquentes de la Meuse, sont occupés par des prairies à flore hygrophile.



Carte des sols dans la région de Neufchâteau (source : diagnostic environnemental pour le PLUi)

Conclusion du diagnostic agricole du territoire de la CC de l'Ouest Vosgien (Étude PLUi - 2017)

Le territoire du PLUi est majoritairement herbager, avec des prairies permanentes qui couvrent la majorité de la SAU. L'activité agricole est relativement variée, tout en restant tournée vers l'élevage bovin et la polyculture. Grâce à ce système d'exploitation, les agriculteurs luttent contre l'enfrichement et tendent à maintenir des emplois. En effet, les produits des exploitations sont généralement transformés sur le territoire et l'aval et l'amont de la filière agricole sont présents et dynamiques. Le tissu agricole lui-même est également dynamique, puisque de nombreux agriculteurs ont fait part de leur souhait de se développer (agrandissement, nouvelle activité...).

Le PLUi devra donc anticiper les futures évolutions des exploitations agricoles présentes sur le territoire, en prenant en compte les questions de reprise des terres et du devenir des bâtiments agricoles.

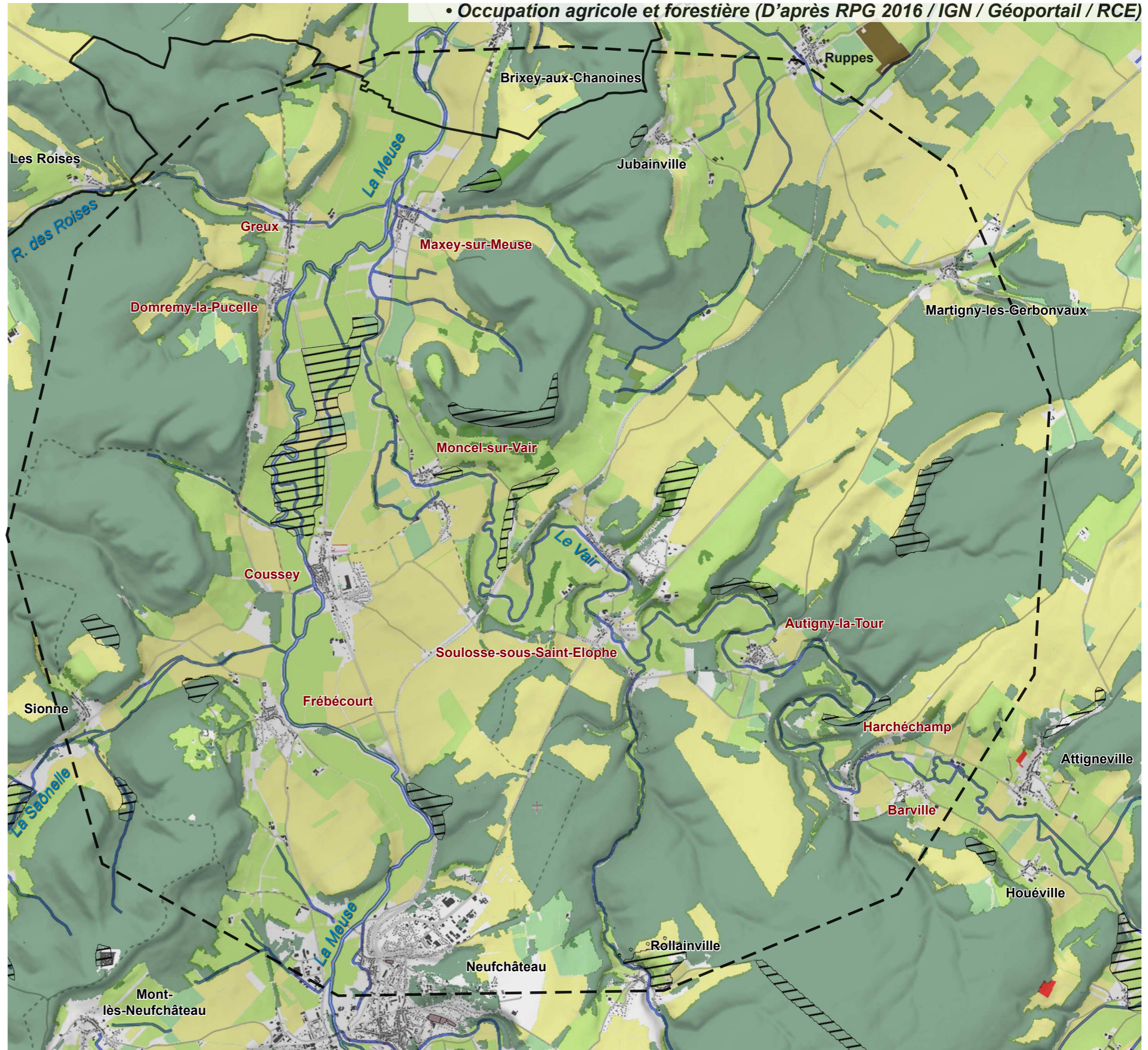
Les exploitations agricoles ont une SAU importante. Elles n'exploitent donc pas toutes leurs parcelles sur la même commune. Ainsi, une modification sur les parcelles du territoire du PLUi pourra avoir une incidence pour des exploitations situées en dehors de celui-ci.

Par ailleurs, toutes les parcelles ne pourront pas être urbanisées de la même manière. Par exemple, certaines sont engagées dans des MAEC et devront conserver leur vocation agricole pour une période de 5 ans, d'autres sont comprises dans un périmètre inconstructible autour des bâtiments d'exploitation.

De plus, les agriculteurs ont souligné le fait que l'usage des parcelles doit bien être pris en compte dans l'évaluation des impacts des zones à urbaniser, car certains usages entraînent des nuisances (épandages...). Ils souhaiteraient également une redynamisation des centres des villages, afin de ne pas trop diminuer leur SAU et de limiter les éventuels conflits d'usage.

Source : www.ccov.fr

• Occupation agricole et forestière (D'après RPG 2016 / IGN / Géoportail / RCE)

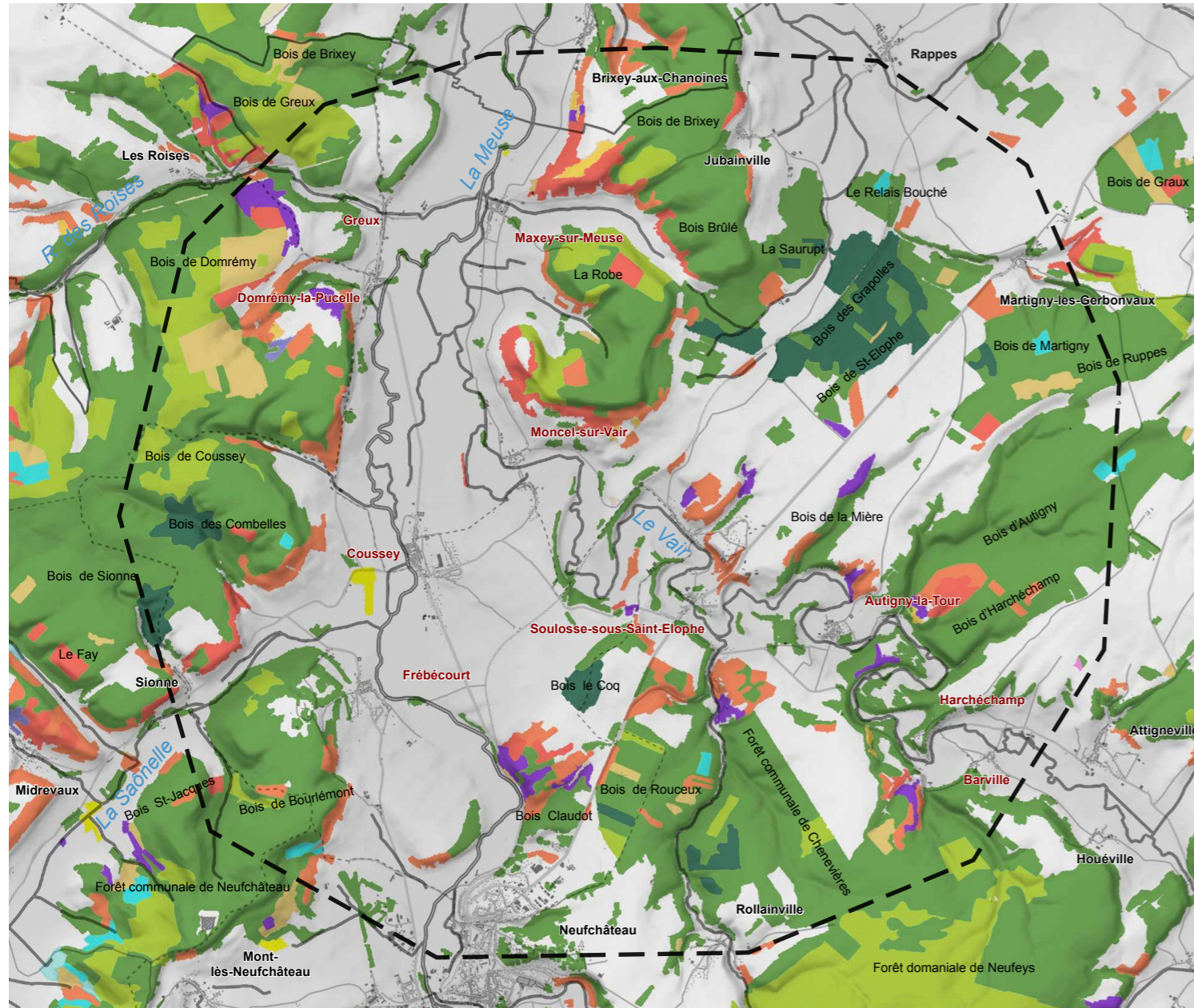


- Boisements
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Cultures
- Vergers
- Semences
- Espaces Naturels Sensibles

• **Une couverture forestière occupant majoritairement les hauts de côtes et les plateaux**

La forêt domine de sa présence tous les hauts de côtes, renforçant le jeu des lignes d'horizons lointains et formant des écrans aux édifices remarquables. La forêt sur rebord de plateau et les boisements de pente participent ainsi fortement à la diversité des ambiances paysagères

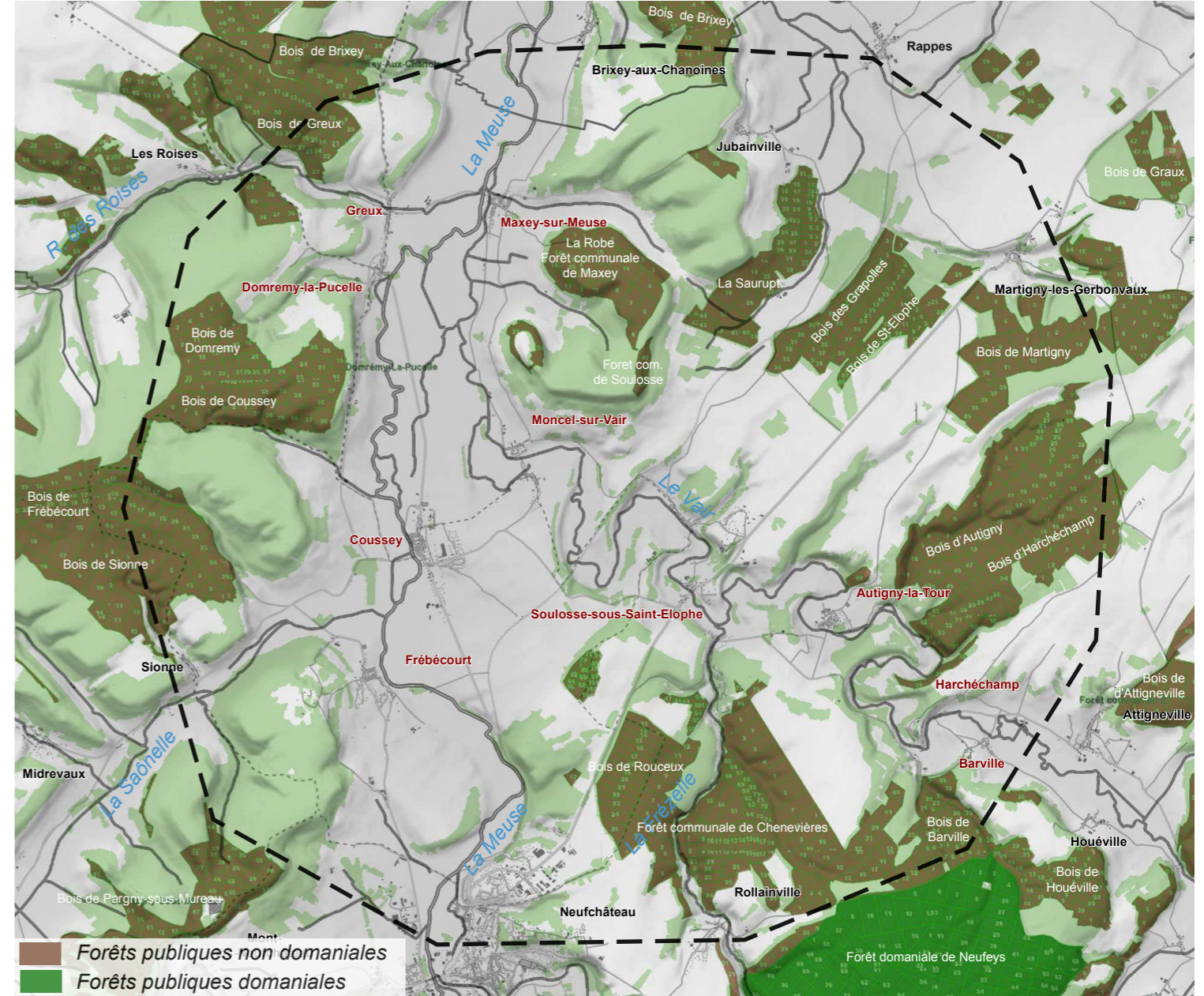
Il n'y a pas de forêt domaniale sur le territoire d'étude, la forêt de Neufeys se situe en limite sud-est. Pratiquement toutes les communes possèdent un bois sur les plateaux. La majorité des boisements de pente est de domaine privé. Le réseau de chemins, assez dense permet cependant une bonne accessibilité.



• **Repérage des principaux cortèges forestiers (Source : IGN / Géoportail)**

Forêts fermées :	Autres :
Conifères purs	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
Sapins ou épicéas	Forêt fermée sans couvert arboré
Mélange de conifères	Peupleraie
Mélange de conifères prépondérants et feuillus	Formations herbacées
Mélange de feuillus prépondérants et conifères	Landes
Chênes décidus purs	
Feuillus purs	
Hêtres purs	

Sous-bois près du site de l'oppidum de Châtel (Moncel-sur-Vair).



Forêts publiques non domaniales
 Forêts publiques domaniales

• **Repérage des forêts publiques (Source : IGN / Géoportail)**



Les coteaux de la Basilique, sous le Bois Chenu, sont aujourd'hui boisés et forment un écran à l'édifice.

• Les motifs floristiques offerts par les "milieux naturels" :

Le relief, les sols et les expositions ont conditionné des sites aux dynamiques naturelles spécifiques, qui représentent aujourd'hui un patrimoine remarquable au titre des habitats naturels.

Le Conseil départemental a engagé depuis plusieurs dizaines d'années un important travail de reconnaissance de ce patrimoine à travers sa politique des espaces naturels sensibles (ENS). Il s'agit surtout de zones humides, de pelouses calcaires et de boisements de pente.

Les communes concernées et le Conservatoire des espaces naturels de Lorraine (CEN) sont très impliqués dans la gestion des sites les plus importants.

Zones humides :

(Voir carte page 28)

Les zones humides majeures sont constituées de prairies inondables, généralement utilisées pour le pâturage et la fauche. Elles forment un motif en mosaïque concentré le long des cours d'eau, pratiquement continu d'amont en aval.

Zones humides identifiées comme ENS par le Département dans l'aire d'étude:

- ENS R01 : la Meuse dans la traversée du département
- ENS A25 : prairies de la Meuse à Coussey et Domremy-la-Pucelle
- ENS R13 : la Saônelle (Sionne et Frébécourt)
- ENS R15 : la Frezelle (Soulosse-sous-Saint-Elophé)
- ENS D01 : Héronnière de Frébécourt
- ENS D05 : Source dans l'ancien lit du Vair (à Moncel-sur-Vair).

Pelouses calcaires :

Les pelouses calcaires du secteur ont fait l'objet de politiques très volontaires avec mise en valeur de certains sites à titre conservatoires et/ou pédagogiques.

Les sites les plus importants sont les suivants :

- ENS P04 : Coteaux de la Rivière à Autigny-la-Tour
 - ENS P07 Beauregard à Maxey-sur-Meuse
 - ENS P11 : la Cumène, à Soulosse-sous-Saint-Elophé (secteur amont de Fruze)
- Autres sites d'intérêt local :
- ENS P12 : la Crotte de Brebis à Soulosse-sous-Saint-Elophé
 - ENS P14 : le Niémont à Neufchâteau
 - ENS P06 : Les Échelottes et Poirié Gigé à Soulosse-sous-Saint-Élophé
 - ENS Le Potelon à Attigneville

Boisements de pente :

Les boisements de pentes sont également très présents. Certains sont très anciens, d'autres sont issus d'anciennes friches qui se sont lignifiées. Ils participent par leurs ambiances très diversifiées à la qualité et la richesse des paysages des deux vallées :

- ENS F03 : Bois de la Côte Julien à Moncel-sur-Vair et Soulosse-sous-Saint-Elophé
- ENS F04 : Bois Brûlé à Sionne, présence d'hêtres tortillard (en limite de Coussey)
- ENS F80 : Bois de Boinville à Autigny-la-Tour (en limite du site inscrit de la vallée du Vair)
- ENS F81 : la Cotelotte à Harchéchamp
- ENS F82 : les Vignes Jeanmaire à Barville et Houéville
- ENS F96 : érable à scolopendre à Frébécourt et Sionne.

NB : La nature des ces milieux et les enjeux spécifiques de ces sites naturels figurent en annexe de la présente étude.

La Noue du Pont de Pagny

La vallée de la Meuse, de Domremy-la-Pucelle à Coussey, abrite un ensemble de milieux alluviaux constitués de prairies, de pâturages, de cultures et d'une annexe hydraulique appelée « Noue du Pont de Pagny », faisant la jonction entre la Meuse et le Vair.

Cette annexe hydraulique abritait autrefois une diversité d'espèces et de milieux naturels tout à fait remarquable. L'avifaune nicheuse de la vallée était alors composée d'espèces emblématiques comme le Courlis cendré ou le Tarier des prés. L'intensification des pratiques agricoles et l'extension des cultures ont entraîné une dégradation et une altération profonde du fonctionnement hydromorphologique et écologique des vallées alluviales. Elles ont également occasionné une diminution progressive des prairies et des zones humides, entraînant la disparition de plusieurs espèces remarquables. La Noue du Pont de Pagny n'a pas échappé à ces changements de pratiques agricoles : comblement artificiel, surpâturage et mise en culture du lit majeur.

Zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, les annexes hydrauliques comme la Noue du Pont de Pagny offrent cependant une grande variété d'habitats, dans lesquels les communautés animales et végétales s'expriment. La Noue représente à la fois une zone de reproduction, de repos migratoire ou encore une aire de nourrissage. Elle abrite également des espèces végétales rares et protégées telles que la Menthe pouliot ou encore la Pesse d'eau.

Une démarche menée dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil départemental des Vosges a été initiée en 2012 en vue de conserver l'annexe hydraulique et les espèces qui s'y développent. L'engagement volontaire des exploitants agricoles a permis de mettre en oeuvre des actions de préservation et de restauration de la Noue de Pagny : installation de clôtures en bordure de noue, pose d'abreuvoirs, bouturage de saules, mise en défens de la station de Pesse d'eau, fauche tardive des bandes enherbées... Les exploitants se sont également engagés à adapter leurs pratiques agricoles en concertation avec le CEN Lorraine par des conventions de partenariat d'une durée de 6 ans.

Source : Bulletin d'information n°74 - mars 2017 - CEN Lorraine



Secteur de la Noue de Pagny - Source : CEN Lorraine / bulletin d'information n°74 - mars 2017.



Pelouse calcaire du plateau de Beauregard (Maxey-sur-Meuse).



Hêtre tortillard de Sionne - Source : CC Ouest vosgien. Cinq hêtres sont recensés dans ce secteur, proche de la carrière de Berthelevaux, accessible par un itinéraire de randonnée.

1.4. LES MOTIFS BÂTIS

(Voir carte de repérage page 34)

• La persistance d'un bâti rural très groupé

Groupé ou suivant une forme linéaire, le motif bâti s'est constitué sur des logiques d'implantation très économe de l'espace cultivable, générant une organisation du bâti groupé, implanté à proximité des cours d'eau et généralement contre le piémont des côtes. Ainsi, les villages jalonnent les vallées, peu distants les uns des autres, les clochers de leur église agissant comme des repères visuels se répétant et se répandant.

Les constructions isolées sont plutôt rares (il s'agit souvent de bâtiments agricoles) et les constructions récentes ont somme toute respecté cette logique d'agrégation, renforçant la persistance du motif bâti ancien rural. C'est là un atout indéniable de ces paysages finalement assez peu violentés par des excroissances d'urbanisation (exception faite de Neufchâteau, dont les dynamiques d'évolution se sont cristallisées le long des axes de circulation principaux).



Harchéchamp : le village se love au pied de la falaise surmontée de sa forteresse.



Moncel-sur-Vair : les deux villages d'Haponcourt et de Gouécourt, implantés de part et d'autre du Vair, ne semblent en faire qu'un au pied de la Côte de Dulgny.

• Des silhouettes souvent expressives et très exposées à la vue

Ce paysage ouvert distribue une variété de points de vue favorisée par une multitude de situations de surplomb offerte par le relief de côtes, installant chaque entité bâtie dans une mise scène très exposée au regard. Ainsi, leurs silhouettes respectives émaillent les vallées et jouent un rôle indéniable dans la composition de leur paysage.

Ces silhouettes bâties ont conservé globalement leurs caractéristiques et leur qualité "pittoresque". Bien sûr, elles ne sont pas toutes indemnes de quelques extensions disgracieuses (bâti résidentiel, bâtiment agricole ou d'activités) mais on peut penser qu'elles seront sans doute à la longue rendues moins impactantes par le développement de la végétation de leur jardin.

La diversité des organisations urbaines et des implantations livre ainsi une palette de silhouettes faisant souvent corps avec leur écrin paysager, comme à Autigny-la-Tour, Maxey, ou Moncel-sur-Vair...

Escorte arborée, alcôve creusée dans le socle calcaire, versant relevé verdoyant les accompagnent et les campent dans des tableaux la plupart du temps expressifs comme à Barville, Harchéchamp, et dans une moindre mesure Domremy-la-Pucelle.

« Les villages de la vallée se voient, se touchent presque. Ils se partagent les champs et les prairies entre lesquels serpente la Meuse ; mais chacun a aussi sa part des versants rocaillieux où mûrit la vigne, des taillis où paissent les moutons et par dessus tout cela, des bois qui s'étendent, parfois interrompus, mais toujours renaissants, couronnement sans fin des plateaux ». Paul Vidal de la Blache - Tableau de la géographie de la France 1903.



Silhouette de Maxey-sur-Meuse, aisément repérable par le clocher de son église.

• Des monuments-repères qui jalonnent les vallées

A cette nébuleuse de villages compacts semble répondre une autre ponctuation, moins dense mais tout aussi ostentatoire, qui participe à la singularité de cette séquence de vallées :

- **La basilique du Bois Chenu** accrochée à son versant de côte est emblématique de son statut de phare spirituel, visible de loin mais aussi en position de domination, profitant de la large dépression creusée par les cours hésitants de la Meuse et du Vair.

- **Le château de Bourlémont**, vigie séculaire perchée sur son plateau à plus de 120m de hauteur. Sa silhouette massive et sombre disparaît parfois au gré de la luminosité, des intempéries, se confondant avec les frondaisons des boisements qui l'accompagnent, là haut.

- **La petite chapelle de Beaugard**, plus timide mais tout aussi forte en émotion, crâneusement implantée sur son éperon, toise la vallée, face à Maxey-sur-Meuse et Domremy-la-Pucelle.

- **L'église Saint-Elophe**, sur son promontoire dominant la confluence des deux vallées,

- **Le château d'Autigny**, aggloméré au village médiéval, est indissociable de son écrin paysager du méandre du Vair

- **La forteresse d'Harchéchamp face à l'église Saint-Epvre de Barville**, domine la petite plaine d'Attigneville.

Bien qu'il ne bénéficie pas de la même exposition que les "repères" cités précédemment et dans un registre très différent, le viaduc de la voie ferrée qui enjambe la vallée du Vair s'impose aussi comme un véritable monument émaillant le paysage et son relief chahuté.



Église Saint-Elophe sur son promontoire dominant la confluence des deux vallées.



Église Saint-Epvre à Barville.



Viaduc de Soulosse.



Silhouettes de Coussey et Frébécourt, dominées par le château de Bourlémont.

• De belles séquences bâties au bord de l'eau

Les villages se sont implantés logiquement vis-à-vis des deux rivières : souvent à proximité, contre un gué, puis un pont, en limite du lit majeur. Le bâti s'agence alors en s'imbriquant, jouant avec la pente pour se mettre hors d'eau, comme à Frébécourt.

La présence de l'eau a toujours donné lieu à la création d'infrastructures de franchissement simples mais soignées, le pont et la passerelle devenant un vocabulaire récurrent et commun à chacun de ces villages comme le lavoir, la fontaine.

Des séquences remarquables au bord de l'eau...



Frébécourt, faubourg au bord du Vair, où le bâti se met à distance par un seuil souvent végétalisé. (source : google Maps)

• Des ambiances villageoises assez homogènes

L'agglomération des formes bâties a généré des tissus compacts dessinant des rues-corridors, où s'agrègent une diversité de formes et d'implantations, constituant au final une seule et même entité urbanisée.

La maison-bloc, massive, percée d'une grande porte cochère comporte souvent un étage, parfois deux, que couvre une toiture en tuiles de terre brune. L'agglomération des volumes, souvent en alignement à la rue ou avec un retrait, fait le paysage villageois.

Les espaces publics y sont rarement dispendieux en espace et en aménagement et la végétation est peu présente. Elle émerge des jardins ou reste cantonnée au pied du mur. Parfois quelques poiriers palissés traditionnels ont persisté. Il y a peu d'arbres à l'intérieur des villages, ils sont présents dans les jardins, et ce sont en majorité des arbres fruitiers.



Harchéchamp, abords du Pavillon Rouge, le long du Vair. (source : google Maps)

• Des évolutions du bâti ancien parfois contestables

Peu de constructions neuves se sont invitées dans ces agglomérations anciennes, conservant au paysage des rues une certaine "authenticité". Le bâti vétuste et vacant n'est pas rare, malgré des qualités indéniables. L'attrance vers un bâti neuf, plus pratique, mieux isolé, où la voiture à sa place réservée rend d'autant plus difficile la réappropriation de ce patrimoine exigeant en savoir faire et en innovation.

Si les silhouettes villageoises n'ont pas connu de mutations préjudiciables pour leur harmonie globale, le paysage de chaque village donne à voir des évolutions du bâti ancien plus contrastées et parfois peu appropriées.

L'irruption des huisseries en PVC (fenêtre, mais surtout volets roulants et portes), l'addition de vérandas, des revêtements de façade et des modifications de percements peu respectueux des caractéristiques techniques et formelles sont hélas des marqueurs de banalisation.

Les évolutions d'usage des abords de la maison villageoise conduisent également à la banalisation du rapport à la rue; celui-ci se simplifie, s'orientant souvent exclusivement au service de la fonction automobile. Les murets d'enclos et les ceinture champêtres des jardins et vergers tendent à s'effacer, au profit de clôtures standard et de végétation horticole.

Un riche patrimoine d'architecture rurale...



Moulin aval d'Autigny-la-Tour.



Le Pavillon Rouge, manoir du XVIe s. à Harchéchamp.



Maison rurale avec couverture rénovée à Barville.



Autigny-la-Tour, jeu de façades sur rue.



Maisons alignées à Greux.



Maison rurale rénovée à Saint-Élophé.



Frébécourt, succession de façades sur rue en pente vers la Meuse.



Petit jardin clos en terrasse, Autigny-la-Tour.

Des dégradations en cours et des rénovations pas toujours réussies...



Ancienne loge de jardin à Barville, juste derrière l'église.



Maison face à l'église de Maxey-sur-Meuse.



Autigny-la-Tour.



Frébécourt.



Autigny-la-Tour.



Barville.



Frébécourt.

Et des extensions récentes limitées mais qui affectent certaines scènes paysagères...



Soulosse-sous-Saint-Elophé / rue de la Roche Jeannotte : une maison en mode ostentatoire qui impacte les vues offertes depuis la RD3. La maison voisine sur la gauche, pourtant plus haute, est beaucoup moins prégnante, du fait de sa forme et de la nature de ses abords.



Lotissement communal dans le secteur de la Baraque, au sud de Frébécourt. Un simple travail sur les franges permettrait de mieux associer cet ensemble à la silhouette du village.



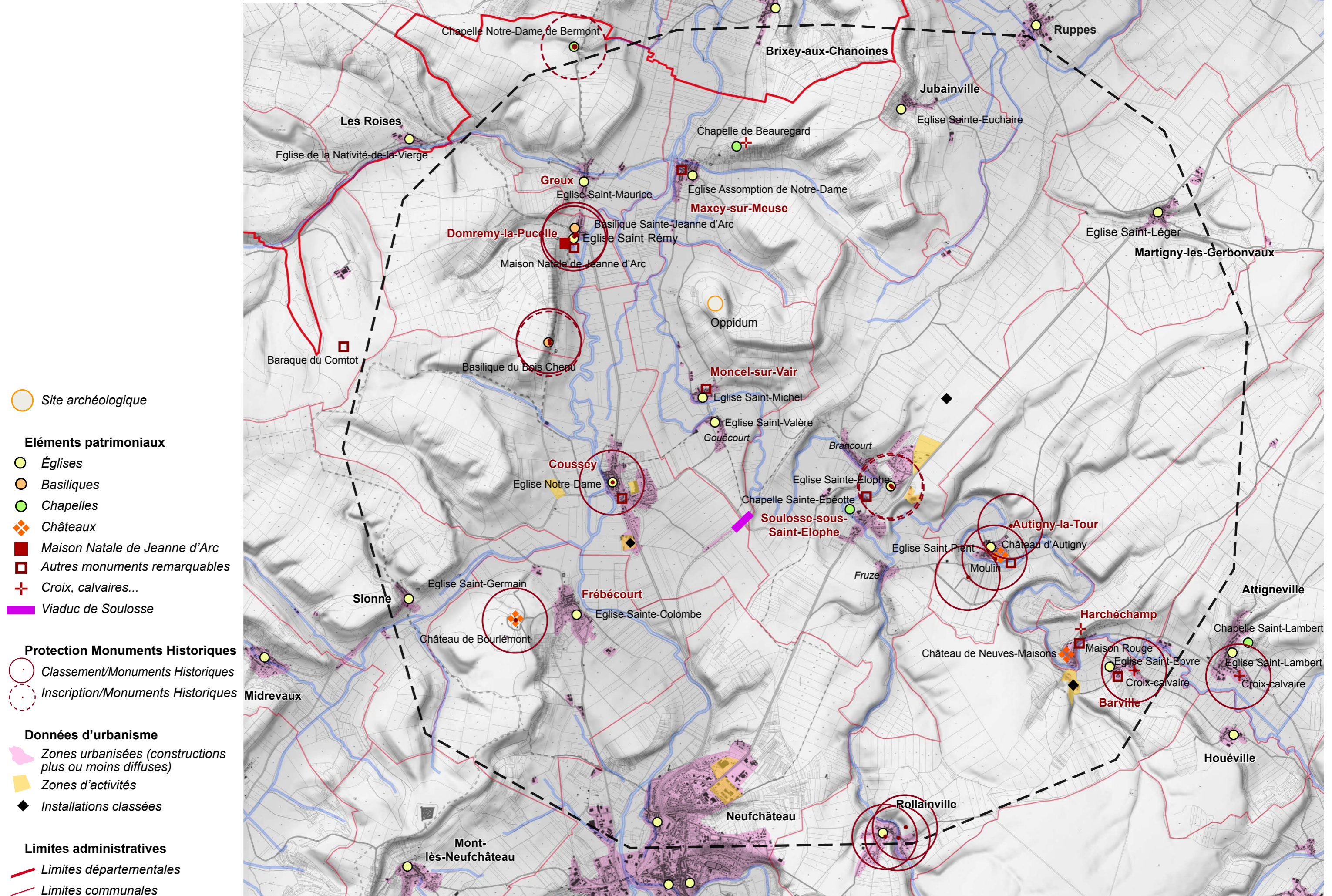
Extensions récentes à Harchéchamp, vues depuis Barville. L'inondabilité du Vair a limité les possibilités d'extension du village. En s'implantant sur la pente des coteaux, les constructions, souvent standardisées, génèrent des impacts forts.



Approche nord des vallées du Vair et de la Meuse par la RD674 : les premiers plans qui s'offrent sont ceux de la zone d'activités et du groupe scolaire qui occultent les vues sur les monuments repères historiques : Saint-Elophé, Boulémont et la Basilique de Bois Chenu.



La silhouette est de Coussey est très identifiable par le grand hangar situé près de l'ancienne gare (usine d'embouteillage), alors que les zones pavillonnaires du 1er plan respectent le gabarit de la silhouette. Il concurrence fortement le clocher de l'église.



1.5. LA TRAME VIAIRE

(Voir carte de repérage page 37)

• Des routes «paysages» remarquables au service de la dimension panoramique du territoire

Dans ce territoire aux vallées larges et ouvertes, le maillage viaire s'est invité presque partout, principalement dans les vallées évitant les séquences de reliefs délicats.

Point de convergence des routes de longs parcours, Neufchâteau polarise et distribue l'armature principale. La RD164 et la RD674 en sont les deux axes principaux, orientant la distribution du territoire suivant un axe Nord-Sud. Leur statut de liaison interdépartementale n'en ont pas fait des routes suraménagées : malgré le trafic soutenu qu'elles accueillent, elles conservent encore une allure de route ordinaire, n'évitant pas les villages. Elles se distinguent peu, hormis leur densité de trafic, des autres routes qui elles évoluent principalement d'Est en Ouest, rencontrant davantage la complexité de la topographie.

La RD3 arpente la vallée du Vair, tantôt au ras de l'eau, tantôt à mi-hauteur sur le coteau sud. C'est un bel itinéraire de découverte de la vallée au relief tourmenté par la rivière.

Plus au Nord, la RD 19 permet d'embrasser la transition entre le rebord constitué de cuesta à l'Ouest et celui atomisé par l'érosion à l'Est, itinéraire qui livre de belles vues sur la vallée de la Meuse.

Ce réseau est complété de petites routes précieuses dans l'arpentage du territoire. Elles permettent de s'immerger dans l'étroitesse de certains vallons et d'en découvrir l'intimité, d'atteindre des points hauts d'où le paysage se dévoile.

Ce réseau qui "colle" au relief permet d'apprécier les paysages. De nombreuses séquences sont remarquables par leurs caractères pittoresques conditionnées essentiellement par les vues panoramiques offertes (voir chapitre 3). La RD164, la RD53 qui dessert Bois Chenu, la voie communale de Moncel à Brixey et la RD3 sont les plus remarquables et méritent une attention dans la gestion de leurs rives.



Chemin de Bermont aux Herbues (Greux). Cette route à flanc de coteau offre de très belles vues sur la vallée. C'est l'itinéraire du GR 703, chemin historique de Jeanne d'Arc (Toul - Fronville).



Route de Brancourt à Gouécourt : Vue panoramique vers l'ouest.



Mise en scène remarquable d'Autigny par la RD3d.



Belvédère plus ou moins à l'abandon, en bordure de la RD3. D'un côté, vue sur la Forteresse d'Harchéchamp, de l'autre, vue vers Autigny-la-Tour.



La RD164, été 2017. Les peupliers, abattus récemment, devraient être renouvelés cette année.



La petite route entre Coussey et Gouécourt, en franchissant la ligne d'interfluvium des deux vallées offre des très beaux panoramas à plus de 180° vers le nord. La séquence de RD3 parallèle au sud ménage également de très beaux points de vue.



RD19 : caractère de petite route de desserte du Vallon du Vau, à Maxey.

• **La voie ferrée Neufchâteau-Toul, entre remblais et déblais**

Son itinéraire n'intervient que dans une courte séquence de l'aire d'étude mais il marque fortement le paysage de la vallée du Vair. D'abord par l'ouvrage d'art qui enjambe cette dépression au moment où la rivière effectue une nouvelle orientation de son cours, ensuite par les terrassements que son tracé en pente douce impose à la topographie.

Elle occupe une situation presque périlleuse au nord de Neufchâteau, agrippée à flanc de coteau, épousant la marque ample du méandre creusé par la Meuse.



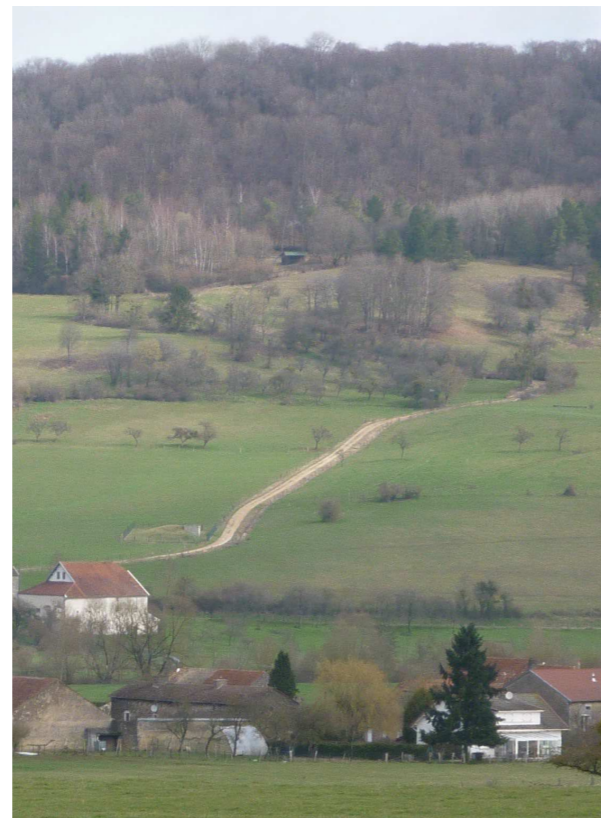
Train circulant sur la voie ferrée ligne Neufchâteau-Toul avec Gouécourt en arrière-plan.



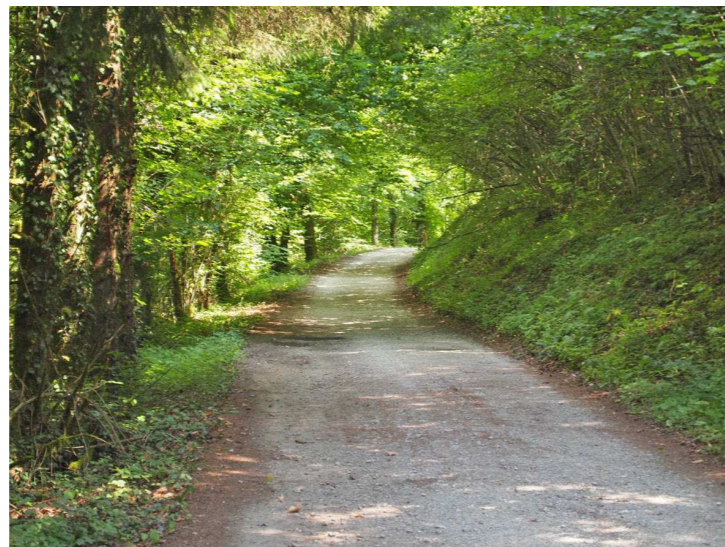
Ancienne gare et maison du garde-barrière à Maxey-sur-Meuse.



Ancienne voie ferrée longeant la Saône à Sionne.



Le chemin de la Côte Julien offre des vues magnifiques sur la plaine de confluence entre Meuse et Vair.



Chemin du vallon de la Combe des Enfants, près de Berthelevaux.



Ancienne voie romaine de Lyon à Trèves au nord de Soulosse-sous-St-Élophé, un beau chemin de terre en surplomb bordé de pins.

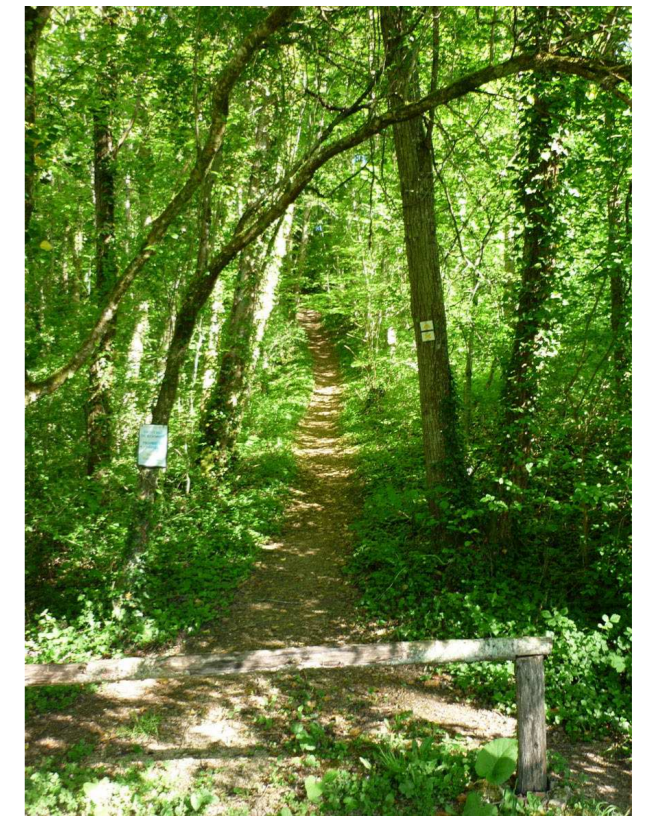
• **Les chemins, des accès aux ambiances plus secrètes des vallons**

Que l'espace soit agricole ou forestier, il est visité par de nombreux chemins évoluant par monts et par vaux. C'est un territoire dans lequel on circule aisément, ces chemins étant en grande partie carrossables sauf dans les massifs boisés.

L'ancienne voie ferrée qui parcourrait naguère la vallée de la Meuse a été aménagée en chemin, itinéraire évoluant en remblai au-dessus des prés inondables entre Coussey et Maxey.

Un autre tronçon, aujourd'hui également abandonné, part de Neufchâteau et contourne l'éperon de Bourlémont pour s'engager dans la petite vallée de la Saône. La traversée de Frébécourt a donné lieu à une route desservant des habitations récentes. Un projet de réaménagement en chemin des séquences au-delà du bourg est en cours.

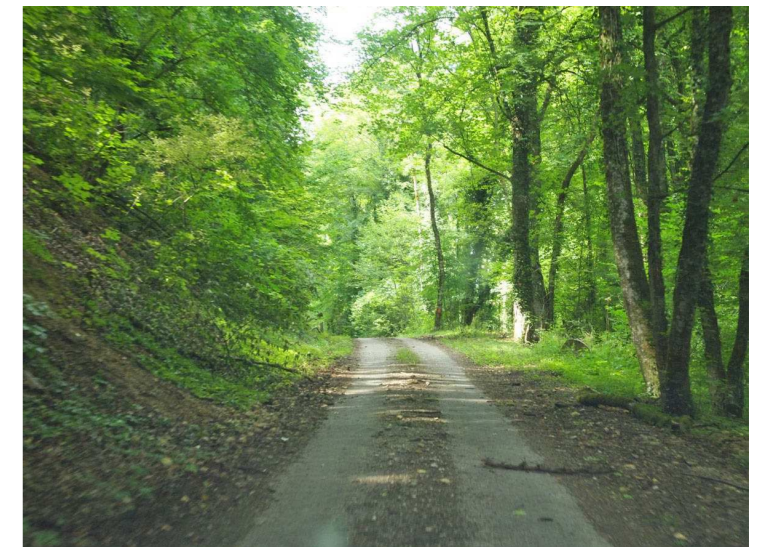
Côté Vair le réseau est moins dense, mais il existe un fort potentiel, notamment pour redécouvrir les méandres du Vair. L'ancienne voie ferrée au nord de Soulosse est un ensemble remarquable par sa configuration (levée de terre bordée d'arbres) et les vues qu'elle offre vers l'ouest et le sud.



Sentier reliant l'ermitage de Bermont à la source située dans le vallon.



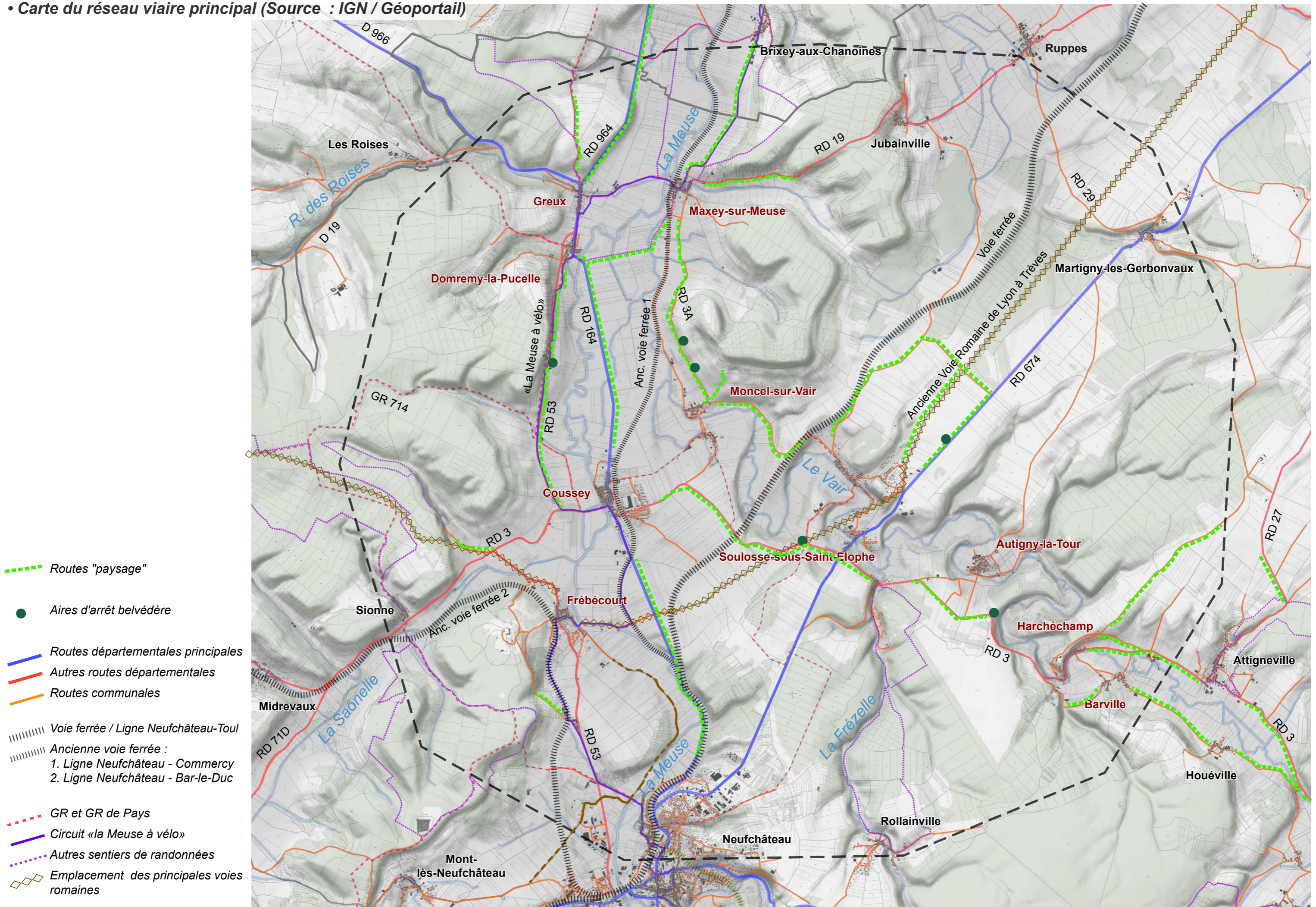
Chemin des Vignes, au sud de Frébécourt.



Chemin d'accès au château de Bourlémont, Frébécourt.



• Carte du réseau viaire principal (Source : IGN / Géoportail)



Étude préalable au classement des vallées de la Meuse et du Vair

Département des Vosges

2.

APPROCHE HISTORIQUE ET CULTURELLE

Cette partie, réalisée par Monique Chauvin, propose une approche synthétique des valeurs historiques et culturelles des paysages en jeu, préalable essentiel à l'approche paysagère.

PARTIE 2 - TABLE DES MATIÈRES

2.1. MEUSE ET VAIR : CARREFOUR D'HISTOIRE

Meuse et Vair : lieu originel de la geste johannique	42
Domrémy et Greux : une mise en scène des lieux de l'enfance et de la vocation de Jeanne d'Arc.....	42
Un territoire de référence d'un mythe national	45
Grâce à Jeanne, des paysages réels et imaginaires présents par la poésie et la littérature...	46
Une histoire aussi sans Jeanne : un site très anciennement humanisé	46
Préhistoire.....	46
Antiquité gallo-romaine.....	46
Des lieux imprégnés de légendes du christiannisme.....	49
Une localisation aux marches : la Meuse, une frontière.....	49
Le territoire historique, synthèse cartographique.....	50

2.2. DES PAYSAGES PITTORESQUES MAIS PEU REPRÉSENTÉS

De larges fonds de vallées ouverts bordés de coteaux : les motifs des cartes postales du début du XXe siècle.....	52
Les motifs inchangés des cartes postales du milieu du XXe siècle	53
Des représentations contemporaines peu nombreuses, esthétisantes et axées sur la «nature».....	54

CONCLUSION

2.1. MEUSE ET VAIR : CARREFOUR D'HISTOIRE

Au carrefour de la Meuse et du Vair, le secteur d'étude est dominé par la figure de Jeanne d'Arc née en 1412 à Domremy. Cet événement confère au territoire une profondeur historique, spirituelle et légendaire exceptionnelle. Cette partie de la Lorraine est ainsi devenue un des piliers du mythe national construit au XIXe siècle autour de la Pucelle.

Mais l'histoire ne commence pas ici au Moyen Âge et à la Guerre de Cent Ans. Elle remonte bien en deçà, aux temps protohistoriques dont des vestiges ont été mis au jour, à l'Antiquité gauloise, et romaine dont des traces sont palpables. Sa situation au carrefour des mondes germanique et français dessine aussi un territoire disputé, aux frontières mouvantes.

Mais le poids du mythe johannique semble avoir fait négliger pendant longtemps les qualités pittoresques du secteur, qui reste dans le passé et encore aujourd'hui peu représenté et peu décrit pour lui-même.

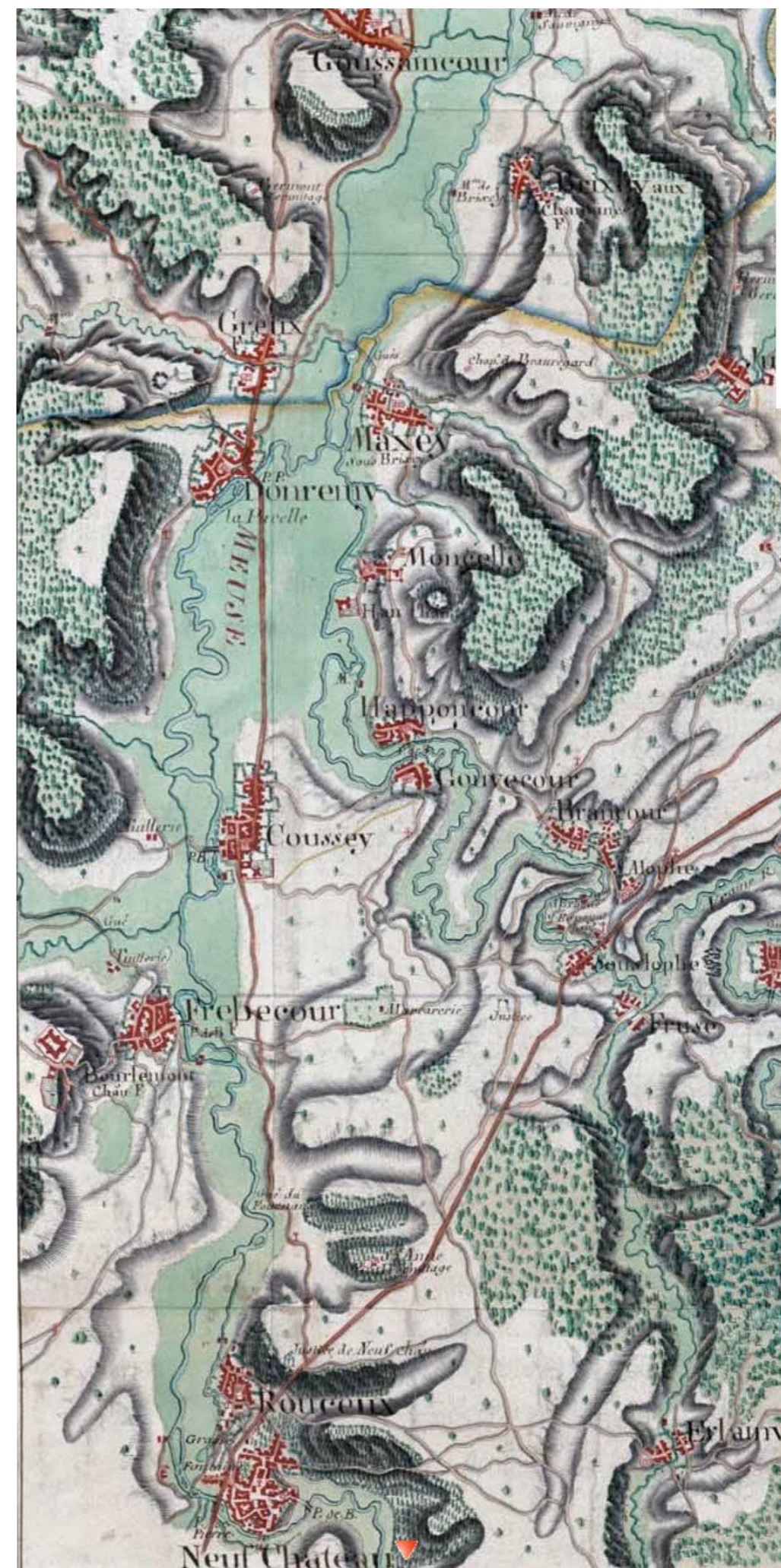


Lionel Boyer, « Jeanne d'Arc écoutant les voix », Basilique de Domremy-la-Pucelle, début XXe siècle

Un des épisodes légendaires de la vie de Jeanne d'Arc mis en scène dans le paysage de la vallée de la Meuse.

A droite, **Carte d'une partie de la Lorraine et de la Champagne où se trouvent les villes de Toul, Pont-à-Mousson, Nancy, Tiocour, Vézelize, Vaucouleurs et Commercy**, carte dite des Naudin (1728-1739)

La carte dite des Naudins a été dressée au début du XVIIIe siècle par les frères Naudin. Sa légende dit être la représentation d' « une partie du cours de la Meuse depuis Neufchâteau jusque au-dessous de Saint-Michel et de celui de la Moselle depuis le village de Flavigny jusqu'à la jonction du ruisseau de Maide ainsi que de toutes les autres rivières et ruisseaux qui arrosent ce pays et sur lesquels on a marqué les endroits guéables, les ponts de pierre, et ceux de bois, de même que les routes anciennes et nouvelles qui traversent ce pays lequel a été détaillé de manière qu'on peut aisément connaître les endroits où l'on pourrait camper et faire marcher les armées. »





Deux images extraites d'un plan du film de Jacques Rivette, *Jeanne la Pucelle*, sorti sur les écrans en 1994. Jacques Rivette est un des rares cinéastes sur la bonne quarantaine au total qui ont raconté l'histoire de Jeanne, à inscrire son enfance dans les paysages lorrains où elle a vécu.

• Meuse et Vair : lieu originel de la geste johannique

DOMREMY ET GREUX : UNE MISE EN SCÈNE DES LIEUX DE L'ENFANCE ET DE LA VOCATION DE JEANNE D'ARC

Jeanne d'Arc est née en 1412 à Domremy. Elle y vécut son enfance et son adolescence (jusqu'à 17 ans). La maison natale, l'église attenante, le Bois Chenu et la chapelle de Bermont à Greux sont les quatre sites principaux de la mémoire johannique dans le périmètre d'étude. La maison natale et l'église se tiennent au centre du village.

Un peu plus au sud, c'est au Bois Chenu, près de l'arbre aux fées, que les voix de l'archange Saint-Michel, de Sainte Catherine et de Sainte Marguerite lui auraient intimé de « sauver la France ». Là, s'impose désormais une grande Basilique construite au XIXe siècle à sa gloire.

À trois kilomètres vers le nord, à Greux, en haut d'une petite colline, la chapelle de Bermont domine la vallée de la Meuse et le ruisseau des Roises. C'est là que Jeanne allait en pèlerinage les samedis après-midi, et prier avec ses camarades.

Ces sites dont le tourisme s'est emparé depuis au moins le milieu du XIXe siècle inscrivent de manière très puissante la présence de Jeanne d'Arc dans cette partie de vallée où se rejoignent la Meuse et le Vair.



Domremy, La maison de Jeanne d'Arc, en 1901 et aujourd'hui, support d'un spectacle son et lumière

Monument historique classé en 1840, la maison où est née Jeanne d'Arc fait partie des images les plus diffusées de son enfance. Un site inscrit en 1947 protège la maison, l'église et le musée. En 1986, la maison de Jeanne d'Arc a reçu 23 986 visiteurs, dont 5481 étrangers (source : Jeanne d'Arc / Michel Winock, in : Les lieux de mémoire (Pierre Nora dir.), 1992)

Archives départementales des Vosges ; tourisme-lorraine.fr



DOMREMY. — LA VIEILLE ÉGLISE (XV^{ème} SIÈCLE)

L'église de Domremy, 1937

Ministère de la Culture, Base Mérimée

35 000

Nombre de visites de la maison natale de Jeanne d'Arc et du centre d'interprétation johannique de Domremy-la-Pucelle en 2012.

Jeanne d'Arc dans le contexte historique de la guerre de Cent Ans et de l'Histoire de France

La guerre de Cent Ans voit s'affronter dans une bataille de succession pour l'accession au trône de France les Anglais (Henri V de Lancastre) appuyés par le duc de Bourgogne, et les fidèles de Charles VII, fils de Charles VI, soutenus par les Armagnac.

Le 25 octobre 1415, les Anglais et les Bourguignons prennent la Normandie lors de l'écrasante victoire d'Azincourt, puis Rouen et Paris en 1418. Le traité de Troyes (21 mai 1420) et le mariage de Catherine de France, fille du roi de France Charles VI, avec d'Henri V de Lancastre, donnent la promesse du trône de France à ce dernier, écartant ainsi Charles VII, fils et successeur légitime de Charles VI.

À la mort presque simultanée d'Henri V de Lancastre et de Charles VI, le duc de Bedford devient gérant des possessions anglaises sur le continent (Normandie, Picardie, Ile-de-France) et veille aux intérêts de son neveu, le futur Henri VI, « roi de France et d'Angleterre ».

En 1428, toujours soutenus par les Bourguignons, les Anglais attaquent Orléans, s'assurant, si la ville est prise, du passage de la Loire et d'une possible mainmise sur la France du Midi dont ils possèdent déjà la Guyenne.

C'est en Lorraine, zone « tampon » et « frontière » très disputée par les Bourguignons et le roi de France, qu'apparaît à Domremy la figure de Jeanne d'Arc. Fille de paysans aisés (laboureurs), à 13 ans (en 1525) elle dira avoir « entendu » plusieurs fois les voix de l'archange Saint Michel, des saintes Catherine et Marguerite la missionnant de « venir au secours du roi de France ».

Ce qu'elle fera, à l'âge de 17 ans, le rejoignant en février 1429 à Chinon où se tient sa cour, en délivrant Orléans en mai, en le faisant sacrer à Reims le 17 juillet de la même année. Après des échecs dans sa lutte pour reprendre Paris, elle est faite prisonnière à Compiègne. Elle est donnée aux Anglais et jugée à Rouen pour hérésie par des ecclésiastiques dont la plupart sont issus de la faculté de Paris. Reconnue coupable, elle est brûlée sur le bûcher le 30 mai 1431 à Rouen.

Dix-huit ans plus tard, en 1449, Charles VII reconquiert la Normandie et Paris. Il ordonne une enquête sur les circonstances du procès de 1429. Un nouveau procès en hérésie est mené en 1456 qui réhabilite la mémoire de Jeanne.

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, Jeanne d'Arc était tombée plus ou moins dans l'oubli, sauf à Domremy et en Lorraine où sa mémoire aurait toujours été vivante. Elle est « redécouverte » au début du XIXe siècle, notamment par l'historien Jules Michelet, qui en fait une figure tutélaire du mythe national. Suivent d'innombrables œuvres littéraires (Péguy, Barrès...), d'essais politiques et historiques, plus tard d'œuvres cinématographiques consacrés à la Pucelle. Jeanne d'Arc est béatifiée en 1909 et canonisée en 1920 par l'Église catholique.



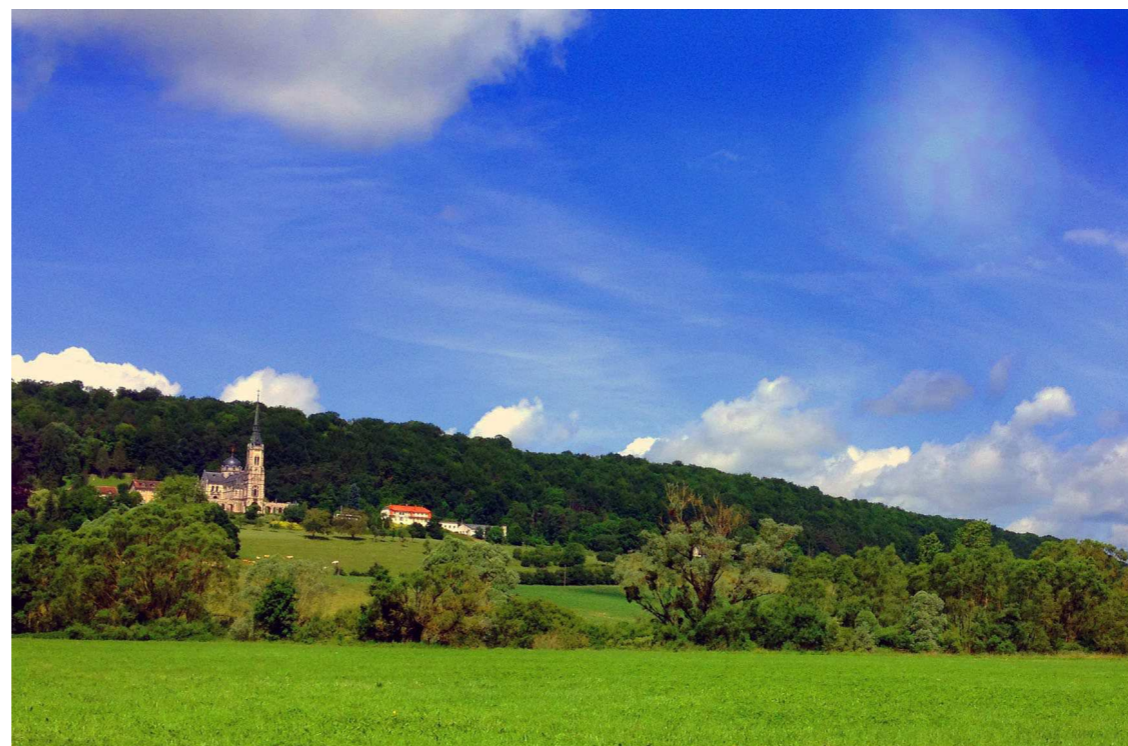
La basilique de Bois Chenu, cartes postales anciennes (début du XXe siècle)

Archives départementales des Vosges ; photographie contemporaine, www.tourisme-ouest-vosges.fr

Pour les photographes des cartes postales du début du XXe siècle, le Bois Chenu et sa basilique sont inscrits dans le paysage. C'est plus rare aujourd'hui.

Le bâtiment est le plus souvent représenté en plan rapproché.

La photographie extraite d'un site Internet institutionnel de tourisme s'inscrit néanmoins dans cette tradition qui permet au regard d'embrasser le paysage et d'en révéler la qualité des éléments.

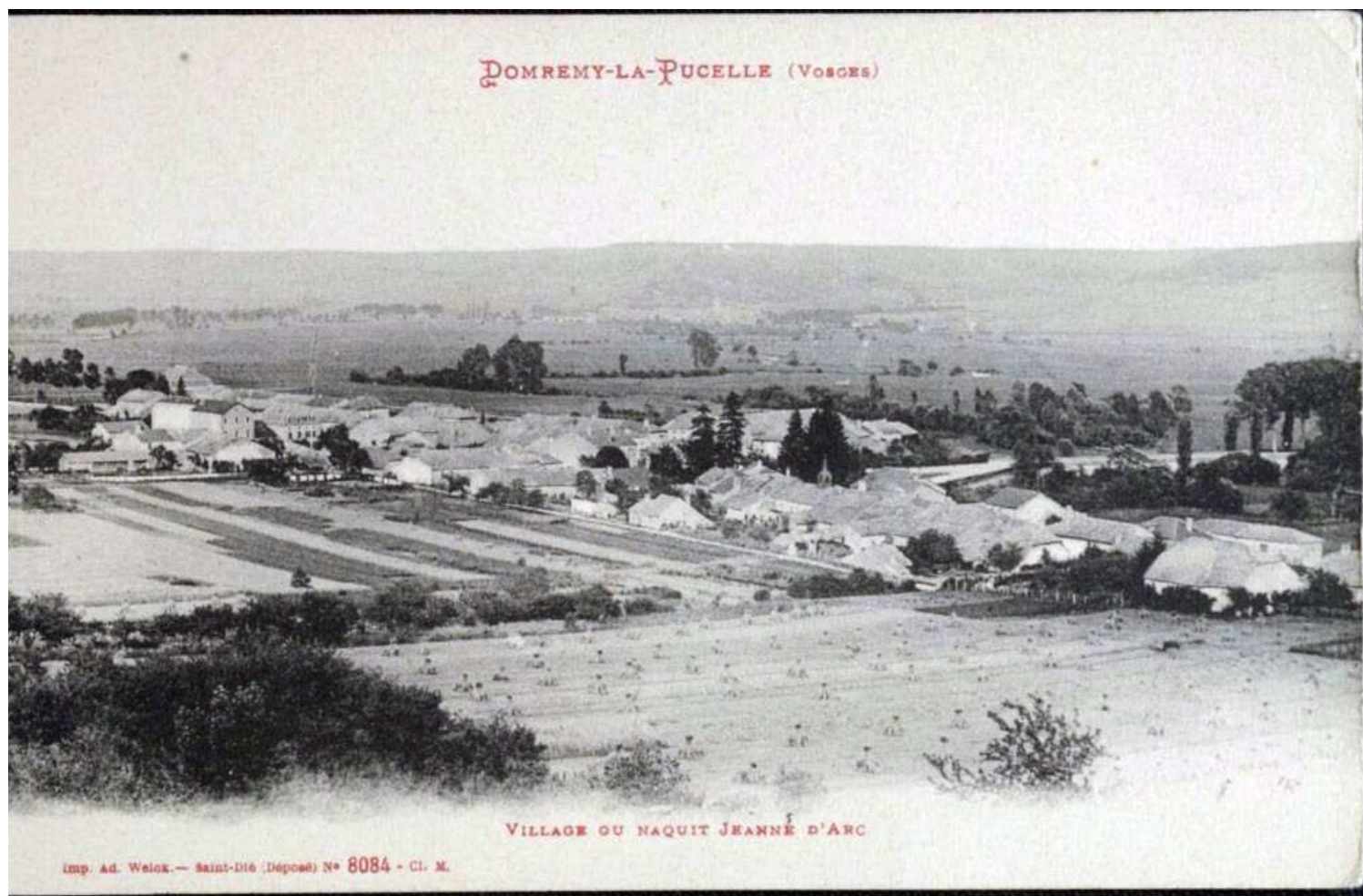
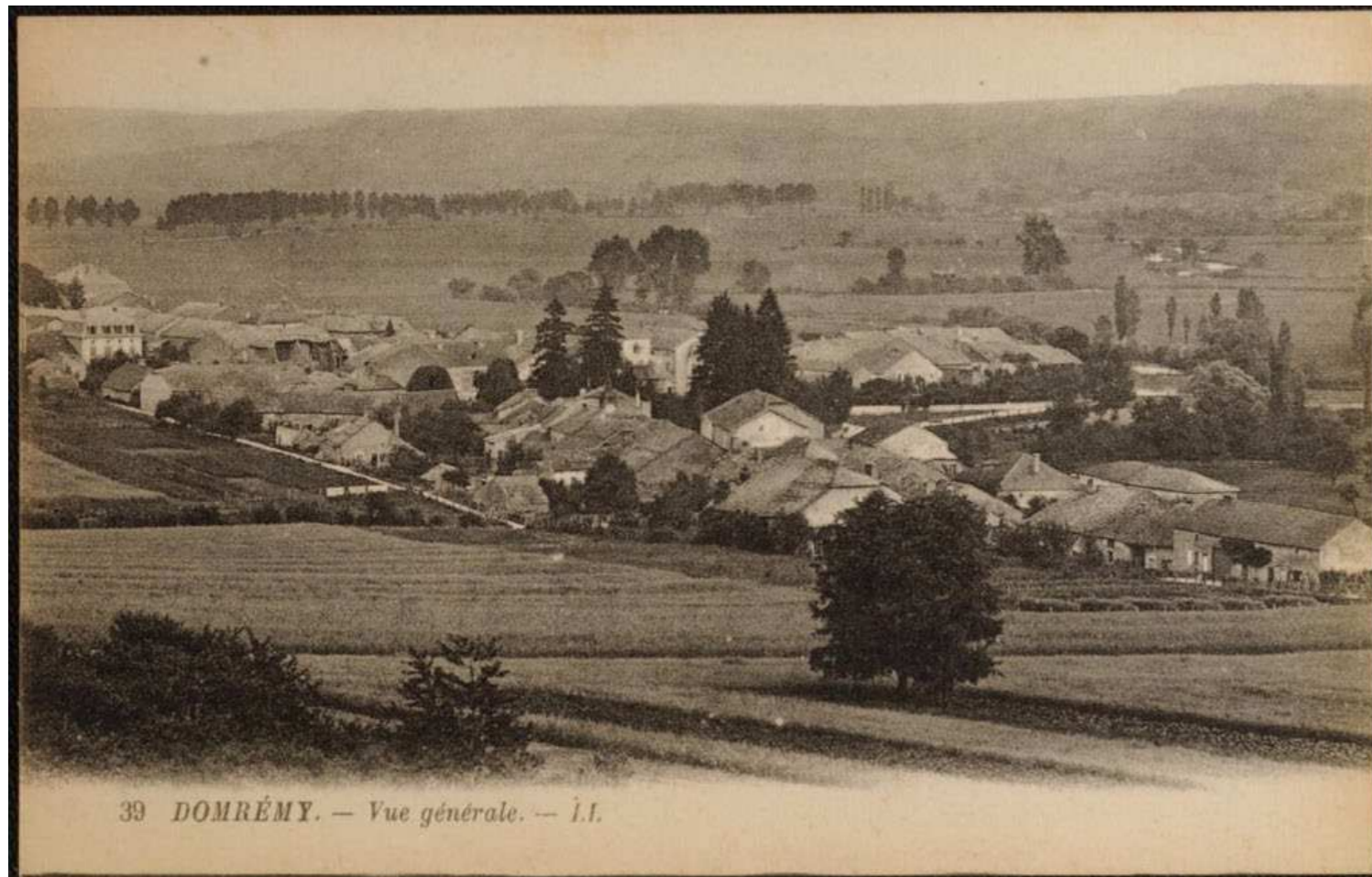


Greux, la chapelle et l'Ermitage

Archives départementales des Vosges, début XXe siècle

La chapelle de Bermont à Greux, située au sommet d'une colline dominant la vallée de la Meuse est un autre des sites « reconnus » de l'enfance de Jeanne d'Arc.

Sa position en belvédère au-dessus de la vallée n'est pas valorisée par les représentations.



Domrémy, vues panoramiques, cartes postales anciennes, début XXe siècle Archives départementales des Vosges

Tant sont focalisés les regards sur les lieux, les bâtiments qui ont connu ou rendent hommage à Jeanne d'Arc, que peu d'images montrent la qualité des paysages qui les entourent. Quelques photographes de cartes postales anciennes ont malgré tout rendu compte des valeurs pittoresques de la vallée.

Depuis le XVe siècle, Jeanne d'Arc n'a jamais été totalement oubliée à Domremy. Les hommages qui lui ont été rendus ont été quasiment constants. Le XIXe siècle marque une apothéose : Jeanne d'Arc est célébrée comme la figure patriotique pour devenir un véritable mythe national voire, au XXe siècle, européen que viennent alimenter les plus grands historiens du temps (Jules Michelet) ou écrivains (Anatole France, Charles Péguy, Claudel...).

Jeanne d'Arc et la Lorraine vue par Jules Michelet, 1853

« La Lorraine des Vosges a, il est vrai, un caractère plus grave. Cette partie élevée de la France d'où descendent de tous côtés des fleuves vers toutes les mers, était couverte de forêts, forêts vastes et telles que les Carlovingiens les jugeaient les plus dignes de leurs chasses impériales. Dans les clairières de ces forêts, s'élevaient les vénérables abbayes de Luxeuil et de Remiremont ; celle-ci, comme on sait, gouvernée par une abbesse qui était princesse du Saint-empire, qui avait ses grands officiers, toute une cour féodale, qui faisait porter par son sénéchal l'épée nue devant elle. Cette royauté de femme avait eu pour vassal, et pendant longtemps, le duc de Lorraine.

Ce fut justement entre la Lorraine des Vosges et celles des plaines, entre la Lorraine et la Champagne, que naquit, à Domremy, la belle et brave fille qui devait porter si bien l'épée de la France.

Il y a quatre Domremy le long de la Meuse dans un cercle de dix lieues, trois du diocèse de Toul, un de celui de Langres. Probablement, ces quatre villages étaient, dans des temps plus anciens, des domaines de l'abbaye de Saint-Rémy de Reims. Nos grandes abbayes avaient, comme on sait, dans les carlovingiens, des possessions plus éloignées, jusqu'en Provence, jusqu'en Allemagne, jusqu'en Angleterre. Cette ligne de la Meuse est la marche de Lorraine et de Champagne, tant disputée entre le roi et le duc. Le père de Jeanne, Jacques Darc était un digne Champenois. Jeanne tint sans doute de son père ; elle n'eut point l'âpreté lorraine, mais bien plutôt la douceur champenoise, la naïveté mêlée de sens et de finesse, comme vous la trouvez dans Joinville

Quatre siècles plus tôt, Jeanne serait née serve de l'abbaye de Saint-Rémy ; un siècle auparavant, serve du sire de Joinville. Il était en effet seigneur de la ville de Vaucouleurs dont le village de Domremy dépendait. Mais en 1335, le roi obligea les Joinville de lui céder Vaucouleurs. C'était alors le grand passage de la Champagne à la Lorraine, la droite route d'Allemagne, non seulement la route d'Allemagne, mais aussi celle des bords de la Meuse, la croix des routes. C'était aussi, pour ainsi dire, la frontière des partis ; il y avait près de Domremy un dernier village du parti bourguignon, tout le reste était pour Charles VII.

Cette marche de Lorraine avait de tous temps cruellement souffert de la guerre ; longue guerre entre l'est et l'ouest, entre le roi et le duc, pour la possession de Neufchâteau et des places voisines ; puis guerre du nord au sud, entre les Bourguignons et les Armagnacs. Le souvenir de ces guerres sans pitié n'a pu s'effacer jamais. On montrait naguère encore, près de Neufchâteau, un arbre antique au nom sinistre, dont les branches avaient sans doute porté bien des fruits humains ; le chêne des partisans. »

Jules Michelet, *Jeanne d'Arc (1412-1432)*, Librairie Hachette (Bibliothèque des Chemins de fer), 1853.

Jeanne d'Arc, un personnage des « lieux de mémoire¹ » par Michel Winock, 1992

« Autre conservatoire privilégié de ma mémoire de Jeanne : sa paroisse natale, Domremy. Aujourd'hui Domrémy-la-Pucelle, commune du département des Vosges, située sur la Meuse, à 10 km de Neufchâteau, est resté un village de moins de 300 habitants. Sur l'appartenance de cette localité – était-elle lorraine ou champenoise ? – des érudits se sont affrontés au XIXe siècle. Domremy était localisé à la limite de la Lorraine et du Barrois ; un ruisseau établissait la frontière entre les deux provinces. Le cours de celui-ci ayant varié du XVe au XIXe siècle, maints érudits se sont penchés sur l'emplacement de la maison de Jeanne d'Arc : rive gauche ou rive droite ? Il semble que les travaux d'Henri Lepage, archiviste de la Meurthe, et de J.CH. Chapellier, bibliothécaire à Épinal, aient fini par convaincre que Jeanne « la bonne Lorraine » n'avait pas volé le surnom que lui avait donné Villon.

(...)

Depuis le XVe siècle, la maison de la « Pucelle », que visita Montaigne en 1580, est devenue un lieu de pèlerinage.

(...)

En 1818, le conseil général des Vosges décida de l'acheter, considérant que la maison était « pour la France, et surtout pour les Vosges, un monument historique auquel se rattachent de grands et glorieux souvenirs ». (..) Les travaux qui suivirent devaient assurer la conservation de la « maison de Jeanne ». (...) La « maison de Jeanne » devient bientôt un but de voyage, qu'encourage la construction des lignes de chemin de fer. Du 8 mai 1854 au 8 mai 1855, on dénombre 3200 visites. Les pèlerins venaient principalement des villes et villages proches de Lorraine et de Champagne, mais aussi d'Orléans, de Paris de Belgique, d'Allemagne et même d'Angleterre.

(..)

Le pèlerinage qui s'ensuivit [la célébration du centenaire de la mort de Voltaire en 1878] et réunit près de 20 000 personnes dans le petit village devenu célèbre amorça le projet d'un nouveau sanctuaire. Un comité parisien chargea Paul Sédille de dresser les plans d'une basilique, qui serait élevée au Bois-Chenu, lieu où Jeanne entendait des voix. La première pierre fut posée le 3 novembre 1881. Il fallut beaucoup d'années pour achever l'édifice. Les souscriptions se succédèrent, la plus mémorable restant le « sou de Jeanne d'Arc », demandé à toutes les jeunes filles de France. Cependant, les pèlerinages à Domrémy grossissaient chaque année ; 20 000 personnes en 1878, 35 000 en 1894. Terminée au lendemain de la Première Guerre mondiale, la basilique fut consacrée en août 1926. Le 23 août 1920, le maréchal Foch, après une halte dans la maison de Jeanne, était venu communier dans le sanctuaire enfin réalisé, en reconnaissance de la Victoire. Cette église, dédiée à la Vierge, est destinée particulièrement à la prière pour la paix et pour les soldats, vivants ou morts. Des écussons, des fresques, des mosaïques rappellent la mission de la sainte et retracent les épisodes de sa vie. »

Jeanne d'Arc / Michel Winock, in : *Les lieux de mémoire* (Pierre Nora dir.), 1992, pp.674-733

¹ « Le lieu de mémoire est un concept historique mis en avant par l'ouvrage *Les Lieux de Mémoire* paru sous la direction de Pierre Nora entre 1984 et 1992. Le mot fait son entrée dans le dictionnaire *Le Grand Robert de la langue française* de 1993 et devient d'un usage courant. » Wikipedia, 2018

La force de la figure à la fois historique et légendaire de Jeanne d'Arc a inspiré les plus grands écrivains, notamment ceux de la fin du XIXe et du XXe siècle. C'est cet art qui a rendu compte avec la plus grande sensibilité des lieux où s'est inscrit l'enfance de la Pucelle. En cela ils ont révélé la qualité des paysages de la vallée de la Meuse.

Michel de Montaigne

« Domremy, à trois lieues dudit Vaucouleurs, d'où était native cette fameuse pucelle d'Orléans, qui se nommait Jeanne d'Arc ou du Lis. Ses descendants furent anoblis par faveur du roi ; et nous montrèrent les armes que le roi leur donna, qui sont d'azur à une épée droite couronnée et poignée d'or, et deux fleurs de lis d'or au côté de ladite épée ; de quoi un receveur de Vaucouleurs donna un écusson peint à M. de Cazalis. Le devant de la maisonnette où elle naquit est toute peinte de ses gestes, mais l'âge a fort corrompu la peinture. Il y a aussi un arbre le long d'une vigne qu'on nomme l'Arbre de la Pucelle, qui n'a nulle autre chose à remarquer. »

Michel de Montaigne, Journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581, 1774

Charles Péguy

« Adieu, Meuse endormeuse et douce à mon enfance,
Qui demeura aux prés, où tu coules tout bas.
Meuse, adieu : j'ai déjà commencé ma partance
En des pays nouveaux où tu ne coules pas.
[...] Tu couleras toujours, passante accoutumée,
Dans la vallée heureuse où l'herbe vive pousse,
O Meuse inépuisable et que j'avais aimée. »

Tu couleras toujours dans l'heureuse vallée ;
Où tu coulais hier, tu couleras demain.
Tu ne sauras jamais la bergère en allée,
Qui s'amusait, enfant, à creuser de sa main
Des canaux dans la terre, - à jamais écoulés. »

Charles Péguy, Jeanne d'Arc, Acte 1, A Domremy, 1897

• Une histoire aussi sans Jeanne : un site très anciennement humanisé

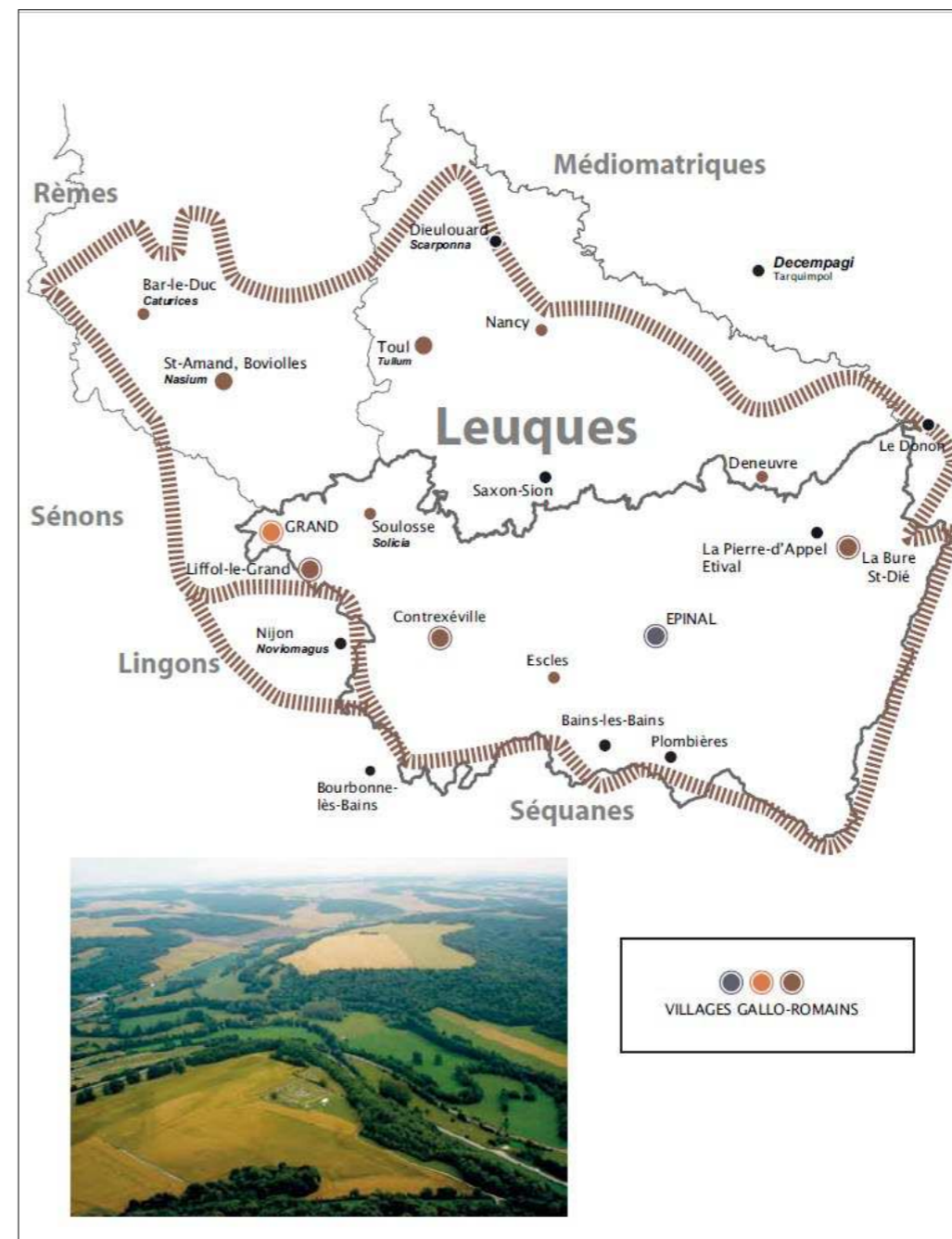
PRÉHISTOIRE

Des traces ténues mais réelles d'occupation au Paléolithique moyen et au Néolithique sont attestées dans les environs, notamment à Sionne et à Fébrécourt.

ANTIQUITÉ GALLO-ROMAINE

Un oppidum gaulois, l'éperon barré de Moncel-sur-Vair et des installations gallo-romaines importantes sont présentes dans le périmètre d'étude ou à proximité (Soulosse, Grand, Liffol).

À l'époque gallo-romaine, la Lorraine actuelle était partagée entre différentes cités, Médiomatriques au nord, avec Metz pour capitale, Cité des Leuques au sud, administrée par Toul, dépendantes de la Gaule Belgique. Le territoire de la Cité des Leuques était délimité à l'est par le massif des Vosges et à l'ouest par la vallée de la Saulx et de la Marne, et s'ouvrait sur le centre du Bassin parisien et vers l'Europe du Nord par les vallées de la Meuse et de la Moselle. Plusieurs agglomérations se développent dans l'ensemble de cette zone directement au contact de l'axe Rhône-Saône. À l'ouest, autour des agglomérations de Nasium et de Grand s'implantent des habitats divers (vici, villae, installations agricoles...), démontrées notamment par les découvertes réalisées à Liffol-le-Grand et Soulosse-sous-Saint-Élophé¹.



Origines des villages

Si certains villages existent depuis l'époque romaine (Grand, Liffol-le-Grand, Soulosse...), la plupart des villes et hameaux s'érigent au fil des peuplements francs, mérovingiens puis carolingiens. Au Xe siècle sont déjà connus : Autigny-la-Tour, Châtenois, Circourt-sur-Mouzon, Coussey, Domremy, Maxey-sur-Meuse, Neufchâteau, Rollainville...

Villages gallo-romains dans et autour le périmètre d'étude.

In : Conseil général des Vosges, dossier de presse de l'exposition Vivre à la romaine, exposition du 5 juin 2014 au 5 janvier 2015.

¹ Voir : DRAC de Lorraine, Service régional d'Archéologie, La plaine vosgienne à l'époque gallo-romaine ; Soulosse-sous-Saint-Élophé, Liffol-le-Grand ; Grand (Itinéraire du patrimoine n° 58, Serpenoise, 1999

Voies romaines

Des établissements urbains se sont créés au carrefour de voies de communication pendant l'Antiquité romaine : Soulosse, dans l'aire d'étude et Liffol-le-Grand et Grand à proximité de l'aire d'étude.

Les environs de Grand, zone frontière avec la Gaule Lyonnaise, étaient desservis du sud au nord par la grande voie impériale Lyon-Trèves, qui traversait Langres, Toul et Metz. Un diverticule passait par Liffol, Grand et Naix-aux-Forges pour rejoindre à l'ouest la voie de Reims, ou vers l'est par Pompeierre et Lamarche, la voie de Strasbourg.



Photo R. Goguey/D. Lebrun 2007

L'oppidum de Moncel-sur-Vair, 2007

Cet éperon barré (avancée du relief coupée par un retranchement) domine la vallée du Vair non loin de sa confluence avec la Meuse. « Il est défendu au sud par un rempart de barrage en terre et pierres d'une centaine de mètres de long avec une emprise au sol de 6 à 10 m et doublé d'un fossé. Une entrée perce ce talus en son milieu. Une fouille du rempart a permis la découverte de grands clous en fer de 40 à 42 cm de long qui suggèrent l'existence d'une architecture de type murus gallicus. Un nombre important de monnaies gauloises indique une occupation à La Tène finale (seconde moitié du IIe et du Ier s. av. J.-C.), qui se poursuit à l'époque romaine. L'installation n'est perceptible que vue d'avion ¹ ».

Le promontoire de Beauregard à Maxey-sur-Meuse est aussi un site stratégique celte dans la vallée de la Meuse.

Photo : R. Goguey / D. Lebrun, 2007

Voir complément page 74.

¹ Voir : <http://www.oppida.org>



Carte des voies romaines de la Gaule Belgique et de leurs raccordements avec les pays voisins, d'après les stations indiquées dans l'Itinéraire d'Antonin et sur la carte de Peutinger (Extrait)

Bibliothèque nationale de France, Gallica, sd

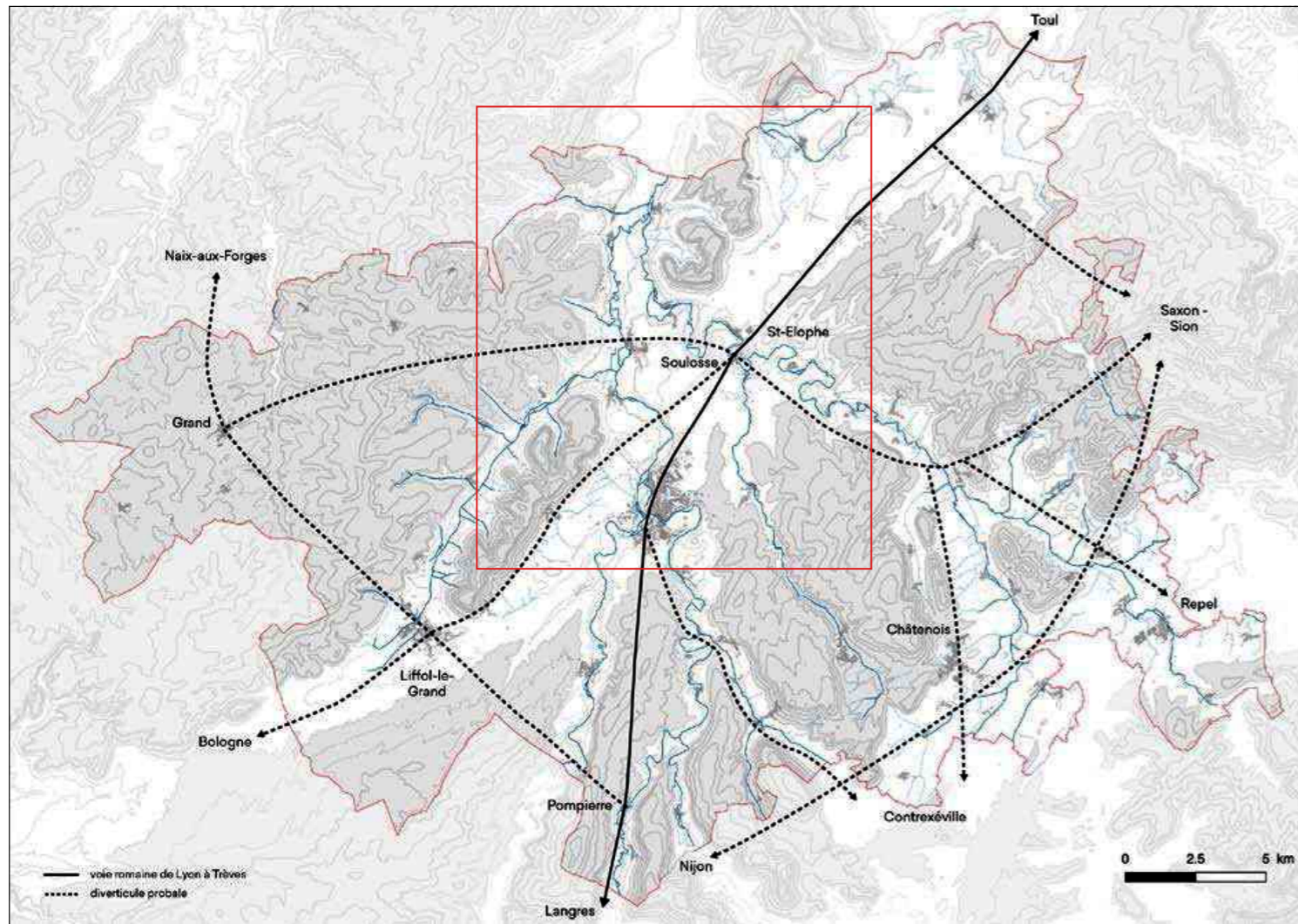


Ci-dessus : La trace de la voie romaine Lyon-Trèves dessine une ligne parfaitement rectiligne entre Autreville et Soulosse-sous-Saint-Élophé

Ci-contre : Vue du Vair depuis l'église de Soulosse-sous-Saint-Élophé

Depuis le belvédère accessible par le GR du pays de l'ouest des Vosges, la voie romaine est identifiée par un panneau qui la replace dans son contexte historique et géographique.

Photo : Sarah Ozolins, Wikipédia Commons



Localisation des principales voies romaines et diverticules probables dans le secteur d'étude (PLUi, Diagnostic patrimonial, CC Ouest Vosgien, 2017).

Soulosse-sous-Saint-Élophé

« Soulosse était une ville étape importante sur la voie romaine qui reliait Lyon à Trèves. C'est également un carrefour d'où partaient plusieurs voies locales : Soulosse était reliée à Grand (Andesina) et à Naix-aux-Forges (Nasium) et vers l'est vers la vallée de la Moselle. Cette importance fut conservée au cours du haut Moyen Âge, Langres, Toul, Metz devenant des évêchés carolingiens, les grands axes antiques ont conservé encore un temps leur fonction durant une partie du Moyen Âge, comme les recherches archéologiques le prouvent dans la région au sud de Metz (Laffite 2003). »

in : DRAC de Lorraine, Service régional d'Archéologie, *La plaine vosgienne à l'époque gallo-romaine ; Soulosse-sous-Saint-Élophé, Liffol-le-Grand ; Grand* (Itinéraire du patrimoine n°58, Serpenoise, 1999)

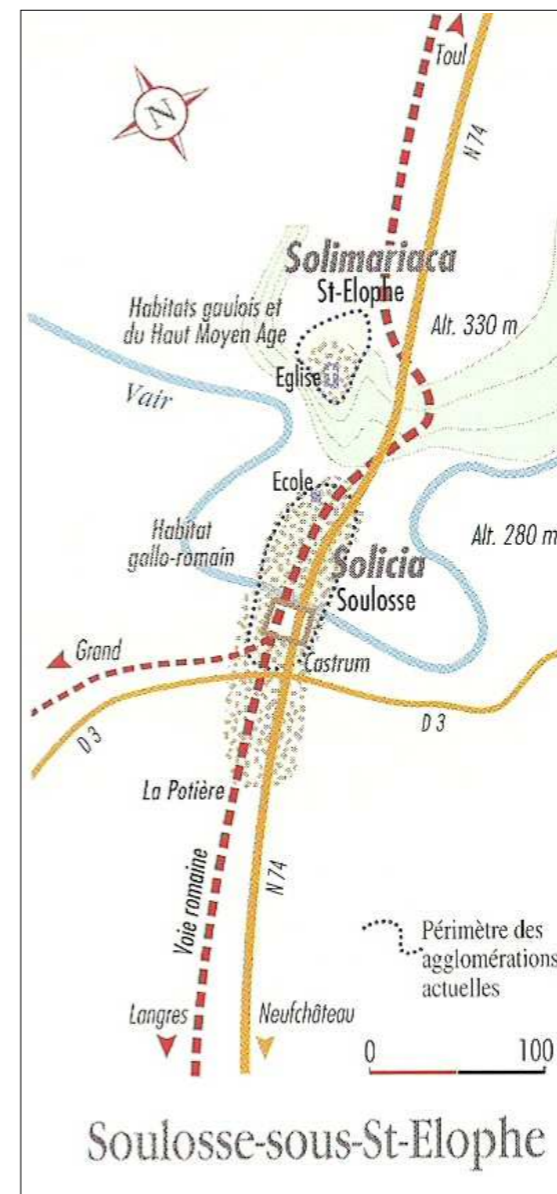
Voir complément pages 86 et 88 / Approche par commune

Liffol-le-Grand

Liffol atteste par des mosaïques mises à jour à la fin du XIXe siècle et par des traces d'habitat dispersé une occupation du site sous l'Antiquité.

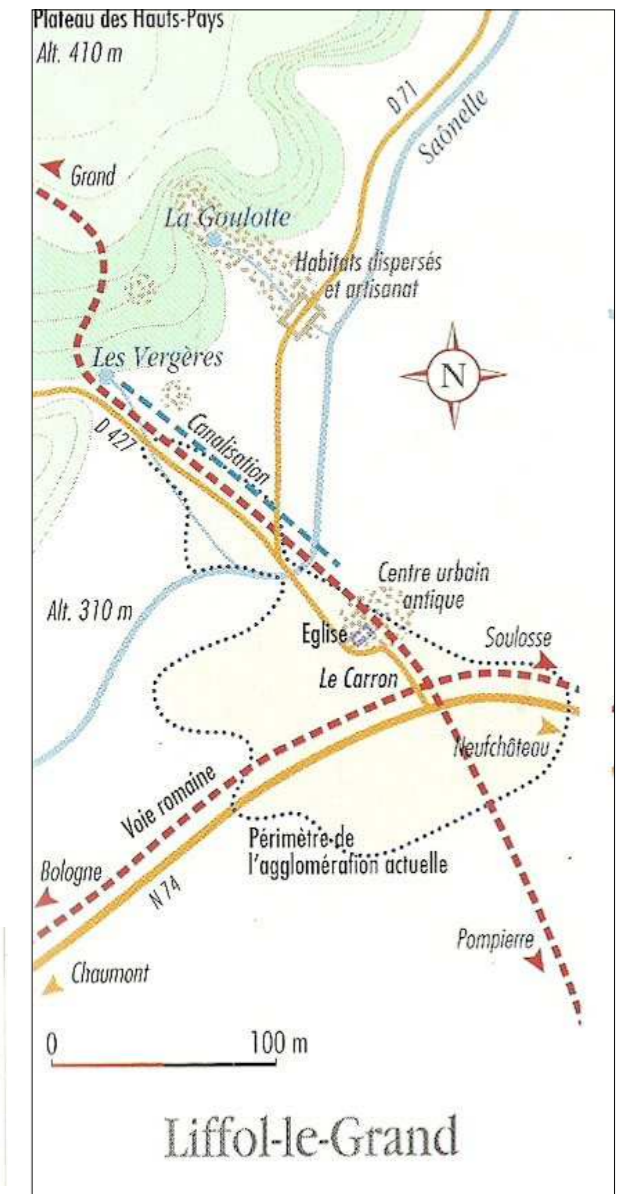
À l'écart de la voie Lyon-Trèves, le site est relié au sanctuaire de Grand par une route transversale qui rejoint la voie impériale à Pompierre, et rejoint Soulosse-sous-Saint-Élophé par une autre route dirigée vers le nord.

La villa de la Goulotte, près de la source de la rivière a livré des mosaïques en 1830. Les fouilles entreprises dans les années 1950 ont permis de dégager plusieurs salles chauffées, pavées de mosaïques et décorées de fresques.



Soulosse-sous-Saint-Élophé et Liffol-le-Grand, vestiges gallo-romains, du Haut-Moyen Âge et du Moyen Âge

in : DRAC de Lorraine, Service régional d'Archéologie, *La plaine vosgienne à l'époque gallo-romaine ; Soulosse-sous-Saint-Élophé, Liffol-le-Grand ; Grand* (Itinéraire du patrimoine n°58, Serpenoise, 1999).



20 500
 Nombre de visites du site gallo-romain de Grand (amphithéâtre et mosaïque) en 2012
 Source : Fréquentation des principaux sites touristiques en Lorraine en 2012, Observatoire Lorraine, 2013



Stèle au marchand ambulant, première moitié du 1er siècle, découverte à la fin du XIXe siècle. Elle fait partie d'un ensemble de 80 stèles funéraires retrouvées en réemploi dans la maçonnerie du rempart.

Musée départemental d'art ancien Soulosse à la fin du XIXe siècle

• **Des lieux imprégnés de légendes du christianisme**

À partir du IV^e siècle, les martyres de Libaire, décapitée en 362 à proximité du sanctuaire de Grand, celle de son frère Élophé à Soulosse poursuivent la vocation culturelle du secteur.

Au XIV^e siècle, les voix entendues par Jeanne d'Arc au Bois-Chenu à Domremy participent à l'imprégnation des lieux par la spiritualité chrétienne.



À gauche, **Le martyr Saint-Élophé**, vitrail de l'église de Soulosse-sous-Saint-Élophé

À droite, **La fontaine**, un des lieux de la légende de saint Élophé à Soulosse

Photos: Olivier Petit, A ciel ouvert, 2017



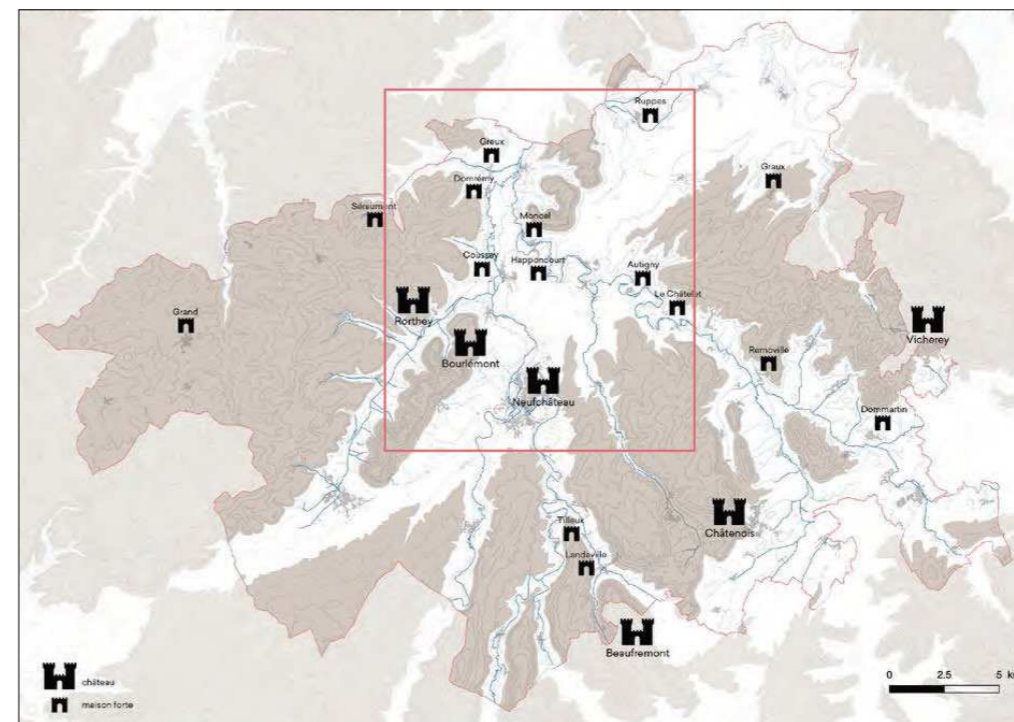
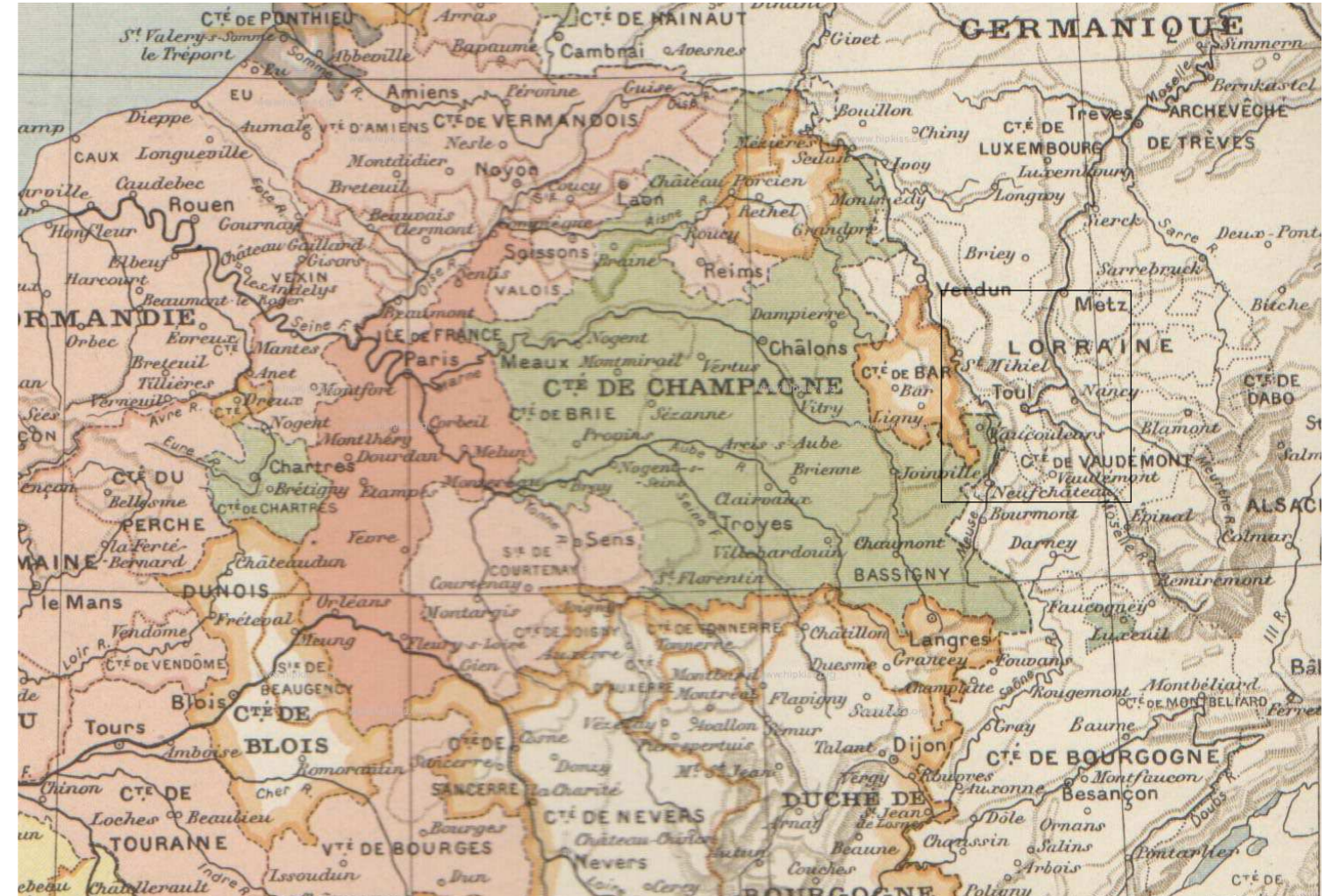
Charles Marie Pecatte, Jeanne, la bergère de Domremy

Une scène de la vie de Jeanne d'Arc par un peintre post-impresionniste. L'enfant y est représentée au Bois Chenu, assise près de l'arbre légendaire situé près de la fontaine miraculeuse. A l'arrière plan on devine les reflets d'eau de la Meuse et l'horizon des côtes sur le versant opposé de la vallée.

• **Une localisation aux marches : la Meuse, une frontière**

L'espace dans lequel s'inscrit l'aire d'étude est un territoire ancien de marches, de bordures, où les limites entre les différentes influences restent floues. La Meuse y joue le rôle d'une frontière théorique entre la France et la Lotharingie (future Lorraine) en 863, entre différentes puissances féodales au Moyen-Âge, entre le royaume de France et l'empire germanique, entre la Champagne et la Lorraine...

Ce territoire disputé était ainsi parsemé de places fortes le long de la Meuse et du Vair.



En haut : **La France capétienne, du Xe au XIV^e siècle (extrait)**
Atlas Vidal de la Blache, A. Colin, 1886

En bas : **Localisation des principaux châteaux et places-fortes situés dans le secteur d'étude, transformés plus tard pour certaines d'entre elles en résidences**

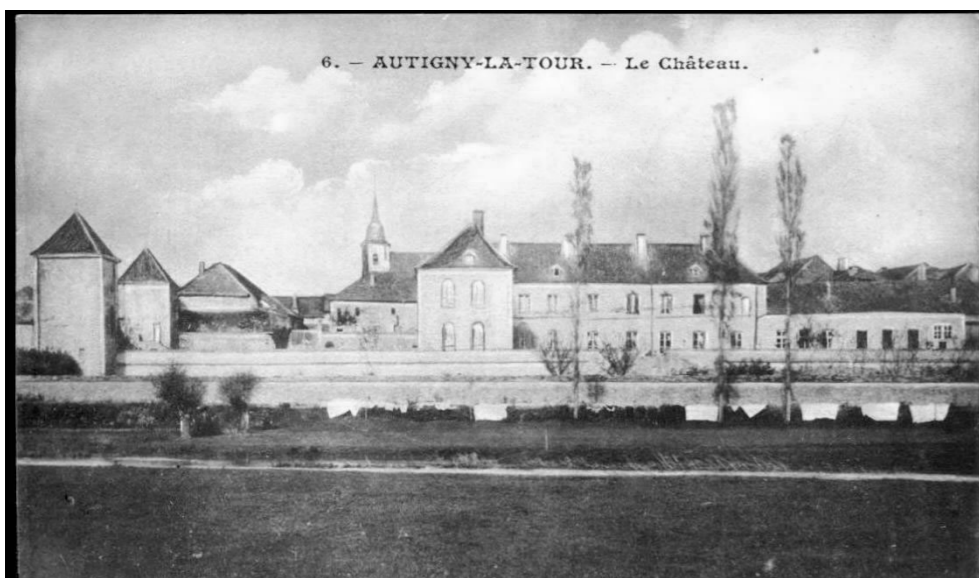
(PLUi, Diagnostic patrimonial, CC Ouest Vosgien, 2017).



Harchéchamp, une place-forte sur le Vair
Archives départementales des Vosges, 1937



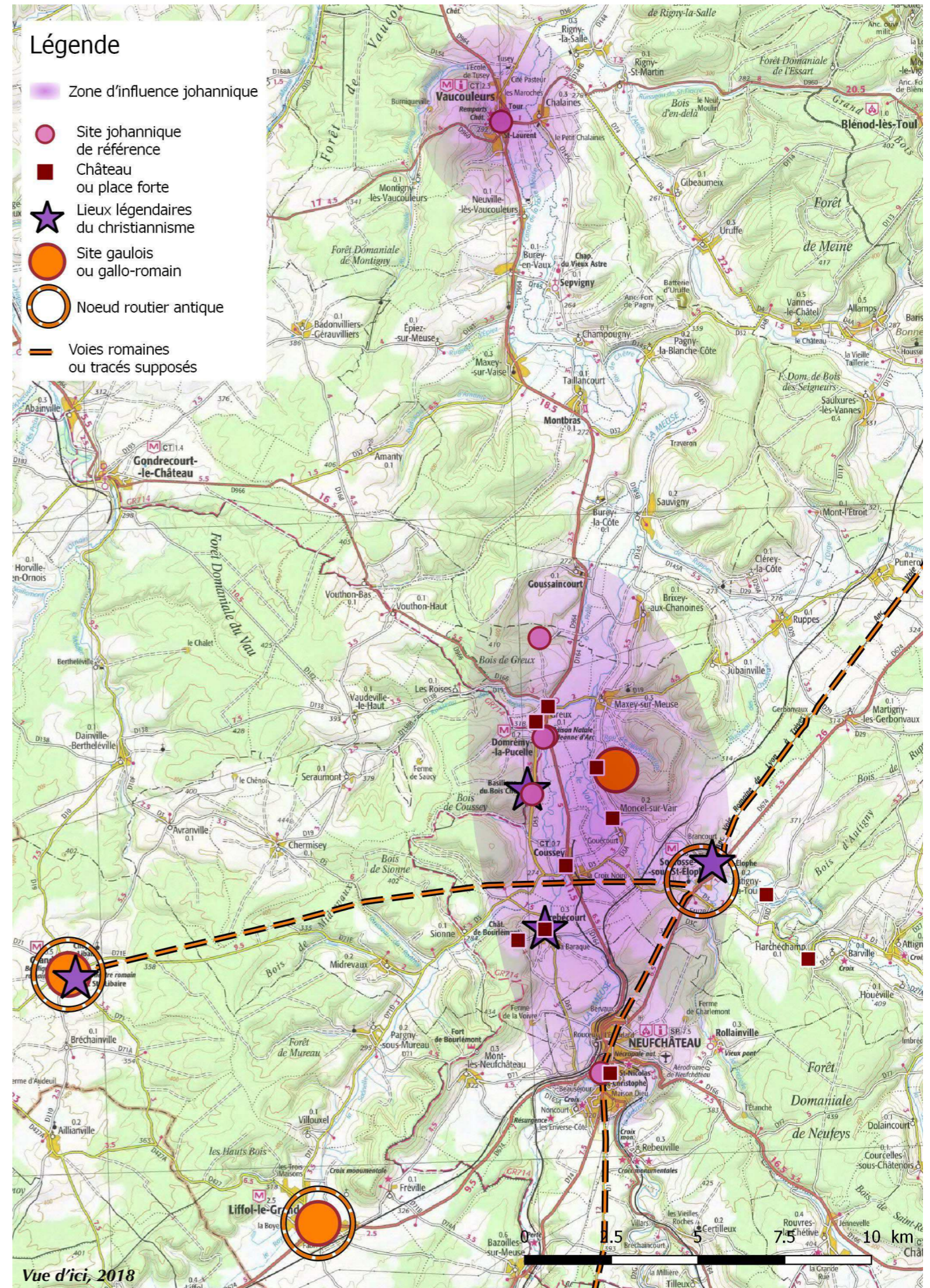
Frebécourt, Le château de Bourlemont
Archives départementales des Vosges, sd



Autigny-la-Tour, le Château
www.delcampe.fr

Voir compléments : Approche par communes pages 77 et 78

• Le territoire historique, synthèse cartographique



Vue d'ici, 2018

2.2. DES PAYSAGES PITTORESQUES MAIS PEU REPRÉSENTÉS

Centrés sur les lieux de l'enfance de Jeanne d'Arc ou qui lui rendent hommage, les représentations anciennes des paysages des deux vallées sont peu nombreuses. Les représentations picturales (peintures, dessins) sont extrêmement rares, les cartes postales anciennes peu nombreuses. Dans ce contexte assez pauvre, la Meuse bénéficie d'un petit avantage par rapport au Vair. Le géographe Vidal de la Blache consacre cependant un long article à la vallée de la Meuse dans son Tableau de la géographie de la France qu'il publie en 1908. Il y donne une description sensible des paysages des alentours de Domremy-la-Pucelle dans leurs composantes à la fois physiques et humaines. Aujourd'hui, quelques images mettent en avant mais de manière encore discrète les autres potentialités paysagères et écologiques du secteur.

Les paysages de la vallée de la Meuse et des alentours de Domremy, vus par le géographe Paul Vidal de la Blache, 1903

« D'éternels souvenirs de guerre planent sur ces frontières entre Lorraine, Bourgogne et Champagne. Ce fut longtemps une contrée de passage, hérissée de bourgs fortifiés, sillonnée de voies romaines une des attaches intérieures par lesquelles se lient les rapports entre une grande partie du sol français. Cette partie supérieure de la vallée en est, en effet, la plus ouverte. Entre Neufchâteau et Domremy la rivière a fini de se constituer. Quoique déjà blessée au contact des calcaires fissurés bathonien (perte de Bazoilles), elle se maintient, grâce aux affluents qu'elle continue à recruter sur sa droite dans les argiles du bas ; et pendant plus de 200 kilomètres, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle vient toucher le pied de l'Ardenne, son régime et ses crues resteront réglés par les pluies de ce bassin supérieur. Ici la vallée est ample. Les terrains imperméables, sur lesquels le ruissellement a eu prise, ne manquent pas ; et à droite et à gauche autour de Neufchâteau des déblaiements ont aplani ou articulé le modelé du sol, ouvert des voies. Dans la large vallée qui vient obliquement, du Sud-Ouest, croiser celle de la Meuse, Liffol-le-Grand était le point de départ d'un roulage resté actif presque jusqu'à nos jours vers le Barrois et la Champagne. En aval de Neufchâteau, le village de Soulosse marque l'étape où la voie romaine de Langres quittait la vallée de la Meuse pour gagner directement Toul. Le dernier des affluents importants, le Vair, vient ici, sur la droite, atteindre la rivière ; et de toutes parts des monticules détachés se profilent dans la vallée. Des lambeaux de bois les couronnent, mais des cultures garnissent leurs flancs. Ils dominent l'horizon, mais en laissant entre eux des intervalles par lesquels se glissent des routes, par où l'on devine des échappées vers le monde extérieur. De l'autre côté cependant, sur la rive gauche de la Meuse, en aval de Neufchâteau, l'encadrement est plus continu. Il n'est interrompu que par des échancrures profondes et courtes. Dans ces ravins remplis d'arbres coule un ruisseau, rarement plus long que 6 à 7 kilomètres, à l'origine duquel est une source qui a un nom, et le plus souvent aussi un village. Ces petites vallées, ou vaux, se répètent entre Coussey et Vaucouleurs, comme autant d'annexes de la vallée principale, c'est-à-dire de la Rivière. Si raide est la pente, que, du haut des plateaux qui les ensèrent, on ne découvre qu'en arrivant immédiatement au-dessus vallon et village. Là-haut règnent des plateaux solitaires. Des bois les couvraient autrefois, les parsèment aujourd'hui ; dans les parties éclaircies, entre les friches rocailleuses et de maigres guérets, s'allongent des routes sans fin : mais le long de ces routes pas une maison, et l'on aperçoit à peine dans les champs quelques êtres humains. »

Paul Vidal de la Blache, *Tableau de la géographie de la France*, Librairie Hachette, 1903



Le nombre de cartes postales anciennes représentant les communes du secteur d'étude et ses alentours est très faible. À Domremy, elles sont plus nombreuses mais montrent principalement les lieux (maison, église, basilique, Bois Chenu) de Jeanne d'Arc. Neufchâteau, ville plus importante, et Grand et ses vestiges antiques sont également mieux représentés.



À gauche, *Charles Pensée, Domremy, chemin de Neufchâteau, 1819*

Une représentation picturale rare (aquarelle) du paysage de la vallée de la Meuse à Domremy.



À droite, *Maurice Utrillo, maison de Jeanne d'Arc et église à Domremy-la-Pucelle, 1925-1930*

Le peintre cède à l'attraction qu'exerce Jeanne en se focalisant dans ce tableau plein de couleur et de vie, sur les lieux de l'enfance de Jeanne.

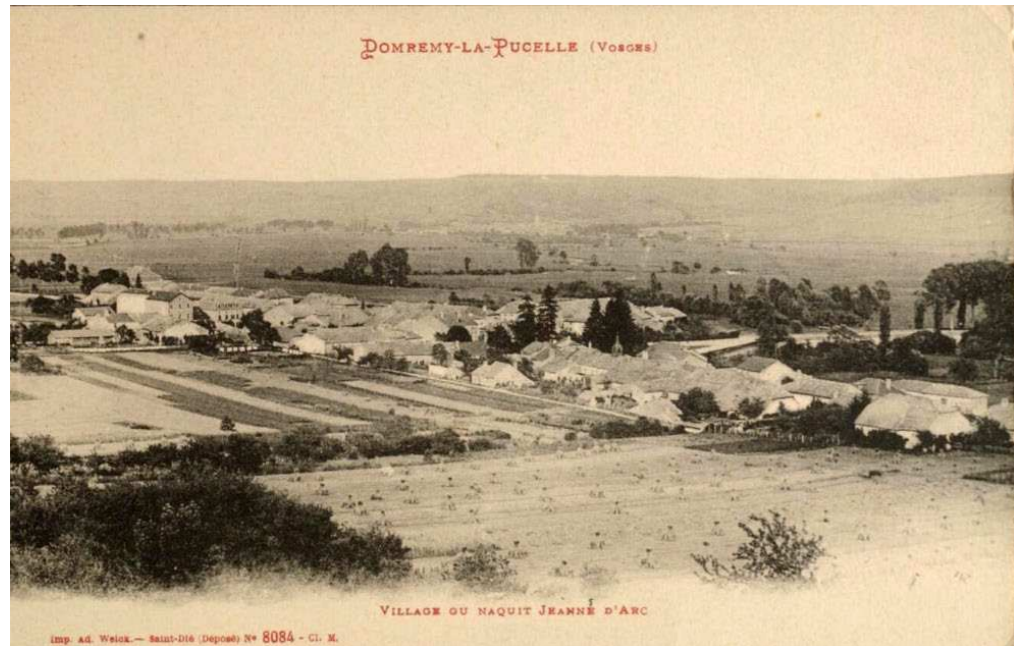


Yvonne Jean-Haffen, Domremy, entre 1928 et 1938, Dinan

Une esquisse de l'église, la place et la maison de Jeanne d'Arc à Domremy, dans une composition quasi-identique à celle d'Utrillo.

• **De larges fonds de vallées ouverts bordés de coteaux : les motifs des cartes postales du début du XXe siècle**

Les cartes postales du début et du milieu du XXe siècle repèrent bien les qualités structurelles des paysages des deux vallées.



Domremy, cartes postales anciennes

Trois cartes postales de Domremy qui montrent l'ouverture du paysage de la vallée de la Meuse.
Archives départementales des Vosges



Coussey, les bords de la Meuse

Archives départementales des Vosges



Maxey-sur-Meuse, vue générale

Archives départementales des Vosges



Le Vair à Soulosse

Archives départementales des Vosges

• **Les motifs inchangés des cartes postales du milieu du XXe siècle**

Les cartes postales des années 1950 et 1960 identifient - de manière différentes, souvent par des photographies aériennes obliques - les mêmes qualités paysagères que plus tôt dans le XXe siècle. Les images aériennes verticales d'aujourd'hui montrent sur certains sites une belle persistance des paysages des vallées.



Barville, vue aérienne, années 1950



Soulosse-sous-Saint-Eloph, vue aérienne, années 1950



Maxey-sur-Meuse, vue aérienne, années 1950



*Greux, carte postale vue aérienne, années 1950
Greux, photos aériennes, 2018, Google Earth*



Google Earth

• **Des représentations contemporaines peu nombreuses, esthétisantes et axées sur la « nature »**

Les représentations contemporaines des paysages des vallées de la Meuse et du Vair sont associées à des thématiques écologiques. La photographie, aujourd'hui aussi le plus souvent aérienne et oblique, met globalement bien en valeur les qualités de structure et de composantes de ces paysages de côtes.



«Coteaux calcaires de l'ouest vosgien », espaces naturels sensibles des Vosges, Communauté de communes du pays de Neufchâteau, 2012



Les méandres de la Meuse, Domremy-la-Pucelle

En partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges
Carte postale contemporaine, sd
Copyright : Philippe Masset, sd

CONCLUSION

Le territoire d'étude à la confluence de la Meuse et du Vair est inscrit dans une histoire longue du territoire national : occupé par l'Homme depuis le Néolithique au moins, il a été un lieu important de passage et d'échanges culturels et a été marqué par de nombreux conflits dus à sa situation entre différents pouvoirs et influences.

Cependant cette histoire est en définitive peu lisible directement dans le paysage : un oppidum gaulois au-dessus du Vair perceptible d'avion, quelques tracés routiers reprenant d'anciennes voies romaines, quelques châteaux, témoins d'anciennes place-fortes commandant l'entrée des vallées... ces éléments inscrivent le site dans une profondeur historique certaine, sans pour autant imprégner le territoire de manière très sensible.

C'est la présence des sites de l'enfance de Jeanne d'Arc, figure historique et mythique s'il en est, à laquelle il est rendu hommage de manière quasi-ininterrompue depuis le XVIe siècle qui lui confère indubitablement son caractère exceptionnel.

Promue au rang de mythe national au XIXe siècle, canonisée au début du XXe (1920), Jeanne d'Arc est le marqueur incontestable de ce territoire qui intègre les lieux les plus importants de son enfance et de la révélation de sa mission (Domremy, Greux, Neufchâteau...).

Les qualités paysagères du secteur sont incontestables.

La vallée de la Meuse présente ainsi «un large fond de vallée discrètement sillonné par le cours méandreux de la Meuse et de ses affluents, bordé de côtes animées par des petites vallées adjacentes et ourlés d'horizons lointains boisés» et, celle du Vair «de remarquables mises en scène de paysage qui profitent au patrimoine bâti» et «des coteaux calcaires souvent abrupts et amples [qui] livrent de beaux écrans aux méandres du Vair et aux villages qui y prennent place.¹».

Mais leurs représentations anciennes et contemporaines sont en réalité peu nombreuses.

Si l'on excepte les textes des écrivains et des poètes inspirés par la figure de Jeanne d'Arc, et les quelques oeuvres de peintres comme Utrillo ou Yvonne Jean-Haffen à Domremy, peu d'artistes reconnus se sont intéressés à représenter ces paysages.

Les cartes postales anciennes ont donc été les vecteurs quasi-exclusifs de diffusion des qualités des paysages des deux vallées.

Aujourd'hui, la photographie de paysage qui illustre les dépliants touristiques ou pédagogiques a pris le relais des cartes postales anciennes. Mais si elle révèle encore en partie les qualités graphiques des sites, sa vocation illustrative, «d'accroche» ou parfois son esthétique tend à en faire des stéréotypes. Les paysages peuvent devenir difficiles à identifier, à localiser.

Le pittoresque du secteur d'étude reste ainsi dans une large mesure à révéler.

1 Extraits du chapitre 3 «Identification des valeurs paysagères et des principaux enjeux»

Étude préalable au classement des vallées de la Meuse et du Vair

Département des Vosges

3.

PARTIE 3 - IDENTIFICATION DES VALEURS PAYSAGÈRES ET DES PRINCIPAUX ENJEUX

PARTIE 3 - TABLE DES MATIÈRES

3.1. LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DE LA MEUSE

Caractères généraux de la vallée de la Meuse et séquences	58
Vallée de la Meuse / Analyse de grands points de vue.....	60
Vallée de la Meuse / Approche à l'échelle des communes.....	65

3.2. LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU VAIR

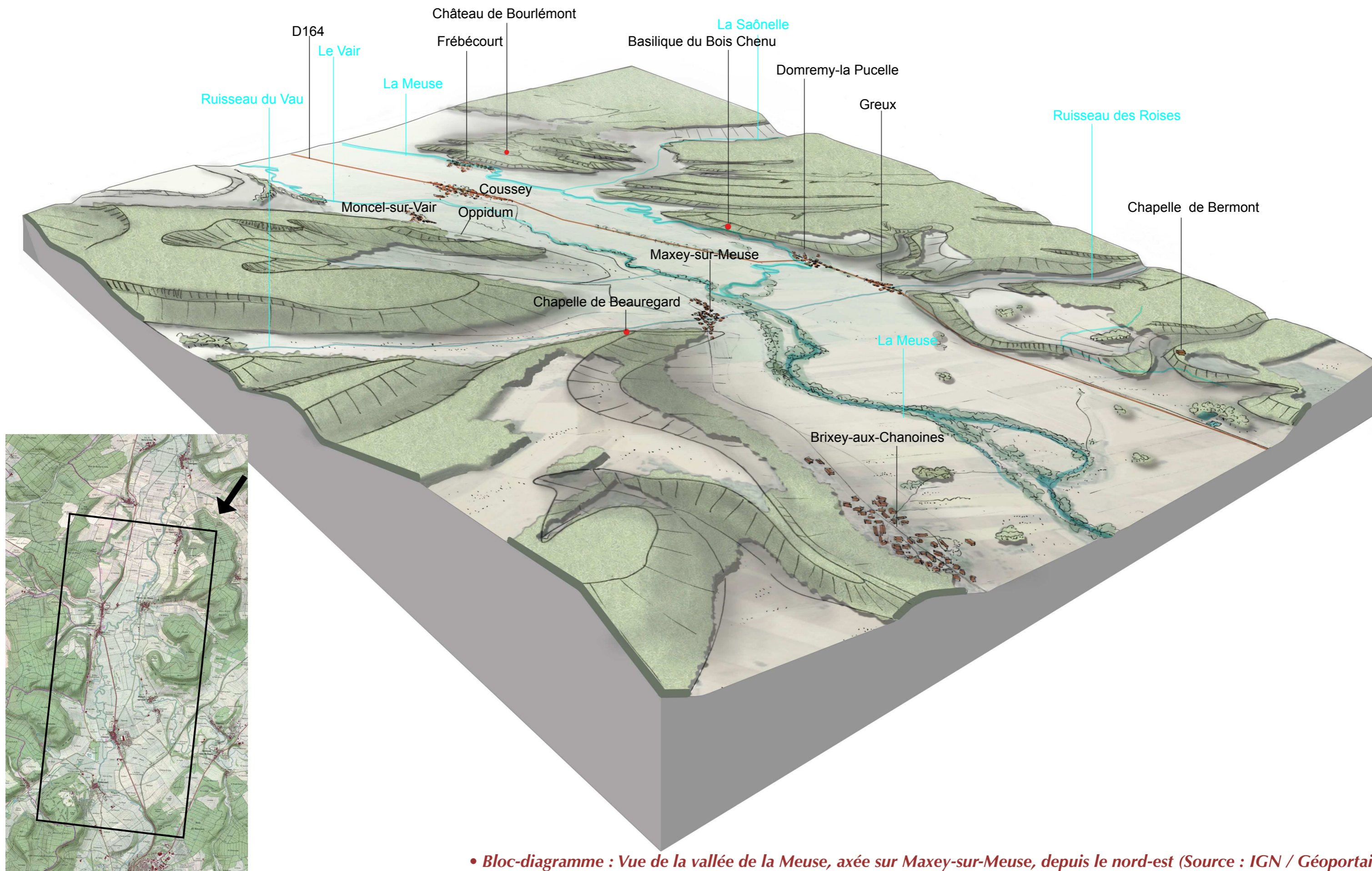
Caractères généraux de la vallée du Vair et séquences.....	80
Vallée du Vair / Analyse de grands points de vue	81
Vallée du Vair / Approche à l'échelle des communes.	86

3.3. SYNTHÈSE ET ENJEUX EN VUE DU PROJET DE CLASSEMENT

Un patrimoine visuel monumental.....	97
Synthèse cartographique des principaux enjeux	98

3.1. LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DE LA MEUSE

3.1.1. CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA VALLÉE DE LA MEUSE ET SÉQUENCES



• Bloc-diagramme : Vue de la vallée de la Meuse, axée sur Maxey-sur-Meuse, depuis le nord-est (Source : IGN / Géoportail)

• Séquences

Un large fond de vallée, discrètement sillonné par le cours méandreux de la Meuse et de ses affluents, bordé de côtes animées par des petites vallées adjacentes et ourlé d'horizons lointains boisés.

On peut distinguer quatre séquences le long de la vallée de la Meuse :

Au nord, deux évènements majeurs marquent les paysages de la vallée :

- d'une part la vallée se referme vers le nord avec Burey-la-Côte en position de sentinelle.

Au-delà, vers le nord, la vallée serpente et perd sa grande perspective. On perçoit cependant les hauts de La Blanche-Côte en arrière-plan, notamment depuis Beauregard.

- d'autre part, le vallon de Ruppes imprime une large ouverture vers l'est, perceptible uniquement depuis cette séquence.

Grande séquence de vis-à-vis entre coteaux. Ceux-ci sont particulièrement découpés. Les vallons d'une part et les espaces de basculement des plateaux encore ouverts d'autre part forment des sortes de chambres latérales jalonnant la vallée.

Séquence très large marquée par les confluences avec le Vair et la Saônelle, le bourg de Coussey se positionnant au centre.

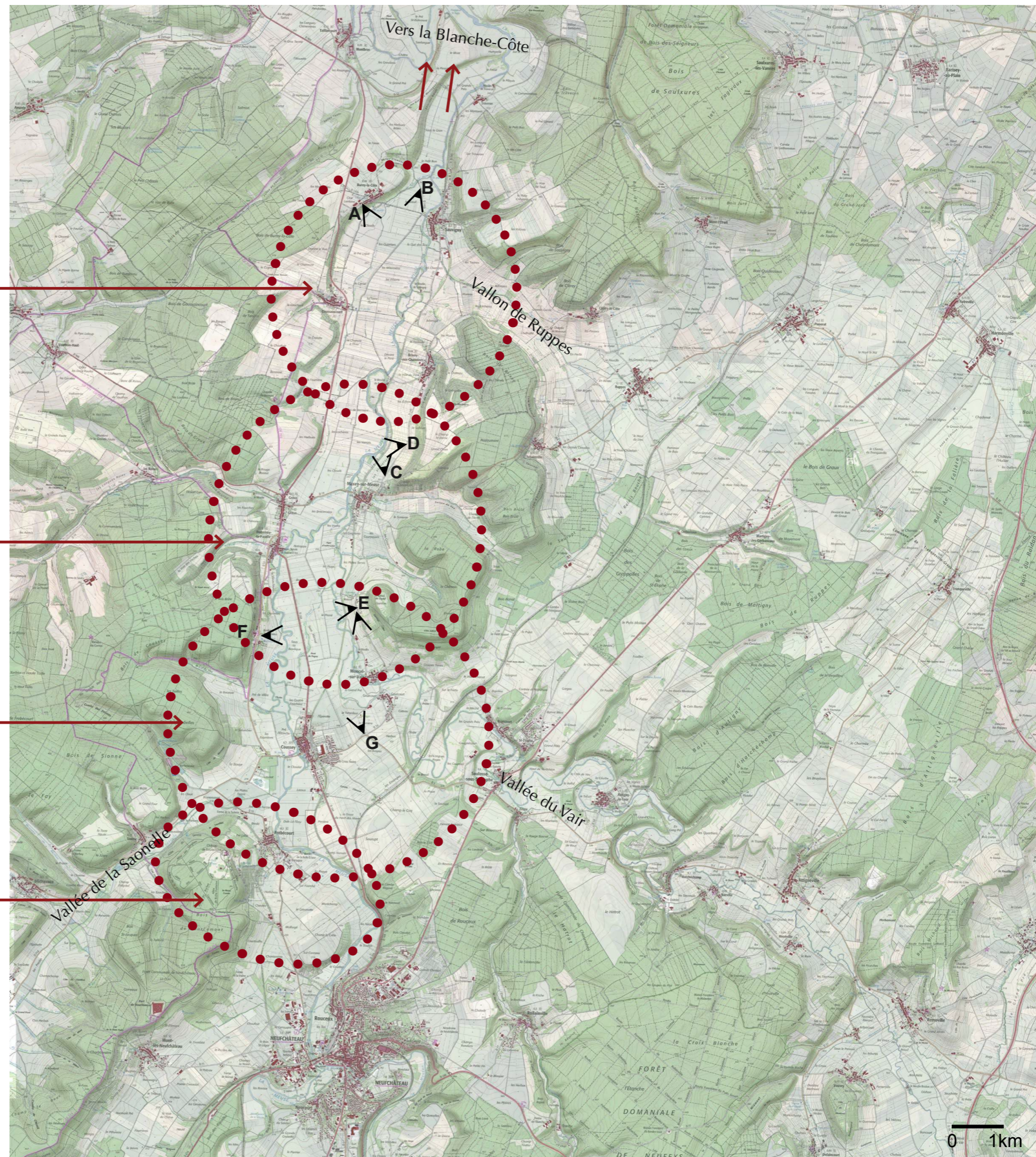
Effet de plaine aux horizons très lointains vers le nord, l'est et le sud, et dans une moindre mesure vers le sud-ouest.

Bourlémont, Bois Chenu et Côtes de Duligny articulent ici les confluences.

Au sud, la séquence de Frébécourt tenue par la **butte de Bourlémont avec un effet de petite plaine** qui remonte vers Neufchâteau. La vallée engage ici son ouverture vers le nord.

Au-delà en amont, vers le sud, la vallée de la Meuse se rétrécit et se divise.

NB : les points de vue repérés sur la carte ci-contre correspondent aux photographies panoramiques présentées dans les pages suivantes.



3.1.2. VALLÉE DE LA MEUSE / ANALYSE DE GRANDS POINTS DE VUE

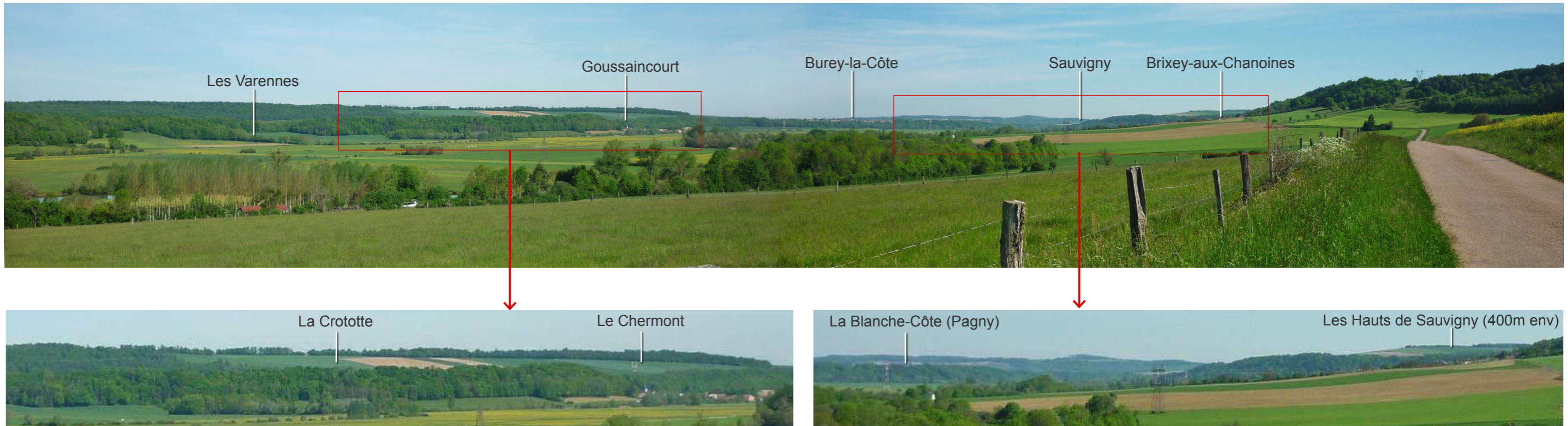
L'arpentage in situ a révélé la dimension visuelle remarquable des paysages des vallées de la Meuse et du Vair. Pour conforter le critère pittoresque de la démarche de classement et fonder les choix du périmètre, un certain nombre de points de vue de la vallée de la Meuse sont ici mis en avant et analysés, avec l'objectif de donner des pistes sur les rapports d'échelles (données sur la nature, la profondeur de champ et l'altitude des horizons perçus). Pour la vallée de la Meuse, ces points de vue sont proposés du nord au sud (voir repérage page précédente).

• A. Point de vue de Burey-la-Côte (alt. 305m env., octobre 2017)



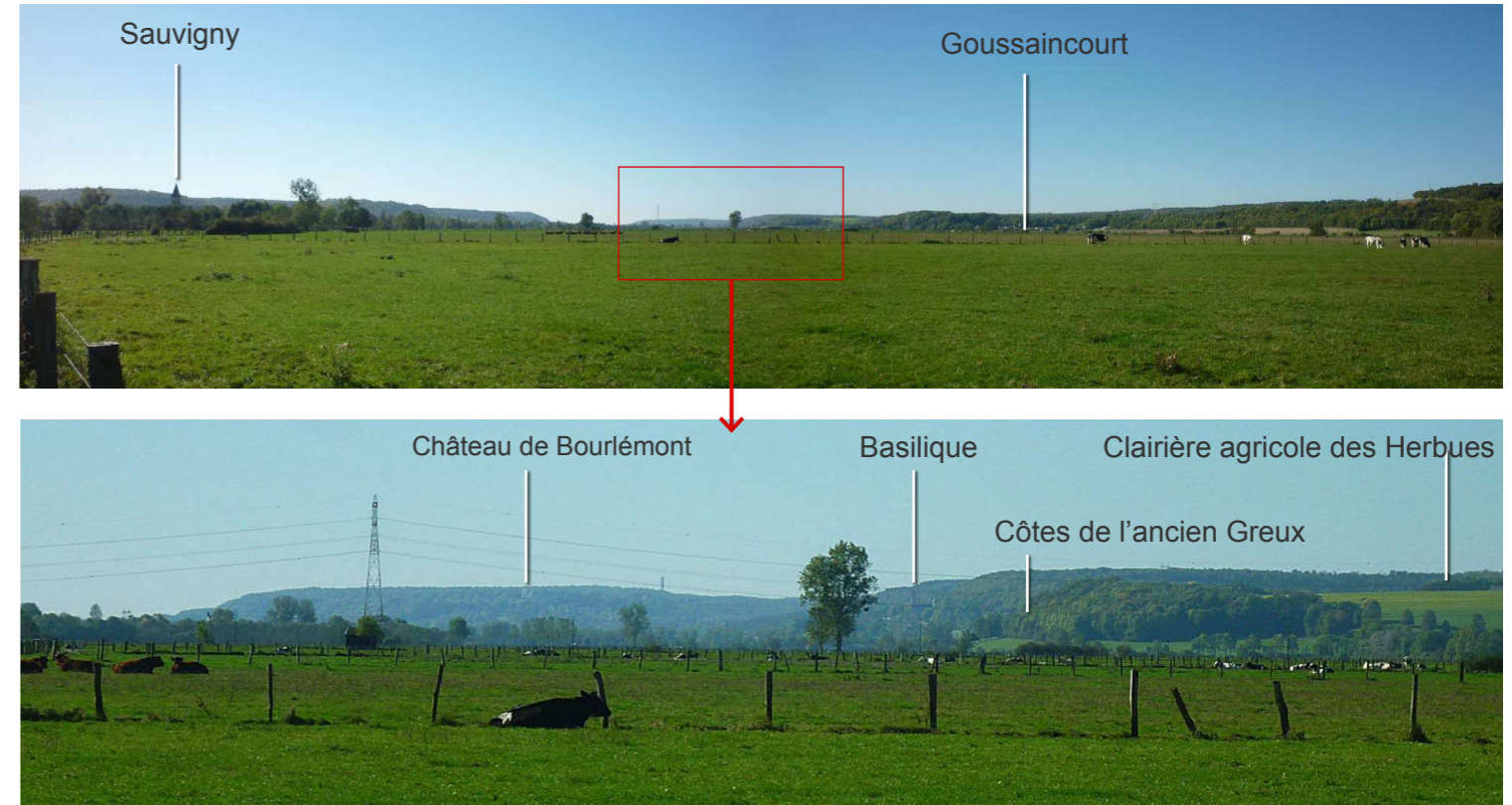
Le village de Burey-la-Côte offre de belles échappées visuelles sur la vallée et au-delà vers Ruppes. Les séquences de plateaux situés au-delà des côtes de part et d'autre de la vallée de Ruppes sont occultées par les boisements. Au niveau de la vallée de Ruppes, on distingue bien l'«affaissement» des côtes qui permet au regard de s'engouffrer dans les horizons lointains au-delà de Ruppes.

• C. Point de vue entre Brixey-aux Chanoines et Maxey-sur-Meuse (altitude 300mNGF env.) : Vue vers le nord-ouest (mai 2017)



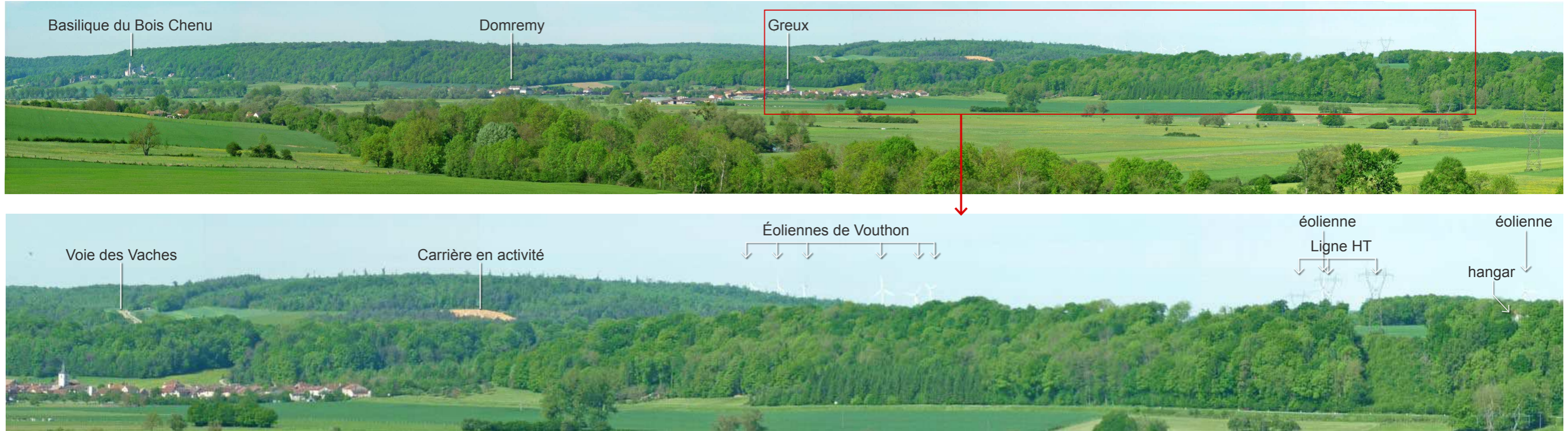
En arrière-plan de Goussaincourt, se déploient des plages bien visibles de paysages de grandes cultures au sein des espaces boisés.

• B. Point de vue du Breuil (fond de vallée de la Meuse entre Burey-la-Côte et Sauvigny - alt. 260 m env.), vue vers le sud (octobre 2017)



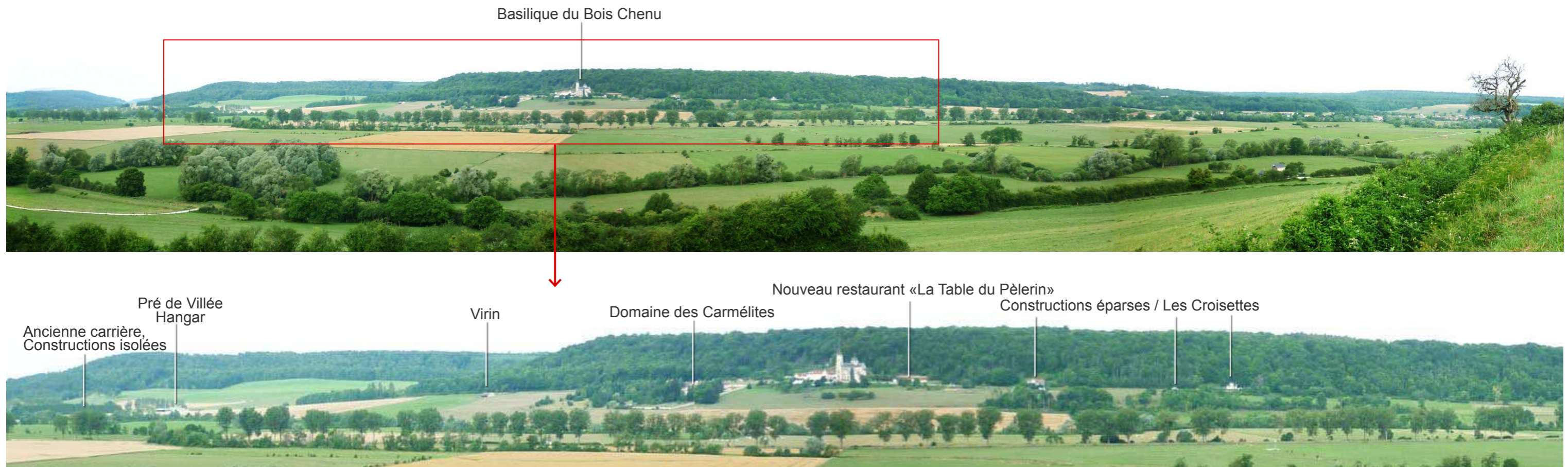
La vallée de la Meuse se déploie vers le sud jusqu'à la butte de Bourlémont, le pylône du fort constituant un bon repère visuel. Dans cette vue, la clairière agricole des Herbues, au nord de Greux, est très présente.

• **D. Depuis la route entre Brixey et Maxey (alt.300m environ). Vue vers l'ouest (mai 2017)**



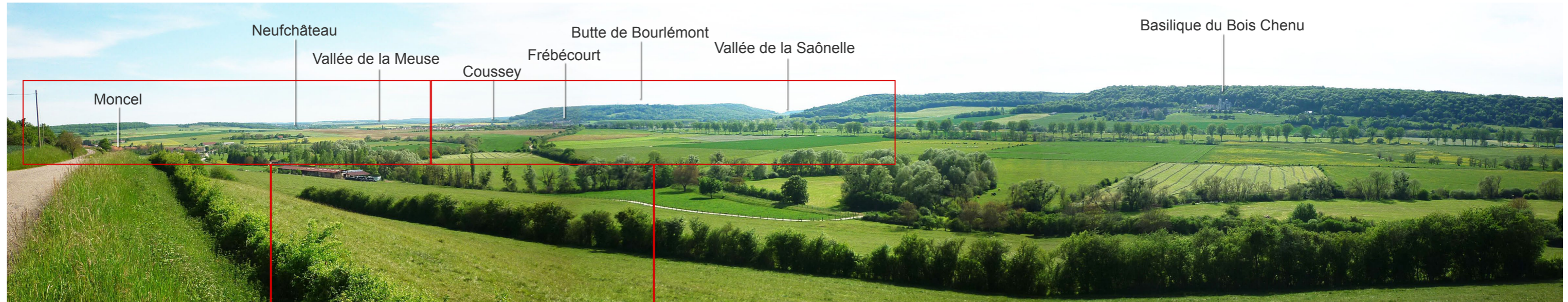
La petite route à flanc de coteau entre Brixey-aux Chanoines et Maxey-sur-Meuse offre également un très beau panorama vers le sud-ouest jusqu'à la Basilique et au-delà. La Meuse se rapproche ici vers le coteau de Brixey (cordon arboré des premiers plans) ; les villages de Greux et Domremy marquent le piémont du coteau opposé ; l'horizon est assez proche, boisé et surmonté ponctuellement par les émergences que constituent la ligne à Haute tension et les ensembles éoliens.

• **E. Point de vue de Moncel-le-Haut (alt. 315m environ), vue en direction de la Basilique du Bois Chenu (juillet 2017)**

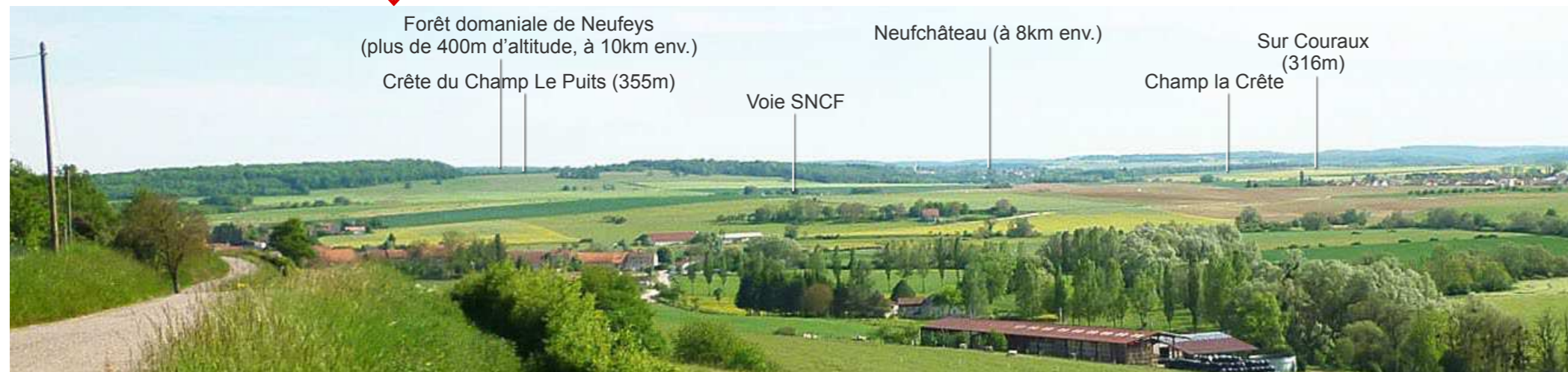


Cette vue est sans doute l'une des plus pittoresques du secteur : le carroyage parcellaire, les ponctuations végétales, le cours sinueux des deux rivières Meuse et Vair, les reliefs en fond de scènes assurent une composition picturale unique autour de la Basilique.

• *Ebis. Point de vue de Moncel-le-Haut (alt. 315m environ), Vue en direction de la vallée de la Meuse amont (mai 2017).*

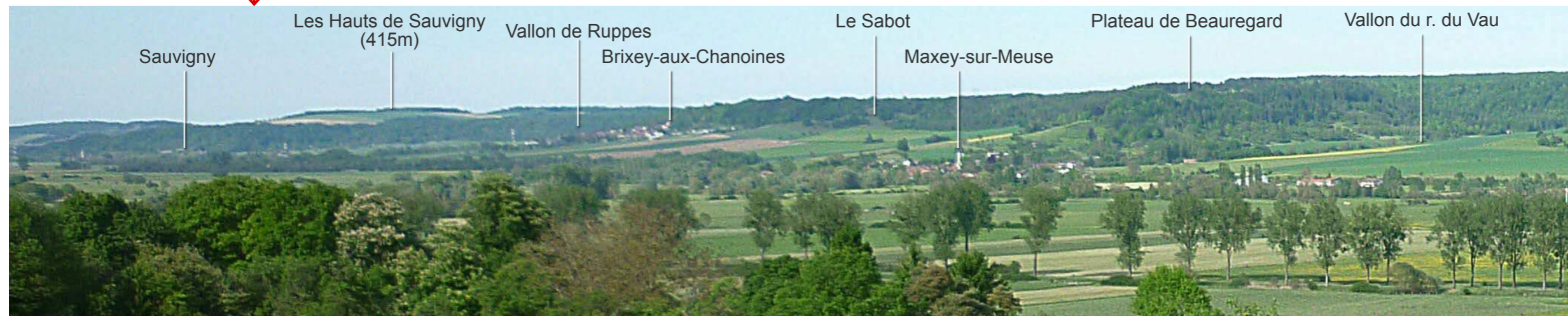
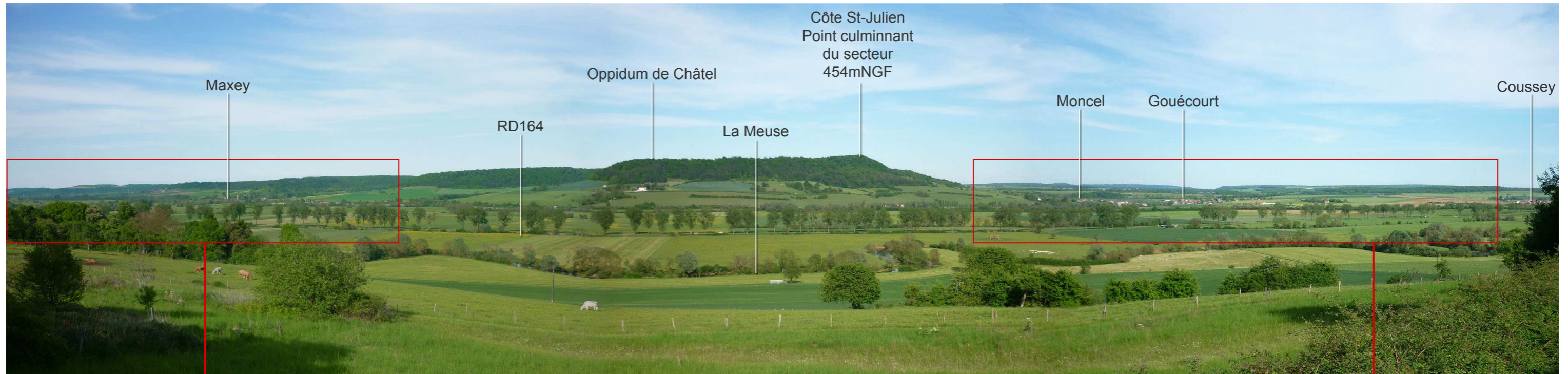


La butte-témoin de Bourlémont est un évènement paysager majeur de la vallée de la Meuse, identifiable par sa forme aplatie en isolat et la présence du pylône (Fort) et du château dominant la confluence Vair-Meuse-Saône. La vallée de la Saône est ici visible dans sa plus grande perspective, formant une échancrure marquée en direction de Liffol-le-Grand avec la présence du coteau de Villouxel. Notons que la carrière de Naulot, derrière la peupleraie de Coussey est invisible.

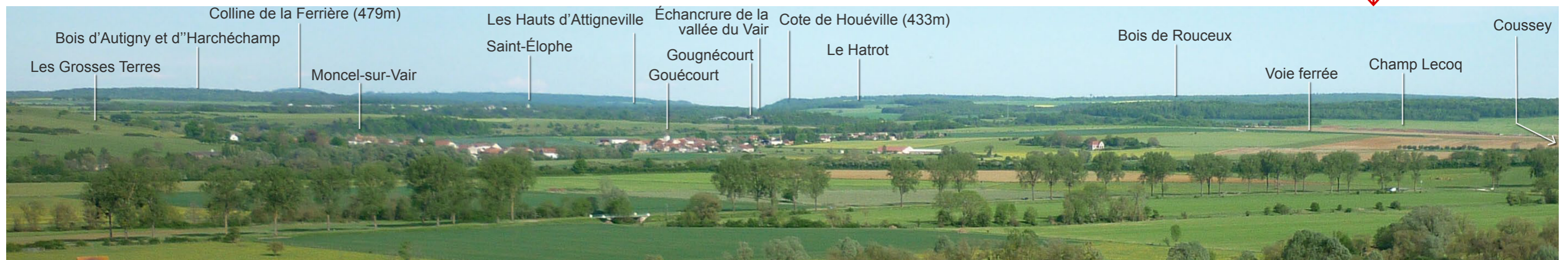


La vallée amont de la Meuse aux abords de Neufchâteau est beaucoup moins identifiable du fait de la convergence de nombreuses petites vallées et la disparition d'effets de côte très marqués. Cela donne une profondeur d'horizon très importante dans les vues depuis le nord, au-delà des premières lignes de Crête du Champ Le Puits et Champ la Crête.

• F. Point de vue de la Basilique du Bois Chenu (alt. 325m env.), face à la Côte de Châtel (juillet 2017)



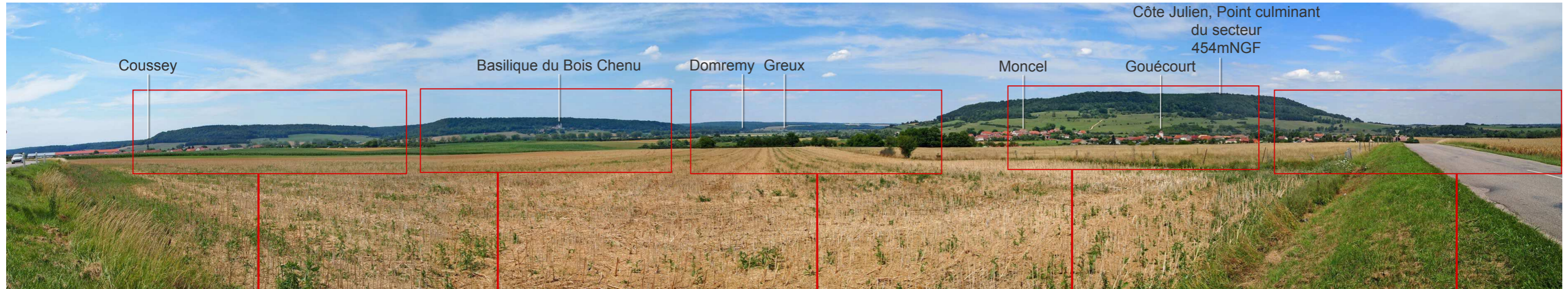
Horizon lointains vers le nord-est, en direction de Maxey-sur-Meuse : Beauregard, le Sabot et les Hauts de Sauvigny marquent les horizons lointains.



Horizons lointains vers le sud-est, en direction de Moncel-sur-Vair et Gouécourt : au sein des plateaux alternant forêts et grandes cultures la vallée du Vair n'est vraiment perceptible que par une échancrure dans l'horizon. Notons que la colline de la Ferrière (commune d'Aouze), avec ses 479m d'altitude et distante de 17 km de la Basilique, domine l'horizon.

• **G. Point de vue de la Perrière (carrefour RD3/RD3a au sud-ouest de Gouécourt - alt. 305m environ), vue de la vallée vers l'aval (octobre 2017).**

Ce point de vue remarquable témoigne de l'importance des motifs des côtes. Piémonts dégagés ponctués d'anciens vergers, pentes boisées, clairières agricoles en terrasses et couronnements forestiers marquent les coteaux formant l'horizon.



Débouché du vallon du Cul de Vau à l'ouest de Coussey : effet de glacis sur le piémont.



Vallée du Vair à l'ouest de Gouécourt.



Le coteau de Bois Chenu forme un arrière-fond forestier homogène.



Depuis ce point de vue, on perçoit bien, la clairière agricole des Herbues (à plus de 5km), dominant Greux, et au-delà à droite, celle de la Crotote (à 7km).



La Côte de Duligny (ou Côte Julien) point dominant du secteur (454m) forme un ensemble caractéristique identifiable depuis de nombreux sites environnants.

3.1.3. VALLÉE DE LA MEUSE / APPROCHE À L'ÉCHELLE DES COMMUNES

• Greux et Domremy : sur le piémont en rive gauche de la Meuse, et à l'entrée de deux vallons

Greux et Domremy ne faisaient qu'une seule paroisse au Moyen Âge, au temps de Jeanne d'Arc. Les deux communes sont donc très liées par l'histoire, à ceci près que Greux resta française alors que Domremy, rattachée à la Lorraine en 1571, passa sous domination du Saint Empire Germanique. Au XVIe s, la paroisse était divisée en deux, l'une dépendait du comté de Champagne, l'autre du Barrois.

«Domremy-la-Pucelle, ce n'est pas un pays vide et creux, c'est une terre toute pleine, chargée d'esprit» Maurice Barrès.

• Greux

Le territoire communal s'accroche à la rive gauche de la Meuse, contre le piémont.

Le versant sud de la petite vallée des Roises constitue une partie de la limite sud-ouest du territoire communal, jusqu'au gué en limite de la commune voisine, les Roises. Tout l'est de la commune est en territoire inondable.

Au nord-ouest le territoire s'étire sur le plateau de Greux, essentiellement boisé. Une vaste pièce de grandes cultures persiste cependant sur ce plateau. Plus au nord, une petite vallée sèche dominée par l'ermitage de Bermont entaille le plateau.

Le village s'installe de part et d'autre du ruisseau des Roises, au débouché de la petite vallée du même nom, et à distance de la Meuse, le long des axes routiers qui la structurent (RD164, RD 166, et RD19). C'est un village-rue avec son bâti aligné le long de la RD164 sur près de 500 m.

Le village primitif et son église, l'ancien Greux, implanté sur la colline au nord, ont été détruits en 1635 par les Suédois au cours de la guerre de Trente Ans.

On trouve plusieurs sites de carrières sur le territoire, exploitant le sable de grouine : au Chênoie, à l'est du village, en limite de Domremy et le Bois de Brixey, au sud de la chapelle de Bermont.

• Domremy

Anciennement appelé «Domremy de Greux», le territoire communal s'inscrit en partie en rive gauche de la Meuse, avec une petite enclave en rive droite. Le village s'est édifié contre la Meuse et au débouché du petit vallon du ruisseau de Saint-Rémy.

Le secteur autour de l'église et de la maison natale de Jeanne d'Arc présente un paysage villageois pittoresque, adossé au coteau et en limite des prairies de la Meuse, avec ruelles, bâtis anciens, lavoir, moulin... Ici la permanence du bâti est très marquée, offrant une belle séquence d'un paysage rural, empreint d'histoire de France à travers l'évocation de l'enfance de Jeanne d'Arc.

De belles maisons bourgeoises furent édifiées dans le village au XIXe et au début du XXe siècle, contribuant à sa qualité urbaine. Au sud de la commune, autour de la Basilique du Bois Chenu, construite à partir de 1181 lors de la canonisation de Jeanne d'Arc, se sont édifiés les bâtiments d'un monastère et d'accueil des pèlerins (un bâtiment pour la restauration vient d'être reconstruit très récemment). La Basilique forme avec ses bâtiments annexes un ensemble remarquable, véritable repère dans la vallée au même titre que le château de Bourlémont.

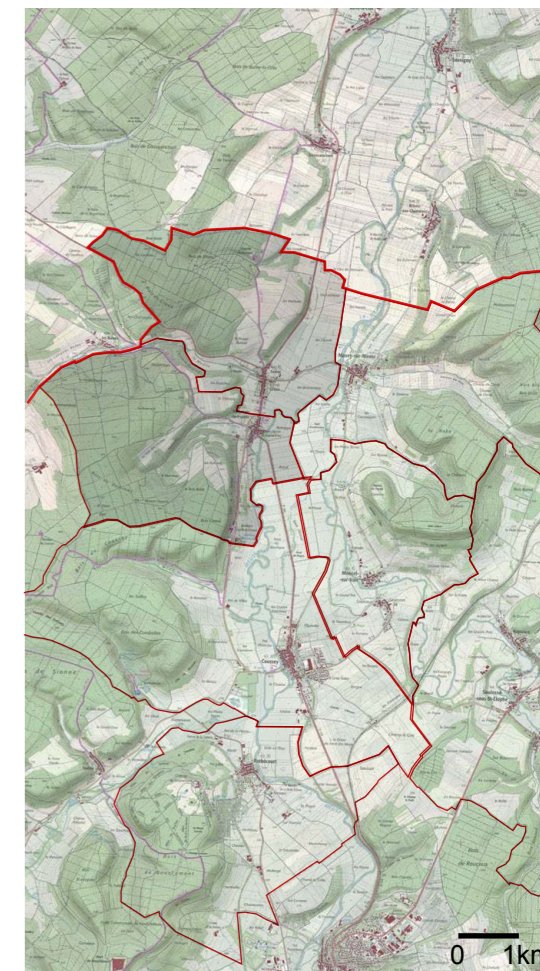
Au nord, le territoire communal est limité par le ruisseau des Roises, et à l'est, la limite se situe dans la forêt au basculement d'un vallon sec mettant à distance la ferme de Saulcy.



Vue aérienne au-dessus de la Basilique (Source : CD des Vosges).



Les paysages de la Basilique, vus depuis Beauregard.



Greux depuis le site du Vieux Greux.

Ensembles les plus remarquables de Greux (cf. repérage p.98) :

- **Bord de Meuse** en limite est de la commune
- **Ruisseau des Roises** le long de la RD19
- **Église Saint-Maurice**, XVIIIe s.
- **Ermitage de Bermont**, avec chapelle édifée au XIIème s. (inscrite MH), Jeanne d'Arc s'y serait rendue presque tous les samedis en pèlerinage + ermitage et parc avec frêne multiséculaire et beaux tilleuls
- **Vallon de Bermont** avec source Saint-Thiébauld près de Notre Dame de Bermont alimentant un petit étang. La fontaine était réputée guérir

les fiévreux. Belles prairies dans le fond de vallon en aval. Anciennes carrières de grouine (non aménagées).

- **Site de l'ancien village** avec statue sur le flanc de la côte au nord du village actuel / point de vue remarquable vers la vallée et le bourg actuel
- **Alignement d'arbres de la RD164** (abattus fin 2017).
- **Vallon du ruisseau des Roises à l'ouest du village** : scènes pittoresques, prairies en fond de vallon, vergers sur coteau sud, moulin à 500m du village, gué en limite communale (GR714-703)...

Ensembles les plus remarquables de Domremy (cf. repérage p.98) :

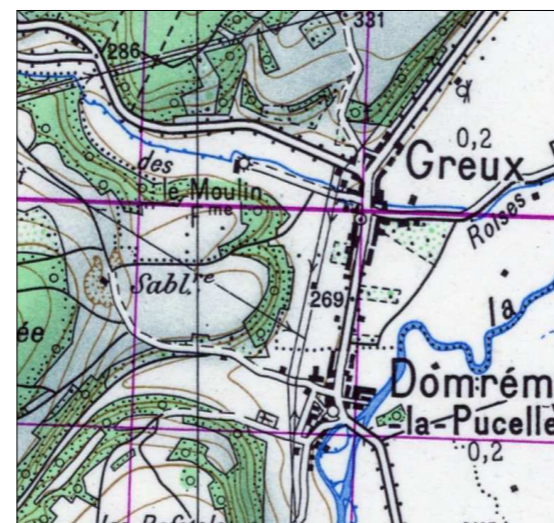
- **La maison de Jeanne d'Arc** : une authentique maison rurale propriété du Département des Vosges depuis 1818. Les abords de la maison et la partie sud du village jusqu'au moulin et lavoir constituent un ensemble de qualité (site inscrit depuis 1947).
- **Église Saint-Rémy** : édifice gothique (XVe s., remanié au XVIe s.), classée MH depuis 1946.
- **Points de vue** depuis la route de la basilique et depuis la route longeant le coteau.
- **Basilique et abords, point de vue et fontaine des Fiévreux**,
- **GR 714** (Bar-le-Duc / Vittel).
- **Prairies inondables remarquables** de la Meuse entre Coussey et Domremy (ENS A25).
- **RD53, route en balcon à flanc de coteau**, qui ménage notamment au sud du village, de larges points de vues sur la vallée de la Meuse.
- **Vestiges d'un lieu de culte celtique** dans les bois à proximité du cimetière, à 800m de l'église (sorte de belvédère en pierre de taille) / accès par le cimetière de Domremy.
- **Alignement de peupliers de la RD164**. Identifié comme structure arborée remarquable en début d'étude, il a été entièrement abattu en hiver 2017. Une campagne de replantation de 350 sujets est programmée pour ce début de printemps 2018.



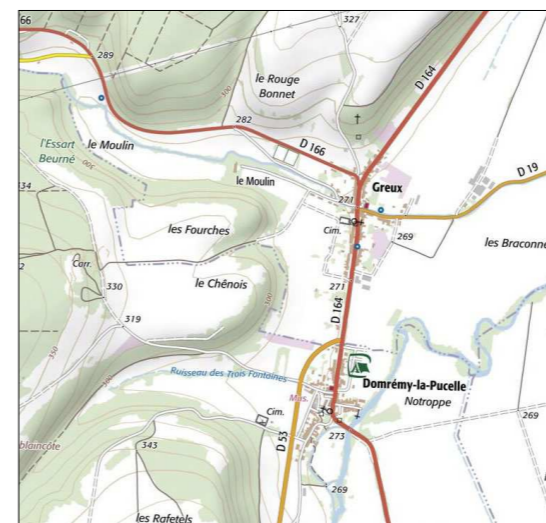
Carte des Naudin (XVIIIe s.)



Carte d'État Major (XIXe s.)



Carte IGN Scan50 - 1950



Carte IGN actuelle



Emprise du territoire des communes de Greux et Domremy-la-Pucelle- ech 1/25000e.



Vue vers Domremy et Greux depuis Moncel-le-Haut. On devine les éoliennes sur les horizons en arrière-plan.



Vue panoramique vers le plateau de Moncel depuis la Basilique du Bois Chenu, un des points de vue les plus remarquables de la vallée.

Jeanne d'Arc

Jeanne d'Arc naquit à Domremy en janvier 1412 dans une famille de paysans aisés, composée de ses parents : Jacques d'Arc et Isabelle Romée, de ses frères : Jacques, Jean et Pierre, et de sa sœur Catherine.

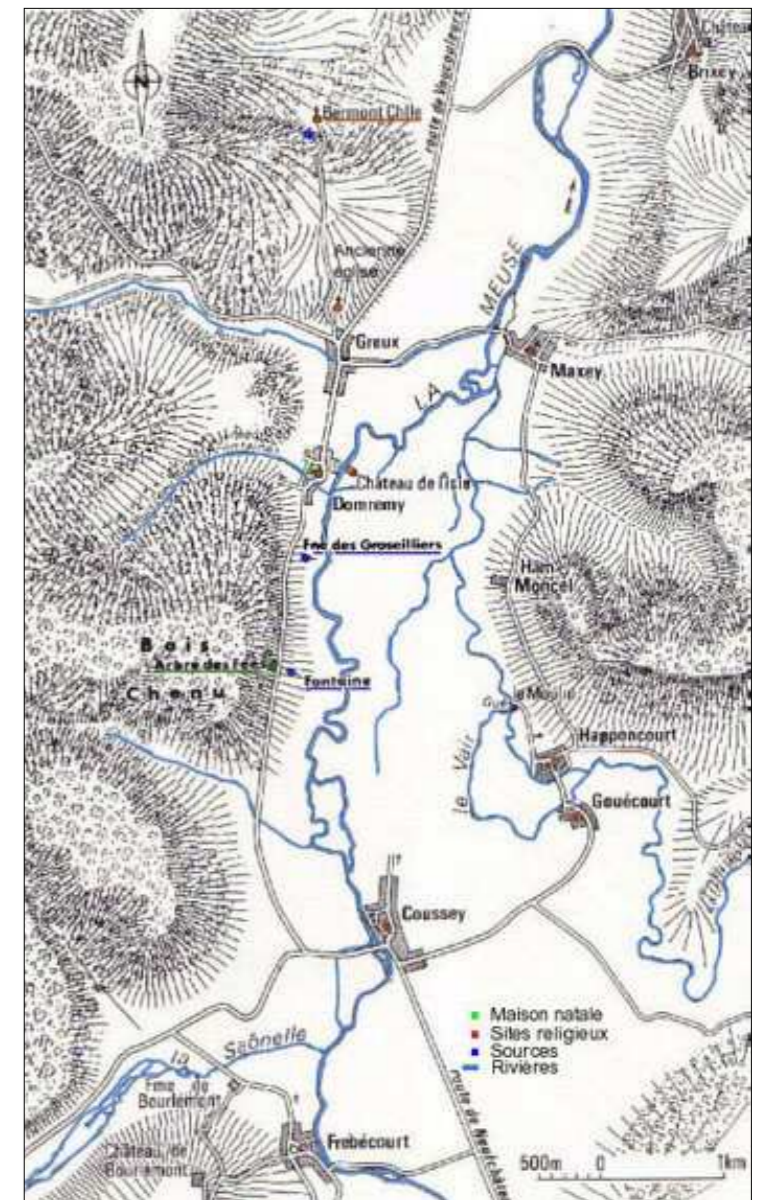
Enfant pieuse, bouleversée par les malheurs des guerres qui sévissaient dans son pays, elle affirma entendre, dès l'âge de treize ans, des voix lui commandant de libérer la France des envahisseurs étrangers et de placer sur le trône de France le Dauphin Charles. Ces voix, précisait-elle, étaient celles de Saint Michel, de Sainte Catherine et de Sainte Marguerite. Elles venaient de Dieu et se manifestèrent à plusieurs reprises.

À 17 ans, Jeanne se rendit à Vaucouleurs pour tenter de rallier à sa cause le Capitaine de Baudricourt. Celui-ci accepta de lui fournir une escorte d'hommes d'armes et le 23 février 1429 Jeanne quitta Vaucouleurs pour Chinon où elle parvint à convaincre le Dauphin Charles de se lancer dans ce qu'elle considérait comme une juste et sainte guerre de libération. Délivrante au passage les villes traversées, comme Orléans le 8 mai 1429, Jeanne conduisit le Dauphin et ses troupes de Chinon à Reims. Charles VII y sera sacré roi le 17 juillet 1429, dans la cathédrale.

Après avoir tenté, en vain, de libérer Paris, Jeanne fut capturée par les Bourguignons le 23 mai 1430, puis vendue par ceux-ci aux Anglais.

Accusée d'hérésie, elle comparut à Rouen, devant un tribunal ecclésiastique de 40 membres présidé par Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, le 21 février 1431. Le long procès fut marqué par l'abjuration de Jeanne, suivie de sa rétractation. Jugée hérétique, relapse, sorcière, elle fut condamnée à être brûlée vive. La sentence fut exécutée le 30 mai 1431, sur la Place du Vieux Marché de Rouen.

En 1456 eut lieu le procès en réhabilitation de Jeanne d'Arc. Béatifiée en 1909, Jeanne sera canonisée le 16 mai 1920 par le Pape Benoît XV.

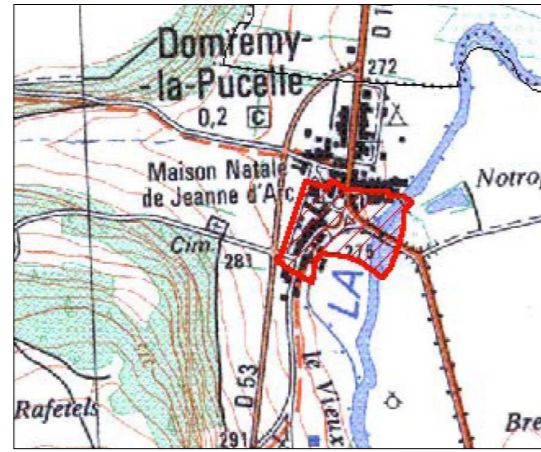


Domremy et ses environs, carte des points caractéristiques. (source : stejeannedarc.net).

La Maison de Jeanne d'Arc et ses abords sont inscrits au titre des sites depuis le 25 août 1947, essentiellement sur la base d'un critère historique : «Cet ensemble se situe dans un petit village lorrain et dans le cadre d'un paysage typiquement lorrain sur les rives de la Meuse. À l'extrémité du pont édifié au 18ème siècle, l'ensemble regroupait divers éléments : vieilles maisons, la maison natale de Jeanne d'Arc, l'église du village... De nouveaux équipements et aménagements destinés à l'accueil du public ont vu le jour dans cet ensemble dont l'aspect a bien changé depuis sa protection en 1947.» (Extrait de la fiche des sites protégés de la Lorraine - DIREN 2006).

La Maison Natale fut classée au titre des Monuments Historiques en 1840, ainsi que l'église Saint-Rémy, toute proche, en 1946.

Depuis quelques années, le site a fait l'objet d'attention pour le valoriser. Le Centre Johannique offre un beau fond de scène contemporain derrière l'édifice ancien. Un jardin a également été aménagé devant la Maison Natale, les ensembles bâtis ont été rénovés, proposant aujourd'hui un ensemble cohérent et de qualité, évoquant sobrement et efficacement la vie de Jeanne d'Arc. Les paysages villageois en bord de Meuse restent particulièrement pittoresques.



Repérage du site inscrit de la Maison Natale de Jeanne d'Arc et de ses abords (source : fiche DIREN / 2006).



Pont surplombant la Meuse aux abords de la Maison Natale.



Petit jardin public aux abords de la Maison de Jeanne d'Arc.



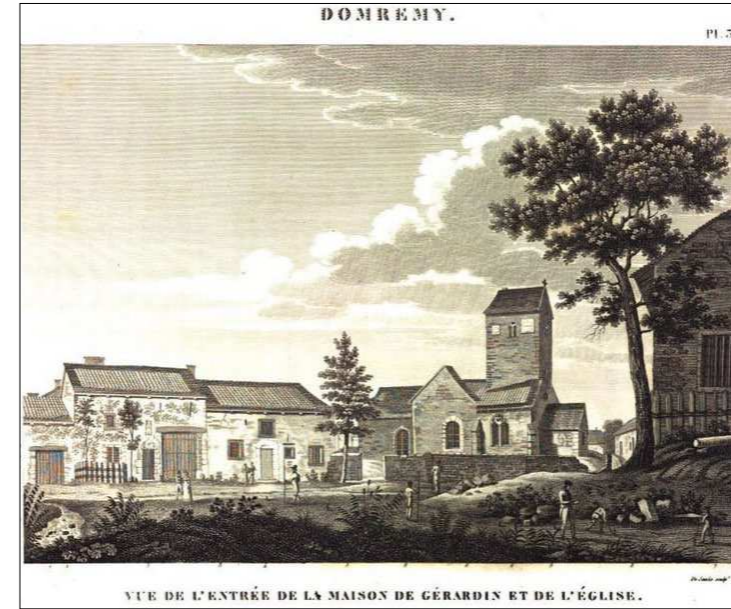
Église Saint-Remy, classée MH (arrêté du 11 mai 1946).



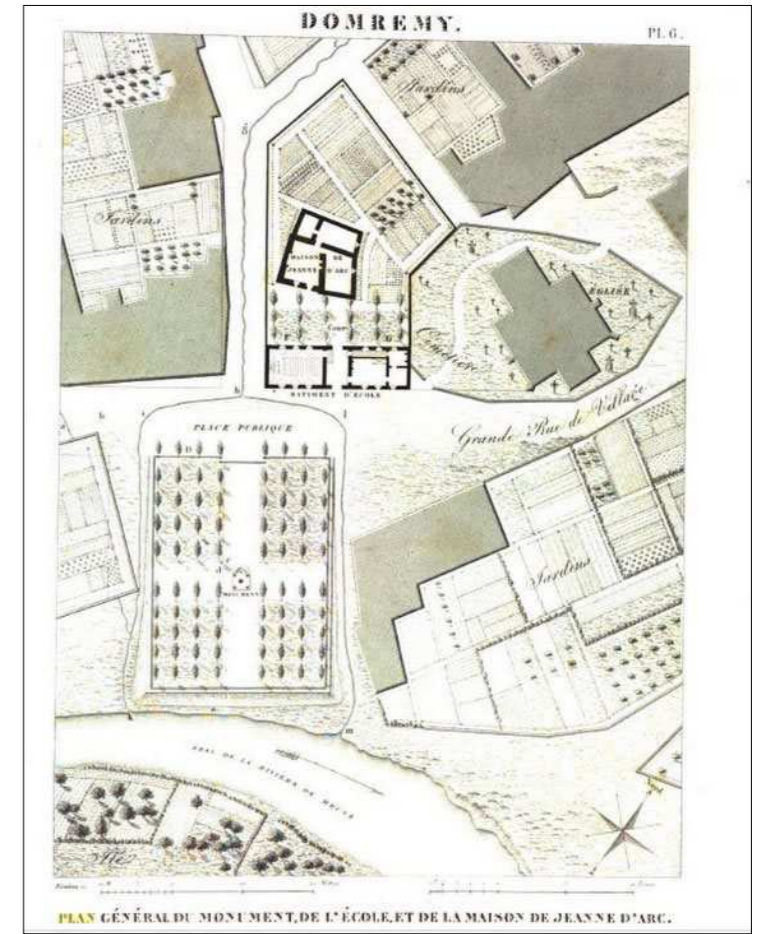
Abords de la Maison Natale de Jeanne d'Arc, accès au lavoir.

Domremy au XVIIIe siècle, illustrations diverses

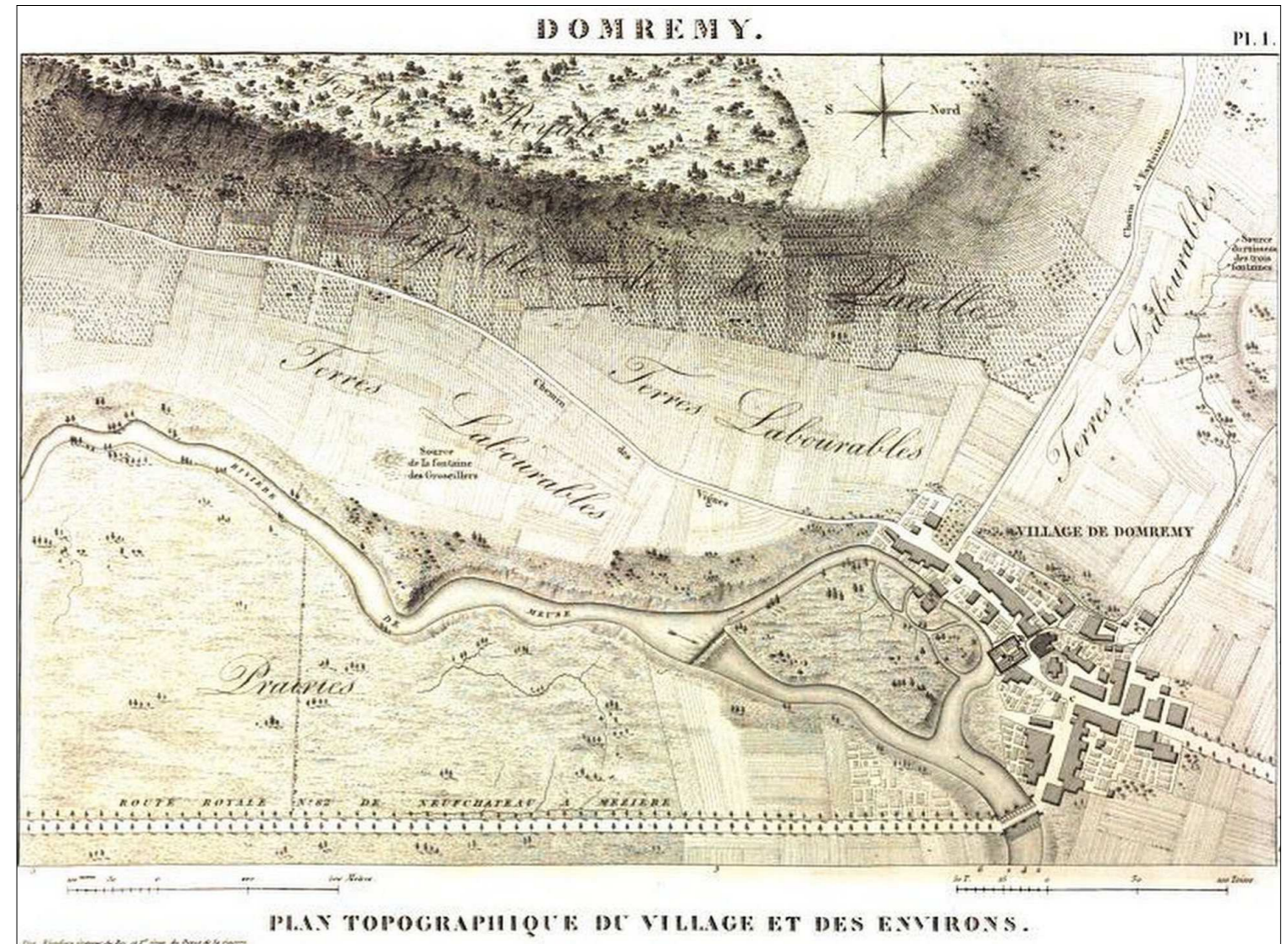
Source des illustrations : Histoire abrégée de la vie et des exploits de Jeanne d'Arc surnommée la pucelle d'Orléans. Jean-Baptiste Prosper Jollois / Gallica/BNF.



VUE DE L'ENTRÉE DE LA MAISON DE GÉRARDIN ET DE L'ÉGLISE.



PLAN GÉNÉRAL DU MONUMENT, DE L'ÉCOLE ET DE LA MAISON DE JEANNE D'ARC.



PLAN TOPOGRAPHIQUE DU VILLAGE ET DES ENVIRONS.



Vestiges d'ouvrages localisés sur le haut du coteau au sud-ouest du village de Domremy, au sud du cimetière, dans un environnement aujourd'hui boisé. L'origine celtique est évoquée mais il s'agirait plutôt de constructions beaucoup plus récentes liées à l'activité viticole, puisque la vigne dominait ce secteur jusqu'au début du XXe s (cf. plan Jollois page précédente).
(photo : domrémylapucelle.leclosdomrémy.fr)



Extrait d'une carte ancienne (XVIIIe s) montrant l'emplacement des deux villages, entre prairies inondables du lit majeur de la Meuse et le carroyage agraire des piémonts (nord vers la droite).

Sans doute déjà habitée par les Celtes, Domremy n'est répertoriée qu'en 1070 dans l'acte de fondation du Prieuré de Châtenois. Le procès de Jeanne d'Arc atteste qu'elle constituait avec Greux une seule paroisse jusqu'en 1820. Une maison forte, le château de l'Isle, dépendant du fief de Bourlémont, fut édiée au Moyen Âge, au bord de la Meuse, sans doute au lieu-dit Notrope, au sud-est de l'église.

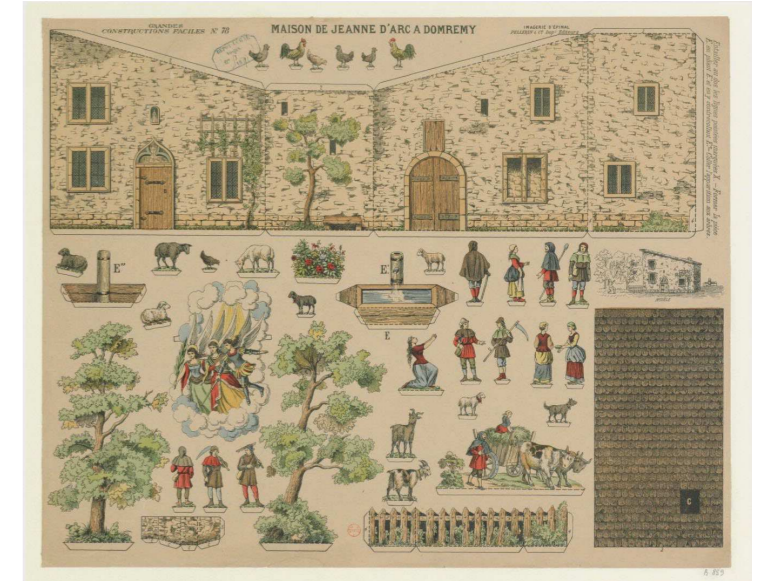
La Maison Natale de Jeanne d'Arc est acquise par le Département en 1818 et classée Monument Historique en 1840.

La Basilique fut édiée sur le coteau, à proximité du lieu où Jeanne aurait entendu ses voix. C'est le Monument National de la reconnaissance Française à Jeanne d'Arc, conçu par Paul Sédille.

Au-delà de l'histoire nationale qu'évoque ce territoire, les paysages sont remarquablement composés, notamment autour des bras d'eau et des routes et chemins, aux tracés anciens. La persistance de l'activité d'élevage et l'inondabilité de la Meuse et du Vair conditionnent ici grâce au motif de la prairie, le maintien de paysage ouvert.



Dessin de Georges Méliès, 1900
(Source : Cinémathèque nationale)



«Grandes construction faciles. N°78, Maison de Jeanne d'Arc à Domremy» / Imagerie d'Epinal, Pellerin&Cie, imp.1891.
(Source : BNF / Gallica)



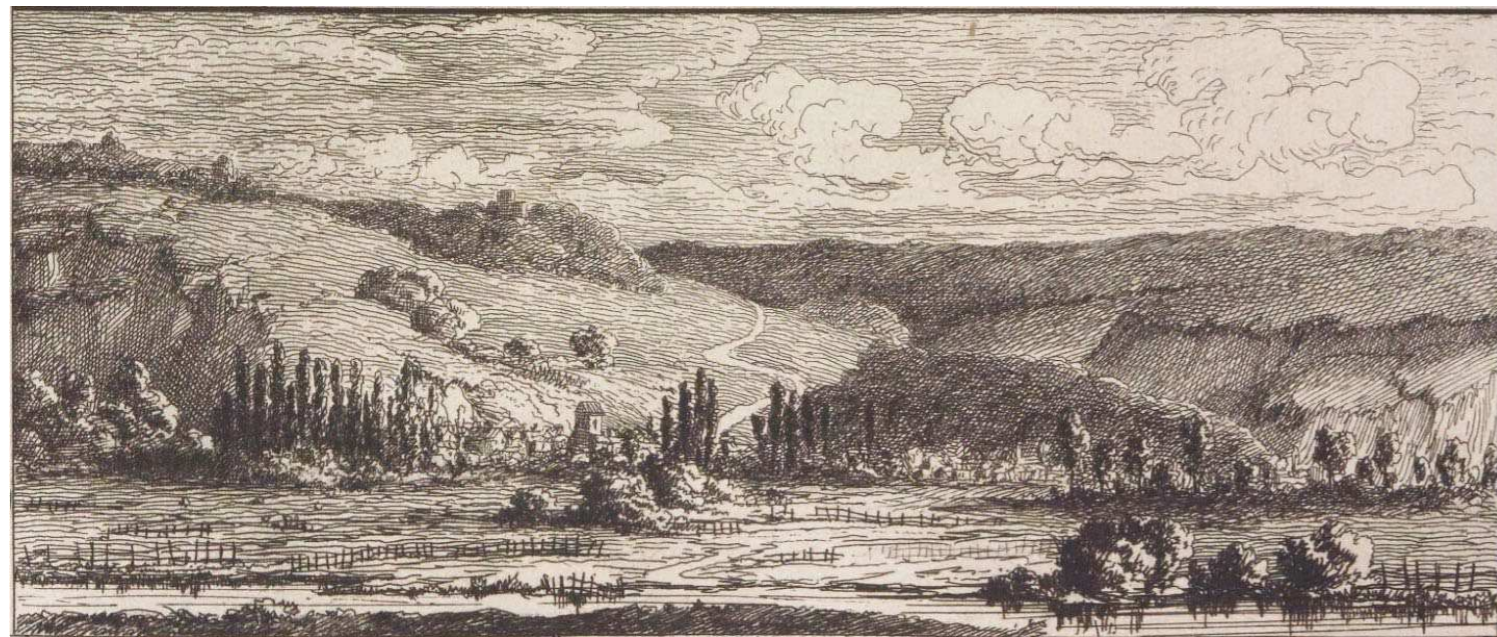
Paysages de Domremy et de Greux depuis les hauts de Maxey.

Point de vue et Fontaine des Fiévreux

En contre-bas de la basilique, site ancien, à proximité duquel se trouvait l'arbre des Dames, hêtre tortillard, faisant l'objet d'une sorte de culte rustique, avec procession chaque année le 4^e dimanche de carême. L'arbre était centenaire à l'époque de Jeanne d'Arc et vénéré pour sa beauté. Il aurait disparu lors des guerres précédant l'union de la Lorraine et de la France (d'après G.H. Parent, in Ferrantia, 2006)



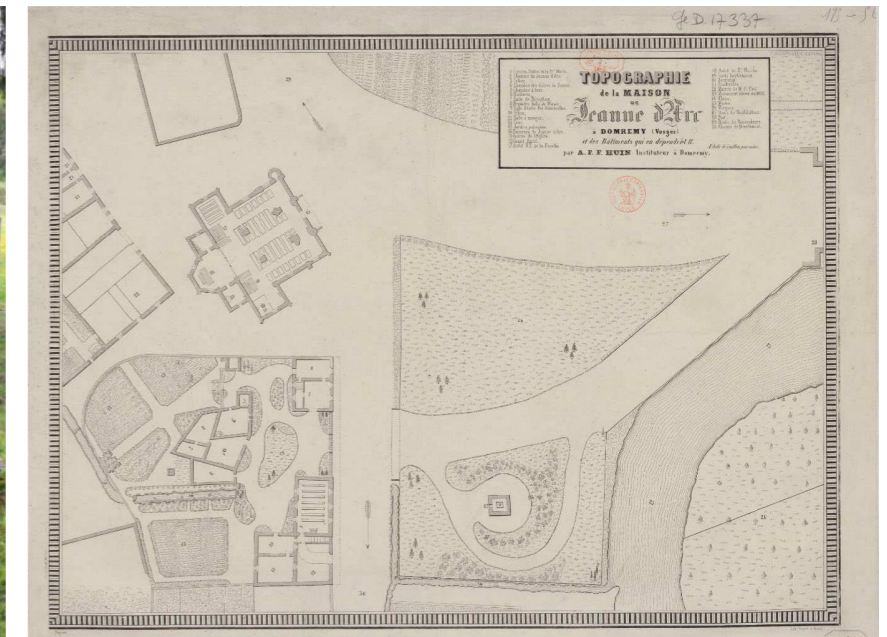
La basilique et sa vue vers Maxey-sur-Meuse et Brixey-aux-Chanoines.



Souvenirs de Domremy [sic] 1881 : [estampe] ([2e état]) / O. de Rochebrune inv et fec d'après nature 15 sept 1881 / Extrait
(Source : BNF / Gallica).



La Fontaine des Fiévreux / Roze Sylvain, mai 2012.
(Source : e-monumen.net)



Topographie de la Maison de Jeanne d'Arc à Domremy (Vosges) et les bâtiments qui en dépendent / par A.F.F. Huin, instituteur à Domremy, 1856. (Source : BNF / Gallica)

L'ancien village de Greux :

surplombant le village actuel, l'ancien village de Greux dominait la vallée de la Meuse, lieu de passage très fréquenté depuis l'époque gallo-romaine. Un tel emplacement devait permettre de voir arriver les ennemis et de mieux se défendre, notamment à l'époque des invasions barbares. En revanche, la place forte des seigneurs se trouvait au centre du village actuel.

À cette époque, les villages de Domremy et Greux sont réunis au sein de la même paroisse; Jeanne d'Arc dira à son procès : «je suis née dans le village de Domremy, qui ne fait qu'un avec le village de Greux : à Greux est l'église principale». Jehanne - Procès de condamnation de Jehanne d'Arc ; Première audience publique, 21 février 1431.

L'église de Domremy restera longtemps une annexe de celle de Greux. Les paroissiens de Domremy avaient obligation de se rendre au moins une fois par an à la messe à Greux. Jeanne d'Arc devait, en revanche, fréquenter plus assidûment ce lieu qui se trouvait sur son chemin lorsqu'elle se rendait chaque samedi à la chapelle de Bermont.

L'église primitive était construite au flanc de la côte, comme l'ancien village. Elle était placée sous la dédicace de Saint-Maurice.

C'est au XVIIème siècle que l'ancien village fut détruit comme d'autres villages lorrains. La France et le Saint Empire Germanique étaient entrés dans la guerre de 30 ans (1618-1648) et se disputaient le duché indépendant de Lorraine.

Arrivé sur le trône en 1624, le Duc Charles IV, opposé à la France du cardinal de Richelieu, décida de ne plus continuer la politique de neutralité de ses prédécesseurs et refusa de laisser passer les troupes françaises. Sept corps d'armée combattaient en Lorraine : trois Français, deux d'Impériaux, les troupes de Charles IV et les Suédois de Bertrand de Saxe-Weimar.

En 1635, les suédois arrivèrent dans la région. Ce ne furent que massacres, pillages et incendies. L'église et le village de Greux furent brûlés.

Aujourd'hui il ne subsiste rien de l'ancien village mais pendant la guerre de 1914-18, des fouilles furent exécutées avec l'aide de soldats en cantonnement à Greux. Ils découvrirent des sépultures mérovingiennes - nombreuses au pied des côtes de Meuse - et mirent à jour des sarcophages.

À cet emplacement, se trouve actuellement un groupe de 3 statues tournées vers le village actuel : la Vierge, Sainte-Marguerite et Sainte-Jeanne d'Arc.

Source : Club vosgien.



Panorama sur Greux, vu depuis Domremy. Au fond, la côte de Brixey-Maxey. On devine la chapelle de Beaugard qui émerge sur l'horizon des côtes (à droite).



Vue depuis l'ancien Greux. Au premier plan, le village de Greux, et au fond, Domremy, identifiable par l'alignement d'arbres de la route de Neufchâteau. On devine la Basilique (juste sous le timbre-poste).

Ermitage de Bermont : Chapelle, inscription MH du 11 déc. 1998.

Existence de la chapelle attestée dès le 13e siècle : Chœurs de plan rectangulaire de la fin du 12e ou du début du 13e siècle. Nef à vaisseau unique en grande partie reconstruite au 19e siècle. Dans le chœur, se trouve un décor peint réalisé à différentes époques : décor floral fin 14e-début 15e siècle, personnages agenouillés de la fin du 15e siècle (l'une des deux figures agenouillées est considérée comme une représentation de Jeanne d'Arc qui se rendait à la chapelle chaque samedi pour prier), figure de Saint-Thiébaud du 16e ou 17e siècle. Chapelle vendue comme bien national en 1793, restaurée à partir de 1835. (source : Mérimée).

L'ermitage, entouré de boisements n'est pas visible depuis la vallée. Quelques beaux arbres accompagnent l'ensemble, notamment un très vieux frêne en fin de vie. Dans le petit vallon près de l'Ermitage, on trouve encore un petit étang alimenté par la source Saint-Thiébaud.



La chapelle de Bermont.



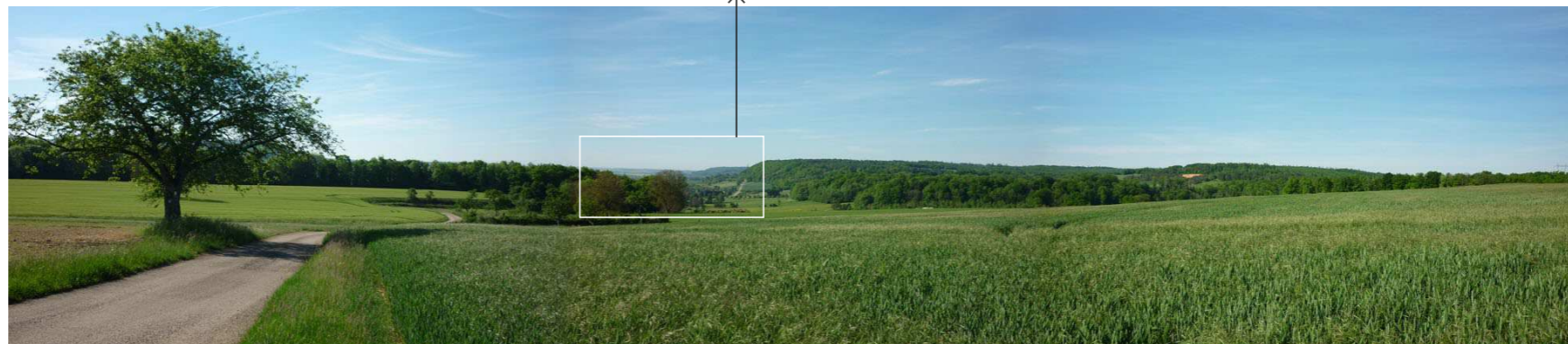
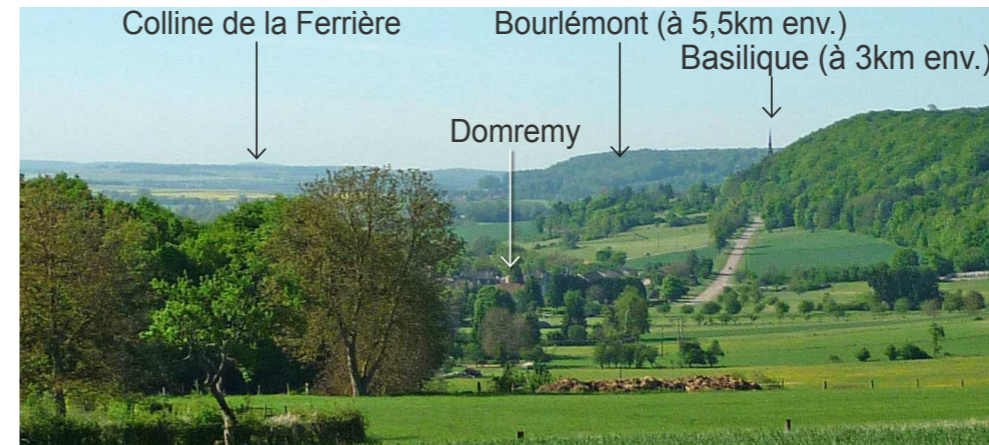
Captage de la source St Thiébaud vers 1910 ("La grande histoire illustrée de Jeanne d'Arc" - H. Debut - ed. 1912)



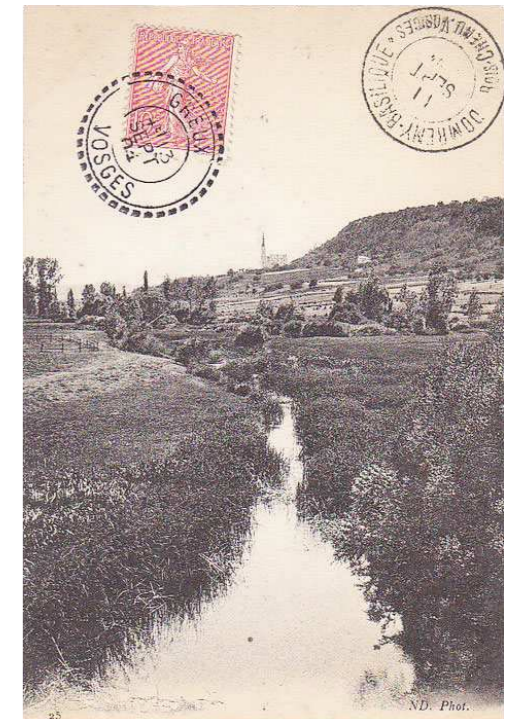
Entrée de Greux par l'est, en longeant le ruisseau des Roises.



Vallon des Roises / Moulin de Greux.



Vue vers le sud depuis le plateau des Herbues, entre la Chapelle de Bermont et l'ancien village de Greux. On perçoit bien les créneaux de la côte en rive ouest de la vallée, avec la Basilique et Bourlémont.



Vue sur la Basilique depuis le sud de Domremy. Carte postale de 1904. Source : delcampe.net

• **Maxey-sur-Meuse : sur le piémont en rive droite de la Meuse, à la confluence des deux rivières, à l'entrée d'un vallon**

Le cadre d'ensemble est marqué par :

- la confluence de la Meuse et du Vair vers laquelle convergent également les ruisseaux des Roises, de Vau et de Bûcheronrupt;
- une côte très découpée, avec le plateau de Beauregard, véritable promontoire en avancée sur la vallée. Une jolie chapelle ponctue ce relief remarquable.

Ce territoire de plateau calcaire fut prisé par les Celtes puis par les Romains. Le village se nommait alors Marcieum ad Mosam. Il resta longtemps aux confins des pouvoirs. Au IXe siècle, Maxey est lotharingien puis, durant trois siècles, au Haut Moyen Âge, il fait partie de la Germanie, puis au cours du XIe siècle, il devient lorrain, en limite du Barrois et de la Champagne. Il se range du côté des Bourguignons durant la guerre de Cent ans, donc contre la France et Jeanne d'Arc. Le territoire devient français en 1766, lorsque la Lorraine revient au royaume de France.

Deux châteaux furent édifiés sur le territoire de Maxey, dont un construit en 1356, fortifié en 1363 et fréquenté par Jeanne d'Arc.

Aujourd'hui, le village a gardé une partie de sa forme originelle, notamment son noyau organisé à partir de la « Grande Rue ». Quelques extensions se localisent au sud, aux abords de la voie de chemins de fer.

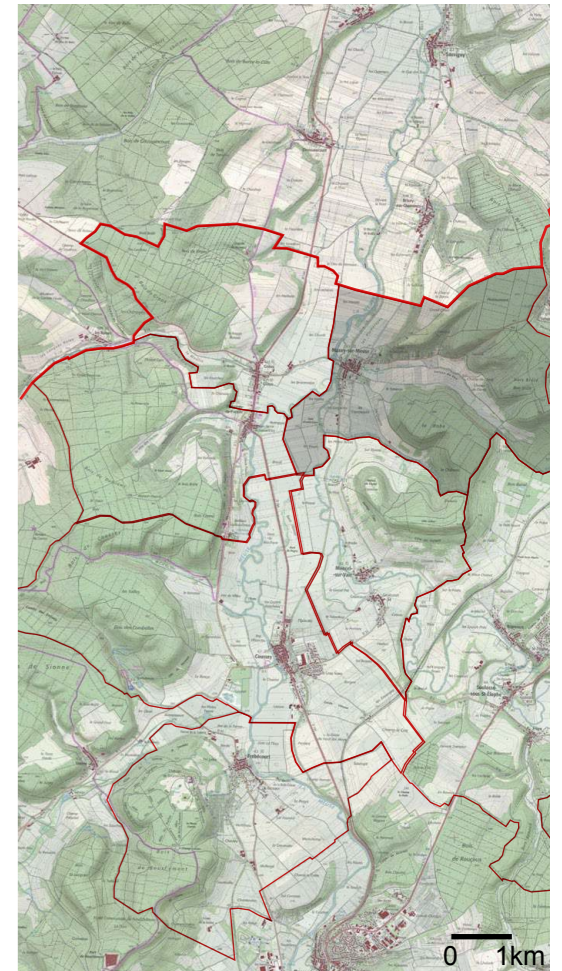
Les principales transformations des paysages sont des phénomènes d'enfrichement des coteaux, qui masquent aujourd'hui la chapelle de Beauregard, malgré les initiatives de réouverture de ses abords (cf. cartes postales).

Ensembles les plus remarquables de Maxey-sur-Meuse (cf. repérage p.98) :

- **Prairies bordant la Meuse et le Vair avec site de confluence multiple** : Meuse, Vair, ruisseau du Vau et ruisseau des Roises, aux abords du pont de la RD19 à l'ouest du village, façade villageoise avec beau moulin industriel, enchevêtrement de multiples bras d'eau...
- **Paysages de côtes et plateau de Beauregard** : chapelle et points de vue environnants, au sein de la pelouse sèche à orchidées (ENS, géré par le CEN Lorraine).
- **Route de Maxey à Brixey** : route offrant de remarquables points de vue sur la vallée de la Meuse.
- **Vergers et jardins** autour du village et sur les côtes.
- **L'église Assomption de Notre Dame** chapeautant une **belle silhouette villageoise**
- **Vallons du ruisseau du Vau et du ruisseau de Bûcheronrupt** : la RD19 offre de belles vues avec compositions agraires remarquables



Vue aérienne depuis le nord, en aval de la confluence Vair-Meuse (source : tourisme-ouest-vosges.com).



Belle mise en scène de l'entrée nord du bourg traversée par le ruisseau du Vau.



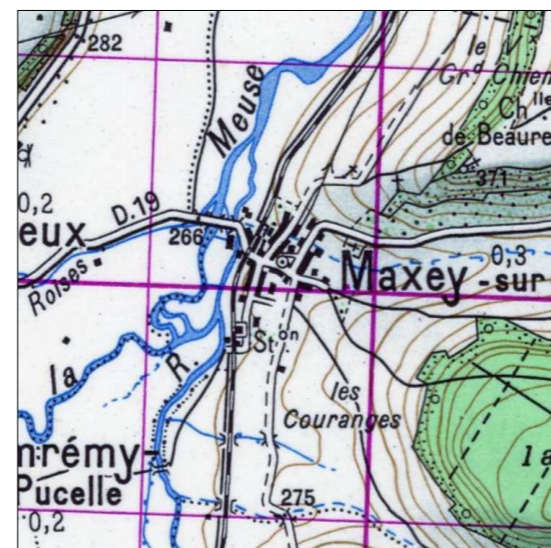
Fenêtre vers la Basilique du Bois Chenu depuis le franchissement de la confluence Meuse-Vair.



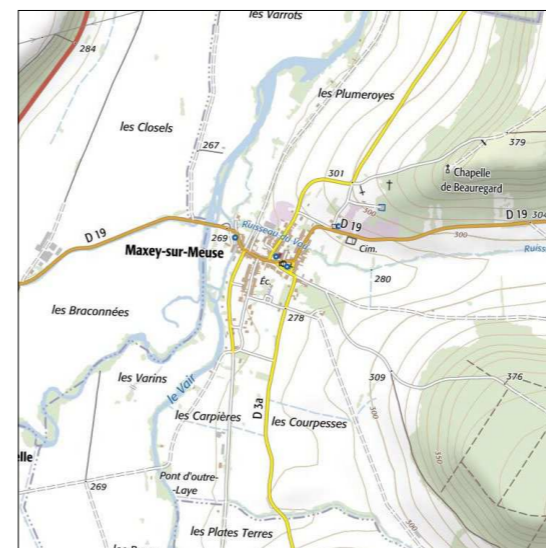
Carte des Naudin (XVIIIe s.)



Carte d'État Major (XIXe s.)



Carte IGN Scan50 - 1950



Carte IGN actuelle



Repérage - éch 1/25000e.

Les cartes postales de Maxey-sur-Meuse sont nombreuses.
Trois thèmes sont particulièrement présents :
- les paysages champêtres,
- les paysages villageois,
- la chapelle de Beaugard.



Vue aérienne de Maxey-sur-Meuse au début du XXe s. : un village groupé, une couronne de jardins et de vergers, des champs ouverts, des côtes très perceptibles...



Le village se love dans sa couronne de jardins et de vergers. Le clocher qui en émerge renvoie le regard vers la Basilique du Bois Chenu, très présente dans les horizons lointains depuis le nord.



Vue ouest du bourg au début du XXe s., la Meuse et le Vair en premiers plans, le plateau de Beaugard et sa chapelle en horizon.



Le village offre encore quelques ensembles bâtis ruraux dignes d'intérêt, notamment aux abords de l'église et le long du Vair.



Depuis le sud, Beaugard est encore plus présent, avec son coteau très ouvert.



Une des qualités des paysages de Maxey repose sur la persistance de la maille bocagère et notamment de la couronne verte autour du village. Celle-ci englobe sans occulter le bâti, les extensions récentes et joue un rôle majeur dans leur insertion.
(Vallon de Bûcheronrupt, chemin des Crouées).



Vallon de Vau, partie amont. Ici, le ruisseau de Vau a gardé sa ripisylve, accrochant des bosquets dont la croupe basse, broutée par les troupeaux forme comme une dentelle.



Belle scène champêtre dans le vallon de Vau, face à la chapelle de Beaugard (lieu-dit les Saverons). Au bout du chemin et au pied de la côte, on devine la silhouette du village, marquée par le clocher de son église (à gauche).



La chapelle dans son écrin herbeux, au bout du plateau.



Image pieuse, éditée en carte postale au début du XXe s. (?) Elle montre la chapelle en haut du belvédère naturel, qui semble dégagé, agrémenté de quelques petits arbres.

La Chapelle de Beauregard

Bâtie sur un promontoire fréquenté dès l'époque celtique, la chapelle domine le village et offre un superbe panorama sur la vallée de la Meuse. Elle est située au cœur de l'Espace Naturel Sensible de Beauregard reconnu pour la richesse de sa flore et de sa faune.

La première chapelle aurait été construite par le seigneur Joffroi de Boulémont vers 1245 en remerciant la Vierge à son retour de croisade. La chapelle actuelle datée de 1710, renferme une piéta du XIV^{ème} siècle qui aurait vu prier Jeanne d'Arc. La famille Munier, propriétaire après la révolution, cède la chapelle à la paroisse de Maxey.

Une souscription auprès de la Fondation de France permet une restauration importante avec la réalisation de la décora-

tion actuelle. La croix celtique est alors descendue.

Le bardage en tuiles « écaille », témoigne de l'histoire plus récente avec des inscriptions de poilus qui y gravèrent leurs patronymes. Les tuiles « violons » de la toiture proviennent aussi de la fabrique de Maxey-sur-Meuse.

En 2000, la commune rachète la chapelle au diocèse pour la restaurer.

La commune en partenariat avec le Conseil Général et le Conseil Régional lance un programme de rénovation pour l'extérieur (charpente, façades, clocher), à l'intérieur (réfection de la voûte et des peintures dans l'esprit existant) et le chemin d'accès.

Source: Site Internet de la Fondation de France.



Le plateau de Beauregard, vu depuis le chemin d'accès. Au fond, derrière la pinède, se trouve la chapelle.



Depuis Beauregard, les vues offertes sur la vallée de la Meuse sont splendides et grandioses. Les côtes nappées de forêt s'y montrent magistralement en mettant en valeur le motif agraire très composé du fond de la vallée.

Beauregard le bien nommé

Le plateau de Beauregard à Maxey-sur-Meuse est la plus septentrionale des pelouses calcaires du département. La qualité paysagère du site, son ouverture et sa superficie en font un site exceptionnel. Vu de la plaine, le promontoire de Beauregard s'impose dans le paysage sans toutefois dévoiler la pelouse calcaire qu'il abrite. Le contraste entre la large plaine alluviale où serpente lentement la Meuse et les coteaux boisés accentue l'attrait des lieux. Depuis le centre du village, des indications guident le visiteur vers un petit parking et le départ du sentier balisé.

L'arrivée sur le plateau paraît presque brutale, la courte montée suffit à surprendre le visiteur. L'aspect sauvage et dégagé du plateau, les verts changeants de la pelouse et les silhouettes des pins créent une ambiance méridionale inattendue.

Ici, l'espace est ouvert sur la vallée de la Meuse, la basilique du Bois Chenus dédiée à Jeanne d'Arc et les coteaux environnants. Vers l'ouest on distingue le relief dit « de cuesta » formé par la côte de Meuse. Plus au nord, la vue porte jusqu'aux éboulis clairs de Pagny-la-Blanche-Côte, distants d'une dizaine de kilomètres. La chapelle Notre Dame de Beauregard, telle un phare posé à la pointe du plateau, ajoute à la sérénité des lieux.

Des moutons de Jeanne au berger de Maxey

L'étude des cartes anciennes (carte des Naudin 1728-1739) nous enseigne que la plupart des plateaux du pays de Neufchâteau étaient plus ouverts qu'aujourd'hui. À Beauregard, les pâtures et les cultures occupaient une plus vaste zone.

Plus près de nous, le site était pâturé par des ovins jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Après une période d'arrêt, cette pratique est remise en place jusqu'au début des années 1960. L'arrêt définitif du pâturage et le manque d'entretien du plateau ont entraîné une colonisation spontanée rapide des pelouses par les pins. Ce type d'habitat rare et menacé est qualifié à ce titre dans la directive européenne « Habitats ». Il est très fragile : 30 ans sans pâturage ont suffi pour que les 3/4 du plateau soient envahis par les pins. à l'inverse, le sur-pâturage a un impact destructeur sur les invertébrés et la flore patrimoniale.

Pour l'entretien du site, le choix s'est vite porté sur le pâturage extensif : il permet de lutter contre l'embroussaillage tout en respectant l'équilibre écologique du milieu naturel. Un troupeau de moutons est conduit par un agriculteur local, qui respecte un cahier des charges préétabli avec le gestionnaire.

Corridor écologique à une échelle plus large, le plateau de Beauregard contribue au maillage entre les pelouses du pays de Neufchâteau et celles de la côte de Meuse, plus au nord, comme Pagny-la-Blanche-Côte.



Plateau de Beauregard / vue aérienne (Géoportail). La chapelle se situe en bas à gauche. On distingue également les vestiges d'une ancienne carrière, en haut à droite, qui date du XIX^e s. et qui était encore en activité dans les années 1980.

Gestion et protection du site :

La commune de Maxey-sur-Meuse a initié la protection du plateau de Beauregard, en signant un bail emphytéotique de 99 ans avec le Conservatoire des Sites Lorrains dans le cadre de la politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général des Vosges. Un sentier de découverte et l'organisation de sorties naturalistes complètent l'aspect pédagogique du site.

Source : Coteaux calcaires des Vosges, plaquette éditée par la Communauté de Communes du Pays de Neufchâteau - 2012



Plateau de Beauregard / vue vers le nord-est.

• **Moncel : de part et d'autre du Vair, au pied de la Côte Julien, ouvert sur la vallée de la Meuse**

Commune située à la confluence de la Meuse et du Vair, aux paysages se rattachant plutôt à ceux de la vallée de la Meuse, avec de larges horizons. Le coteau de Moncel offre l'un des plus beaux panoramas du secteur, face à la Basilique du Bois Chenu (Voir chap. 3.2.1 / point de vue E).

Au pied de la Côte Julien (ENS) aussi nommée Côte Dulgny, qui culmine tous les environs à 454mNGF, deux villages encadrent le Vair, Moncel et Gouécourt, anciens chef-lieu de commune qui ont fusionné en 1965.

Étymologiquement, Moncel signifie Petit Mont en référence à la butte-témoin sur laquelle s'adosse le territoire.

À Moncel, le village d'origine se situait au pied de l'oppidum de Châtel, au lieu-dit Moncel-le-Haut, à proximité de deux châteaux :

- Le château du Han : La carte des Naudins (XVIIIe s.) et le cadastre de 1825 montrent une ferme nommée château du Han et qui fut démolie en 1830. Quelques traces de murs y persistent aujourd'hui.

- Le château de Moncel : contre le chemin qui monte sur les Côtes Durangs se trouve une grande maison blanche visible de très loin. Cette maison est établie sur l'emplacement de l'ancien château de Moncel, forteresse médiévale. Quelques pierres sculptées seraient visibles sur l'actuel bâtiment.

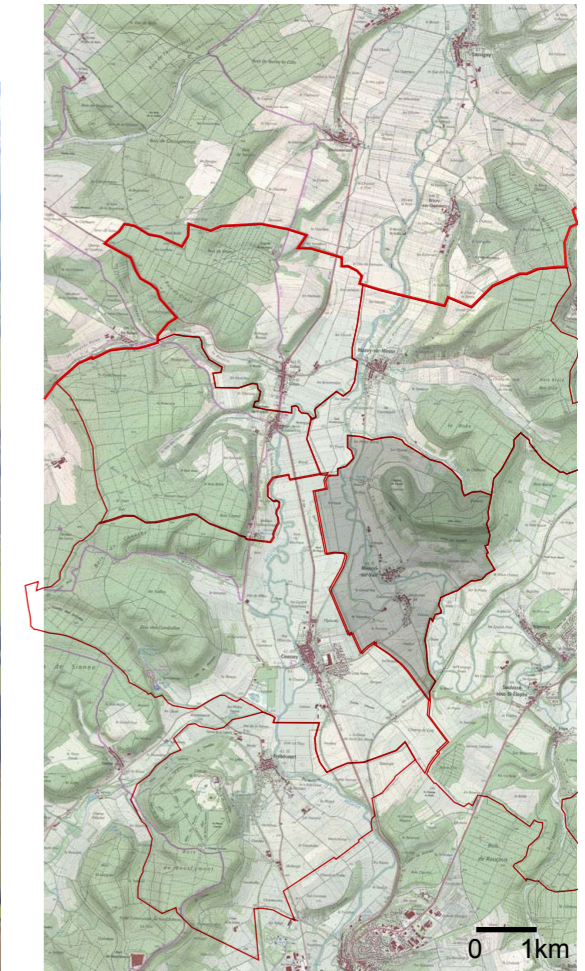
- Un troisième château existait à Happoncourt. Aujourd'hui, il a l'apparence d'une grande maison avec un colombier, vestige d'une des deux tours de l'ancien édifice.

À Gouécourt, le tracé d'un bâtiment ancien apparaît sur une photographie aérienne récente, il s'agit sans doute d'une villa gallo-romaine. On y a trouvé des monnaies romaines.

Les villages furent mis à dure épreuve durant l'histoire, notamment durant la guerre de Cent ans et à nouveau durant la guerre de Trente Ans, et lors de plusieurs épidémies de peste.



Vue aérienne depuis le nord-est, en aval de la confluence Vair-Meuse (source : oppida.org / Photo : R. Goguey / D. Lebrun, 2007).



Ensembles les plus remarquables de Moncel-sur-Vair (cf. repérage p.98 et 99) :

- **Secteurs de prairies** le long du Vair, au sud et à l'ouest
- **Paysages de côtes remarquables** : Côte Julien (ENS) et côte de Bulgny
- **Des belvédères exceptionnels sur les vallées Meuse et Vair** : petite route de Moncel-le-Haut, chemin montant au dessus d'Happoncourt, carrefour RD-RD3a
- **Séquences villageoises le long du Vair** : vis-à-vis Happoncourt - Gouécourt
- **Site de l'oppidum de Châtel**, à forte valeur archéologique (point de vue panoramique en transparence en hiver seulement).



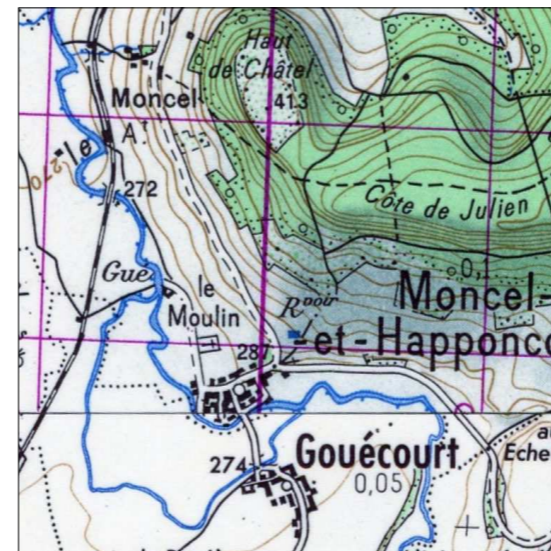
Silhouette des deux villages, Happoncourt et Gouécourt, dominée par la Côte Julien (Source: Communauté de communes de Neufchâteau).



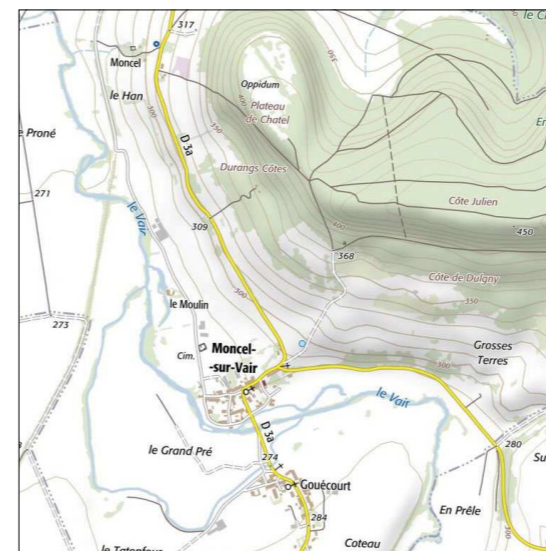
Carte des Naudin (XVIIIe s.)



Carte d'État Major (XIXe s.)



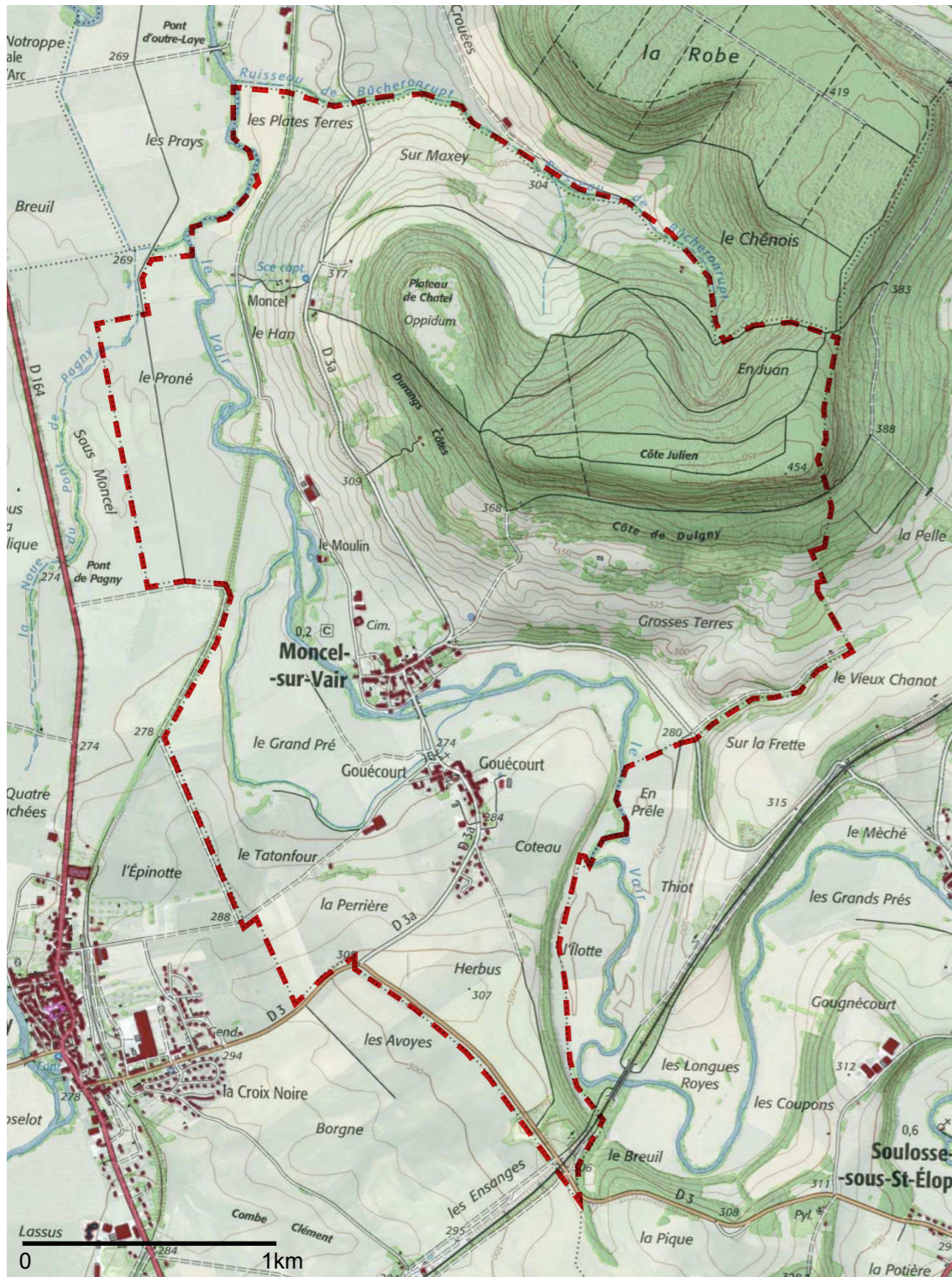
Carte IGN Scan50 - 1950



Carte IGN actuelle



Ancien château d'Happoncourt et son clos.



Emprise du territoire communal - éch 1/25000e.



Chemin de la côte de Duligny, vue sur Gouécourt avec la grande échancrure de la vallée de la Meuse.

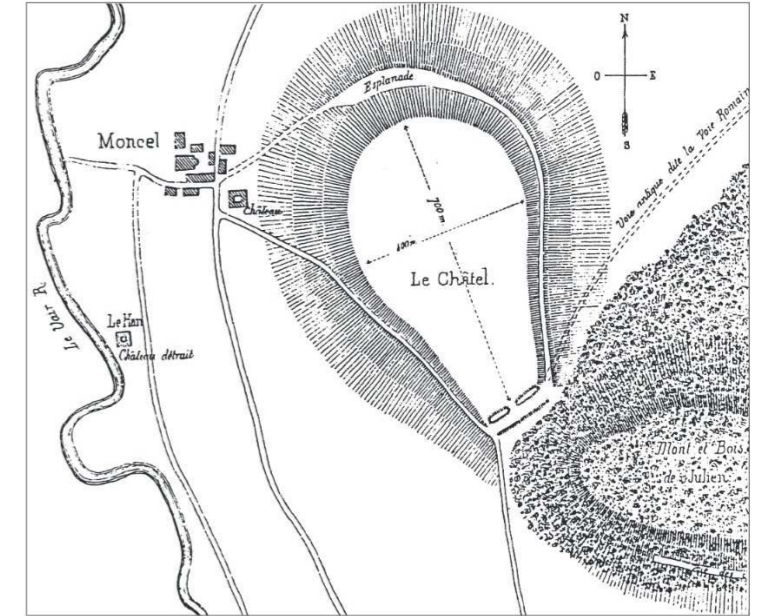


Bords du Vair à Happoncourt.



Tour Géodésique de la Côte Julien, implantée sur le point haut du secteur (454mNGF). Cette cheminée en brique mesure une trentaine de mètres de haut, et est édifée sur une borne SGA. Elle est aujourd'hui propriété de la commune. Une autre borne en granit gravée IGN se trouve à une cinquantaine de mètre au nord-ouest. Rattaché au système français. En France, les cheminées géodésiques sont construites à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle, principalement dans l'est et le nord du pays. En effet, à cette époque, les régions qui sont prioritairement cartographiées sont les zones de front.

Sources : Commission Française pour la Protection du Patrimoine Historique et rural.



Pian publié par F. Liénard en 1884 (d'après Liénard 1881-1885, II, pl. VI, 2)



Le plateau de Châtel et la Côte Julien vus depuis le nord, chemin des Crouées (Vallon de Bûcheronrupt, Maxey), en vis-à-vis de la basilique du Bois-Chenu. Le relief de côte est ici tout en rondeur, formant des vallons très ouverts, avec alternance de prairies et de cultures, la forêt venant recouvrir toutes les hauteurs.



Prairies du Vair près de Gouécourt.

L'oppidum de Moncel, au lieu-dit plateau de Châtel (le Châtel), sur la butte-témoin dominant l'ancien Moncel-le-Haut :

Site d'éperon, aux pentes assez fortes et dominant la confluence des vallées de la Meuse, du Vair et de la Saône, fut mis à profit pour l'établissement d'un camp romain. Le site fut découvert en 1843 et des fouilles anciennes ont permis d'identifier un dispositif d'habitat fortifié. Le matériel trouvé (céramiques, monnaies, outils) date de la fin de la Thène et de l'époque gallo-romaine.

Un rempart de barrage isole une surface de 20 ha environ. Il est précédé d'un fossé et percé d'une porte en son centre. Sur les bords du plateau, la présence de clous de 40 cm de long laisse supposer l'existence d'un « murus gallicus » qui devait former une enceinte de contour.

Source : Thèse / Leuques et Médiomatiques à la Thène moyenne et finale - Thèse de Clément Féliu 2008.

• **Coussey, en rive droite de la Meuse, au coeur de la «plaine de confluence»**

Le territoire communal occupe le fond de la vallée de la Meuse et son coteau à l'ouest. Il s'étire vers le nord, formant une petite enclave occupant le lit majeur entre la Meuse et le Vair au pied de la basilique du Bois Chenu. La commune recouvre également un vaste site de plateau à l'est de la vallée, essentiellement boisé.

Le bourg s'implante au bord de la Meuse, au carrefour des routes principales des vallées de la Meuse et de la Saône.

L'église Notre-Dame, du XIIe siècle présente un portail et un clocher roman ; elle est classée Monument Historique, avec un secteur délimité des abords, dont le périmètre déborde sur les rives du Vair et sur l'emprise de la RD164 où évoluait encore jusqu'en novembre 2017 un double alignement de peupliers monumentaux célèbre dans la région.

L'ancien château, datant du XVIIIe siècle est encore visible, avec plusieurs bâtiments annexes. Deux anciens lavoirs monumentaux ponctuent la traverse principale du village.

C'est la commune la plus «développée» avec un secteur d'activités assez important. Le village s'est surtout étendu vers l'est, derrière l'ancienne scierie ainsi que le long de la RD164 vers le sud.

On y rencontre plusieurs sites importants de carrières, notamment à :

- Berthelevaux, du côté de la vallée de la Saône, aujourd'hui rendu à la dynamique naturelle

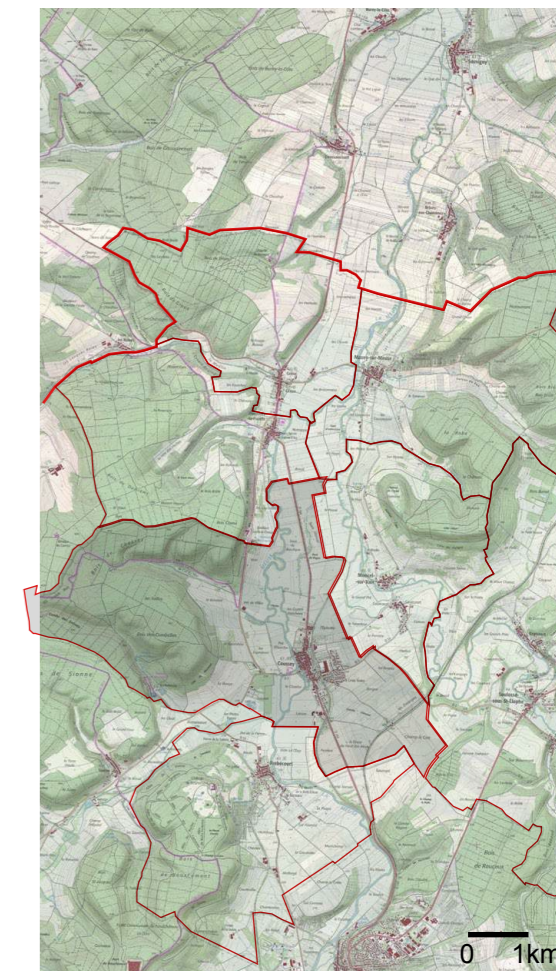
- Launot, au sud-ouest du bourg, près du Pré de Villée, contre la commune de Sionne.

À noter que la commune accueille la première unité de méthanisation du département depuis 2013, associant trois GAEC locales. Implantée en limite de la zone inondable au sud-ouest du village, elle reste peu visible depuis l'espace public.

Une partie de la commune est en zone inondable. Au nord, les prairies de Pagny, situées au pied de la basilique sont tout autant intéressantes pour leur potentiel biologique que pour leurs motifs paysagers composés avec les bras de la Meuse.



Vue de la vallée vers le sud-ouest du territoire de Coussey : Au premier plan, la RD 164 encore plantée et les prairies de la Meuse. L'ensemble associé à la Basilique domine toute la vallée (source : Site internet de la CC Ouest Vosgien).



Silhouette sud de Coussey, au coeur de la vallée de la Meuse, remarquablement encadrée par les reliefs de côtes. À gauche, la Basilique du Bois Chenu domine la plaine de confluence.



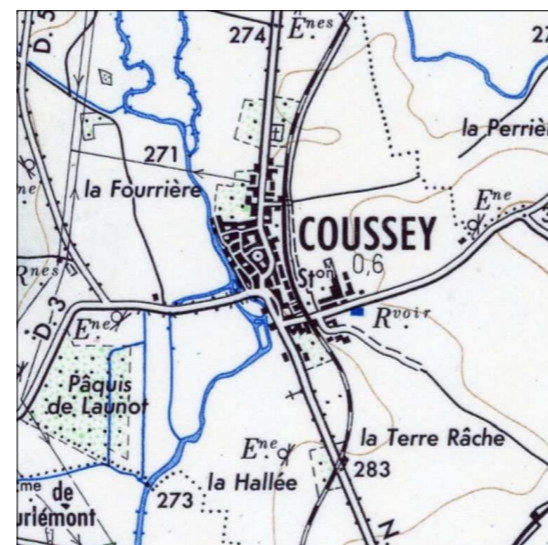
Approche par la Meuse, au sud-est. La silhouette se dévoile, remarquable par son expressivité.



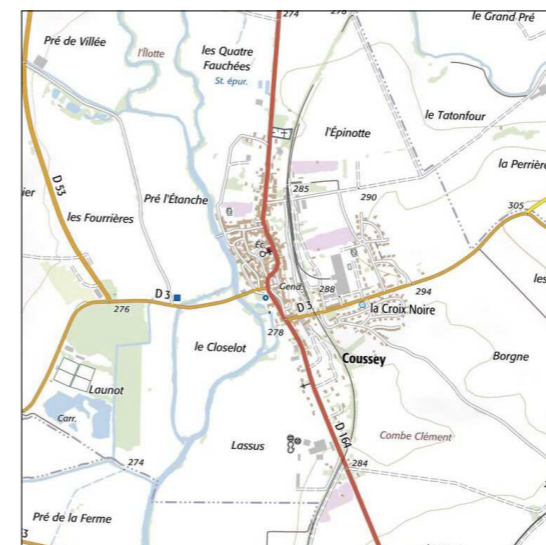
Carte des Naudin (XVIIIe s.)



Carte d'État Major (XIXe s.)



Carte IGN Scan50 - 1950



Carte IGN actuelle

Ensembles les plus remarquables de Coussey(cf. repérage p.99) :

- **Prairies inondables remarquables** entre Coussey et Domremy / la Noue de Pagny (ENS A25)
- **RD53, route en balcon**, qui ménage notamment au sud du village de larges points de vues sur la vallée.
- **Eglise Notre-Dame, fin XIe et XIIe s.** : édifice roman avec une tour carrée à deux niveaux et une flèche de 1883.
- **Vallon de Berthelevaux / Combe des enfants** : petite vallée sèche au patrimoine naturel, avec anciennes carrières de sable dont une partie aménagée en circuit pédagogique, couplée au circuit de découverte des sites archéologiques (les 10 vies d'Arcturus). Quelques petits plans d'eau visibles.
- **Bords de Meuse au contact du bourg** : jardins et prairies, 2 ponts /RD3, passerelle...
- **GR 714 (Bar-le-Duc / Vittel)** : il emprunte la RD53 par le Bois Chenu puis le vallon du Cul du Vau pour remonter sur le plateau à l'est et rejoindre Sionne.
- **Hêtres tortillards de la forêt du Bois Brûlé** en limite de Sionne à l'ouest du vallon de Berthelevaux (tout près du GR). Présence d'une doline plus au nord.
- **Alignement de peupliers de la RD164** Identifié comme structure arborée remarquable au débit de l'étude, il a été entièrement abattu en hiver 2017. Une campagne de replantation est normalement envisagée.

Enjeux particuliers :

- **Secteur de carrières de Launot** : en cours de transformation avec création de plans d'eau lié à l'exploitation. Importante investigation archéologique (EVEHA) en cours d'exploration sur le site de la carrière Paul Calin entre Launot (commune de Coussey) et les Plates Terres (commune de Sionne).



Emprise du territoire communal de Coussey - éch 1/25000e.



Bord de Meuse contre le bourg, avec la petite passerelle métallique.



Bord de Meuse, au début du XXe siècle. Un terroir inspiré : le pays de Jeanne d'Arc / Roger Wadier, 1987, ed. Pieron



Ancien château de Coussey.



En sortant du vallon de Berthelevaux : on perçoit les fouilles d'archéologie préventive de l'extension de la carrière de Launot.



Ancienne carrière de Berthelevaux à Coussey.

La carrière de Berthelevaux fut exploitée entre les deux Guerres par les habitants pour leur besoin en matériaux pour enduit. La reconstruction de l'après-guerre industrialise le site ouvrant un important front de taille bien visible aujourd'hui.

Classée en ENS dans les années 2000, elle a fait l'objet d'un projet de remise en état « a minima » afin d'observer les dynamiques naturelles. C'est aujourd'hui un espace de nature apprécié et idéalement situé.

• **Frébecourt, en rive gauche de la Meuse, au pied de la butte-témoin, dominé par le château**

C'est à partir de Frébecourt que la vallée de la Meuse prend toute son ampleur.

La commune, située en aval de Neufchâteau, englobe une butte-témoin formant un vaste éperon de confluence (Meuse-Saône) qui domine la vallée de la Meuse, et sur lequel s'implante la forteresse médiévale de Bourlémont au coeur d'un vaste domaine forestier. C'est un ensemble unique avec un logis Renaissance et un parc agricole dessiné par le Comte de Choulot au XIXe siècle.

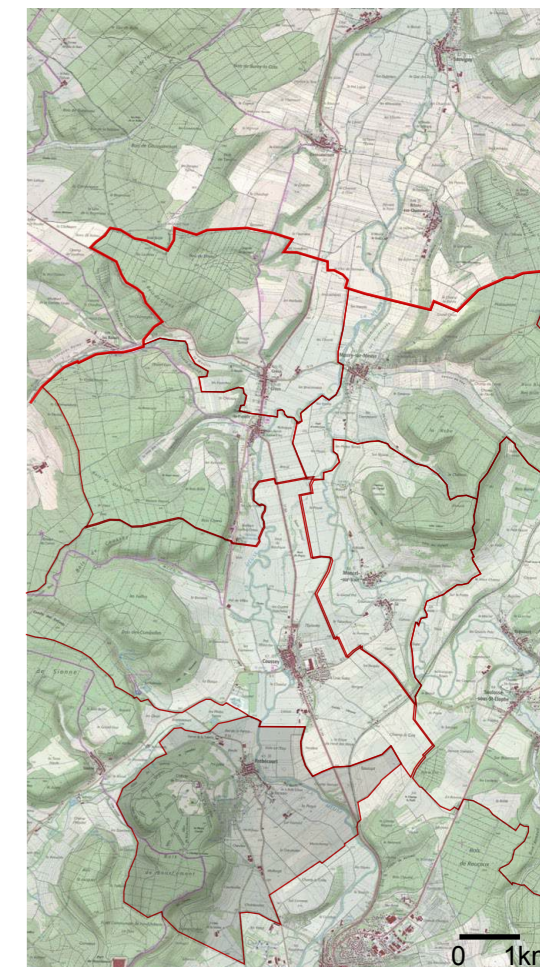
Le village, sur le piémont, au bord de la Meuse, en aval d'un site de pont, présente un original plan viaire carré. Un petit faubourg s'est développé le long de la Meuse jusqu'au site de Pont et au lieu-dit «la Baraque». Les rives de la Meuse y sont particulièrement pittoresques, avec le lavoir d'un côté et le pont de pierre de l'autre.

Les écarts anciens sont assez nombreux, notamment le moulin du Martinet sur la Saône, la ferme de la Tuilerie, le moulin de la Belle Écluse sur la Meuse et autres fermes en piémont plus en amont (La Voivre, Malforgée, Chevrée, Sur Fourché, la Baraque...).

Quelques constructions récentes s'éparpillent sur le piémont au sud du bourg mais plus au-delà, un vaste secteur de vergers traversé par une ancienne voie ferrée constitue un autre ensemble remarquable par ses ambiances paysagères particulièrement champêtres.

Ensembles les plus remarquables de Frébecourt (cf. repérage p.99) :

- **Butte, château et parc de Bourlémont** XI, XIIe, XIIIe et XVIe s. (inscrit MH), avec jardin géométrique de type à la française et domaine agricole du XIXe s dessiné par le Comte de Choulot. Sans doute un des plus beaux édifices des Vosges.
- **Abords de la Meuse en amont du village**, avec pont et lavoir, alignement d'arbres et jeu de façades bâties
- **Coeur de village** à plan carré, Église Ste-Colombe et fontaines monumentales
- **Plusieurs secteurs de prairies humides** au contact de la Saône et de la Meuse
- **Secteurs d'anciens vergers** au sud-ouest du village
- **Quelques sites naturels** : Héronnières près de la ferme de la Tuilerie (ENS D01) et érable à scolopendre (vallon au sud) + projet Natura 2000 (Extension / Vallée de la Saône).



Le bord de Meuse et son petit quartier «faubourg» remarquable.



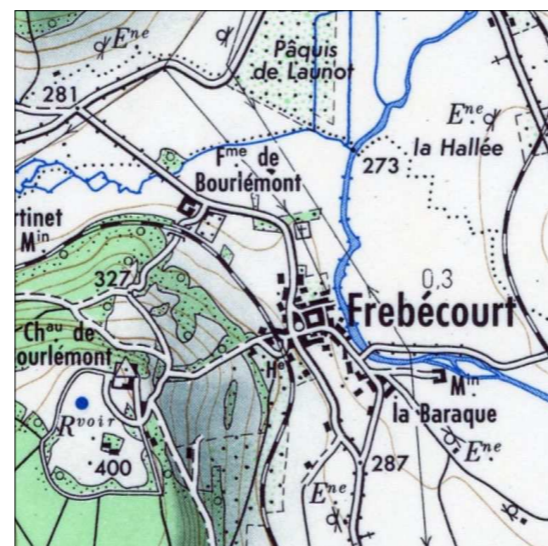
Depuis le coeur du village, une fenêtre vers la vallée.



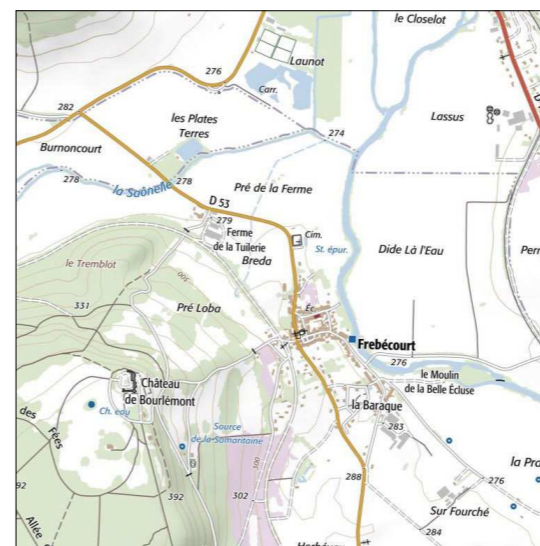
Carte des Naudin (XVIIIe s.)



Carte d'État Major (XIXe s.)



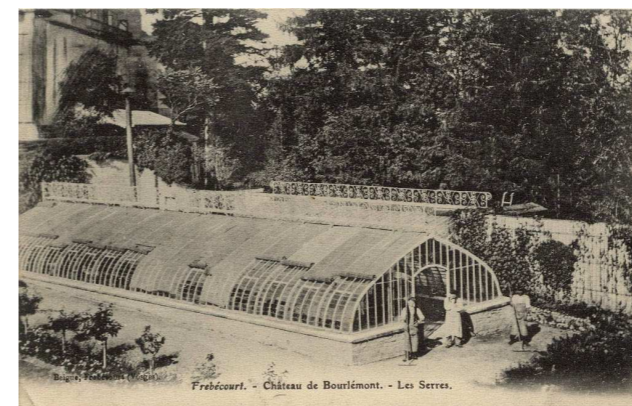
Carte IGN Scan50 - 1950



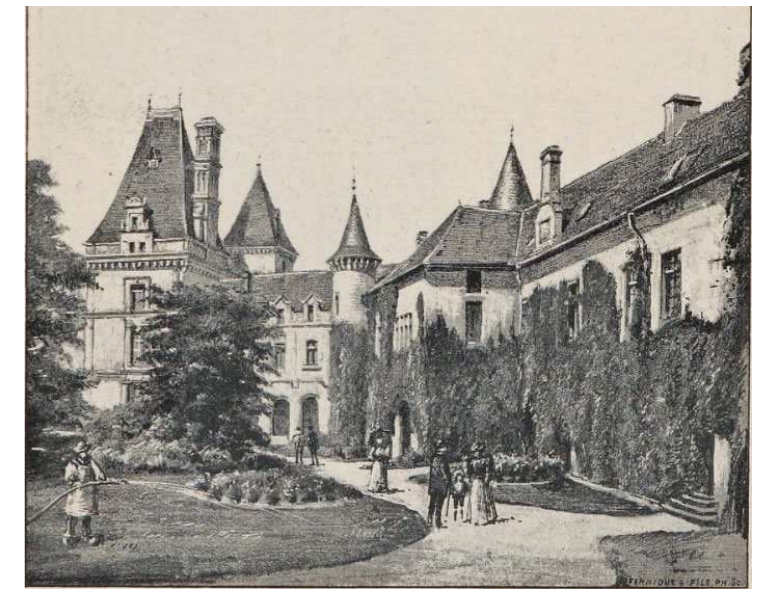
Carte IGN actuelle



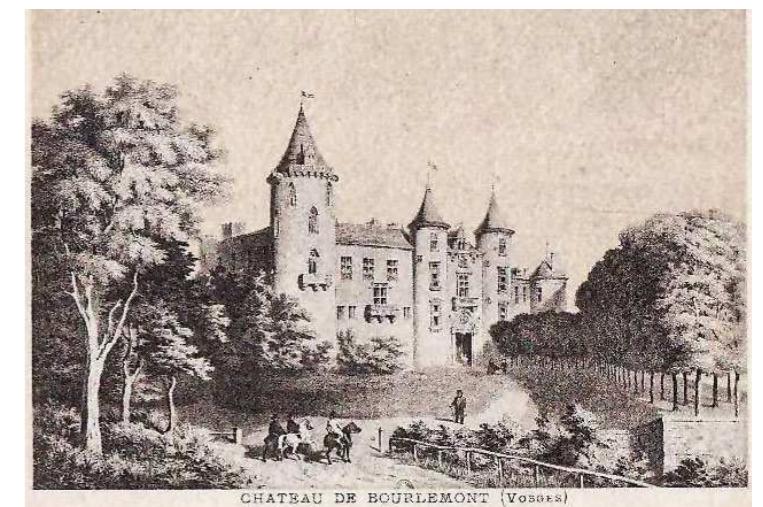
Emprise du territoire communal de Frébecourt - ech 1/25000e.



Le château de Bourlémont fut construit au XIe s. et appartient à Pierre et Léon de Brixey, qui prennent le nom de Bourlémont. Aux XIIe et XIIIe s. le château est « modernisé ». Au XVIe s., la propriété est divisée entre les frères Jean et Henry et le château est ceint en deux parties. Le château conserve son aspect féodal sur son front Est, avec quatre tours rondes à toits dits « en poivrières ». Il y en avait plus d'une dizaine au XIVe s. De l'autre côté s'adossent les corps de logis du XVIe s. ; ceux-ci bordent une cour intérieure et une aile Sud agrémentée d'une galerie en arcades cintrées. L'intérieur de l'édifice porte la marque de plusieurs époques ; certains salons ont conservé leur plafond d'origine ; la chapelle Saint-Vincent abrite les tombeaux seigneuriaux. **L'édifice est sans conteste le plus beau château du département des Vosges** mais il ne se visite pas ; seul le parc paysager, une création de Paul de Lavenne, comte de Choulot (1794-1864), et qui aurait été équipé par la maison orléanaise Guillot-Pelletier d'une des premières serres dites « hollandaises » de France, est parfois accessible au cours des journées européennes du patrimoine.



Gravure de 1903, issue du périodique France Album / BNF-Gallica



CHATEAU DE BOURLEMONT (VOSGES)

Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments ainsi que la chapelle sont inscrits Monuments Historiques par arrêté du 15 juin 1977 (Base Mérimée). Son propriétaire, Pierre-Jacques de Rohan Chabot a récemment fait une demande de classement MH auprès de l'UDAP, comprenant notamment l'ensemble construit et sa terrasse à la française (source : UDAP des Vosges).

Bourlémont figure effectivement sur la liste des Parc dessinés par Paul de Lavenne, Comte de Choulot (XIXe s.). Ce parc se déploie autour du château, englobant les bois et les espaces agricoles.



Carte postale ancienne, avec au fond, la carrière de Berthelevaux.



Au sud, les extensions pavillonnaires récentes joutent les pâtures...



Et encore plus au sud, persistent de remarquables vergers.

3.2. LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU VAIR

3.2.1. CARACTÈRES GÉNÉRAUX ET SÉQUENCES

• *La vallée du Vair, une enfilade de séquences de méandres échanrés*

La vallée du Vair présente des séquences plus intimes et plus cloisonnées que la vallée de la Meuse, du fait de ses emprises plus limitées. En amont d'Attegnéville, la vallée est plus large; elle se rétrécit au niveau du Pont des Roches en raison de la présence de marnes et à partir de Barville elle est particulièrement encaissée.

Mais ces paysages aux horizons moins lointains proposent de remarquables mises en scène de paysage qui profitent au patrimoine bâti. Les coteaux calcaires souvent abrupts et amples livrent de beaux écrans aux méandres du Vair et aux villages qui y prennent place.

Ce site peut se découper en cinq séquences marquées d'amont en aval, par une subtile déclinaison des caractères paysagers et jalonnées d'édifices à valeurs historiques :

- la «rencontre secrète» avec la Meuse.

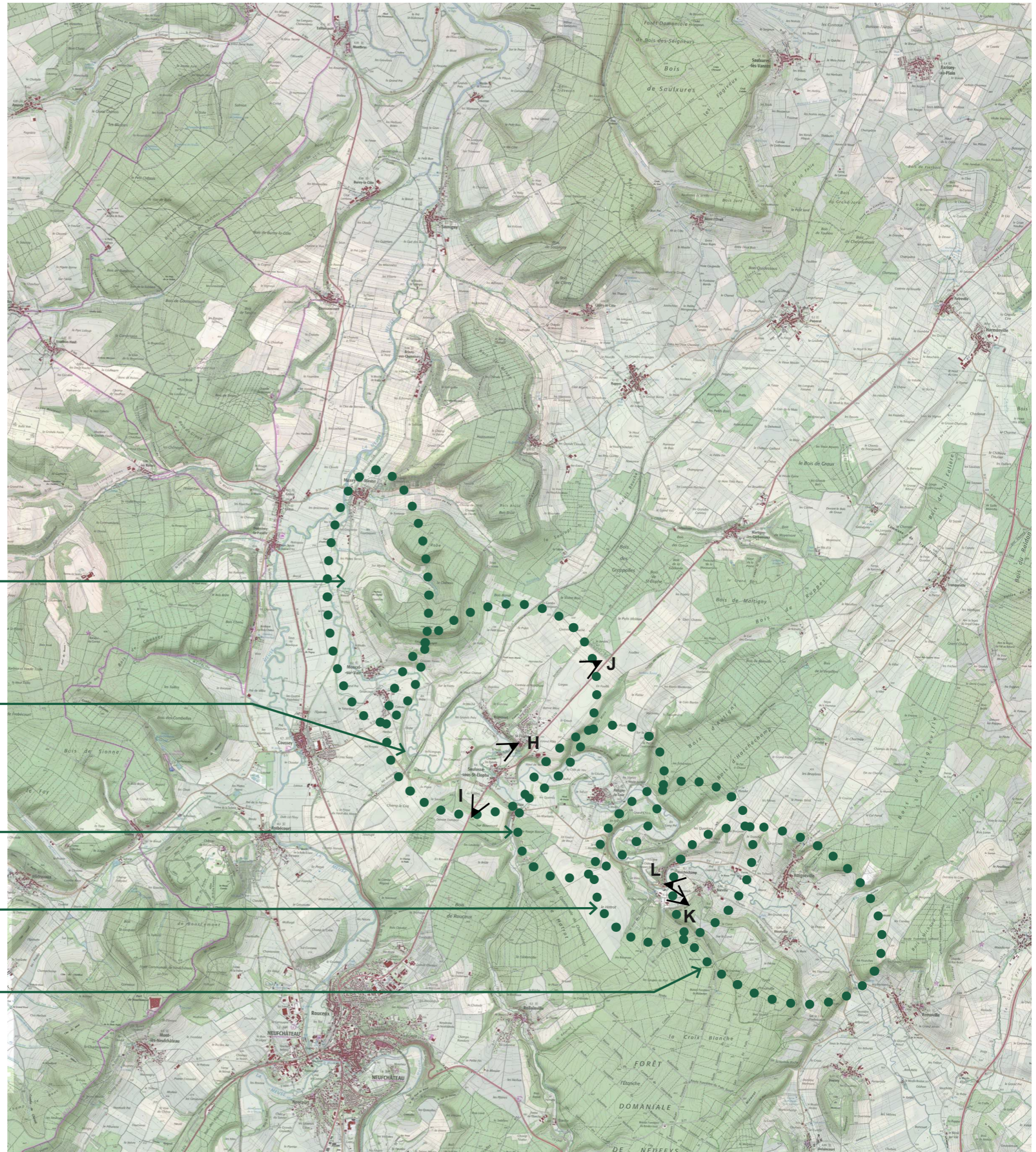
Au nord, la dernière séquence aux abords de Moncel-sur-Vair et de Maxey-sur-Meuse se confond avec celle de la vallée de la Meuse.

- Les méandres de Soulosse dominés, en proue, par le site de belvédère de Saint-Élophé.

Autigny-la-Tour, en isolat dans son écrin, dominé par le Coteau de la Rivière.

Le face à face Barville - Harchéchamp, orienté vers le sud-est.

La petite plaine d'Attegnéville-Houéville se refermant au Pont des Roches.

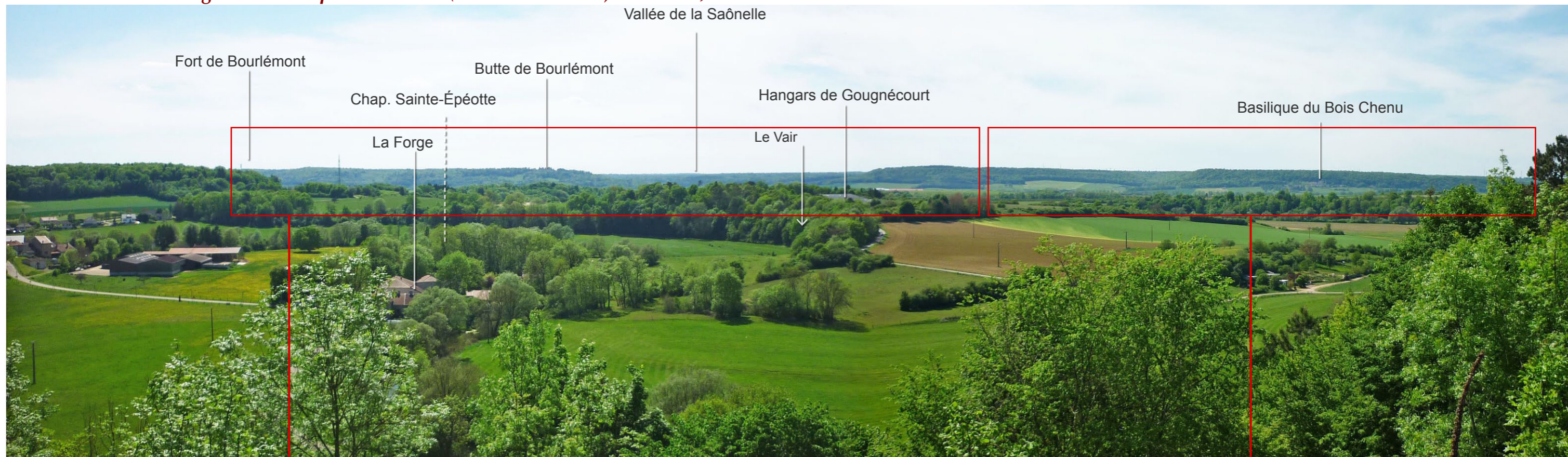


NB : les points de vue repérés sur la carte ci-contre correspondent aux photographies panoramiques présentées dans les pages suivantes.

3.2.2. VALLÉE DU VAIR / ANALYSE DE GRANDS POINTS DE VUE

L'arpentage in situ a révélé la dimension visuelle remarquable des paysages des vallées de la Meuse et du Vair. Pour conforter le critère pittoresque de la démarche de classement et fonder les choix du périmètre, un certain nombre de points de vue de la vallée du Vair sont ici mis en avant et analysés, avec l'objectif de donner des pistes sur les rapports d'échelles spécifiques à la vallée du Vair (données sur la nature, la profondeur de champ et l'altitude des horizons perçus). Ces données permettront d'affiner le périmètre de classement.

• **H. Point de vue de l'église Saint-Éloph / Soulosse (alt. 330m environ, mai 2017).**



Horizons lointains vers le sud-ouest, face à Bourlémont : les cotes-ouest de la vallée de la Meuse constituent les horizons lointains, jalonnés par Boulémont et la Basilique du Bois Chenu. En premiers plans, se dévoilent les prairies du Vair, au sein desquelles coule le Vair méandreux.



Les éoliennes du plateau de Vaudreville émergent juste derrière la ligne d'horizon de la côte de Bois Chenu.

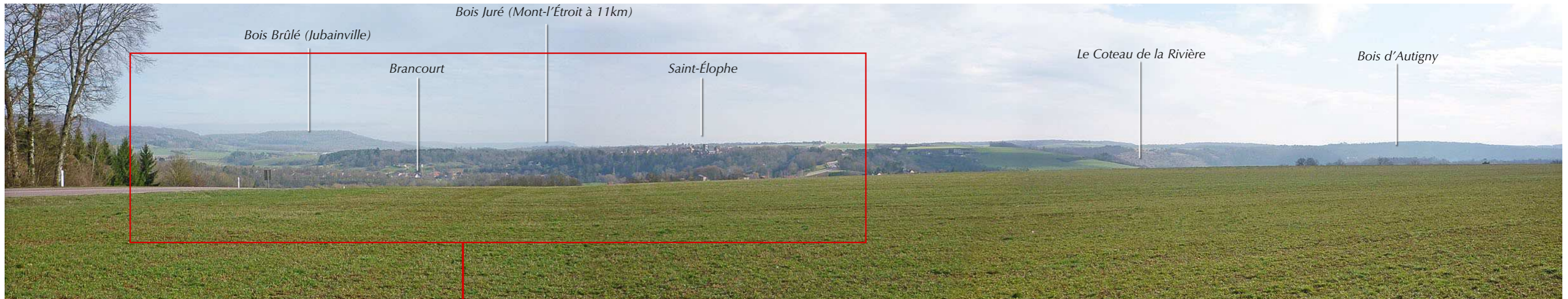


On perçoit bien l'échancrure de la vallée de la Saônelle alors que l'interfluve Meuse-Vair occulte les vues sur le fond de la vallée de la Meuse.

• I. Point de vue de la RD674 / sur Bourmont / Soulosse-sous-Saint-Éloph (Juillet 2017 et mars 2018).



La RD674, au niveau de Bourmont, bascule sur la vallée du Vair offrant un très beau point de vue sur Soulosse, avec ses extensions pourtant nombreuses qui se lovent dans les reliefs boisés. Quant au village d'Autigny, il reste invisible; il n'est repérable que par le coteau de la Rivière. Les plateaux s'expriment dans les horizons lointains, avec l'enchaînement des revers de côtes en direction de Ruppes.



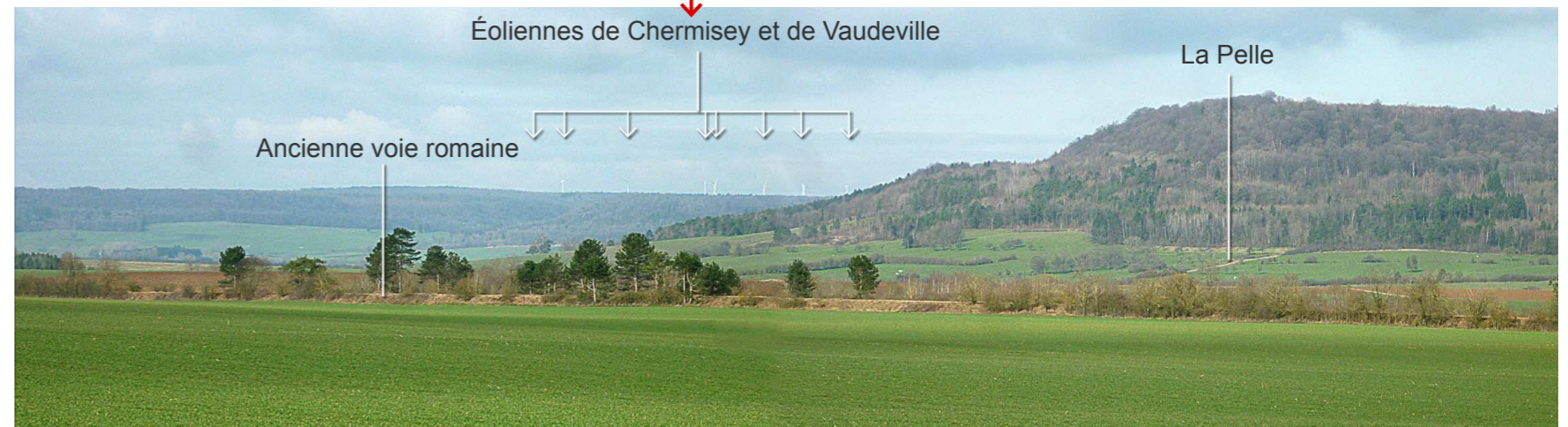
Le même point de vue en période hivernale.



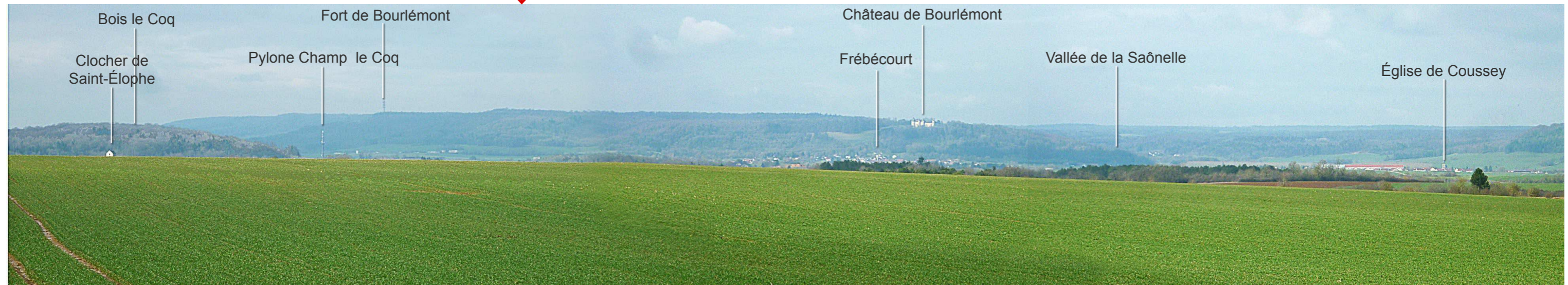
• J. Point de vue de la RD674 / La Charmée / Soulosse-sous-Saint-Éloph (altitude 355m env., mars 2018).



La RD674, au niveau de la Charmée, au nord-est de Soulosse, offre un vaste panorama sur la confluence des vallées de la Meuse, du Vair et de la Saône, dominée par le château de Bourlémont et par la côte de Dulgny. Coussey apparaît comme le «barycentre» de ce panorama.

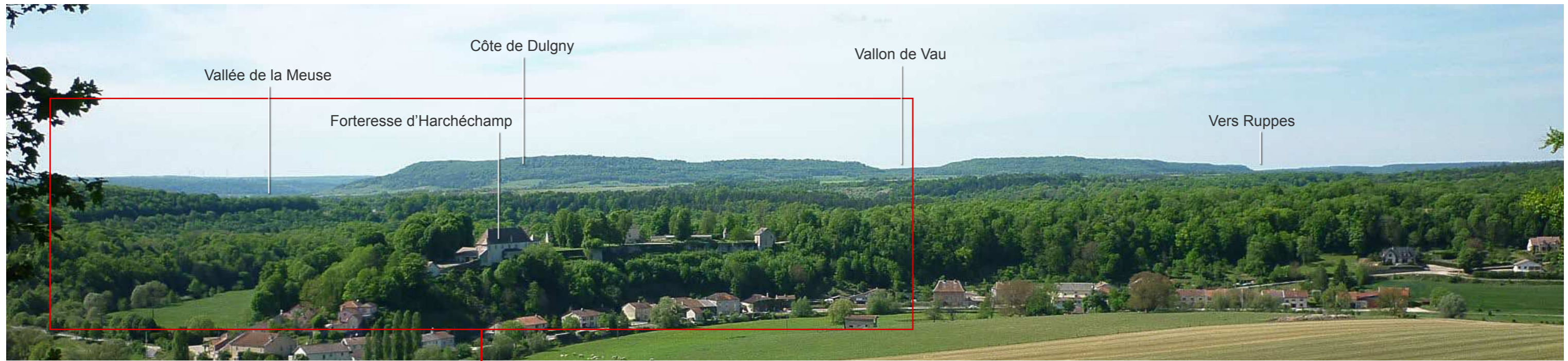


En premier plan la voie romaine soulignée par ses lignes de pins. Au fond, au-delà de l'horizon, l'ensemble éolien de Chermisey et Vaudeville. La Basilique ne se découvre que plus au sud, au niveau de l'aire d'arrêt (à gauche sur la photo supérieure).

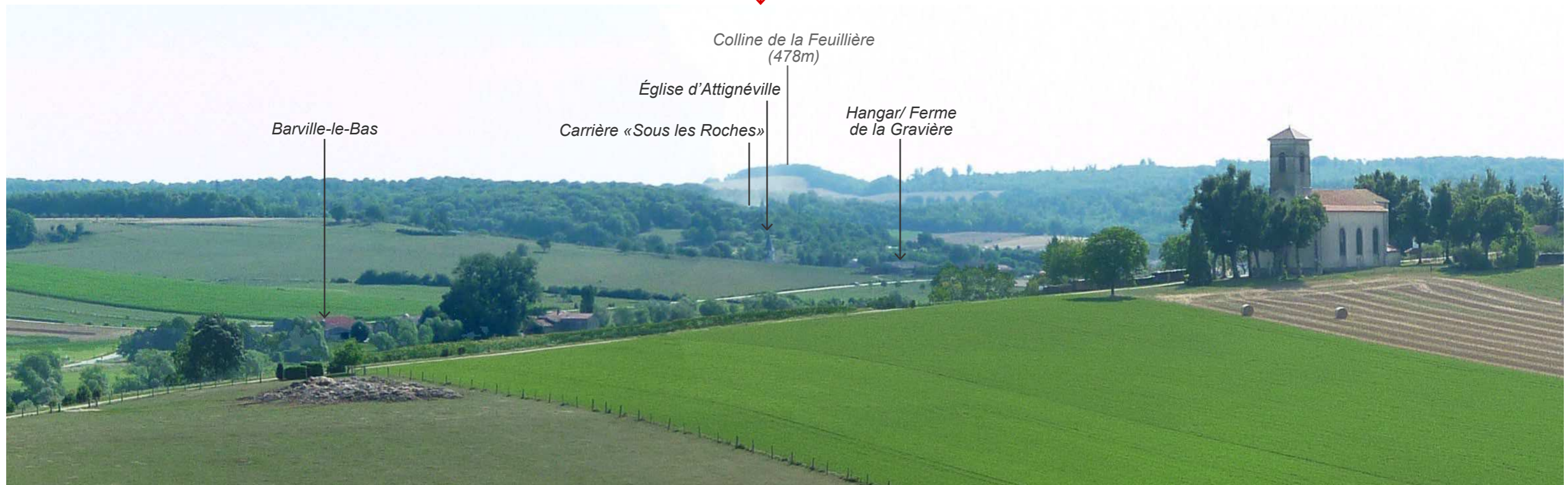
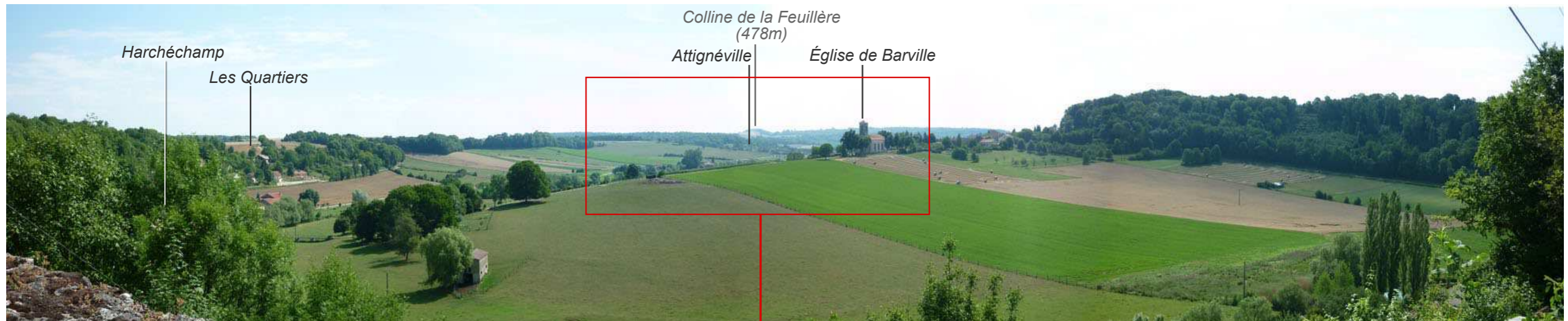


La RD674, au niveau de la Charmée, au nord-est de Soulosse, offre un vaste panorama sur la confluence des vallées de la Meuse, du Vair et de la Saône, dominée par le château de Bourlémont et par la côte de Dulgny. Coussey apparaît comme le «barycentre» de ce panorama.

• K. Point de vue de la Côte Brûlée à Barville (aire d'envol / vol à voile, mai 2017).



• *L. Point de vue de la terrasse d'accueil du château d'Harchéchamp (juillet 2017).*



À l'horizon, on distingue la colline de Feuillère, point haut du secteur (478m / Commune d'Aouze).

3.2.3. VALLÉE DU VAIR / APPROCHE A L'ÉCHELLE DES COMMUNES

• Soulosse-sous-Saint-Éloph, de multiples modes d'implantation le long du Vair, dans ses derniers méandres avant la plaine de la Meuse

Le territoire de Soulosse-sous-Saint-Éloph s'accroche à la rive droite du Vair et s'étire vers le nord-est entre Autigny-la-Tour et Moncel-sur-Vair.

Sa configuration actuelle résulte de la fusion de quatre communes en 1964, et comprend les villages suivants, qui présentent chacun un positionnement spécifique dans la vallée du Vair (voir bloc-diagramme page suivante) :

- Soulosse, implanté de part et d'autre du Vair, au creux d'un méandre et étiré contre le site de Pont,
- Saint-Éloph, d'origine pré-médiévale, implanté sur un éperon dominant la vallée au nord-est de Soulosse,
- Brancourt, village linéaire le long du Vair, au pied de la Combe de la Vau,
- Fruze, implanté plus en amont, au débouché de la petite vallée de la Frézelle.

L'Église de Saint-Éloph serait sans doute construite sur l'antique site de Solimariaca, cité leucque située sur la voie antique Lyon-Trèves, mettant en communication l'Empire romain avec ses frontières du Rhin.

C'est un site légendaire lié à la vie et la mort de Saint-Éloph, diacre décapité sur les bords du Vair le 16 octobre 362 à Solimariaca. Il est considéré comme le premier martyr lorrain. Un pèlerinage persiste encore (tous les lundis du mois d'octobre).

Édifié sans doute sous la poussée des invasions barbares, un castrum a pu être localisé dans la vallée, sur le site de Soulosse.

Au-delà, vers le nord-est, s'étire le plateau ouvert, que traverse la voie romaine. Les vues offertes sont remarquables par la présence de la Côte de Dulgny et les échappées visuelles vers la plaine de confluence Meuse-Vair.

Vers le sud, le relief de méandres opère un subtil jeu de coulisse entre le domaine de la Meuse et celui du Vair particulièrement mis en scène par le viaduc de la liaison ferrée Neufchâteau-Toul.

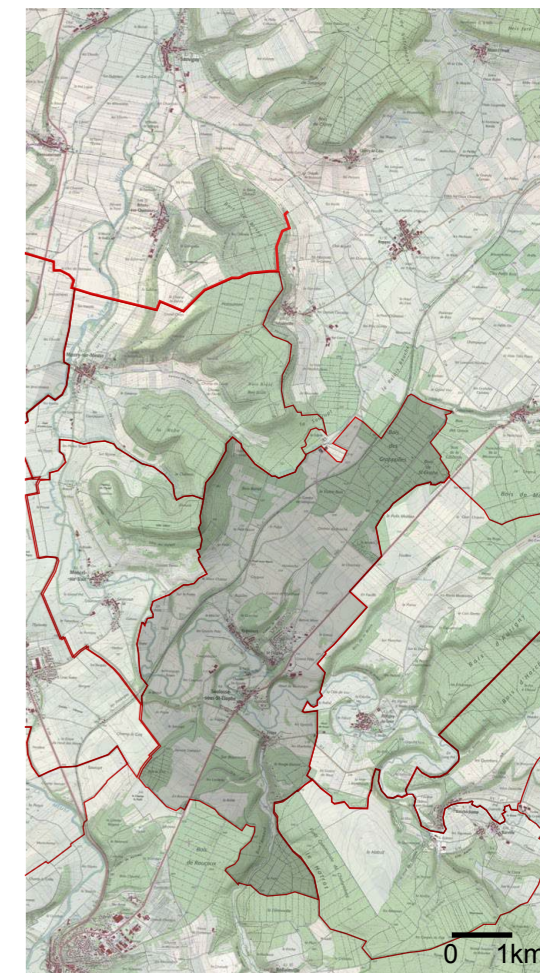
Soulosse a subi d'importantes transformations depuis un demi-siècle, avec l'urbanisation importante de plusieurs secteurs (la Roche Jeannotte, la Potière, la Villion, Combe la Vau, le Méché, les abords de Fruze...), générant des impacts plus ou moins prégnants dans certaines séquences remarquables de la vallée du Vair. La commune présente encore des entités bâties anciennes intéressantes mais les récentes rénovations ont tendance à gommer les caractères ruraux et la forme urbaine originelle de chaque village.



Belvédère devant l'église, offrant un beau panorama jusqu'aux Côtes de Meuse. On y devine la Basilique du Bois Chenu et le château de Boulémont (voir repérage détaillé / chapitre précédent / point de vue H).



Vue depuis les Hauts de Fruze, en limite d'Autigny-la-Tour (les Quarrés). Le Vair serpente jusqu'à Fruze, avant de se diriger vers le nord. On distingue à l'horizon la Basilique du Bois Chenu.



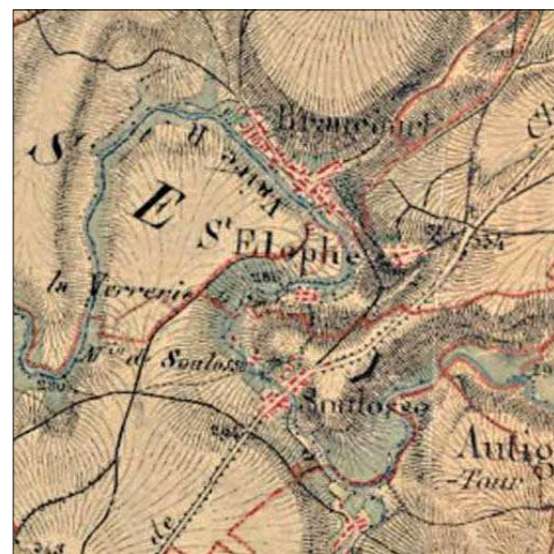
Le village de Brancourt s'étire le long du Vair. La qualité de la silhouette s'est globalement maintenue malgré les nombreuses dégradations du bâti ancien (rénovations).

Ensembles les plus remarquables de Soulosse-sous-Saint-Éloph (cf. repérage pages 99 et 100) :

- **Voie romaine** de Lyon à Trèves (ouvrage en assise d'un chemin traversant le plateau depuis le bourg vers le nord-est), offrant de belles vues sur la confluence
 - **Église Saint-Éloph** (XIIe et XVe s.), inscrite MH, coiffée par une tour gothique. Cet édifice renferme une cuve baptismale d'époque carolingienne, un important statuaire et les reliques de Saint-Éloph, ainsi que la dalle de son tombeau (XVIe s.)
 - **Cimetière** attenant, inscrit MH (1926), sur un site de belvédère dominant la vallée du Vair;
 - **Chapelle Sainte-Épéotte** (Xve et XVIe s.)
 - **Fontaine miraculeuse**, à flanc de coteau sous le cimetière
 - **Le viaduc** (anc. Voie ferrée), qui révèle la composition d'ensemble des paysages d'accueil de la vallée du Vair
- Un musée gallo-romain expose les vestiges archéologiques de la commune, notamment des stèles gallo-romaines retrouvées sur le site et des bornes militaires...
- **Moulin de la Forge**, entre Soulosse et St-Eloph
 - **Curiosité botanique** : deux arbres soudés par une branche
 - **Nombreux ENS** : **Pelouse des Echelottes et Poirié Gigé** (I), Ancienne carrière **La Cumène** (ENS P11), **Pelouse de la Crotte de Brebis** (ENS P12), **Bois de la Côte Julien**, dominant la vallée (ENS F03), **Vallon de la Frézelle**, ambiance karstique (ENS R15)...
 - **ENS géologie** : virages recoupés de la RD3



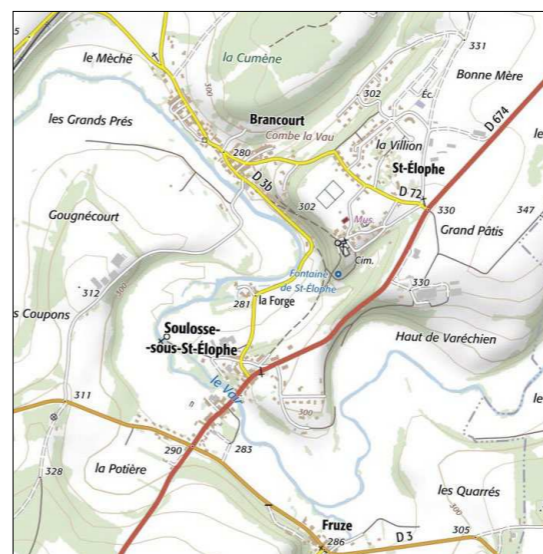
Carte des Naudin (XVIIIe s.)



Carte d'État Major (XIXe s.)

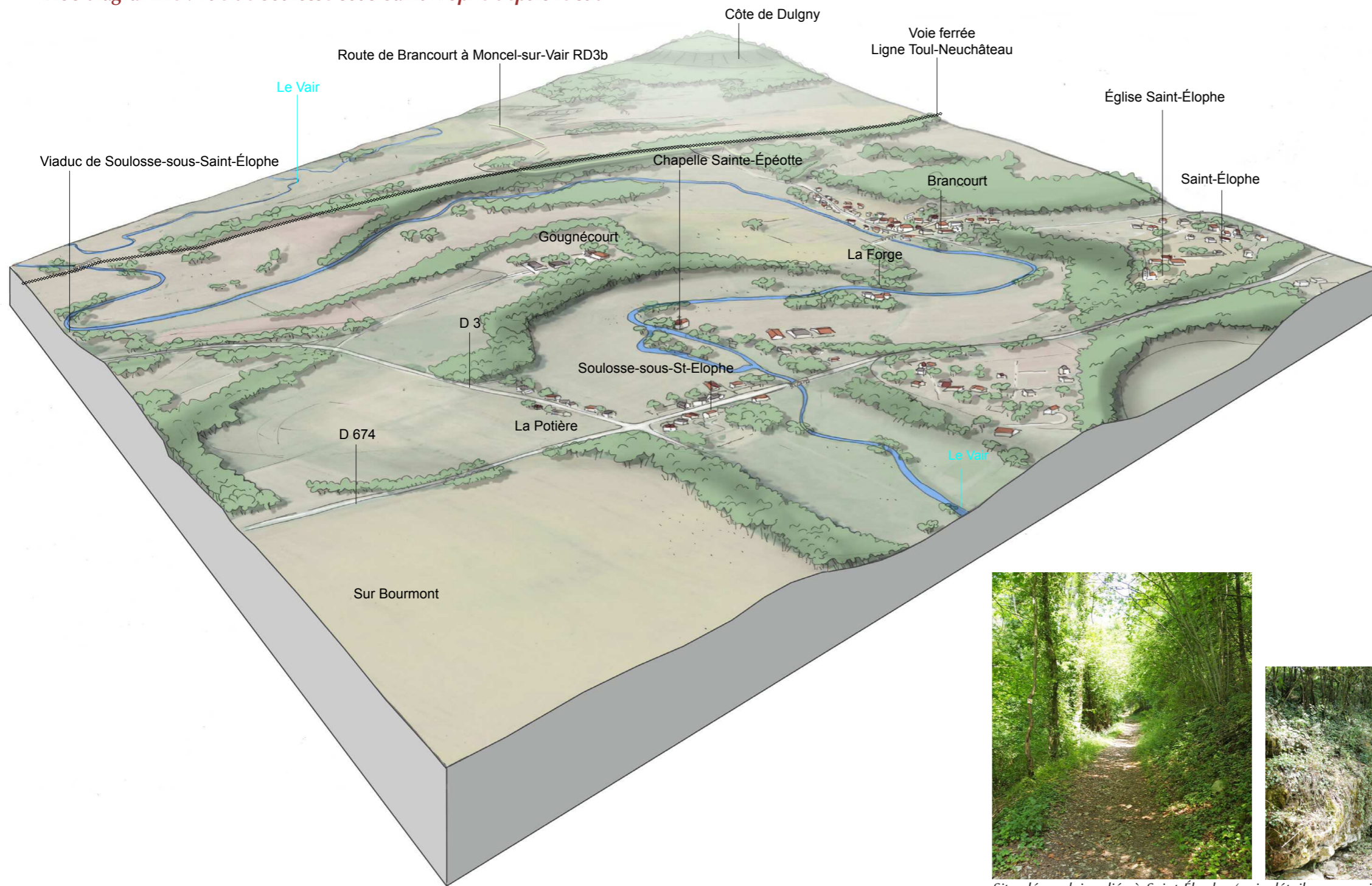


Carte IGN Scan50 - 1950

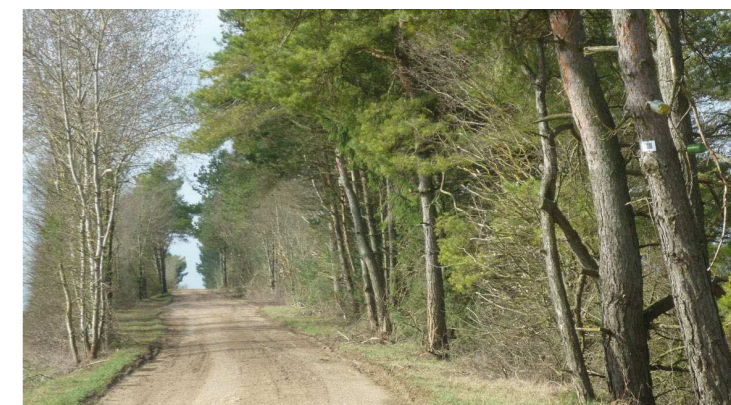


Carte IGN actuelle

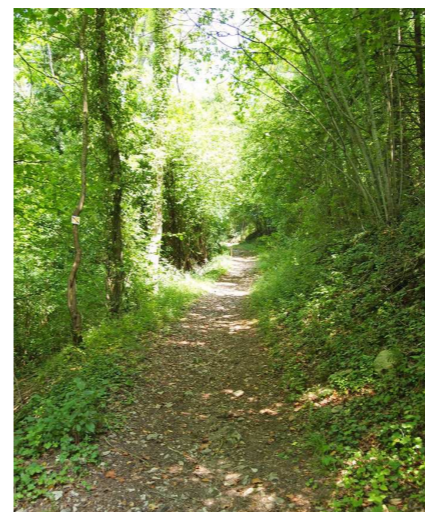
• **Bloc-diagramme : vue de Soulosse-sous-Saint-Élophé depuis le sud**



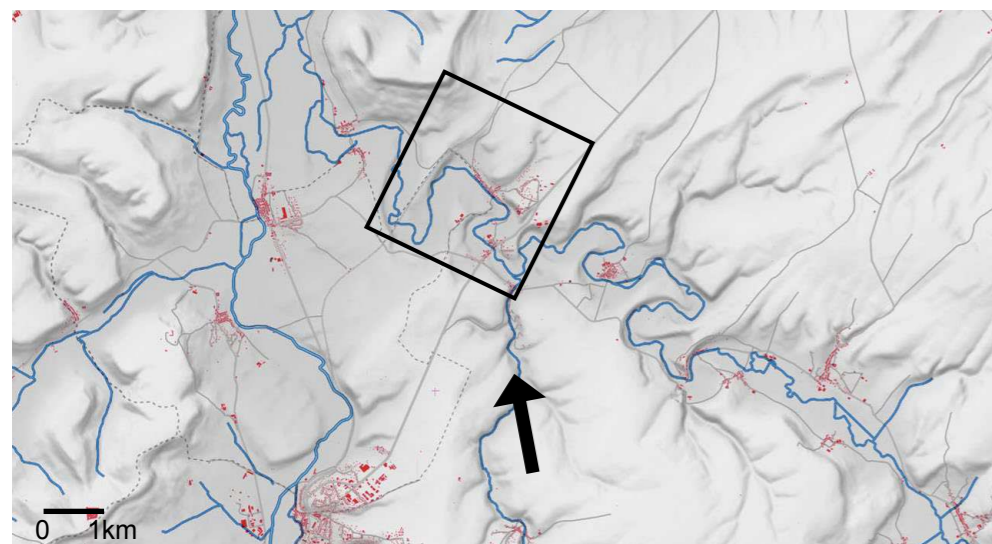
Le village de Saint-Élophé dans les années 1950. (delcampe.fr)



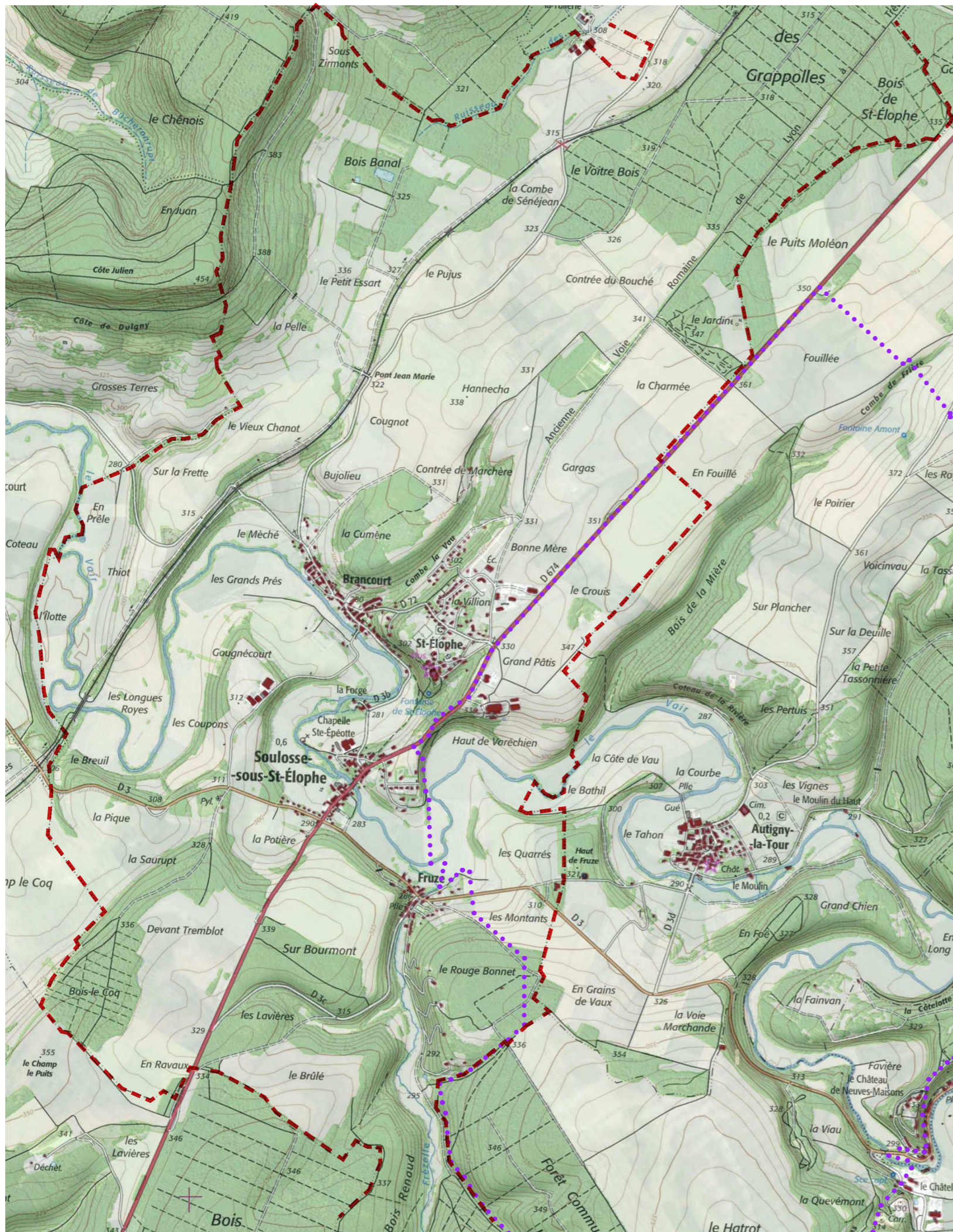
La voie romaine est un bel ouvrage traversant le plateau au nord de Soulosse. Levée de terre de plus de 12m de largeur, elle offre à travers ses bordures de pins, de très belles vues vers l'ouest, sur la côte de Dulgny et au-delà sur les côtes du Bois Chenu.



Sites légendaires liés à Saint-Élophé (voir détails page suivante) : la montée de Soulosse, qui relie le Vair à l'église (à gauche), la reculée de Saint-Élophé et la fontaine miraculeuse (à droite).



Vue depuis Gougnécourt, au-dessus de Sainte-Épéotte : l'église Saint-Élophé domine le Vair, et, par temps clair, son clocher est visible depuis la Basilique du Bois Chenu.



Emprise du territoire communal de Soulosse-sous-Saint-Éloph - ech 1/25000e (en violet : limite du site actuellement inscrit de la vallée du Vair)



Panneau d'information figurant devant l'église.

Saint-Éloph

Saint-Éloph, le premier martyr lorrain est l'un des plus anciens personnages connus de notre histoire religieuse... Éloph, homme d'une foi intrépide, n'hésite pas à la proclamer publiquement, à prendre la parole dans les assemblées à Grand et à Solimariaca, où il opère de nombreuses conversions. Son zèle l'entraîne même à détruire les idoles païennes. Jeté en prison, il comparait devant Julien d'Apostat. L'empereur multiplie promesses, séductions et menaces, mais en vain, pour le faire abjurer, et finalement le condamne à la décapitation... (d'après l'Histoire des Saints des Vosges, Chanoine Laurent, diocèse de Saint-Dié).

La légende raconte que le Saint décapité à l'emplacement de la Chapelle Sainte-Épéotte au bord du Vair (en 462), aurait gravi le coteau sa tête sous le bras, jusqu'à la source qui jaillit à son passage (Fontaine de Saint-Éloph), et à la pierre qui se fendit pour l'abriter (reculée de Saint-Éloph). Il mourut à l'emplacement de la Chaire après avoir fait un dernier sermon.



La Chapelle Sainte-Épéotte

« Construite au XVème siècle sur les lieux supposés du martyr de Saint-Éloph, premier saint céphalophore lorrain vénéré depuis le IVème siècle, la chapelle tire son nom de la personnification hagiographique de l'Épée de la décollation. Elle est un des lieux de passage des Pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Resté vivant et populaire, le culte de Saint Éloph continue de se célébrer au travers de trois manifestations annuelles :

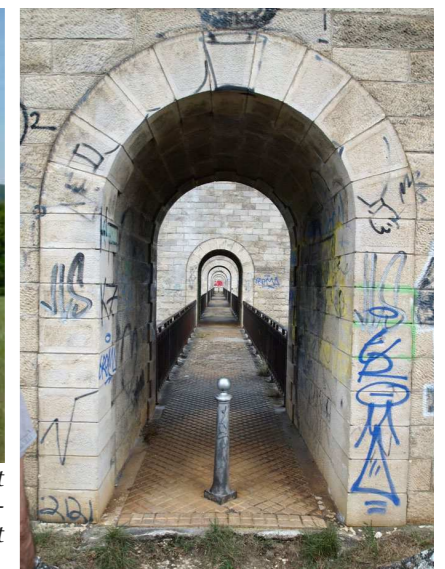
- Le 16 octobre, le pèlerinage de la Saint-Éloph accueille un public nombreux et international dans la lumineuse et remarquable église du XIIème siècle, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.
- Le Vendredi Saint, la procession part de la chapelle, suit le chemin de la Passion du Saint pour arriver à l'église au sommet de la colline, tout à côté de la chaire de Saint-Éloph, classée Monument Historique.
- Le 21 juin, la cérémonie dite des Marques Rouges sur le cou du Gisant de Saint-Éloph, œuvre du XVIème, classé également Monument Historique.

D'aspect modeste, la chapelle s'inscrit harmonieusement dans un méandre du Vair, site inscrit en amont. La chapelle sert d'écrin à un remarquable bas-relief portant la date de 1614, dit le Retable du Martyre de Saint-Éloph, dont l'inscription Monument Historique vient d'être récemment redécouverte. En quelques années, l'environnement de ce retable a été gravement endommagé. Les vitraux et la porte d'entrée n'existent plus, seuls les quatre murs et le toit ont été épargnés. L'intérieur a été également complètement dévasté. Ne restent qu'une partie calcinée du bas de l'autel et le bas-relief classé, gravement endommagé, reste réparable. Bien scellé au mur, il a pu échapper aux malveillances.»

Source : Site Internet de la Fondation de France



Le viaduc de Soulosse (vu depuis Gouécourt, en covisibilité avec la Basilique) est un très bel ouvrage de la ligne Toul-Neufchâteau, qui traverse une séquence naturelle de la vallée du Vair. Il est accessible depuis la RD3 avec un cheminement piéton intégré dans l'ouvrage.



• **Autigny-la-Tour, une «presqu'île» en rive droite du Vair**

Autigny-la-Tour s'organise autour et avec le Vair. De nombreuses séquences remarquables ont motivé l'inscription en site.

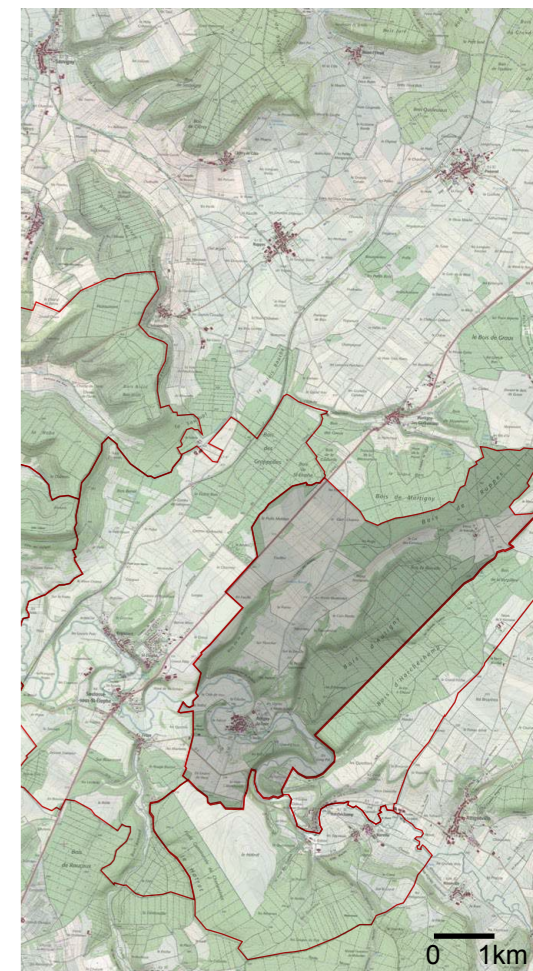
Le sud du territoire communal recouvre quelques méandres de la vallée du Vair : le village, très ancien, «Attiniacus» d'origine gallo-romaine, s'implante dans un très grand méandre, autour du château (maison forte datant de 1600 env., agrandie et remaniée au XVIIIe s.) et de l'église (reconstruite en 1870-1871 avec tour du XVIIIe s.). Les prairies inondables et les coteaux d'expressions calcaires lui offrent un véritable écrin. La diversité et la richesse des milieux naturels confortent la qualité paysagère de cette séquence.

Le village a conservé sa structure médiévale, une couronne de jardins assure la relation aux espaces de la rivière. L'architecture rurale s'exprime ici pleinement malgré les rénovations parfois mal maîtrisées.

De nombreux ouvrages construits comme le pont, les murs, le lavoir, les calvaires enrichissent les abords du village.

Au-delà de l'écrin, le plateau qui s'étire vers le nord-est alterne vastes pièces boisées et espaces de grandes cultures. La ferme de Boinville est la seule entité bâtie du plateau, les autres étant rattachées au bourg. Le sud du territoire communal se limite à une courte séquence de plateau quasi ouvert.

Un quartier récent s'est édifié entre le domaine du château et le cimetière. Il reste lové dans l'enveloppe villageoise mais mériterait de faire l'objet d'un travail d'insertion.



Les méandres du Vair à Autigny, en vue aérienne depuis l'ouest. Photo : Philippe Massit / espacesnaturels.vosges.fr.

Ensembles les plus remarquables d'Autigny (cf. repérage p.100):

• **Site inscrit de la vallée du Vair;**

• **Château et ses abords avec jardin remarquable** à la française ; Harmonieux mélange de Renaissance (portail) et du XVIe s. (deux tours d'angle); terrasse avec belle vue sur le Parc; orangerie accueillant des expositions temporaires. Jardin romantique en prolongement du jardin à la française.

• **Deux anciennes croix** (classées MH): Croix Vernaie (1584) (chemin d'Autigny à Fuchs), et croix du XVIe s. (ch. d'Autigny à Montigny); ces sites offrent de belles vues sur la vallée.

• **Eglise Saint-Pient**

• **Belles maisons** d'architecture rurale dans le bourg

• **Deux moulins** en aval du bourg

• **Bords du Vair, pont et lavoir**

• **Fontaine Amont** (à 2,5km au nord du village)

• **Cabane élevée en pierre sèche** (loge de vigne)

• **Pelouses calcaires du Coteau de la Rivière** (ENS P04), au nord du bourg, gérées par le Conservatoire de Lorraine.

• **Bois de Boinville** : (ENS F80) vallon froid sur calcaire avec boisement frais

• **Belvédère** / délaissé de la RD3, près du lieu dit En Foë. Il domine un grand méandre du Vair (la Fainvan). Aménagé il y a quelques années, peu entretenu aujourd'hui, il mériterait quelques interventions (dégagement des points de vue)

• **Beau point de vue** sur le village / RD3 route du pont

• **Idem** au nord-est du bourg, marqué par un calvaire, à l'entrée du site ENS du Coteau de la Rivière.

• **Idem** depuis le coteau à l'ouest du village, en aval : les Hauts de Fruze (attention, en cours de banalisation).

• **Cimetière**, légèrement à l'écart du village (nord-est)

• **Séquence remarquable des méandres du Vair** en amont du bourg (entre la Cotelotte et le Moulin Haut) : sauvage, un peu à l'écart.



La RD3 offre de magnifiques vue sur le bourg se détachant du Coteau de la Rivière (en arrière-fond). L'arrivée par la route du pont franchissant le Vair propose une scénographie très pittoresque, sans doute la plus remarquable de la vallée.



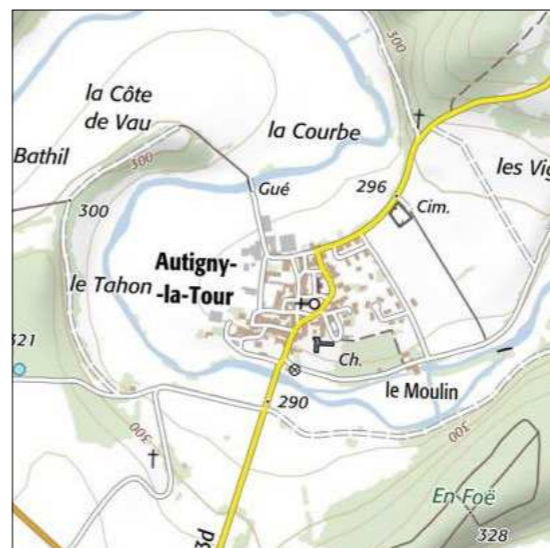
Carte des Naudin (XVIIIe s.)



Carte d'État Major (XIXe s.)



Carte IGN Scan50 - 1950



Carte IGN actuelle



Chemin du Moulin Haut, le long du coteau dominant le Vair. Une séquence isolée des routes. Au fond, la Cotelotte.



Emprise du territoire communal d'Autigny-la-Tour - ech 1/25000e (contour de l'actuel site inscrit en petits points violet).

Une grande partie de la commune d'Autigny-la-Tour est inscrit en tant que site remarquable « Vallée du Vair » (loi de 1930) :

Communes : Autigny-la-Tour, Harchéchamp, Barville, Soulosse-sous-Saint-Elophé

Nature du site : grand paysage (1723 ha).

« Cette partie de la vallée du Vair est celle où la vallée, abandonnant un profil jusqu'alors assez large et évasé, dû à la présence de marnes, se rétrécit et décrit entre Harchéchamp et Soulosse-sous-Saint-Elophé un ensemble de méandres prononcés.

La rivière bute sur un premier obstacle qu'elle n'a pu que contourner, éperon rocheux à la pointe duquel s'élevait la forteresse du Châtelet. Puis elle a entaillé le plateau bajocien et découpé ainsi des côtes opposées. Elle peut en suivre le contour au plus près, ou bien alors ses anses se prolongent par des sortes de criques, attestant de l'ancien tracé du lit. Un ruban de prairies accompagne la rivière dans ce parcours sinueux au pied de parapets boisés de feuillus et de quelques bouquets de résineux. C'est un paysage d'une beauté paisible et charmeuse.

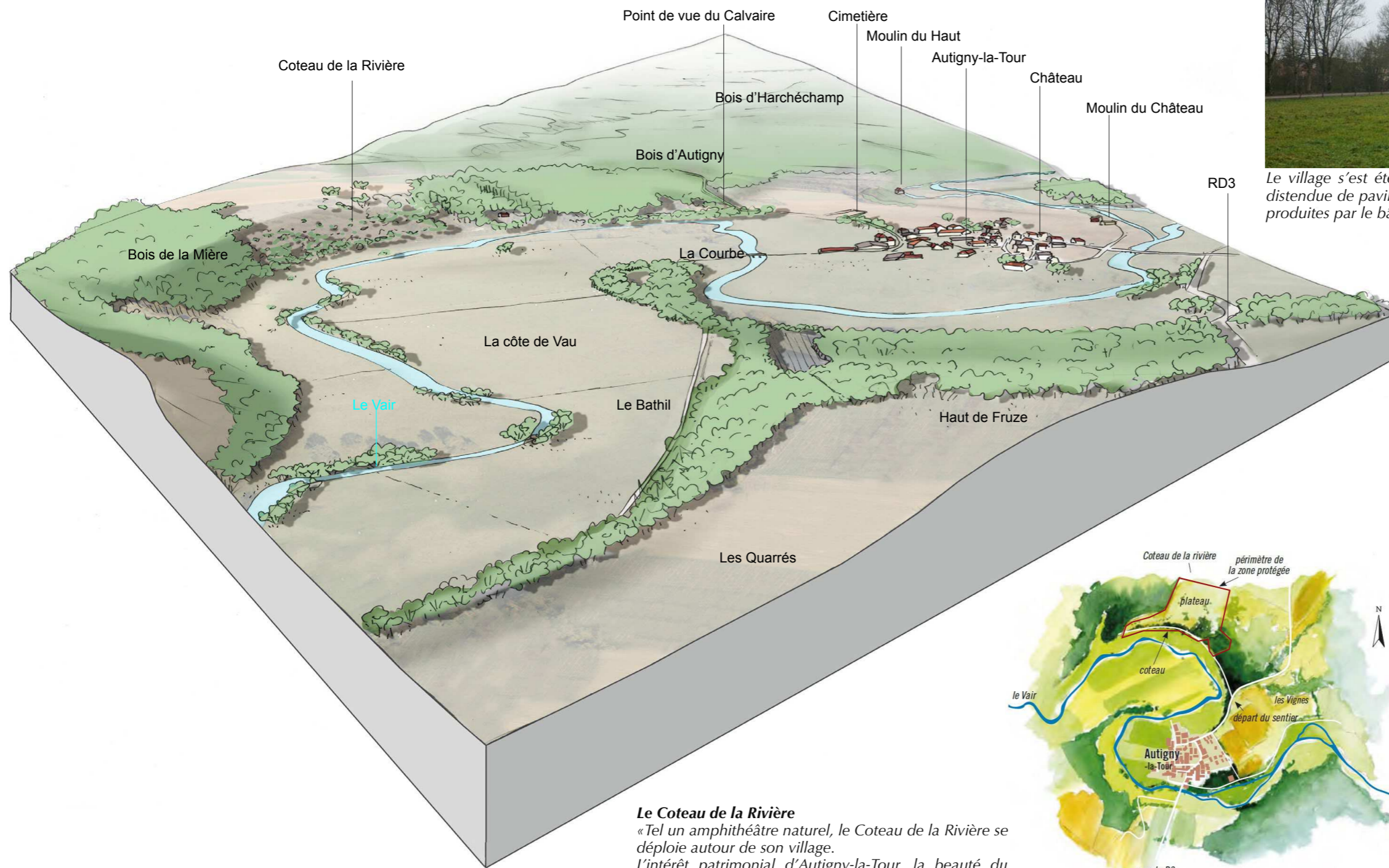
Parfois la roche affleure, constituant de petites falaises. À l'approche d'Autigny-la-Tour, le paysage s'élargit. S'y ajoute l'image maintenant rare d'une insertion, quasi intacte dans son environnement naturel, d'un patrimoine bâti. Seules quelques réalisations ont introduit un élément étranger dans une composition parfaitement groupée. Le caractère compact de cet assemblage est issu, en ce cas, de la fortification qui l'enserrait. Une « tour » fut vraisemblablement érigée à Autigny au 12ème siècle, récupérée par la famille du Châtelet. Beaucoup de détails architecturaux attestent de l'ancienneté du village. Des constructions rehaussent l'ensemble : les deux moulins qui ponctuent les rives du Vair, le pont qui commande l'entrée du village, le château du 18ème siècle.»

Extrait de la fiche « Site Inscrit » DIREN 2006.



Vues du village depuis le sud-ouest (chemin des Hauts de Fruze)

• Bloc-diagramme : vue sur Autigny-la-Tour depuis l'ouest



Le village s'est étendu vers l'est dessinant une silhouette contemporaine homogène et distendue de pavillons qui tranche avec la compacité et la grande variété des silhouettes produites par le bâti ancien.



En haut : le Vair traversant les prairies. Ci-dessous : le calvaire au sud du bourg, remarquablement mis en scène par deux tilleuls.

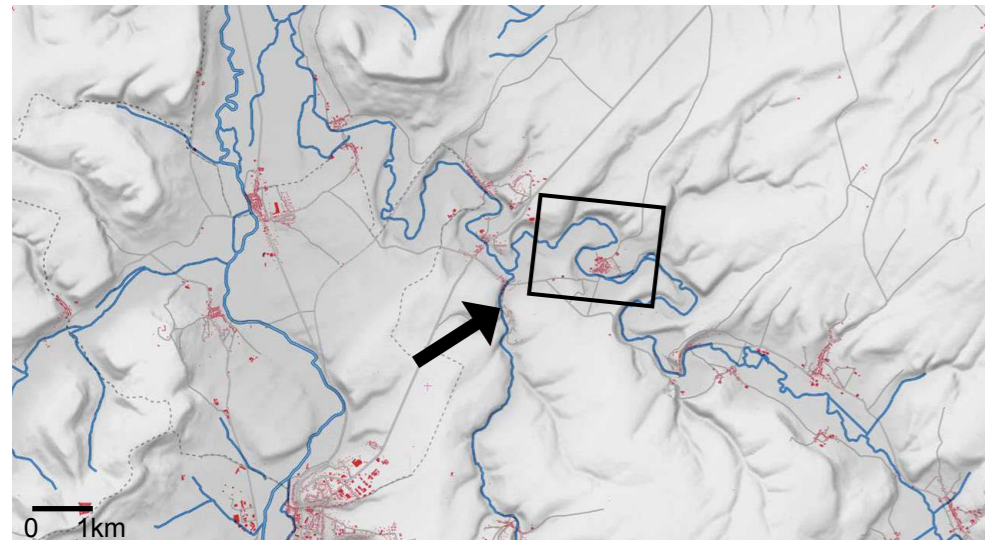


Ci-dessous : la Courbe et le Coteau de la Rivière- Ph. Philippe Massit



Le Coteau de la Rivière
 «Tel un amphithéâtre naturel, le Coteau de la Rivière se déploie autour de son village. L'intérêt patrimonial d'Autigny-la-Tour, la beauté du paysage et la qualité écologique de la pelouse calcaire font de ce site un lieu remarquable. Vue de la route départementale n°3, la pelouse protégée apparaît nettement en arrière-plan du bourg ; l'une et l'autre semblent indissociables dans cet écrin de verdure. Le site protégé présente deux aspects topographiques bien distincts : un coteau très abrupt, dont la pente peut atteindre 60% et un plateau, qui se poursuit en pente douce vers le nord. Le croissant formé par le coteau témoigne du travail d'érosion effectué par le Vair. Sur le site, il n'existe aucun écoulement de surface. C'est donc une végétation adaptée au stress hydrique qui domine le Coteau de la Rivière. La carte des Naudin (1728, 1739) décrit le Coteau de la rivière comme un espace déboisé probablement dévolu à l'élevage et à l'agriculture et ceci depuis sans doute bien longtemps, puisque le village existe dès le XIe siècle. Le pâturage ovin a perduré jusqu'à la seconde guerre mondiale. Jusqu'au remembrement de 1979, plusieurs parcelles

du plateau sont exploitées (blé et avoine), puis le pâturage s'étend à nouveau sur la quasi totalité du site. Les conditions sont alors établies pour entamer la phase de protection de la pelouse. Le Coteau de la rivière présente des particularités rarement réunies en un seul lieu : sécheresse élevée du sol, tant sur le plateau que sur le coteau, décalcification importante du substrat, qui entraîne son corollaire d'espèces végétales adaptées et enfin une pratique pastorale régulière, qui conserve le milieu ouvert. Gestion et protection du site : La commune d'Autigny-la-Tour s'est impliquée dans la protection du site en faisant l'acquisition des parcelles concernées et en confiant la gestion biologique au Conservatoire des Sites Lorrains. Le pâturage bovin réalisé par les éleveurs locaux et le débroussaillage mécanique sont des actions essentielles au maintien des espèces spécifiques des pelouses sèches.» Extraits de : Coteaux calcaires des Vosges, plaquette éditée par la Communauté de Communes du Pays de Neufchâteau - 2012





Les prairies du Vair depuis la passerelle métallique à l'emplacement du Gué, au nord-ouest du village.



Château d'Autigny-la-Tour

Château constituant un ensemble enclos de murs et comprenant: bâtiment principal de plan en L et les dépendances, avec la cour pavée à l'ouest du bâtiment principal et la terrasse à l'est ; murs terrassants l'ensemble bâti au sud, ainsi que l'escalier accolé à ce mur ; ensemble des jardins et les pièces d'eau, la fabrique et la glacière au sud et à l'est du château (cad. AB 133 à 136, 156 à 158) : inscription par arrêté du 12 décembre 1991 ; Salon dit de compagnie, avec son décor (cad. AB 133) : classement par arrêté du 12 décembre 1991



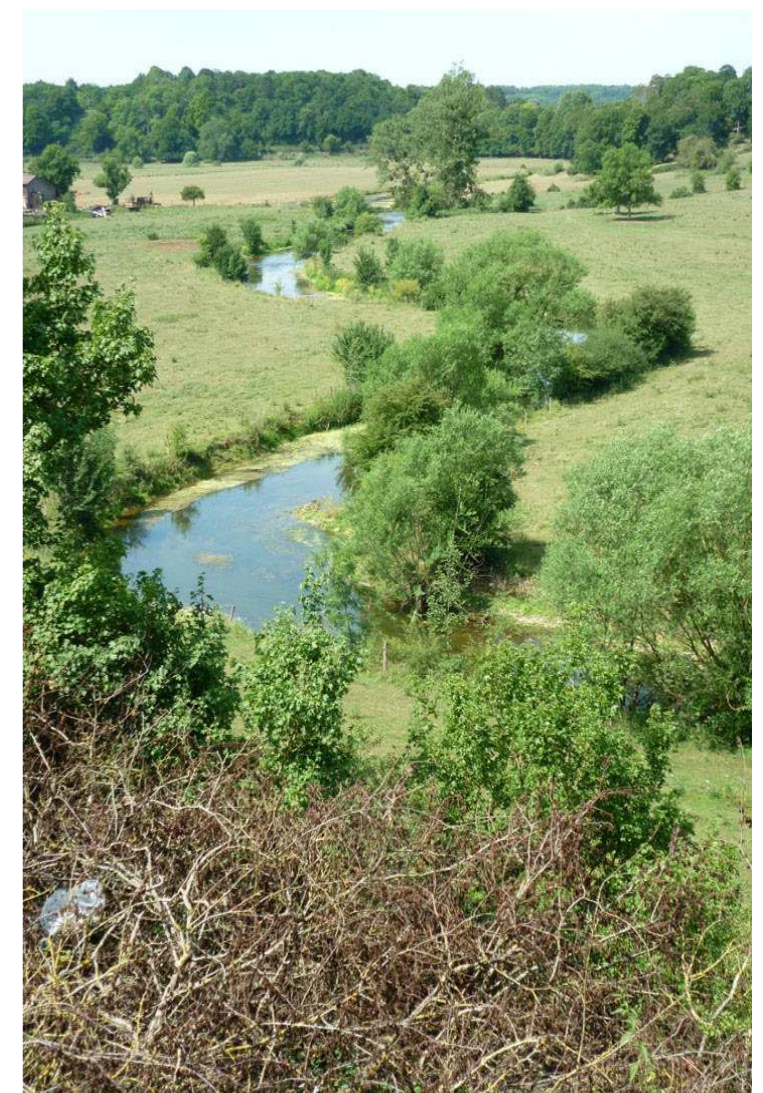
Ci-contre, à droite : moulin d'Autigny-la-Tour depuis le chemin en rive-sud du Vair. La préservation des ouvrages de seuil des Moulins a motivé la commune pour la démarche de classement.



Vue depuis l'ancienne aire d'arrêt de la RD3, vers le nord-ouest : on distingue la basilique du Bois Chenu ainsi que les éoliennes du Parc. Ce site mériterait d'être revalorisé, notamment en dégagant les points de vue sur Autigny et sur Harchéchamp.



Le pont d'Autigny est un ouvrage remarquable composé avec le village et les prairies du Vair.



Les épisodes de débordement du Vair participent à la richesse et à la variété des scènes paysagères. À gauche, le Vair dans la belle mise en scène de l'entrée principale du village; à droite : le Vair depuis le point de vue du Calvaire.



Depuis le pont d'Autigny, vue vers l'amont.

Le Vair depuis le point de vue du Calvaire (au nord du cimetière).

• Harchéchamp et Barville, un vis-à-vis sculpté par le Vair

Harchéchamp :

Ce territoire en rive droite du Vair, fait face à Barville et s'étire sur le plateau vers le nord-est entre Autigny et Attigneville.

Un imposant site castral marque l'éperon dominant la vallée du Vair, constitué de deux châteaux : le Châtelet, logis édifié au XVI^e siècle par la famille du Châtelet et le château de Couvonges, maison forte du XVII^e siècle, aussi nommée château de Neuves-Maison (source : tourisme-ouest-vosges). Détruit durant la guerre de Trente Ans, le village s'est reconstruit au pied des deux châteaux féodaux en s'étirant le long du Vair (une partie est inondable) et en épousant parfaitement le pied du coteau. Il forme, avec la forteresse qui le domine un ensemble particulièrement pittoresque qui referme la vallée du Vair. C'est à partir d'Harchéchamp que le Vair a façonné un ensemble de méandres jusqu'à rejoindre la vallée de la Meuse.

Barville :

Le territoire de Barville se développe en rive gauche du Vair, face à celui d'Harchéchamp. Le village s'implante en deux noyaux, un sur le piémont, près du Vair et l'autre un peu plus haut, qui se positionne en vis-à-vis de la forteresse d'Harchéchamp.

Une troisième entité se situe plus en aval, au sud d'Harchéchamp, aujourd'hui transformée par les Établissements Paul Calin, à la rencontre de deux petits vallons secs. Des activités de travaux publics se concentrent sur ce site (installation classée).

Le lieu-dit Les Vignes témoigne de l'activité viticole ancienne sur le coteau en rive gauche du Vair. On y trouve aujourd'hui de nombreux vergers en cours d'enfrichement.

Le sud du territoire est constitué d'un plateau culminant à 399 m, avec un vaste secteur de grandes cultures, le Hatrot, bordé de pièces boisées.

Le haut de la Côte Brulée offre un belvédère récemment dégagé pour la pratique du vol à voile, il bénéficie d'un beau panorama sur Harchéchamp. Au-delà, la vue s'étire jusqu'à la vallée de la Meuse où l'on perçoit par beau temps, la basilique du Bois Chenu.

Ensembles les plus remarquables d'Harchéchamp (cf. repérage p.100):

- **Site inscrit de la vallée du Vair;**
- **Forteresse avec château du Châtelet et maison forte de Couvonges sur l'éperon d'un méandre du Vair**
- **Belles maisons dans le village dont le Pavillon Rouge, manoir figurant à l'inventaire du Patrimoine**
- **Fontaine-abreuvoir de 1824 en pierre-calcaire (RD3)**

(Inventaire du Patrimoine)

- **Passerelle métallique d'accès à Barville datant de 1878** (Inventaire du Patrimoine)

• **Point de vue depuis les coteaux, notamment au pied des remparts, vers le méandre de Barville**

- **La Côtelotte (ENS F81) : boisement frais et escarpement rocheux du bajocien (propriété communale, sous convention ONF-CEN-Commune), dominant un méandre du Vair**



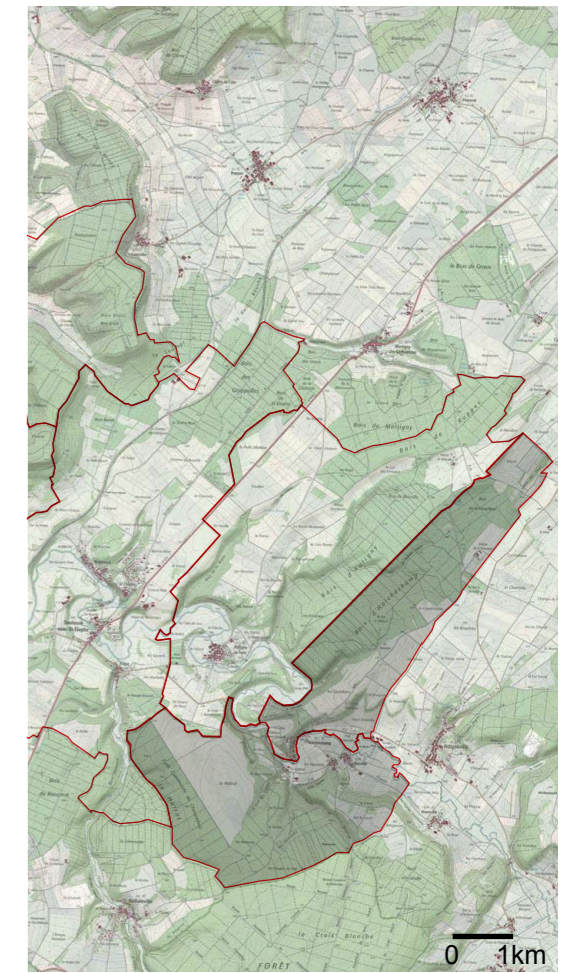
Vue panoramique de la vallée du Vair au droit de Barville et d'Harchéchamp. La mise à distance des deux entités, avec le positionnement de la forteresse en arrière-plan d'Harchéchamp et de l'église Saint-Epvre en isolat devant Barville constitue une composition spatiale remarquable sur le territoire de la vallée, marquant son rétrécissement. Les installations de la carrière Calin sont ici occultées par le relief.

Ensembles les plus remarquables de Barville (cf. repérage p.100):

- **Site inscrit de la vallée du Vair;**
- **Église paroissiale Saint-Epvre, isolée du village, à flanc de coteau dominant la vallée**
- **Abords du Vair : pont routier et abords du village**
- **Croix-calvaire de 1581 (classée MH)**
- **Demeure dite le château, près du cimetière (cf. Inv. MH)**
- **Lavoir-abreuvoir Saint-Epvre datant de 1827**
- **Bâti rural (nombreuses fermes repérées / Inv. Mérimée)**
- **Les Vignes Jeanmaires (ENS F82, avec Houéville) : boisement frais sur coteau calcaire d'exposition nord**
- **Belvédère de la Côte Brulée (aire de parapente) : vue panoramique jusqu'aux côtes de la Meuse (Basilique du Bois Chenu)**



Vue depuis la terrasse du château d'Harchéchamp. L'église de Barville ponctue majestueusement ce premier méandre de la vallée du Vair, articulant la plaine d'Attigneville et d'Houéville en amont de la vallée. En arrière plan, à l'horizon, se détache la colline de la Feuillère (479mNGF).



La carte des Naudin (XVII^e s.) témoigne de l'organisation différenciée des deux petites entités urbaines :

- à l'ouest, Harchéchamp, constitué en village-rue au bord du Vair et au pied de la forteresse installée sur l'éperon du coteau;

- à l'est, Barville, installée essentiellement au pied du coteau, en bordure du Vair. On distingue au sud, un élément bâti entouré d'une sorte d'enceinte. D'après sa position sur le coteau dominant la vallée du Vair, il correspond à l'emplacement de l'actuel petit manoir près du cimetière. Il s'agirait des restes de la Cure, située contre une chapelle à l'emplacement du cimetière.

Le long du Vair, les deux moulins sont bien identifiés : la Gravière, en amont de Barville, et des forges en aval d'Harchéchamp.

La carte d'État Major montre la permanence de ces entités bâties, en cohérence avec les formes de relief et l'emprise des prairies humides du fond de la vallée du Vair. L'église n'y figure pas, sa construction ne se fera qu'à partir de 1838.

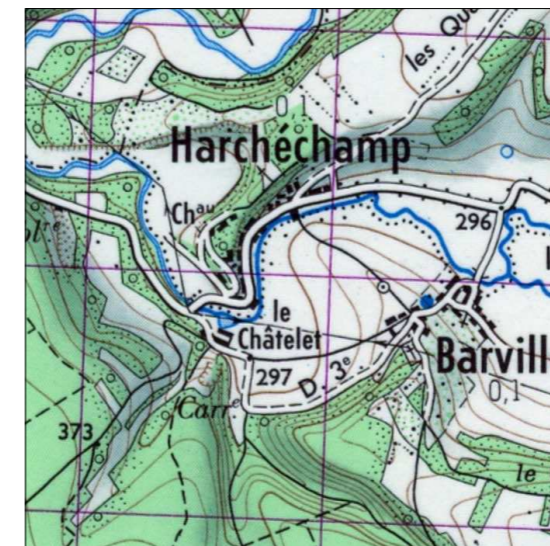
Les principales transformations récentes se focalisent sur le secteur du Châtelet, où les Forges ont laissé place aux activités de l'entreprise Calin. Quelques pavillons apparaissent sur le coteau au nord-est d'Harchéchamp. Enfin, de nombreux espaces de jardins, vignes et vergers sur coteau ont disparu, évoluant vers la friche ligneuse.



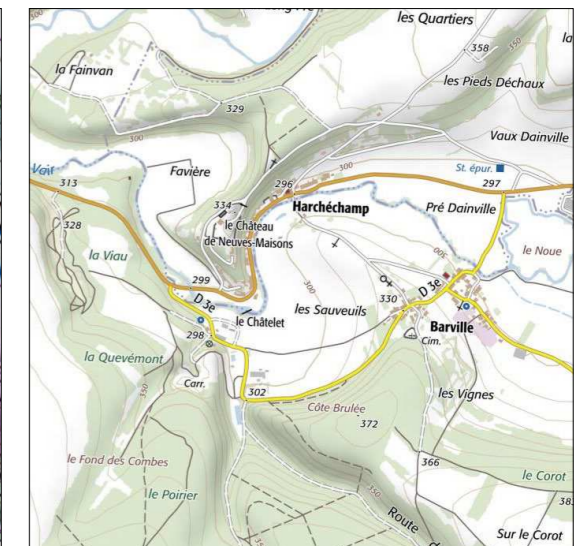
Carte des Naudins (XVIII^e s.)



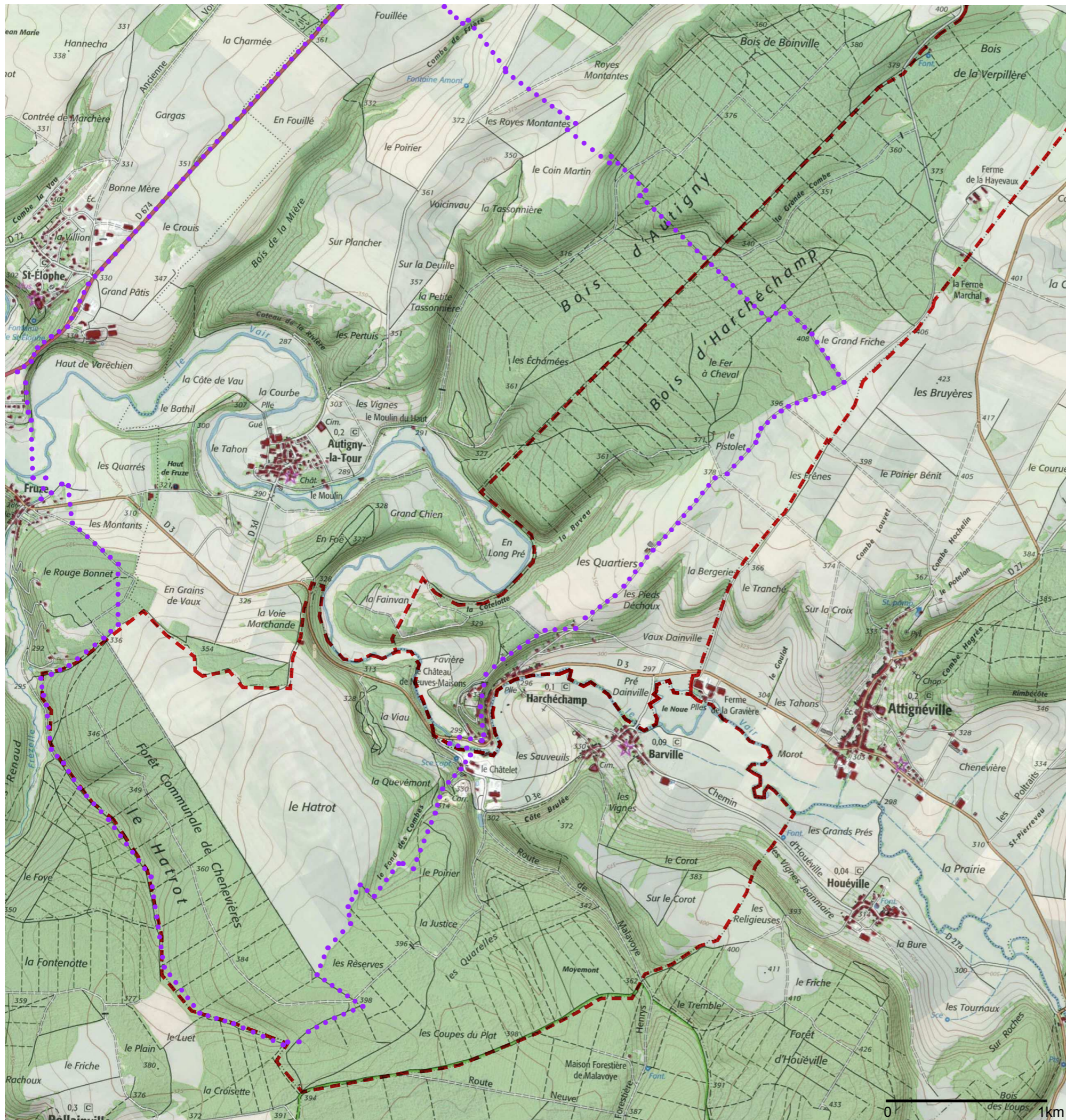
Carte d'État Major (XIX^e s.)



Carte IGN Scan50 - 1950



Carte IGN actuelle



Emprise des territoires communaux d'Harchéchamp et de Barville - éch 1/25000e.
(en violet : actuel site inscrit de la vallée du Vair)



Entrée nord de l'enceinte.



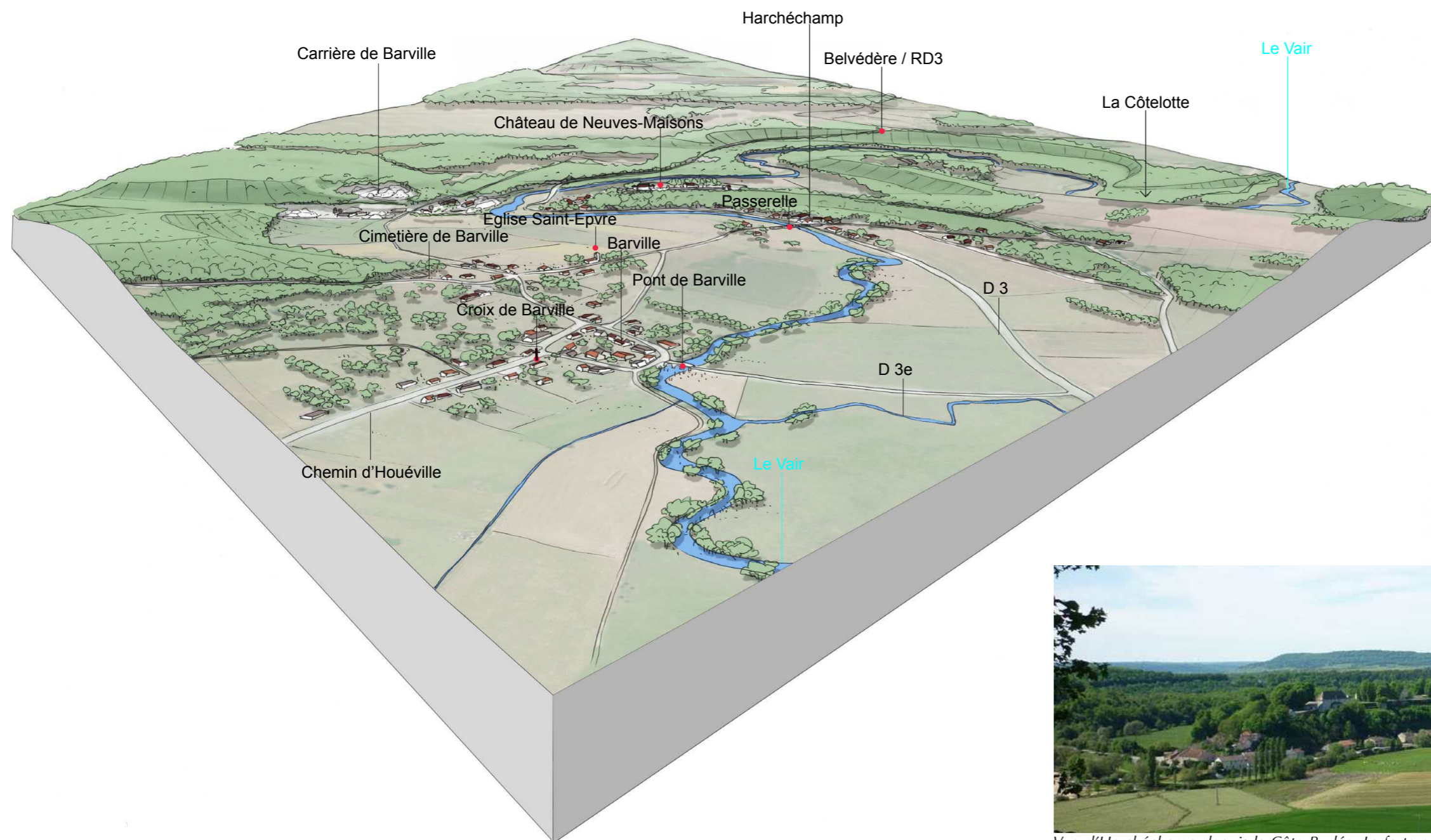
Façade ouest du château de Couvonges (fin XVIe et début XVIIe s.)



Entrée sud et façade sud du château du Châtelet, édifié en 1578.

Le château d'Harchéchamp est construit à l'intérieur de son enceinte médiévale sur une hauteur dominant le Vair. De plan rectangulaire, le bel édifice renaissance est adossé à deux tours carrées. La façade ouest donnant sur le parc conserve ses larges fenêtres à meneau et son haut toit percé de lucarnes. Quelques éléments intérieurs ont été conservés comme la grande cheminée de la cuisine, la chapelle seigneuriale avec ses fresques, et un escalier à vis. À part le château proprement dit, le mur d'enceinte entourant la propriété enferme un pavillon d'entrée au nord, une maison-forte dite château de Couvonges (XVIIe siècle), qui servi de prison avant la Révolution française et a appartenu au général d'Empire Marie-François Rouyer. Le château de Couvonges fut propriété de Justin Mouton, maître de forge et propriétaire des aciéries et laminoirs Mouton (Plaine Saint-Denis) qui employaient plus de 4000 ouvriers. Il accueille actuellement un petit musée africain, une ferme (construite ou restaurée en 1650, date portée par un aisselier de charpente), une tour du côté du village (XVe siècle) et d'un grand garage semi-enterré (un petit musée automobile privé y est logé, visitable seulement aux journées européennes du patrimoine). Source Wikipedia.

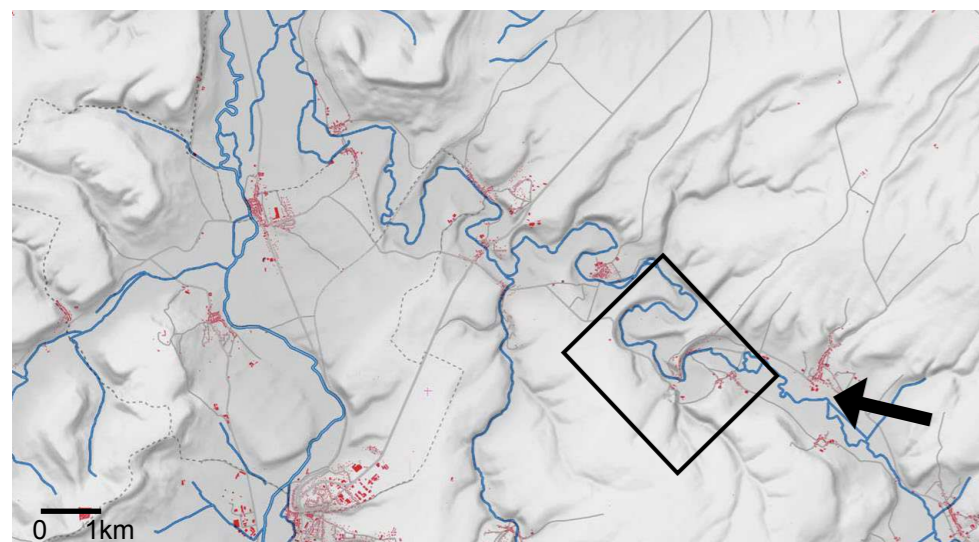
• Bloc-diagramme : vue de Barville et Harchéchamp depuis l'est (Source : IGN / Géoportail)



Le château du Châtelet, façade ouest dominant la vallée du Vair, face à Barville - Image : Wikipedia



Vue d'Harchéchamp depuis la Côte Brulée. La forteresse, installée sur un éperon formé par le méandre du Vair surplombe le village aligné contre le Vair. En arrière-plan domine la Côte Julien (454mNGF). La confluence des deux vallées se traduit par l'échancrure visible dans l'horizon (à gauche sur la photo).



Vue depuis la petite route traversant les Vaux Dainville, au nord de Barville : les deux édifices majeurs en vis-à-vis marquent l'entrée de la vallée méandreuse du Vair.



Carte postale colorisée / années 1960. Vue de Barville et d'Harchéchamp depuis le sud-est. On devine le profil de la Côte Julien sur l'horizon en arrière-plan.



Manoir, dit le Pavillon Rouge, XVIe s.



Bord du Vair à Barville : dans les premiers plans : pont, berges végétales, gué de pierres; en arrière-plan : jeu de parcelles cultivées et anciennes forges de la Gravière



Le Bas-Barville : situé près du Vair, le bâti traditionnel s'accorde au relief du coteau à travers un riche vocabulaire composé de terrasses, rampes, escaliers, murets de soutènement...



Ancienne ferme à Harchéchamp.



Bords du Vair à Harchéchamp : la passerelle métallique permet de rejoindre directement l'église de Barville et son belvédère en traversant des prairies et des jardins bucoliques. En arrière-plan, la forteresse d'Harchéchamp domine la vallée.



L'église Saint-Epvre, vue à travers les installations Calin (RD3e).



Le Vair sorti de son lit au bord d'Harchéchamp. Photo : Vosges-Matin, 6 janvier 2018



Vue depuis la RD3e : les installations Calin exercent un impact fort dans les vues de la vallée, en covisibilité avec les deux édifices majeurs. Un dispositif d'insertion pourrait être ménagé au moyen par exemple d'une simple structure arborée en limite de la zone d'activités.



Barville, malgré ses rénovations peu esthétiques, présente de belles silhouettes : les volumes bâtis s'imbriquent en s'adaptant au relief conditionnant un jeu des toitures s'accordant très bien aux paysages environnants.



Carte postale ancienne / début du XXe s. Château d'Harchéchamp et son village au bord du Vair. (delcampe.fr)



Vue de la vallée du Vair en amont de Barville. à gauche, la ferme et les anciennes forges de la Gravière, et à droite, on devine Attigneville lovée dans son vallon. Tout au fond à gauche, la colline de la Perrière se détache sur l'horizon. La carrière «Sous les Roches» reste peu perceptible.



Carte postale / début du XXe s. Vue du Vair au pied du village de Barville (delcampe.fr)

3.3. SYNTHÈSE ET ENJEUX EN VU DU PROJET DE CLASSEMENT

• *Un patrimoine visuel "monumental"*

La morphologie topographique combinée à la couverture arborée conditionne des aires visuelles de grandes dimensions, qu'un réseau viaire assez dense et évoluant à tous les niveaux altimétriques permet d'appréhender avec facilité. Il en résulte une très grande variété et une fréquence assez élevée de points de vue qui donnent à voir avec générosité et souvent avec expressivité, ce grand paysage de côtes et de vallées.

Cette dimension panoramique, monumentale, est un trait de caractère indéniable et spécifique de ce territoire. Ainsi, les versants et leurs rebords de plateau sont de formidables balcons sur les vallées, leurs villages, la mosaïque agricole, les encadrements sévères des boisements qui en ferment l'horizon.






Ce constat commun aux deux vallées peut être nuancé car leur topographie diffère.

- La vallée de la Meuse de par son amplitude est le théâtre de grands points de vue qui embrassent parfois des territoires extérieurs à son contexte géographique. Tout semble gigantesque et très lisible.

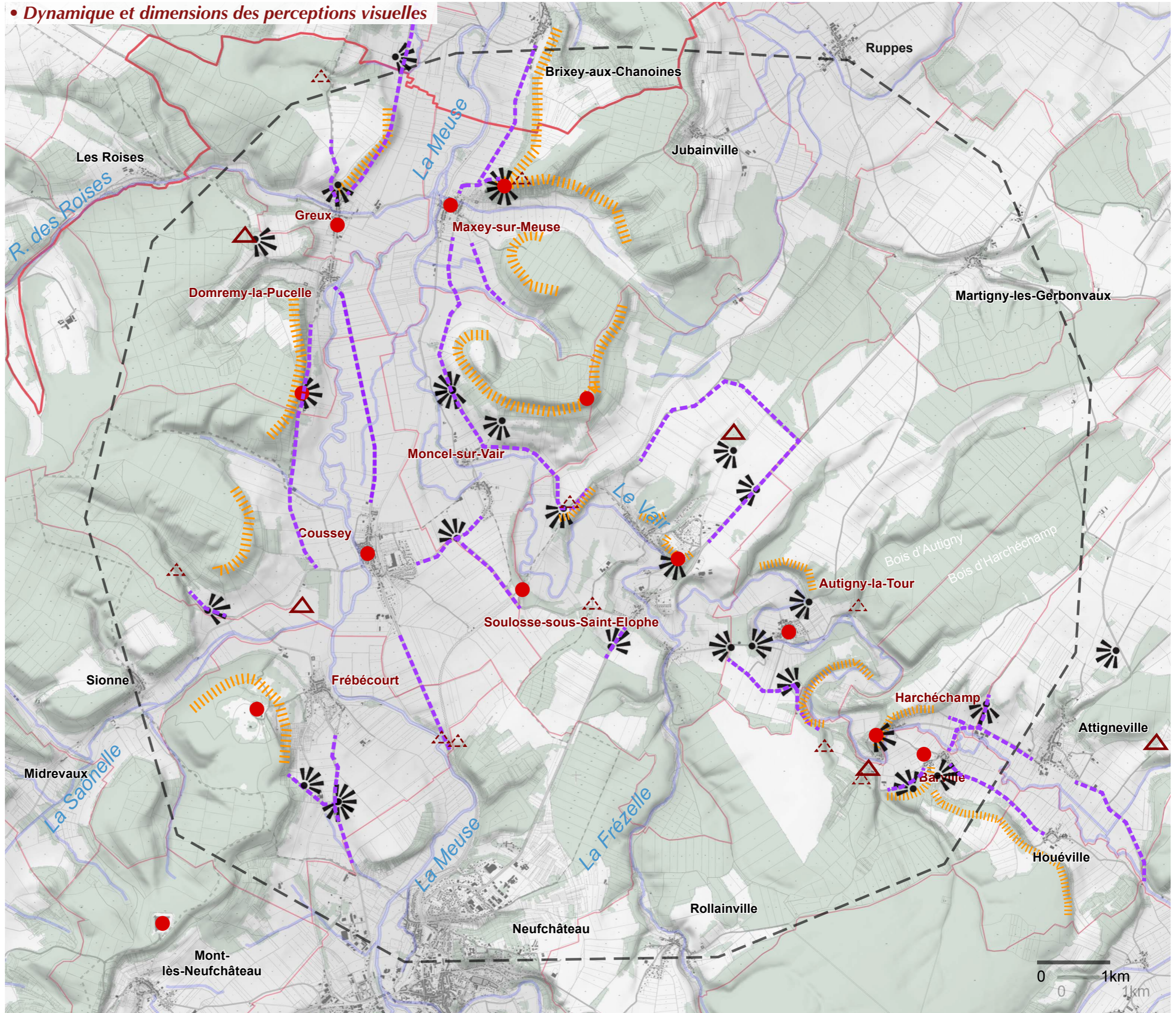
- La vallée du Vair livre par contre des points de vue plus limités, le paysage étant davantage fractionné par les circonvolutions du relief et les boisements qui en soulignent les pentes les plus raides.

La carte ci-après inventorie les points de vue les plus significatifs de ce qui constitue un véritable patrimoine visuel commun et dont la dimension pittoresque est indéniable.

Principaux points de vue remarquables et éléments de repère

- Éléments de repère majeurs dans le paysage
-  Points de vue majeurs
-  Routes «paysages»
-  Reliefs les plus marquants
-  Secteurs de carrières et installations classées majeures en activités / anciennes
-  Périmètre d'étude

• *Dynamique et dimensions des perceptions visuelles*



• **Meuse-nord : repérage des principaux éléments remarquables du paysage et identification des principaux enjeux**

Principaux sites remarquables à retenir dans cette séquence

Greux :

- Vallon du ruisseau des Roises
- Silhouettes villageoises perçues depuis l'est et le nord
- Prairies humides au coeur de la vallée
- Vallon de Bermont
- L'axe nord sud depuis l'éperon de l'ancien Greux dans la perspective de Domremy

Domremy :

- Abords de la Maison de Jeanne d'Arc et bords de Meuse
- Route départementale 164 au nord du village
- Silhouette villageoise perçue depuis l'ouest et le sud-ouest
- Points de vue et vergers sur les piémonts au sud du village
- L'ensemble du piémont du coteau de la basilique et son panorama

Maxey-sur-Meuse :

- Plateau et coteaux de Beuregard avec chapelle et panoramas
- Bords de Meuse aux abords du village / secteur de la confluence Vair-Meuse
- Vallons de Vaux et de Bûcheronrupt
- Silhouette villageoise perçue depuis l'ouest, le nord et le sud

Moncel-sur Vair :

- (voir planche suivante en complément)
- Route-belvédère de Moncel-le-Haut
- Côte de l'oppidum; véritable repère dans la vallée
- Prairies humides au coeur de la vallée
- Silhouette villageoise perçue depuis l'ouest et le sud

NB : les 4 communes du département de la Meuse (Goussaincourt, Brixey-aux-Chanoines, Sauvigny et Burey-la-Côte devront faire l'objet d'une approche spécifique complémentaire).

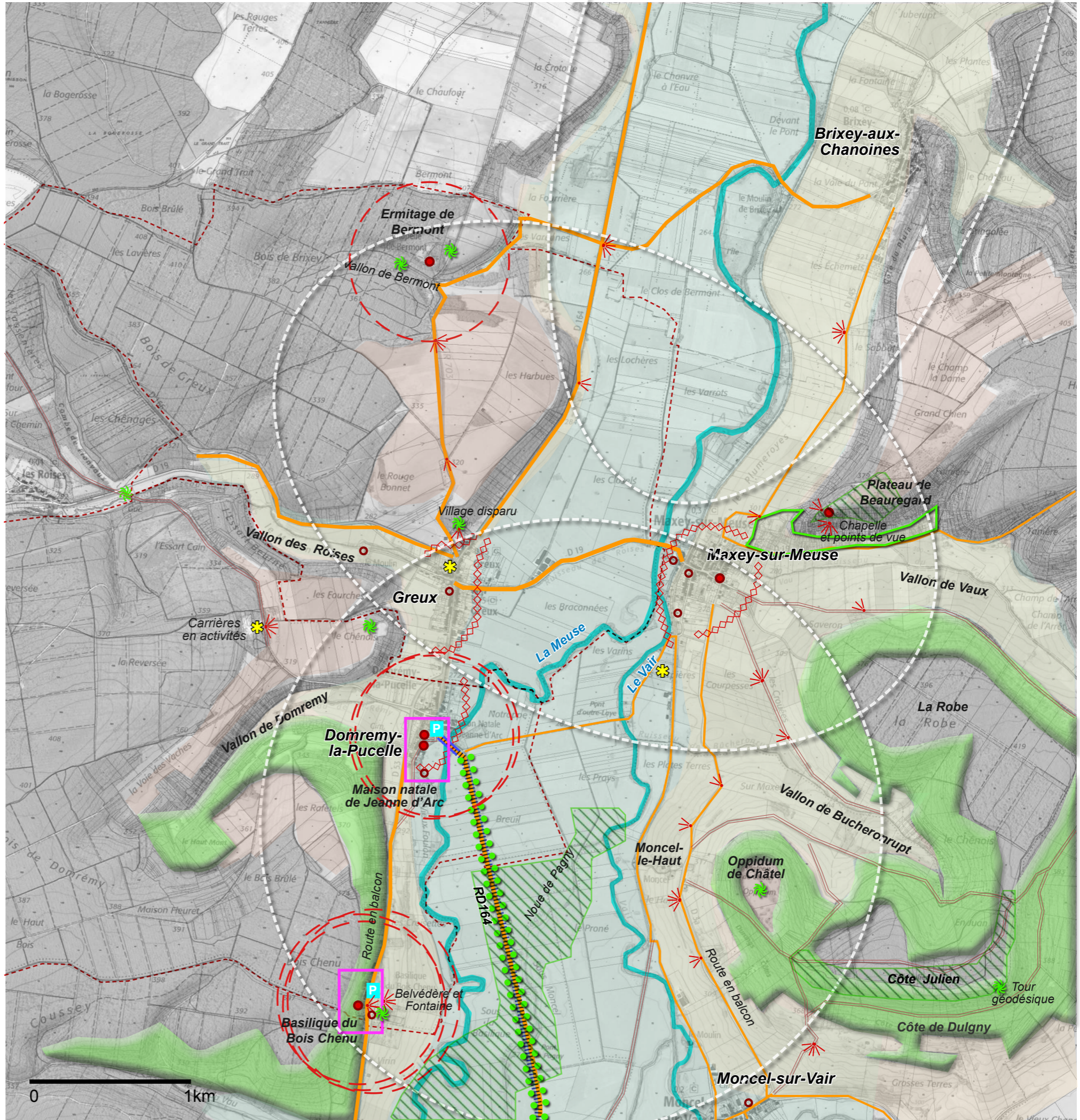
AIRES VISUELLES DE LA VALLÉE :

- Principaux points de vue remarquables - à mettre en veille paysagère
- Route «paysages» : favoriser les fenêtres visuelles, veille paysagère à mettre en place
- ▬ Linéaire routier remarquable (ou potentiellement remarquable) en rive de cours d'eau ou de zones humides, à valoriser
- ▬ Ancienne voie ferrée : itinéraire de piémont à valoriser ou aménager
- ▬ Ancienne voie romaine : poursuivre sa valorisation
- ▬ Sentiers remarquables
- ◊ Silhouette villageoise pittoresque : à mettre en veille paysagère
- ☼ Espaces ouverts de la vallée : favoriser les vues sur ces ensembles, maintenir / renforcer le niveau de qualité des espaces rivulaires, étudier les modalités d'accès au public en fonction des enjeux écologiques
- ☼ Espaces ouverts des piémonts et des vallons : maintenir l'ouverture et valoriser les motifs végétaux comme les vergers, les arbres isolés, les haies
- ☼ Replat intermédiaire dominés par les cultures : maintien des activités agricoles conditionnant les ouvertures visuelles
- ☼ Côteaux calcaires remarquables : dégagement visuel à maintenir ou favoriser, poursuivre les actions en faveur des accès au public en fonction des enjeux écologiques, étudier les moyens de dynamisation des vergers
- ▬ ENS : Sites à forte valeur écologique à protéger, paysages naturels à faire-valoir
- Principaux ensembles à préserver : maintien de la trame végétale, lutte contre l'enfrichement et maîtrise du bâti et ses abords

AUTRES ENSEMBLES OU ÉLÉMENTS REMARQUABLES OU D'INTÉRÊT :

- Site inscrit «Maison natale de Jeanne d'Arc»
- ▬ Site de pont ou passerelle sur la Meuse
- Alignement d'arbres (existant ou en projet)
- ▬ Autre motif végétal d'intérêt
- ☼ Autre élément d'intérêt
- ☼ Éléments ou ensembles à mettre en veille / ou à qualifier : carrière de Domremy, secteurs périphériques à Greux et à Maxey
- ▬ Ensemble à valeur patrimoniale majeur
- Édifice majeur
- Autre ensemble construit (manoir, moulins, ferme...)
- † Calvaire, croix de chemin
- Périmètre Monument Historique

Fond de carte / Géoportail



• **Vallée de la Meuse-sud :**
repérage des principaux éléments remarquables du paysage et
identification des principaux enjeux

Principaux sites remarquables à retenir dans cette séquence

Coussey :

- Bords de Meuse aux abords du village
- Silhouettes villageoises perçues depuis le nord et l'ouest
- Prairies humides au cœur de la vallée / Noue de Pagny (ENS A25)
- Anciennes carrières de Berthelevaux
- Route départementale 164 au nord du village (projet de replantation)

Frébécourt :

- Butte de Bourlémont, repère majeur de la vallée
- Parc et Château de Bourlémont
- Silhouette villageoise perçue depuis le nord-est
- Bords de Meuse et prairies aux abords du village
- Points de vue et vergers sur les piémonts au sud du village

Moncel-sur-Vair :

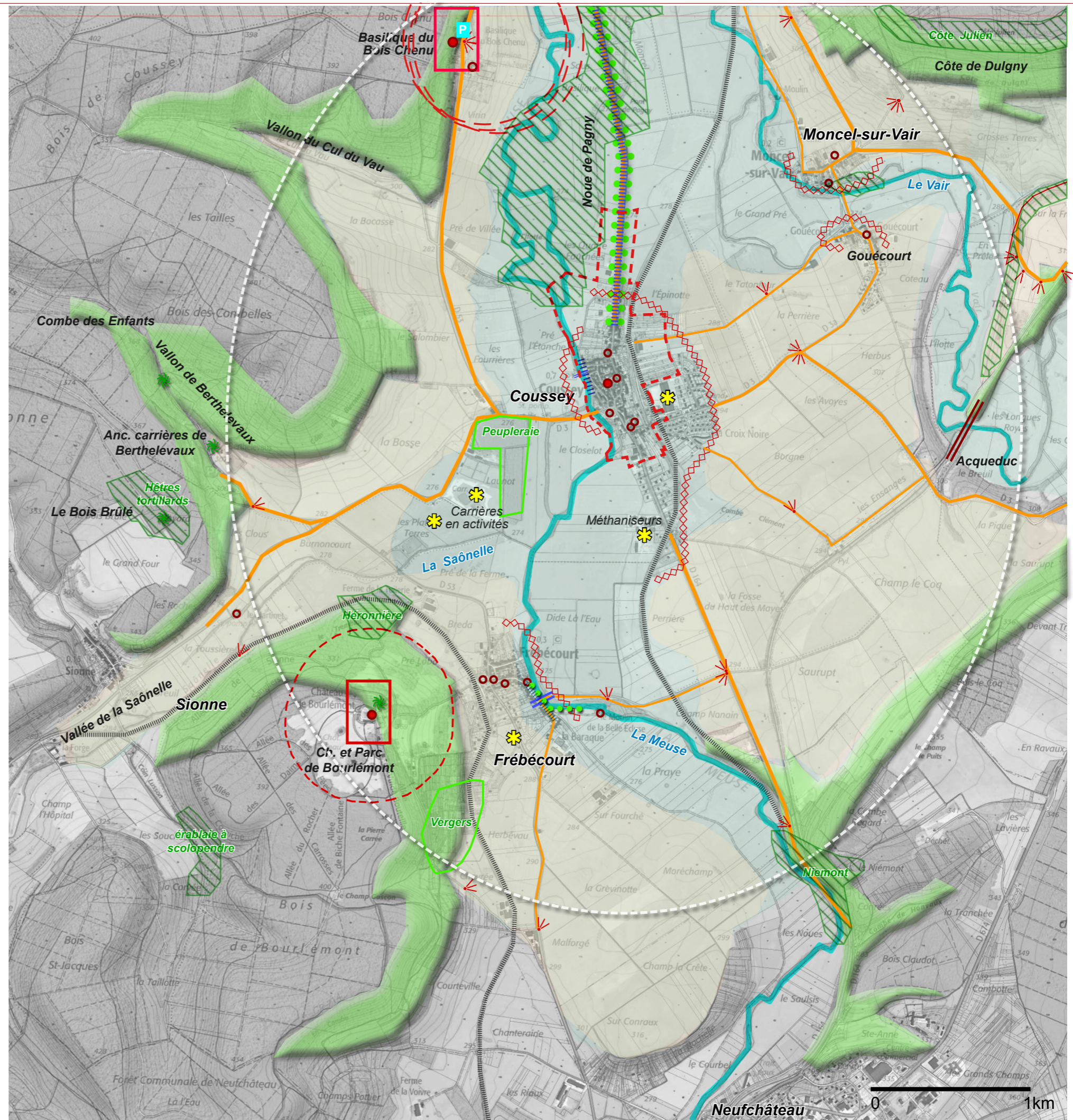
- (voir planche précédente en complément)
- Bords de Meuse aux abords des villages de Moncel et de Gouécourt
- Silhouettes villageoises perçues depuis l'ouest et le sud-ouest
- Côte de Duligny, véritable repère pour les deux vallées
- Route-belvédère de Moncel-le-Haut

AIRES VISUELLES DE LA VALLÉE :

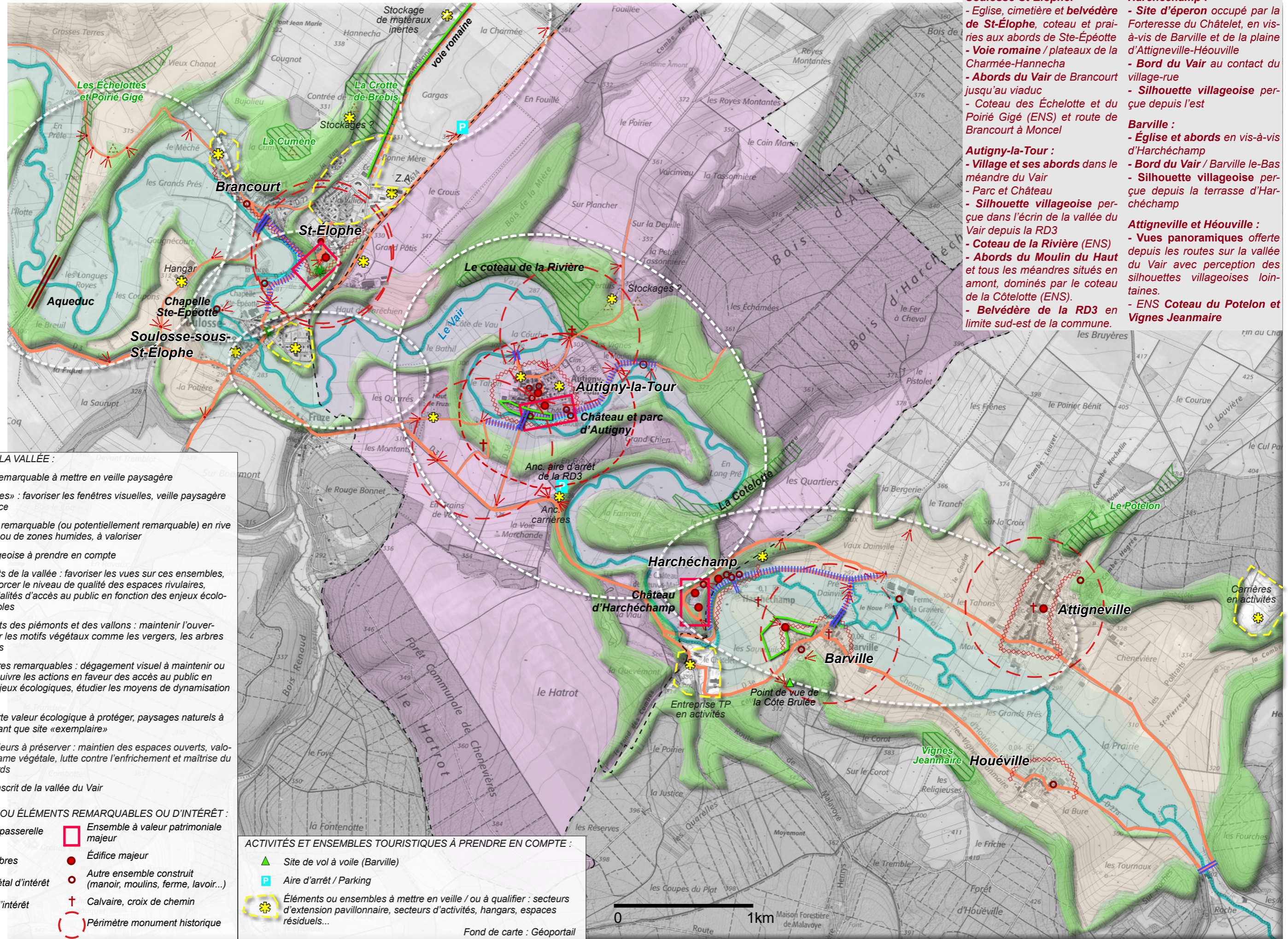
- Principaux points de vue remarquables - à mettre en veille paysagère
- Route « paysages » : favoriser les fenêtres visuelles, veille paysagère à mettre en place
- Linéaire routier remarquable (ou potentiellement remarquable) en rive de cours d'eau ou de zones humides, à valoriser
- Ancienne voie ferrée : itinéraire de piémont à valoriser ou aménager
- Ancienne voie romaine : poursuivre sa valorisation
- Silhouette villageoise pittoresque : à mettre en veille paysagère
- Espaces ouverts de la vallée : favoriser les vues sur ces ensembles, maintenir / renforcer le niveau de qualité des espaces rivulaires, étudier les modalités d'accès au public en fonction des enjeux écologiques
- Espaces ouverts des piémonts et des vallons : maintenir l'ouverture et valoriser les motifs végétaux comme les vergers, les arbres isolés, les haies
- Replat intermédiaire dominés par les cultures : maintien des activités agricoles conditionnant les ouvertures visuelles
- Côteaux calcaires remarquables : dégagement visuel à maintenir ou favoriser, poursuivre les actions en faveur des accès au public en fonction des enjeux écologiques, étudier les moyens de dynamisation des vergers
- ENS : Sites à forte valeur écologique à protéger, paysages naturels à faire-valoir:
- Principaux ensembles à préserver : maintien de la trame végétale, lutte contre l'enfrichement et maîtrise du bâti et ses abords

AUTRES ENSEMBLES OU ÉLÉMENTS REMARQUABLES OU D'INTÉRÊT :

- Site inscrit « Maison natale de Jeanne d'Arc »
- Site de pont ou passerelle sur la Meuse
- Alignement d'arbres (existant ou en projet)
- Autre motif végétal d'intérêt
- Autre élément d'intérêt
- Ensemble à valeur patrimoniale majeur
- Édifice majeur
- Autre ensemble construit (manoir, moulins, ferme...)
- Calvaire, croix de chemin
- Périmètre Monument Historique
- Éléments ou ensembles à mettre en veille / ou à qualifier : Carrières de Launot et ses environs (Coussey et Sionne), zones d'activités sud et est de Coussey, franges sud de Frébécourt.



• Vallée du Vair : repérage des principaux éléments remarquables du paysage et pré-identification des principaux enjeux



- Principaux sites remarquables à retenir dans cette séquence**
- Soulesse-St-Élophé :**
 - Eglise, cimetière et belvédère de St-Élophé, coteau et prairies aux abords de Ste-Épéotte
 - Voie romaine / plateaux de la Charmée-Hannecha
 - Abords du Vair de Brancourt jusqu'au viaduc
 - Coteau des Échelotte et du Poirié Gigé (ENS) et route de Brancourt à Moncel
 - Harchéchamp :**
 - Site d'éperon occupé par la Forteresse du Châtelet, en vis-à-vis de Barville et de la plaine d'Attigneville-Héouville
 - Bord du Vair au contact du village-rue
 - Silhouette villageoise perçue depuis l'est
 - Barville :**
 - Église et abords en vis-à-vis d'Harchéchamp
 - Bord du Vair / Barville le-Bas
 - Silhouette villageoise perçue depuis la terrasse d'Harchéchamp
 - Attigneville et Héouville :**
 - Vues panoramiques offerte depuis les routes sur la vallée du Vair avec perception des silhouettes villageoises lointaines.
 - ENS Coteau du Potelon et Vignes Jeanmaire
 - Autigny-la-Tour :**
 - Village et ses abords dans le méandre du Vair
 - Parc et Château
 - Silhouette villageoise perçue dans l'écrin de la vallée du Vair depuis la RD3
 - Coteau de la Rivière (ENS) et tous les méandres situés en amont, dominés par le coteau de la Côtelotte (ENS).
 - Belvédère de la RD3 en limite sud-est de la commune.

- AIRES VISUELLES DE LA VALLÉE :**
- Points de vue remarquable à mettre en veille paysagère
 - Route « paysages » : favoriser les fenêtres visuelles, veille paysagère à mettre en place
 - Linéaire routier remarquable (ou potentiellement remarquable) en rive de cours d'eau ou de zones humides, à valoriser
 - Silhouette villageoise à prendre en compte
 - Espaces ouverts de la vallée : favoriser les vues sur ces ensembles, maintenir / renforcer le niveau de qualité des espaces rivaux, étudier les modalités d'accès au public en fonction des enjeux écologiques et agricoles
 - Espaces ouverts des piémonts et des vallons : maintenir l'ouverture et valoriser les motifs végétaux comme les vergers, les arbres isolés, les haies
 - Coteaux calcaires remarquables : dégagement visuel à maintenir ou favoriser, poursuivre les actions en faveur des accès au public en fonction des enjeux écologiques, étudier les moyens de dynamisation des vergers
 - ENS : Site à forte valeur écologique à protéger, paysages naturels à faire-valoir en tant que site « exemplaire »
 - Ensembles majeurs à préserver : maintien des espaces ouverts, valorisation de la trame végétale, lutte contre l'enfrichement et maîtrise du bâti et ses abords
 - Limite du site inscrit de la vallée du Vair
- AUTRES ENSEMBLES OU ÉLÉMENTS REMARQUABLES OU D'INTÉRÊT :**
- Site de pont ou passerelle sur le Vair
 - Alignement d'arbres
 - Autre motif végétal d'intérêt
 - Autre élément d'intérêt
 - Ensemble à valeur patrimoniale majeur
 - Édifice majeur
 - Autre ensemble construit (manoir, moulins, ferme, lavoir...)
 - Calvaire, croix de chemin
 - Périmètre monument historique
- ACTIVITÉS ET ENSEMBLES TOURISTIQUES À PRENDRE EN COMPTE :**
- Site de vol à voile (Barville)
 - Aire d'arrêt / Parking
 - Éléments ou ensembles à mettre en veille / ou à qualifier : secteurs d'extension pavillonnaire, secteurs d'activités, hangars, espaces résiduels...
- Fond de carte : Géoportail

Étude préalable au classement des vallées de la Meuse et du Vair

Département des Vosges

4.

PARTIE 4 - APPROCHE D'UN PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT

PARTIE 4 - TABLE DES MATIÈRES

4.1. PRINCIPALES VALEURS À DÉFENDRE, CRITÈRES DE CLASSEMENT

Quelques enseignements et principes pour approcher le périmètre de classement105

4.2. PRISE EN COMPTE DES DONNÉES D'USAGES, DE PLANIFICATION ET DE GESTION DU TERRITOIRE, ENJEUX ET PROJETS

Usages, activités économiques106

Bilan et enjeux de la planification.....106

Des enjeux et des projets en cours.....106

Protections réglementaires et inventaires faune flore107

Tourisme et loisirs / Synthèse108

Enjeux et projets / Synthèse109

4.3. APPROCHE COLLECTIVE D'UN PÉRIMÈTRE EN ATELIER

Étape 1 : esquisse préalable d'un périmètre111

Étape 2 : propositions d'ajustement de l'esquisse / restitution des groupes d'atelier.....114

Étape 3 : recherche d'un périmètre «d'adhésion majoritaire»116

Étape 4 : vérifications de certains secteurs.....117

Proposition finale du périmètre de classement118

4.4. Scénarios pour les villages : principes et recommandations.....121

ANNEXES

Annexe 1 : Restitution / compte-rendu de l'atelier du COPIL - 17 décembre 2017131

Annexe 2 : Tableau des espaces naturels sensibles des vallées de la Meuse et du Vair.....132

Annexe 3 : Repérage des carrières et installations classées134

4.1. PRINCIPALES VALEURS À DÉFENDRE, CRITÈRES DE CLASSEMENT

Les principales valeurs de ces paysages, communes aux deux vallées, se fondent sur le socle géomorphologique, avec des fonds de vallée plats et ouverts et des silhouettes de côtes ou de coteaux marqués.

Cette configuration et le positionnement de ce territoire de confluence long-temps aux confins des pouvoirs ont favorisé une histoire humaine très riche qui oriente le regard et l'interprétation des paysages.

On considérera notamment les implantations préromaines et romaines, le jalonnement par les édifices médiévaux ou religieux à la marge des frontières historiques et, bien sûr, l'histoire de Jeanne d'Arc.

Aujourd'hui, le site des deux vallées est très représentatif d'une campagne lorraine encore fortement marquée par une agriculture traditionnelle d'élevage, avec des villages groupés aux silhouettes souvent pittoresques et parfois remarquables.

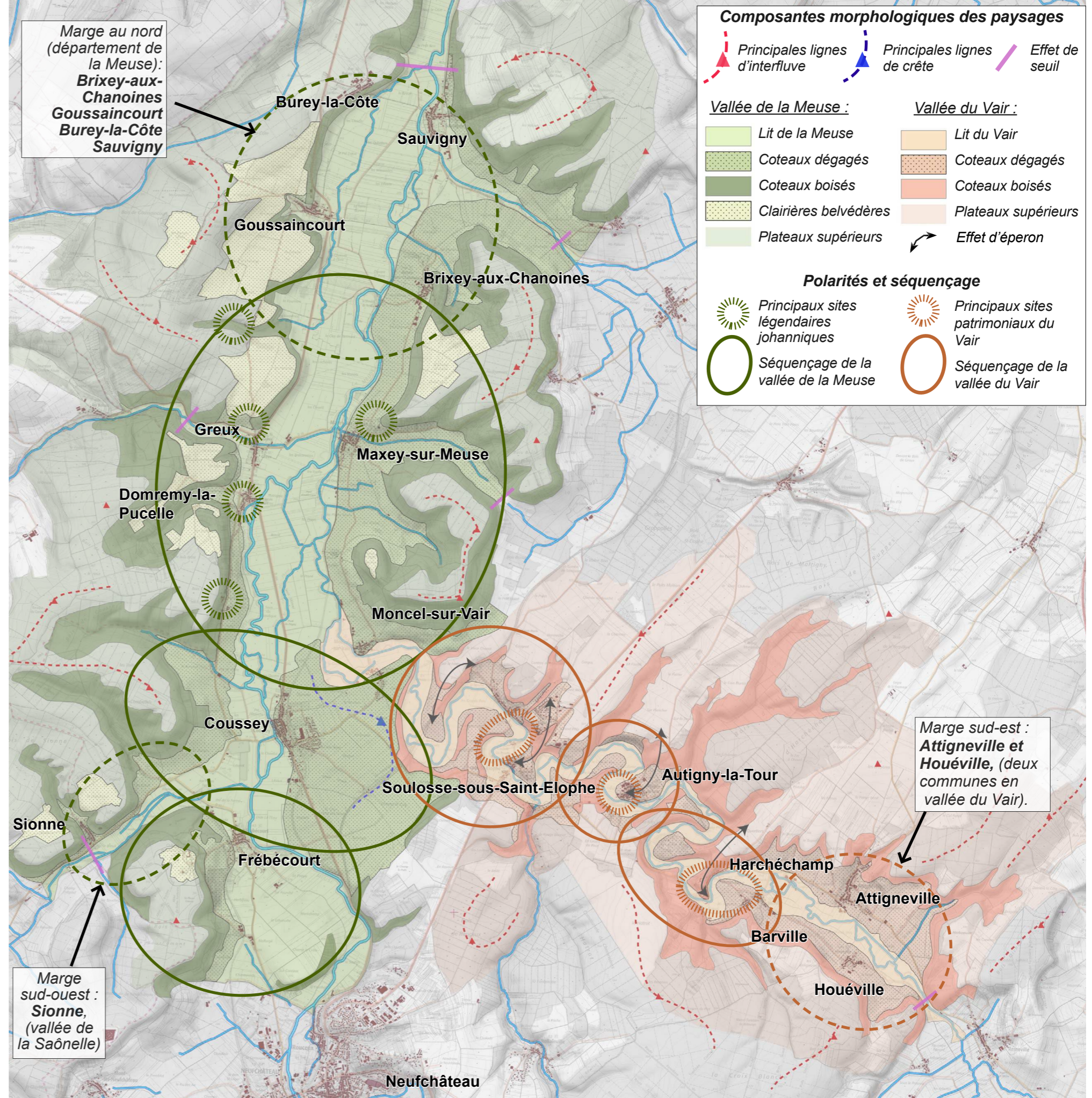
Dans ce système de reliefs spécifiques des côtes de Meuse, la composition des différents motifs conditionne les vues et les perceptions de ces paysages, enrichies par le jalonnement des édifices monumentaux (églises et chapelles, châteaux).

Bien que les deux vallées présentent des morphologies différentes (largeur, profondeur, tracés), elles sont peu dissociables en raison de l'importance spatiale de leur confluence, qui singularise tout cet ensemble.

À partir des diverses approches menées parallèlement, il s'avère que le caractère pittoresque est le principal critère à retenir pour argumenter le classement même si ce caractère ne peut pas être qualifié d'exceptionnel.

Le critère historique, important car il donne d'autres clefs de lecture des paysages, notamment à travers le mythe johannique, viendra conforter l'argumentaire et donner une éclairage différent et complémentaire à ces scénographies attachantes.

Synthèse cartographique : grandes composantes morphologiques des paysages, principales polarités et séquençage



• Quelques enseignements et principes pour approcher le périmètre de classement :

1/ Les fonds de vallée et les séquences de piémonts ouverts : le cœur du site remarquable des vallées de la Meuse et du Vair

Le fond des vallées et les piémonts ouverts offrent des compositions paysagères remarquables par leur finesse et leur cohérence avec un juste équilibre dans la présence du motif végétal.

Dans ce cadre, les deux rivières offrent chacune un cours sinueux très bucolique, jalonné par des ouvrages très soignés comme les ponts, les moulins avec des prises d'eau, des biefs, des noues, des fontaines, des lavoirs...qui créent autant petits événements venant enrichir la vision d'ensemble offerte par ces grands points de vue.

Ces espaces très composés autour des cours d'eau et des villages constituent le cœur du site des vallées de la Meuse et du Vair. Leur classement apporterait une reconnaissance pour leur caractère pittoresque remarquable et les valeurs patrimoniales à défendre (patrimoine naturel et culturel).

2/ Les Côtes et Coteaux, un «écrin» pour le cœur du site

Les côtes, pour la vallée de la Meuse, et les coteaux, pour la vallée du Vair, forment un écrin autour du cœur de site et sont indissociables de ces paysages.

Ces versants majoritairement recouverts de bois cadrent les vues, créant des grands effets de perspective dans la vallée de la Meuse, et des effets de séquences méandreuses plus sauvages et intimes pour la vallée du Vair.

Ces pentes sont souvent riches en terme de biodiversité, de par le caractère calcaire des sols et leur exposition. Elles sont aussi fragiles car moins rentables en terme économique et sont donc en cours de transformation : friches ou à l'inverse, mise en culture si la pente le permet.

Leur classement permettrait de sensibiliser et d'accompagner les propriétaires et gestionnaires pour mieux contrôler ces phénomènes de simplification des paysages.

3/ Les vallons adjacents, une déclinaison plus intime des motifs paysagers, facteur de diversité et de qualité des vallées de la Meuse et du Vair

Ils participent fortement à la qualité et la diversité des paysages des deux vallées : ils offrent généralement des paysages exclusivement agricoles ou naturels, avec des ambiances plus «intimes», avec, au niveau de leur débouché dans les vallées, des effets de profondeur de champ nuancés le long des côtes ou des coteaux.

Ils sont aussi le lieu d'expression généreuse du motif végétal : arbres fruitiers, arbres borniers, ripisylves...

Ils méritent d'être classés dès qu'ils offrent des perspectives visuelles sur les deux vallées.

4/ Le jalonnement par des édifices remarquables

Le jalonnement des vallées par les édifices remarquables est une constante formelle des paysages des deux vallées :

- pour la vallée de la Meuse, le jalonnement se fait de manière très explicite par des vis-à-vis directs d'édifices sur les hauts de Côtes comme sur le bas des piémonts. Ainsi, le château de Bourlémont, la basilique du Bois-Chenu, la chapelle de Beauregard, les églises de Brixey et de Burey se répondent et jouent visuellement avec les clochers des villages;

- pour la vallée du Vair, les vis-à-vis directs sont moins présents, du fait des méandres très marqués (transparence optimisée en saison hivernale), mais la vallée reste rythmée par la présence d'édifices remarquables sur des sites naturels également remarquables : Eglise Saint-Elophé, chapelle Sainte-Épéotte, château d'Autigny, forteresse d'Harchéchamp, église de Barville, clochers d'Attigneville et d'Houéville...

Ce jeu de jalonnement, issu de temps très anciens, est le marquage des frontières historiques et des successions de rapports politiques des sociétés humaines. Ils jouent le rôle de marqueurs spatiaux autant que temporels.

5/ Les silhouettes villageoises

Les silhouettes villageoises participent fortement à l'animation des paysages perçus depuis les grands points de vue. Leur qualité réside dans l'épannelage des volumes bâtis et des toitures, l'harmonie des matériaux perçus dans leur ensemble, le juste équilibre du bâti avec sa couronne verte constituée de jardins et de vergers et l'absence quasi générale d'éléments trop impactants dans ces silhouettes.

A priori, les paysages bâtis n'ont pas la qualité requise pour envisager un classement sauf pour les ensembles comme les abords de la Maison natale de Jeanne d'Arc et le village d'Autigny-la-Tour. Quelques séquences bâties en bord de Meuse ou du Vair méritent également un classement.

Pour l'instant, les extensions ou les rénovations, généralement peu qualitatives, ne perturbent pas ces vues d'ensemble. Mais ces silhouettes restent fragiles et méritent de faire l'objet d'une forte attention.

Leur rôle dans la qualité des paysages des deux vallées impose cependant de mettre en place des dispositifs pour des évolutions respectueuses.

6/ La ligne d'horizon des vallées

Il s'agit de la limite visuelle «haute», qui se situe généralement très loin du cœur de site. Les bassins visuels en jeu présentent ainsi des espaces identifiables par les formes de relief et les alternances clairières agricoles / forêts, bien au-delà de la zone de pente directement en contact avec le piémont.

Dans ces espaces, les risques d'altération existent : hangars agricoles mal placés ou impactants (matériaux, couleur, terrassements des plateformes...), projets éoliens, pylônes, lignes électriques, coupes à blanc de petites parcelles boisées non soumis à plan de gestion, etc. **Une protection est souhaitable.**

7/ La limite-nord du site

Au-delà de Greux et de Maxey-sur-Meuse, la limite nord du site remarquable ne peut se résoudre à se positionner sur une limite administrative (limite départementale) qui n'a pas de cohérence paysagère.

Les vues vers le nord montrent que les caractères de cette grande séquence de la vallée de la Meuse sont aussi présents sur les territoires de Brixey-aux-Chanoines, Goussaincourt, Burey-la-Côte et Sauvigny. Le mythe johannique est également bien convoqué dans ces territoires.

Au-delà, la vallée se referme, ses cotes deviennent coteaux méandreux bloquant les vues, la grande perspective nord-sud n'existe plus. Et depuis les points hauts de la vallée, comme Beauregard (Maxey) seuls les Hauts calcaires de la Blanche-Côte émergent à l'horizon (à plus de 10km).

Les communes de Brixey-aux-Chanoines, Goussaincourt, Burey-la-Côte et Sauvigny sont donc bien concernées par ce projet de classement.

8/ La limite sud-ouest du site

Elle se situe dans l'axe de la vallée de la Saône, plus ou moins à proximité de Sionne. **En effet la vallée de la Saône participe fortement à l'effet d'ouverture de la vallée de la Meuse, du fait de son orientation marquée vers le sud-ouest.**

La butte de Bourlémont, articulant les deux vallées doit être considérée dans son ensemble, d'autant plus que le parc agricole du château semble avoir été composé à la fin du XIXème siècle sur cette base géomorphologique.

La commune de Sionne est donc bien concernée par ce projet de classement.

9/ La limite-sud-est du site

Elle est donnée par le bassin visuel offert à Harchéchamp et Barville, intégrant la vallée du Vair et ses rebords en amont, jusqu'au verrou qu'elle forme au sud-est d'Attigneville et d'Houéville, sorte de petit col en limite du territoire communal de Removille.

Les paysages sont ceux d'une plaine qui fait antichambre à la séquence des coteaux méandreux situés plus en aval. Les vues y sont plus ouvertes et profondes, marquées par les silhouettes des deux villages :

- Attigneville, lové à la naissance d'un vallon,

- Houéville, en léger balcon.

L'ensemble offrant une scénographie particulière, enrichissant la diversité des paysages de la vallée du Vair, donnant une impression de campagne ouverte encore préservée, malgré les signes d'une banalisation du motif bâti.

Ces deux communes devraient donc logiquement être concernées par la démarche de classement.

4.2. PRISE EN COMPTE DES DONNÉES D'USAGES, DE PLANIFICATION ET DE GESTION DU TERRITOIRE, ENJEUX ET PROJETS

• Usages, activités économiques

Agriculture :

L'activité de polyculture-élevage (principalement bovins), conditionne le maintien de la prairie et des bords de champs ainsi que le carroyage des cultures.

Les équipements liés à cette activité comme les hangars se situent généralement à proximité des bourgs, plutôt sur la partie basse des piémonts. Les aménagements récents montrent qu'un effort est apporté à leur insertion. Notons toutefois le contre-exemple du hangar en cours de construction à Gougnécourt, sur un point haut face à l'église de Soulosse, en aire visuelle sensible. Il concerne l'installation d'un jeune agriculteur. L'ensemble mériterait de bénéficier de conseil pour améliorer l'insertion des deux constructions principales (plantations en accompagnement, judicieusement disposées pour réduire les impacts des vues offertes par les grands points de vue majeurs du secteur).

L'élevage est aujourd'hui une activité fragile, on ne connaît pas les évolutions de cette activité et les incidences sur la composition des paysages à moyen et long terme. C'est là un enjeu essentiel du classement : permettre l'évolution des activités tout en maintenant l'esprit des lieux et la qualité du paysage.

Le plan de gestion élaboré pour le classement devra intégrer un volet spécifique sur les espaces agricoles, à construire avec les agriculteurs, notamment pour la maîtrise des bâtiments agricoles et pour la gestion et le renouvellement des motifs végétaux.

Tourisme et loisirs :

Aujourd'hui, l'activité touristique est essentiellement liée à la visite des sites johanniques. Les élus ont exprimé le souhait de développer un tourisme vert pour favoriser le prolongement des séjours touristiques. La découverte des sites naturels et des paysages par le cyclotourisme et la randonnée pédestre représente un fort potentiel qui pourrait conforter l'offre en hébergement et en restauration.

Si un certain nombre de boucles de randonnées est bien identifiée côté vallée de la Meuse, la vallée du Vair, dans sa partie aval, mériterait d'être dotée de quelques circuits pour découvrir ses «pépites» : ses châteaux, ses moulins, ses villages, ses coteaux calcaires, ses points de vue remarquables, ses bords de rivières...

Le classement constitue dans ce domaine, une reconnaissance et un confortement pour la notoriété touristique.

Carrières :

L'exploitation du sous-sol est une activité ancienne ancrée au territoire, qui représente un pan important de l'économie locale et fait partie de l'histoire des paysages des vallées. (Voir ci-après en complément).

• Bilan et enjeux de la planification

Chaque commune présente actuellement des dispositifs divers de planification (voir repérage ci-contre).

Les extensions récentes se sont généralement affranchies de la logique paysagère des sites d'accueil. Mais le nombre de constructions neuves reste globalement faible à très faible et ces extensions se sont généralement faites dans la continuité des villages existants.

La communauté de communes de l'Ouest Vosgien dont dépendent les communes coté Vosges, élabore son PLUi. Le diagnostic prend bien en compte le caractère remarquable des paysages, avec un regard ciblé sur le patrimoine bâti, le patrimoine lié à l'eau et sur le motif végétal. Le PADD est actuellement en cours (2018).

Il serait souhaitable que le futur PLUi comporte un volet sur le caractère remarquable des vallées et qu'il donne lieu à des orientations d'aménagement et de programmations (OAP) spécifiques, notamment sur les objectifs majeurs de qualité paysagère suivants :

- **préservation et renouvellement du motif végétal** notamment des fonds de vallées et des piémonts ouverts

- **valorisation des grands points de vue** : reconnaissance par inventaire et repérage, maintien ou ménagement des dégagements visuels, veille paysagère depuis ces sites

- **maintien de la qualité des silhouettes villageoises** avec, par exemple, préservation et redynamisation des activités liées aux vergers et jardins, création de chemin de tour de village planté, en limite des extensions récentes avec dispositifs pour acquisition foncière de type emplacements réservés, règles d'épannelage des volumes et de respect des matériaux des façades et couvertures pour le maintien de l'harmonie des silhouettes, etc... Un cahier de recommandations architecturales et paysagères pourrait être annexé au PLUi.

• Des enjeux et des projets en cours

- Les seuils au fil de l'eau

La préservation des barrages liés aux anciens moulins représente un enjeu essentiel, puisqu'il a conduit certains élus à se positionner en faveur de la démarche de classement, en vue d'assurer une meilleure prise en compte des paysages. La Meuse et le Vair offrent encore des paysages rivulaires de qualité, jalonnés par des moulins aux ouvrages constituant un patrimoine remarquable.

Aujourd'hui, l'établissement public de bassin (émanation de l'EPAMA), qui gère les restaurations de seuil poursuit son programme de restauration de la continuité de la Meuse et du Vair sans réelle contrainte réglementaire. La valeur culturelle de ces rivières doit absolument être prise en compte et donner lieu à des projets de paysage pour toute transformation.

- **L'alignement de peupliers de la RD 164** : il a été abattu fin 2017 par le C.D. gestionnaire de la route. L'alignement est concerné par le périmètre de protection des abords de l'église de Coussey et par le périmètre de 500m des abords de l'église de Domremy. Il se trouve également au cœur de l'ENS la Noue de Pagny.

Le Conseil départemental s'est engagé à renouveler la structure en respectant les normes de sécurité en cours : 5 m de distance de la route. Le projet, conditionné par les négociations avec les associations foncières propriétaires d'une partie de ces rives est programmé pour cette année 2018. Il devra être soumis à l'avis de l'A.B.F.

- Les énergies renouvelables

La prospection pour l'installation d'éoliennes se concentre sur les plateaux de part et d'autre des vallées.

Le secteur de Séraumont-Vaudreville-Vouthon accueille déjà une vingtaine d'éoliennes et fait l'objet d'un projet modeste de densification (3 éoliennes en plus).

Les élus de la vallée du Vair ont été sollicités par un porteur de projet prospectant la frange est de la vallée.

Ces projets éoliens (ou intentions) se situent dans les alentours proches des vallées. **Il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas trop prégnants dans les panoramas des vallées.**

Les **centrales photovoltaïques** suscitent généralement moins de débat que les projets éoliens mais peuvent être tout aussi préjudiciables à la qualité des paysages. Leur implantation nécessite la plus grande attention. Pour l'instant, seul, le site des prairies de Lassus, a fait l'objet d'une intention de projet (en amont de Coussey, près de l'unité de méthanisation), a priori sans suite.

La **méthanisation** a déjà fait l'objet d'une installation dans ce secteur de Lassus, qui s'assimile à une petite unité industrielle aux impacts assez limités. Il est souhaitable que les futurs projets soient de tailles raisonnables et qu'ils soient implantés dans de tels sites à vocation industrielle ou artisanale. Les unités «à la ferme» doivent être réservées pour des tailles modestes.

- Les carrières (voir repérage en annexe 3) :

La carrière de Launot (Ets. Calin) à Sionne est un ensemble important qui reste pour l'instant peu prégnant dans les grands paysages de la vallée de la Meuse, en raison des quelques peupleraies environnantes.

Le site a fait l'objet d'une demande d'extension. Les fouilles d'archéologie préventive ont révélé un matériel d'exception datant essentiellement de l'Âge du Fer (-800 av. JC). Les fouilles devraient se poursuivre jusqu'en 2019.

La Carrière de Domremy est actuellement exploitée par l'entreprise Liègerot. Sa position à mi pente au-dessus de Domremy conditionne un impact assez marqué dans les vues offertes depuis les grands points de vue des côtes en rive-est (Beuragard, Moncel-le-Haut...). Mais elle reste invisible depuis le fond de vallée.

La carrière d'Attigneville exploitée par l'entreprise Calin, se situe dans le coteau à l'est d'Attigneville et présente actuellement peu de perceptions depuis la vallée du Vair, malgré ses dimensions importantes.

L'entreprise Calin exploite également le site du Chatelet à Barville, pour le stockage et le criblage de matériaux, au pied d'une ancienne carrière. L'ensemble est très impactant dans les vues offertes depuis Harchéchamps et Barville.

L'arpentage du territoire a également révélé un certain nombre de **sites d'anciennes carrières ou d'espaces résiduels** qui sont encore le lieu de dépôts sauvages. Si les grands paysages ne souffrent pas de ces petits ensembles souvent arborés, la découverte de ces sites au détour d'une escapade, souvent à flanc de coteaux, peut pénaliser la qualité des sites et paysages d'accueil. Certains de ces sites figurent dans des périmètres ENS.

Il sera opportun de prévoir un volet spécifique dans le plan de gestion du site, en engageant des échanges constructifs avec les carriers, acteurs importants incontournables pour la qualité des paysages.

- Les anciennes voies ferrées :

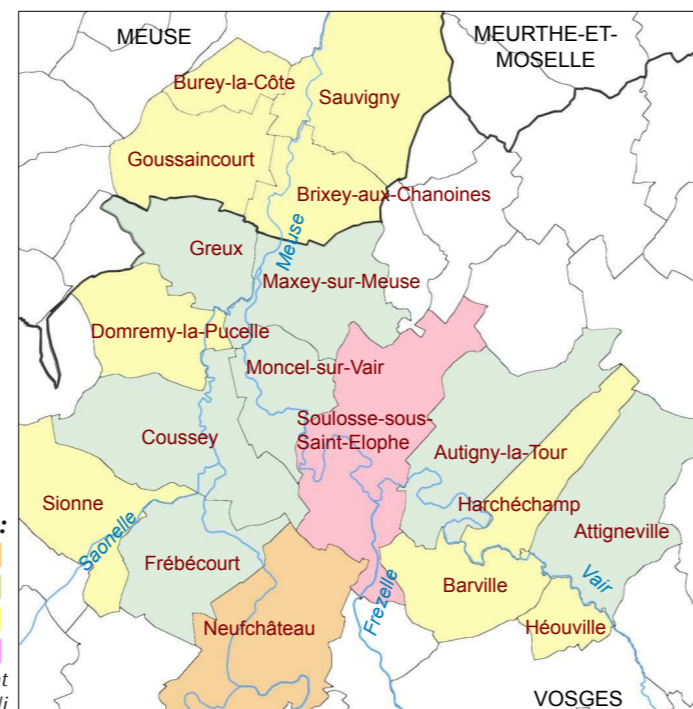
La séquence au sud de Coussey de l'ancienne voie ferrée de Neufchâteau à Coussey fait l'objet d'un projet de voie verte, dans le cadre de l'itinéraire à portée internationale «la Meuse à Vélo».

La séquence de voie ferrée de Frébécourt - Sionne (ancienne ligne rejoignant Gondrecourt (Bar-le-Duc)) fait également l'objet d'un projet d'aménagement en chemin de randonnée.

- L'extension du site Natura 2000 de la vallée de la Saône :

Ce projet d'extension concerne plusieurs sites de la vallée de la Meuse :

- La Meuse et ses rives depuis Frébécourt jusqu'à la limite nord du département;
- Les abords-est du château de Boulémont
- L'ancienne carrière de Berthelevaux
- Les coteaux de la Basilique du Bois Chenu.

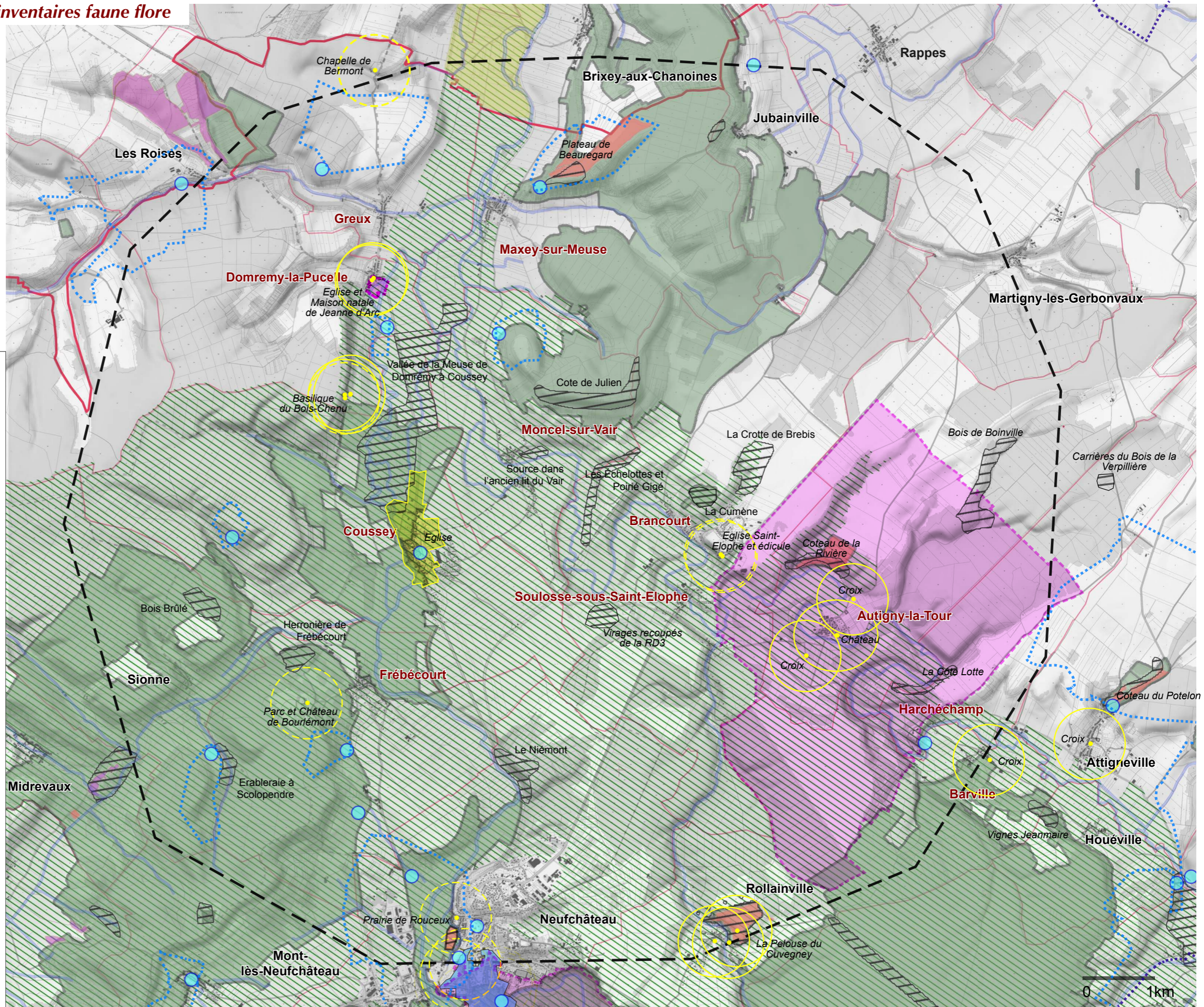


État actuel de la planification :

- PLU
- Carte communale
- RNU
- Ancien POS

NB : la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien intégrant les communes du secteur d'étude côté Vosges, élabore son PLUi

• **Protections réglementaires et inventaires faune flore**



Protections réglementaires Sites et MH

Protection Site (loi de 1930)

- Sites inscrits :
 - Maison natale de Jeanne d'Arc
 - Vallée du Vair
 - Site urbain de Neufchâteau

Protection Monuments Historique

- Classement /Monuments Historiques
- Périmètre délimité des abords
- Inscription /Monuments Historiques
- Secteur sauvegardé de Neufchâteau

Protections réglementaires et inventaires / patrimoine naturel

Natura 2000 :

- Oiseaux (ZPS)
- Habitat (ZSC)

Autres :

- Site de conservatoire d'espaces naturels
- Espaces Naturels Sensibles(*) (département des Vosges)

Inventaires ZNIEFF :

- ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2

Captage d'eau potable

- Captage AEP
- Périmètre de protection rapprochée

(*) Voir liste en annexe 2.
 NB : en plus des ENS repérés sur cette carte, il faut noter trois autres ENS importants concernant les trois rivières: la Meuse dans sa traversée du département (R01), la Saonelle (R13) et la Frézelle (R15).

Patrimoine bâti

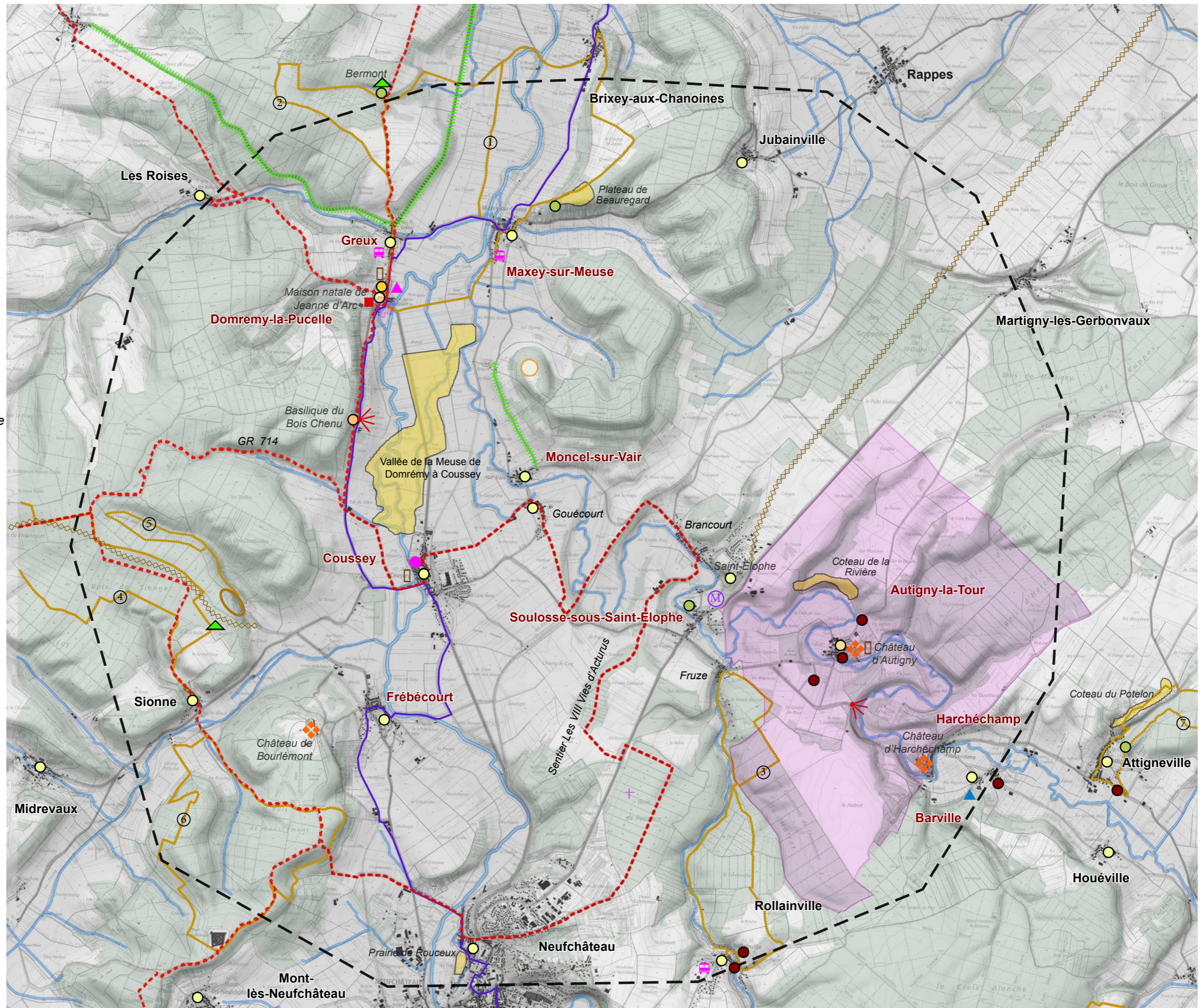
- Maison natale de Jeanne d'Arc
- ◆ Sites castraux
- Églises
- Chapelles
- Basiliques
- Autre élément patrimonial remarquable
- M Musées
- Site inscrit / loi 1930

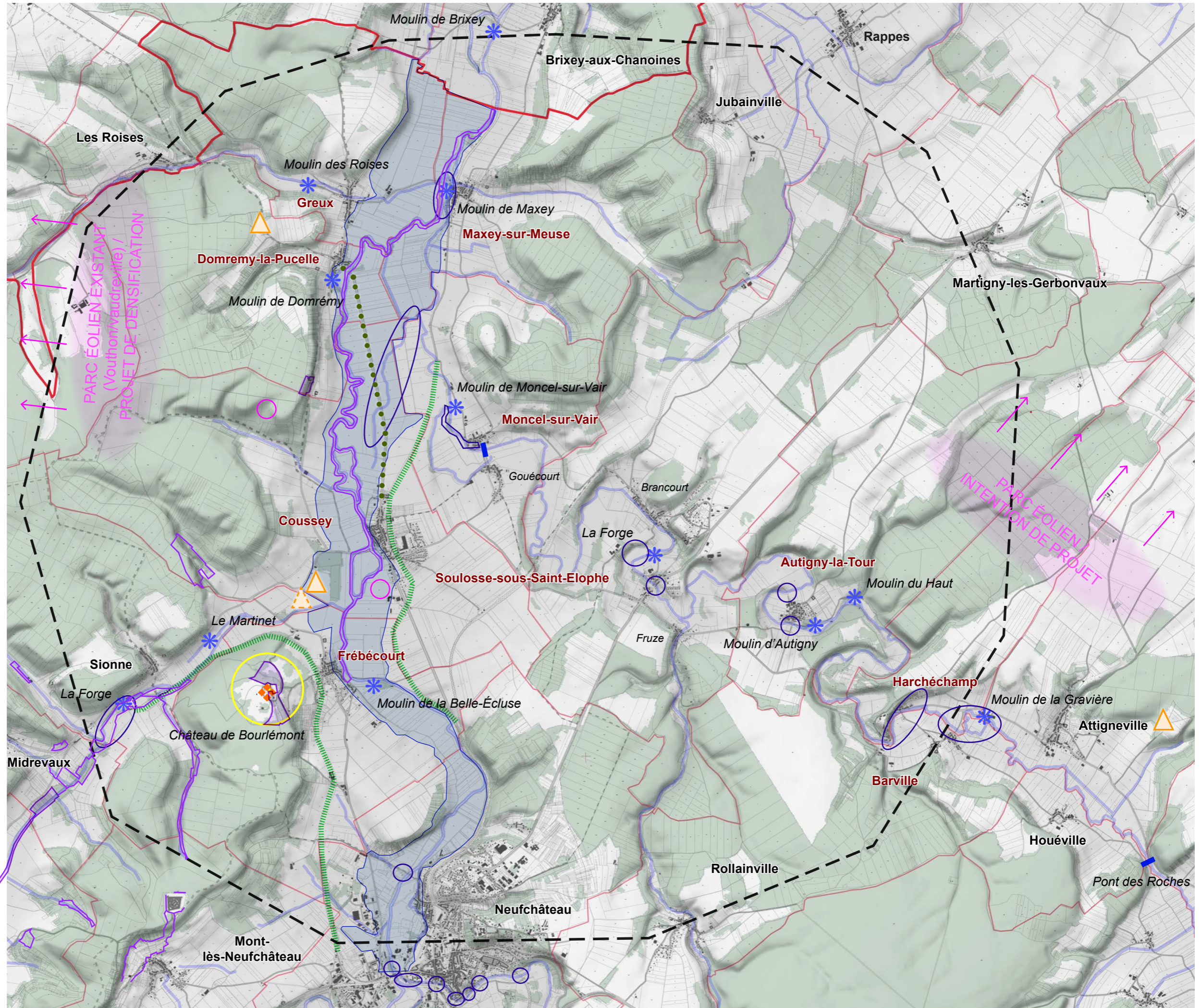
Tourisme et loisirs

- ↖ Point de vue remarquable (Michelin)
- Routes pittoresques (Michelin)
- Principaux sentiers de randonnées :
- ① Sentier de Jeanne
- ② Sentier de Bermont
- ③ Sentier de la Frézelle
- ④ Sentier des hêtres tortillards
- ⑤ Sentier de la Combe des enfants
- ⑥ Sentier de l'ancien prieuré de Saint-Jacques-au-Mont
- ⑦ Sentier La Chapelle
- Circuit «La Meuse à vélo»
- - - GR 714 et GR de Pays «Tour de l'Ouest des Vosges»
- Ancienne voie romaine
- ▲ Arbres remarquables (hêtres tortillards et frêne de Bermont)
- ENS «promus tourisme»
- ▲ Site de parapente (panorama)

Accueil touristique

- Hôtels/restaurants
- ▲ Camping
- Aire accueil de camping-cars
- «Bienvenue à la ferme»





Enjeux liés à l'eau

- PPRI Meuse (celui du Vair est en cours)
- Moulins à valeur patrimoniale
- Travaux / CD88 / Ponts
- Travaux / EPAMA / Lit des rivières

Carrières (voir annexe3)

- Carrières en activités
- Projet d'extension / Launot

Monuments Historiques

- Extension du périmètre de classement de Bourlémont (demande du propriétaire)

Énergies renouvelables

- Photovoltaïque (intention de projet)
- Projet éolien

Natura 2000 :

- Projet d'actualisation Natura 2000 « Vallée de la Saonelle »

Réseaux viaires :

- Replantation de la RD164
- Projet de voie verte (séquences d'anciennes voies ferrées)

4.3. APPROCHE COLLECTIVE D'UN PÉRIMÈTRE EN ATELIER

• *Méthode pour un périmètre «concerté» :*

La proposition de périmètre a été élaborée en plusieurs étapes :

- **étape 1 : une esquisse préalable établie sur des valeurs et des critères essentiellement du ressort pittoresque, mais confortés par des critères historiques**

- **étape 2 : un travail d'ajustement en groupes d'atelier** qui produit diverses propositions d'ajustement des limites sur les hauts de côtes et coteaux

- **étape 3 : une superposition des scénarios** proposés permettant de faire émerger un **périmètre «d'adhésion majoritaire»** (secteurs proposés au classement par au moins 3 groupes sur 4)

- **étape 4 : des vérifications sur le terrain pour certains secteurs «sensibles»,** approfondissement et débat

- **étape 5 : finalisation d'un périmètre définitif avec des options.**

• *Ateliers sur les valeurs paysagères et sur l'hypothèse de périmètre de classement :*

Il s'agit d'un travail d'atelier à mi parcours proposé aux membres du Comité de Pilotage (Décembre 2017).

Quatre groupes de travail ont été constitués de manière homogène en évitant des regroupements «géographiques». Le travail d'atelier a consisté pour chacun des 4 groupes à échanger sur le site et à ajuster l'esquisse préalable proposée.

Supports pour chaque groupe : une carte de l'ensemble du secteur étudié au 1/25000ème, avec repérage des communes et le tracé de l'esquisse préalable à ajuster + deux feuillets à remplir, l'un sur la vallée de la Meuse, l'autre sur la vallée du Vair (4 rubriques).

Chaque groupe désigne en début de séance un rapporteur chargé de reporter les observations du groupe sur les feuillets (réponses collectives ou individuelles) et de les restituer de manière synthétique aux autres groupes.

Les éléments de réponses et les données issues des échanges lors de la restitution ont été repris dans les cartes pages suivantes (étape 2) et dans les tableaux figurant en annexe 1.

• *Les principes pour établir l'esquisse préalable :*

- Intégrer prioritairement dans le périmètre les fonds de vallées et vallons, les piémonts ouverts, constituant le «cœur du site» à valeurs pittoresques et historiques.

- Prendre en compte les arrières-plans que constituent les zones de basculement des plateaux : certaines grandes clairières positionnées en terrasses sur les côtes offrent des prises visuelles importantes (fond de scènes paysagères des sites remarquables : Domremy, Autigny, Harchéchmap, Saint-Élophé...). Les risques à mesurer : demande d'installations diverses : hangars, éoliennes, pylônes: bien évaluer les distances nécessaires.

Faire de même pour les glacis en piémont ou en articulation des vallons adjacents. Ces vallons offrent généralement des ambiances remarquables, sans aucune constructions ou autres installations.

Pour la vallée de la Meuse : prendre en compte les hauts de côtes

Pour le secteur de la vallée du Vair, il faut plutôt se baser sur les grandes crêtes du plateau de part et d'autre de la vallée.

- Exclure les zones bâties des villages groupés ne présentant pas de qualités architecturales remarquables mais s'assurer d'une cohérence dans les évolutions futures au moyen d'autres dispositifs (voir scénarios et recommandations / chap. 4.4)

- Intégrer dans le site classé tous les éléments isolés (hangar, moulins, maisons) en vis-à-vis ou covisibilité marquée ou potentielle avec les éléments forts pour s'assurer d'une bonne évolution future (ex : autour de la basilique, dans les espaces ouverts des fonds de vallée et des piémonts).

- Les secteurs forestiers des plateaux : envisager l'exclusion totale de la forêt domaniale de Fereys au sud de la vallée du Vair (ONF généralement peu favorable aux classements en site). Les forêts publiques situées en bordures des vallées ne sont pas domaniales.

Dans les deux secteurs : s'appuyer sur les limites de forêts publiques qui, a priori, devraient être gérées durablement.

- Les limites sur les plateaux à ajuster.

Cas des carrières et autres installations classées:

(voir repérage en annexe 3)

- Intégrer les anciennes carrières dans le périmètre de classement, elles évoquent l'histoire humaine du secteur et participent à la diversité des paysages en résonance avec le sous-sol spécifique du site.

- Pour les carrières et les installations classées en activités : le classement peut aider à maîtriser l'évolution de ces paysages, à améliorer les projets de remise en état et à cadrer les éventuels projets d'extension, notamment en **développant un volet spécifique dans le plan de gestion** accompagnant la démarche de classement, à réaliser en concertation avec les établissements exploitants, respectant le cadre des autorisations actuellement délivrées.

Carrières concernées : Launot (Com. de Coussey et de Sionne), de Domremy et d'Attigneville.

Installations classées concernées : Chatenet (Com. de Barville) et Hannecha (Com. de Soulosse).

À défaut il faudra s'orienter sur un périmètre d'inscription.

Cas du château de Boulémont :

L'ensemble constitué par le château, ses jardins et son parc agricole et forestier recouvrant tout le faciès nord de la butte de Boulémont est une pièce essentielle pour la qualité paysagère de la vallée de la Meuse. Aujourd'hui, seul, le château et une partie de ses jardins fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques. Il est logique que l'ensemble du domaine soit inclus entièrement dans le périmètre de classement.

Le propriétaire a fait une demande d'extension de protection MH pour y intégrer la terrasse.

La meilleure alternative consiste à classer le château et l'ensemble de son domaine (jardins et parc agricole et forestier historique) au titre des Monuments Historiques.

Dans tous les cas, le périmètre de classement au titre des sites se positionnera en continuité du périmètre MH.

• Étape 1 : esquisse préalable d'un périmètre

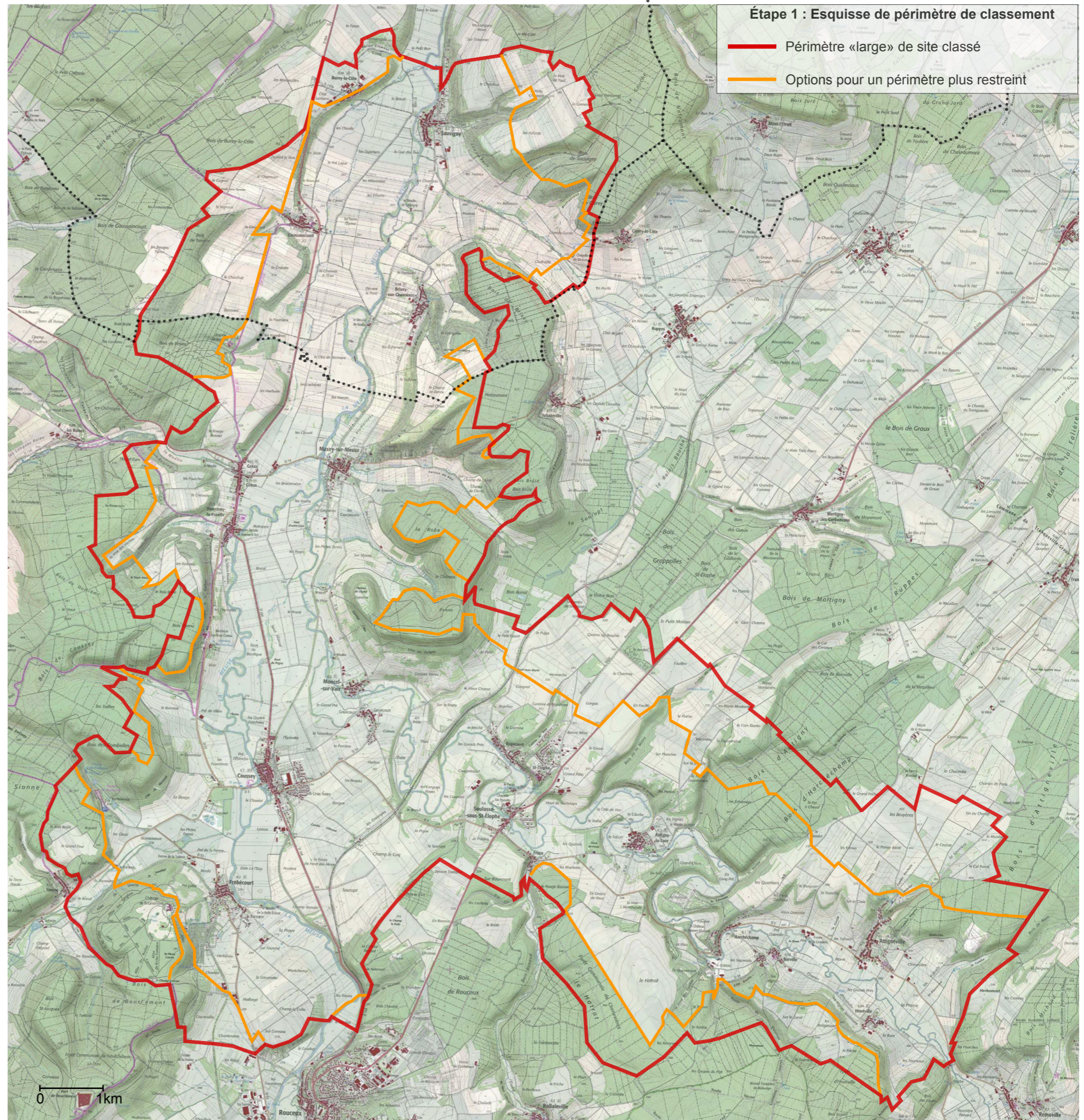
À partir des principes édictés précédemment et de l'analyse des grands points de vue (chapitres 3.1.2 et 3.2.2), deux hypothèses ont émergé (carte ci-contre):

- une hypothèse «large», qui recouvre les hauts des côtes et coteaux des deux vallées (tracé en rouge);
- une hypothèse plus restreinte qui s'appuie plutôt sur les lignes de basculement intermédiaires des côtes et coteaux (tracé en orange).

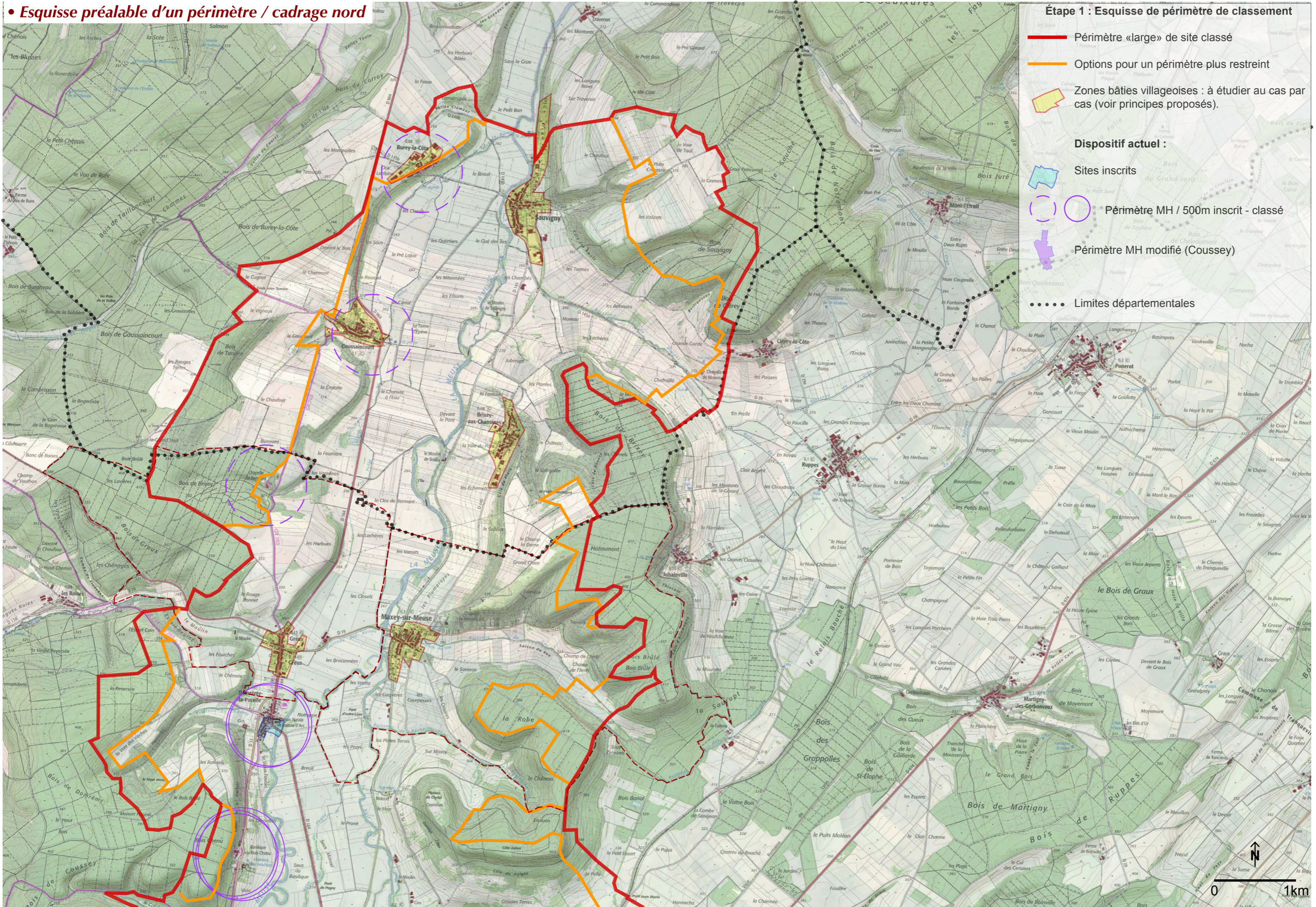
C'est la carte figurant dans les deux pages suivantes qui a été soumise au débat du Comité de Pilotage n°3 (au 1/25000ème) et a fait l'objet d'ajustements en atelier. Sur cette carte figurent les protections Sites inscrits et MH actuellement en vigueur, et les villages ont fait l'objet d'un «pastillage» de principe pour une approche à faire au cas par cas.



CoPil 3/ Atelier de travail sur le périmètre de classement, Autigny-la-Tour, décembre 2017.



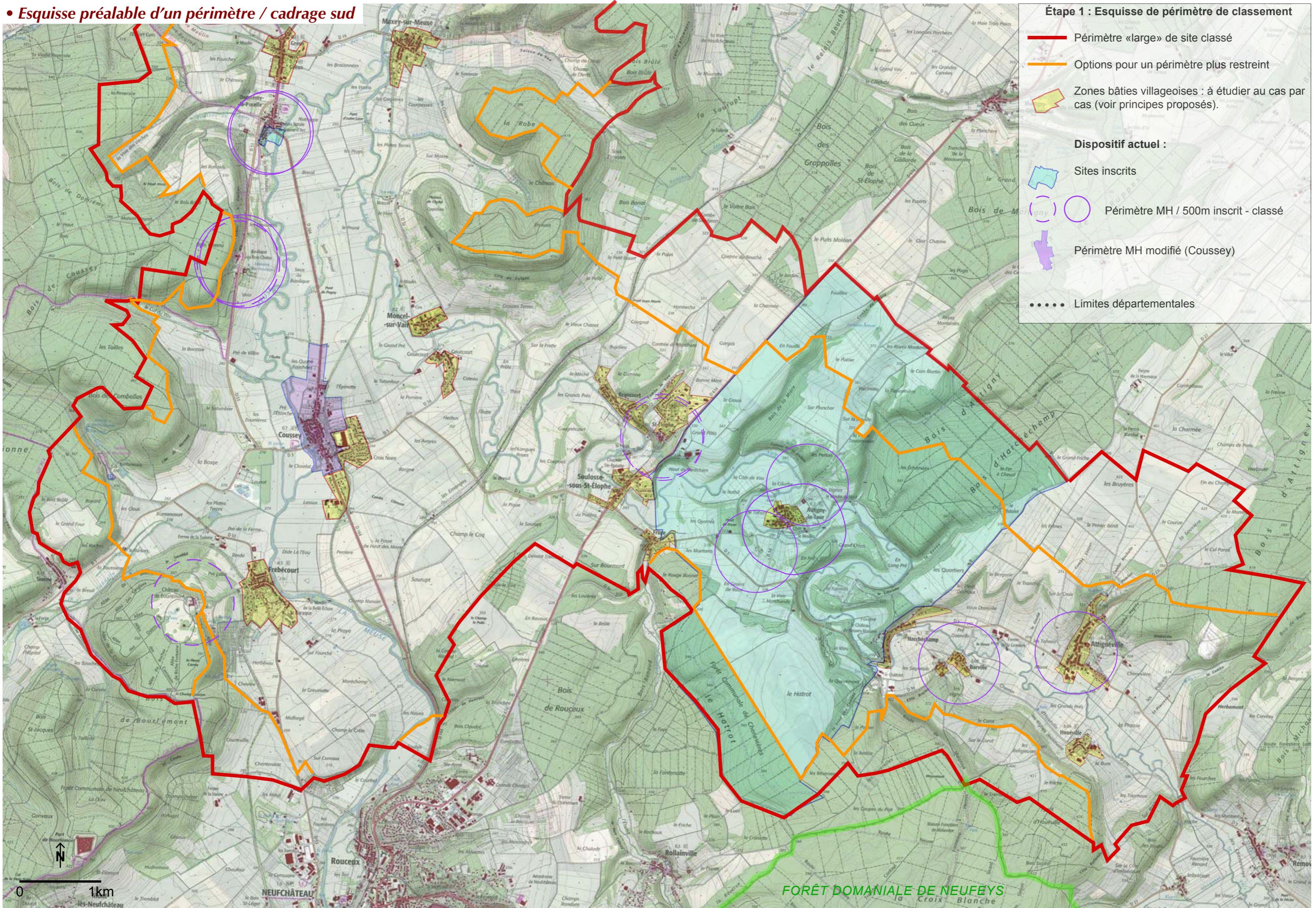
• **Esquisse préalable d'un périmètre / cadrage nord**



Étape 1 : Esquisse de périmètre de classement

- Périmètre «large» de site classé
- Options pour un périmètre plus restreint
- Zones bâties villageoises : à étudier au cas par cas (voir principes proposés).
- Dispositif actuel :**
- Sites inscrits
- Périmètre MH / 500m inscrit - classé
- Périmètre MH modifié (Coussey)
- Limites départementales

• **Esquisse préalable d'un périmètre / cadrage sud**



Étape 1 : Esquisse de périmètre de classement

- Périmètre «large» de site classé
- Options pour un périmètre plus restreint
- Zones bâties villageoises : à étudier au cas par cas (voir principes proposés).

Dispositif actuel :

- Sites inscrits
- Périmètre MH / 500m inscrit - classé
- Périmètre MH modifié (Coussey)
- Limites départementales

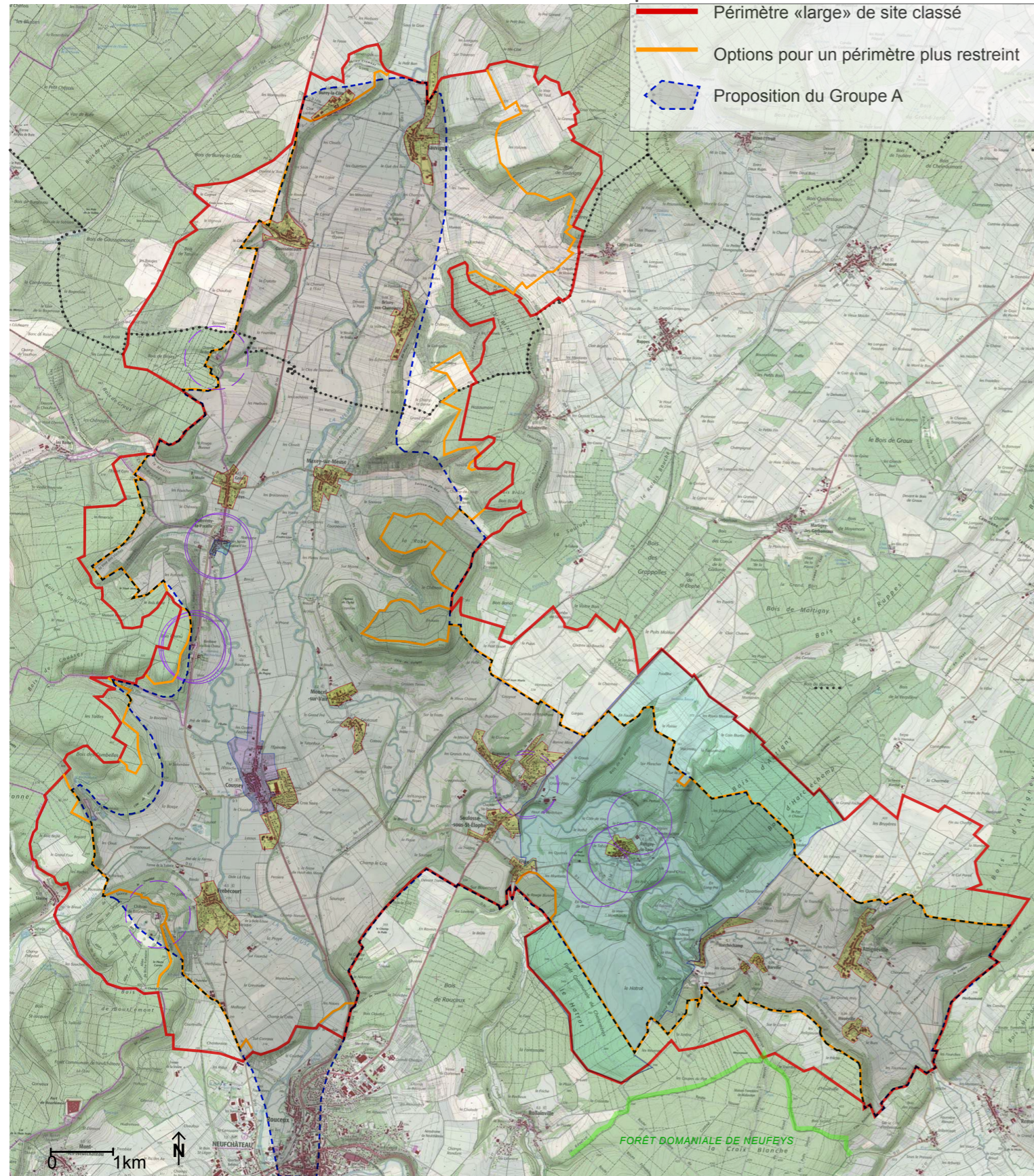
• Étape 2 : propositions d'ajustement de l'esquisse / restitution des groupes d'atelier

Les contenus de l'atelier sont restitués en annexe. Les cartes suivantes reprennent les propositions de périmètre de chaque groupe avec leurs commentaires.

Groupe A

«Le périmètre doit être ajusté de manière à harmoniser l'ensemble.»

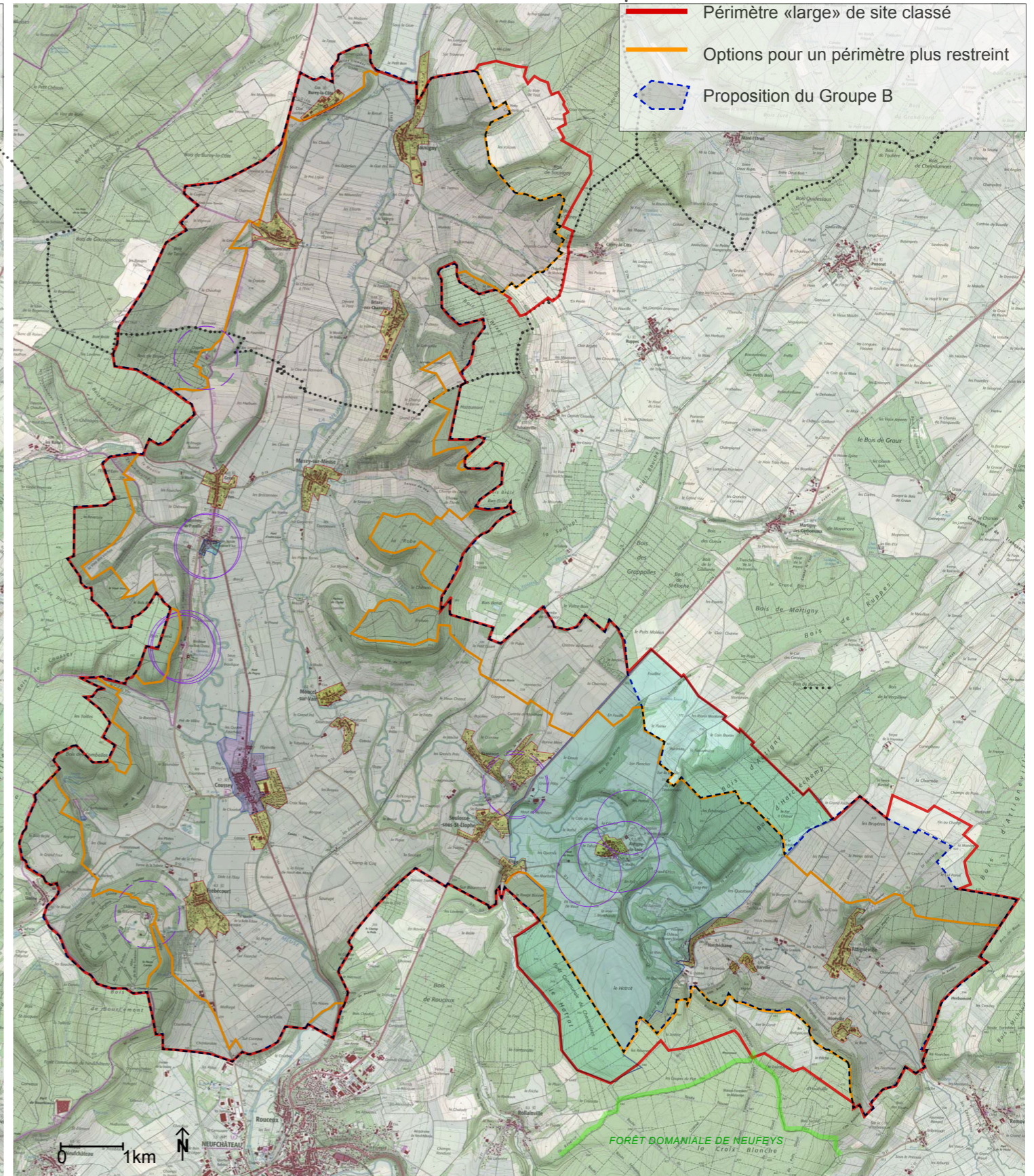
Sur la carte : le périmètre a été ajusté approximativement sur le périmètre proposé en orange en retirant le haut de coteau boisé le long de la vallée du Vair mais en y intégrant le haut du plateau de Moncel (côte Saint-Julien et la Robe) et le «Rouge Bonnet» au sud-ouest d'Autigny.



Groupe B

«Éliminer ce qui est au-delà des lignes de crêtes, notamment les parties de plateaux non-visibles depuis les fonds de vallées.»

Sur la carte : le périmètre a été ajusté approximativement sur le périmètre proposé en rouge sauf à l'ouest de Sauvigny où le tracé reprend le contour orange ainsi qu'au nord et au sud d'Autigny-Harchéchamps-Barville.



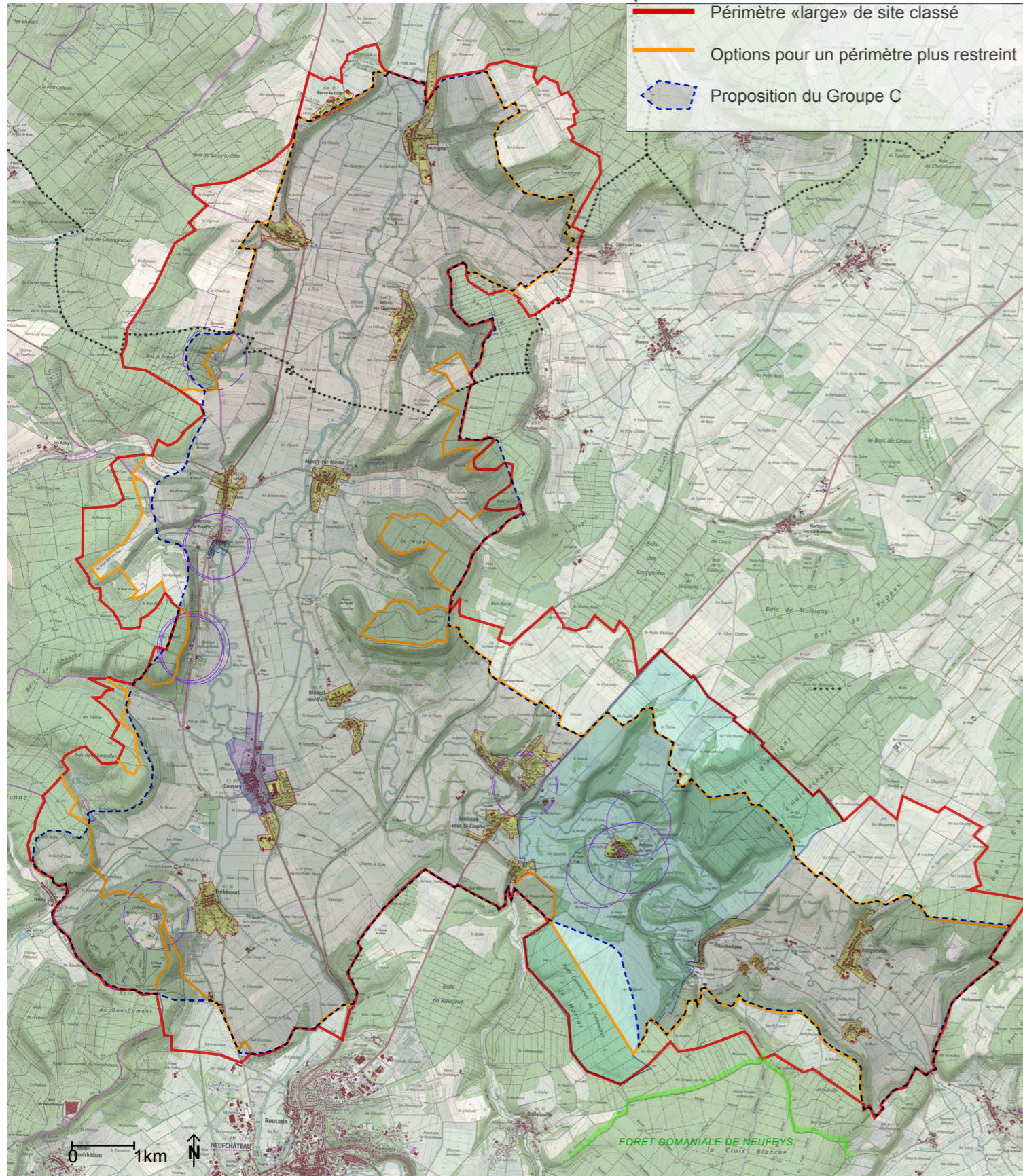
Groupe C

Vallée de la Meuse : « considérer les limites visuelles depuis le fond de vallée, intégrer la butte de Bourlémont dans son intégralité, GR714 à prendre en compte. »

Sur la carte : le périmètre a été ajusté approximativement sur le tracé proposé en orange sauf en rive ouest où il s'appuie plutôt sur les limites plus restreintes (limites basses des boisements intermédiaires des coteaux). Mais il intègre aussi le haut du plateau de Moncel-sur-Vair (côte Saint-Julien et la Robe), la butte de Bourlémont et le secteur du Grand Four (Sionne).

Vallée du Vair: Périmètre de site inscrit sur les parties de plateaux à ramener sur un périmètre plus restreint : par exemple, au sud d'Autigny, ne pas mettre le haut du Hatrot.

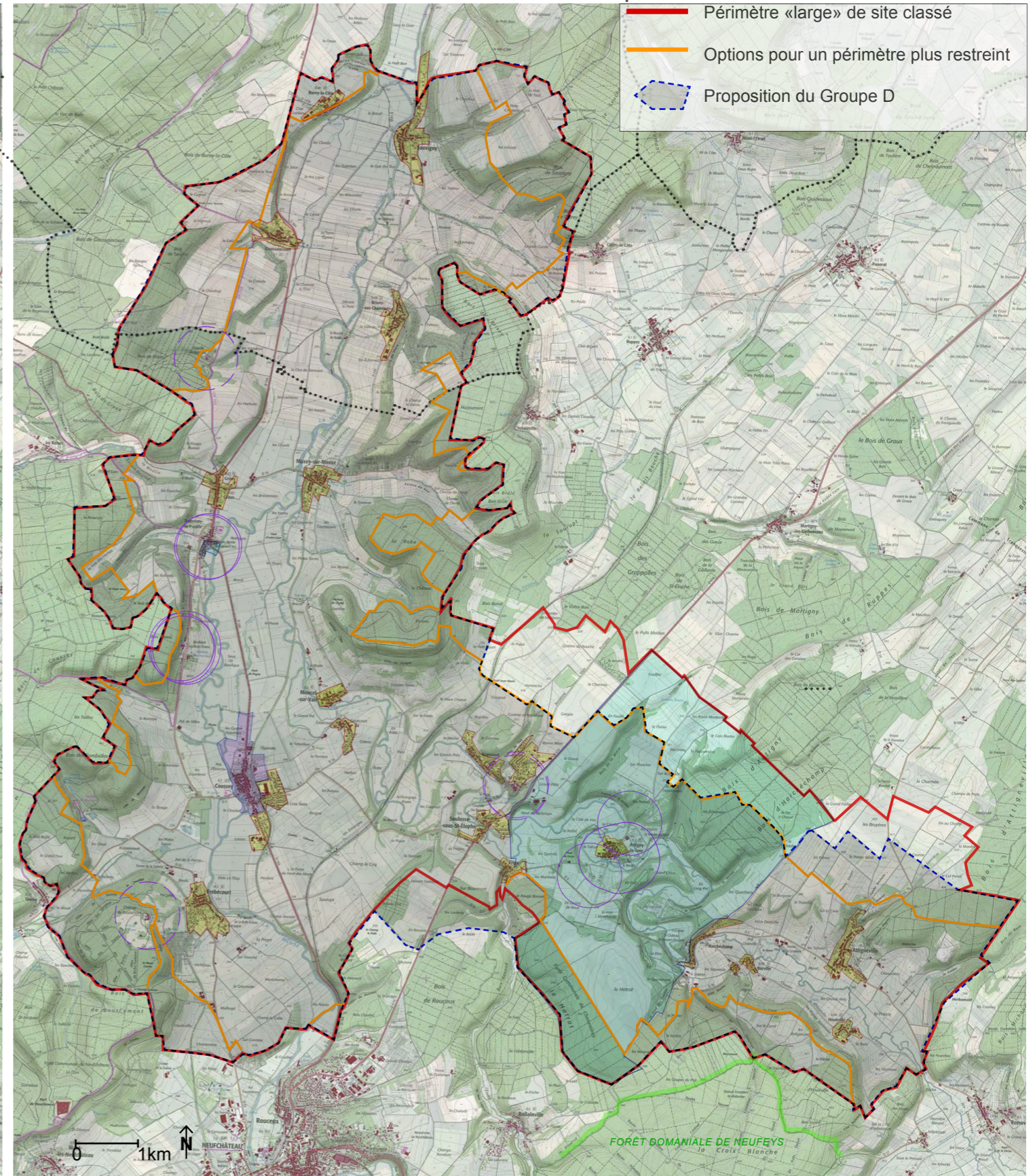
Sur la carte : le périmètre a été ajusté approximativement sur le périmètre proposé en orange sauf au sud d'Autigny où il exclue le flanc sud du Hatrot.



Groupe D

«Périmètre à limiter sur Soulosse, idem à Attigneville mais à élargir ailleurs, en considérant la limite supérieure des zones boisées, pour limiter les installations au-delà comme les éoliennes.»

Sur la carte, le périmètre a été ajusté approximativement sur le périmètre proposé en rouge avec des réserves sur les secteurs au nord de la vallée du Vair, où le périmètre se calerait plutôt sur le tracé en orange ou entre les tracés orange et rouge.



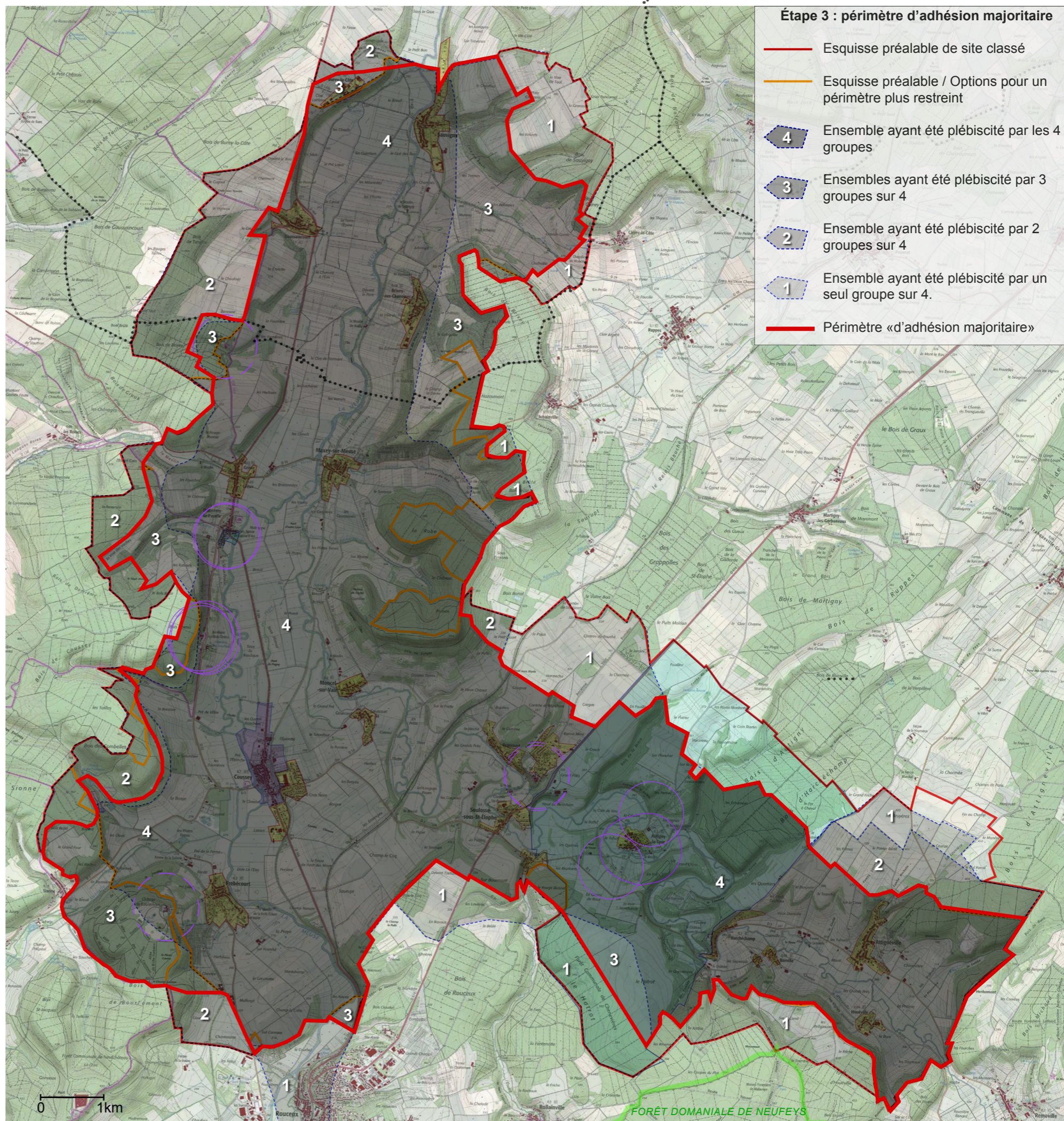
• **Étape 3 : recherche d'un périmètre «d'adhésion majoritaire» :**

Principe proposé : ajuster le périmètre sur les zones ayant été proposées au classement par au moins 3 groupes sur 4.

Ce périmètre exclut une partie des «Hauts» des communes, notamment une grande partie des bois et forêts des plateaux, en s'appuyant sur leurs lisières, sauf trois secteurs majeurs :

- le secteur de la Côte Julien et de la Robe, dominant la confluence des deux vallées (comprenant le site de l'Oppidum de Châtel et le point haut de l'aire d'étude),
- l'est du plateau de Beauregard
- l'ensemble de la butte du château de Bourlémont.

Il conforte aussi les limites du site classé positionnées en amont (sud-est et sud-ouest) et en aval (nord), nécessitant une adhésion des communes concernées : Sionne, Attigneville, Houéville, Goussaincourt, Brixey-aux-Chanoines, Burey-la-Côte et Sauvigny, n'ayant pas encore participé aux réflexions préalables dans le cadre de la présente étude.



• Étape 4 : vérifications de certains secteurs

Le périmètre d'adhésion (étape 3) exclut certains secteurs ouverts de hauts de côtes ou coteaux, qui ont été identifiés depuis les points de vue majeurs étudiés, notamment :

- Secteurs d'Hannecha - la Charmée, au nord de Soulosse (A)
- Secteurs du Poirier Bénit, au nord d'Attigneville (B)
- Secteurs de la Crotonne à l'ouest de Goussaincourt (C)
- Secteurs du Chauffour, à l'est de Sauvigny (D).

Ces secteurs, apparaissent «sensibles» parce qu'ils offrent des séquences de paysages ouverts sur les parties hautes des côtes de la vallées de la Meuse ou des coteau de la vallée du Vair qui sont visibles depuis les points de vue majeurs des vallées de la Meuse et du Vair. Ils sont en position «écran» du site classé.

Les enjeux spécifiques sont les suivants :

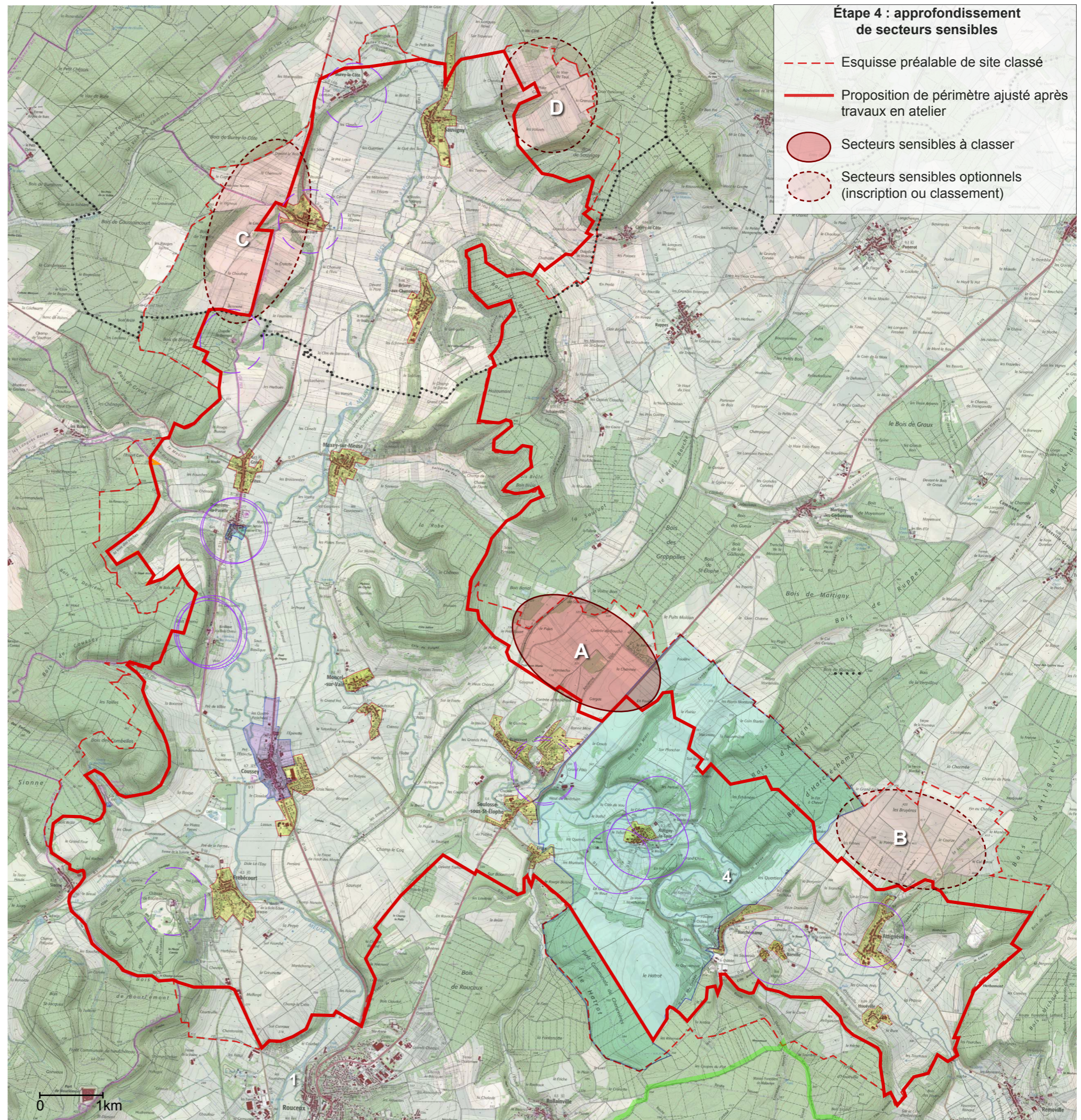
- Le secteur des «Hauts» de Soulosse autour d'Hannecha / la Charmée (repérage A) présente des enjeux très importants pour la cohérence du site à classer pour de multiples raisons, et notamment :

- son ouverture visuelle;
- les magnifiques points de vue qu'il propose sur la rencontre des deux vallées, - son vis-à-vis important qu'il présente avec la côte de Dulgny, mais aussi avec Boulémont (cf. Chap. 3.2.2 / Point de vue J).

De plus, la voie romaine qui le traverse constitue un ensemble remarquable des paysages de Soulosse (importante levée de terre, double ligne arborée, nombreuses échappées visuelles remarquables...).

Enfin, il est également traversé par la RD674, voie très fréquentée, avec une aire d'arrêt offrant une belle vue sur la plaine de confluence et sur le coteau de Dulgny.

- Les secteurs des «Hauts» d'Attigneville (secteur du Poirier Bénit / repérage B), **de Goussaincourt** (secteur de la Crotonne / repérage C) **et de Sauvigny** (secteur du Chauffour / repérage D) présentent des sensibilités paysagères en raison du caractère ouvert de leur paysage et de leur position en hauteur générant des perceptions très lointaines. Ce secteurs nécessitent un approfondissement en concertation avec les communes concernées.



• Proposition finale du périmètre de classement :

La proposition finale est donc établie sur la base du périmètre d'adhésion proposé en étape 3 avec les réajustements suivants :

- Le secteur d'Hannecha - La Charmée, au nord de Soulosse, est réintégré dans le périmètre de classement en raison des enjeux très forts évoqués en étape 4.

- Trois autres secteurs sont proposés en option : ces secteurs devront faire l'objet de rediscussions, notamment avec les communes concernées qui n'ont pas participé aux réflexions.

Ils méritent d'être classés également pour un souci de cohérence de l'ensemble du périmètre de classement.

La solution proposée est de les mettre dans un périmètre optionnel d'inscription ou de classement.

Surfaces estimées : 9735 ha (y compris séquence de bâtis villageois)
Option 1 / les hauts de Goussaincourt : 246 ha
Option 2 / les Hauts de Sauvigny: 150 ha
Option 3 / les Hauts d'Attigneville : 240 ha
Séquences de bâti villageois : 430 ha

Communes concernées :

Du nord au sud :

- Burey-la-Côte (département de la Meuse)
- Sauvigny (département de la Meuse)
- Goussaincourt (département de la Meuse)
- Brixey-aux Chanoines (département de la Meuse)
- Greux
- Domremy-la-Pucelle
- Maxey-sur-Meuse
- Moncel-sur-Vair
- Coussey
- Frébécourt
- Sionne
- Neufchâteau
- Soulosse-sous-Saint-Eloph
- Autigny-la-Tour
- Harchéchamp
- Barville
- Attigneville
- Houéville

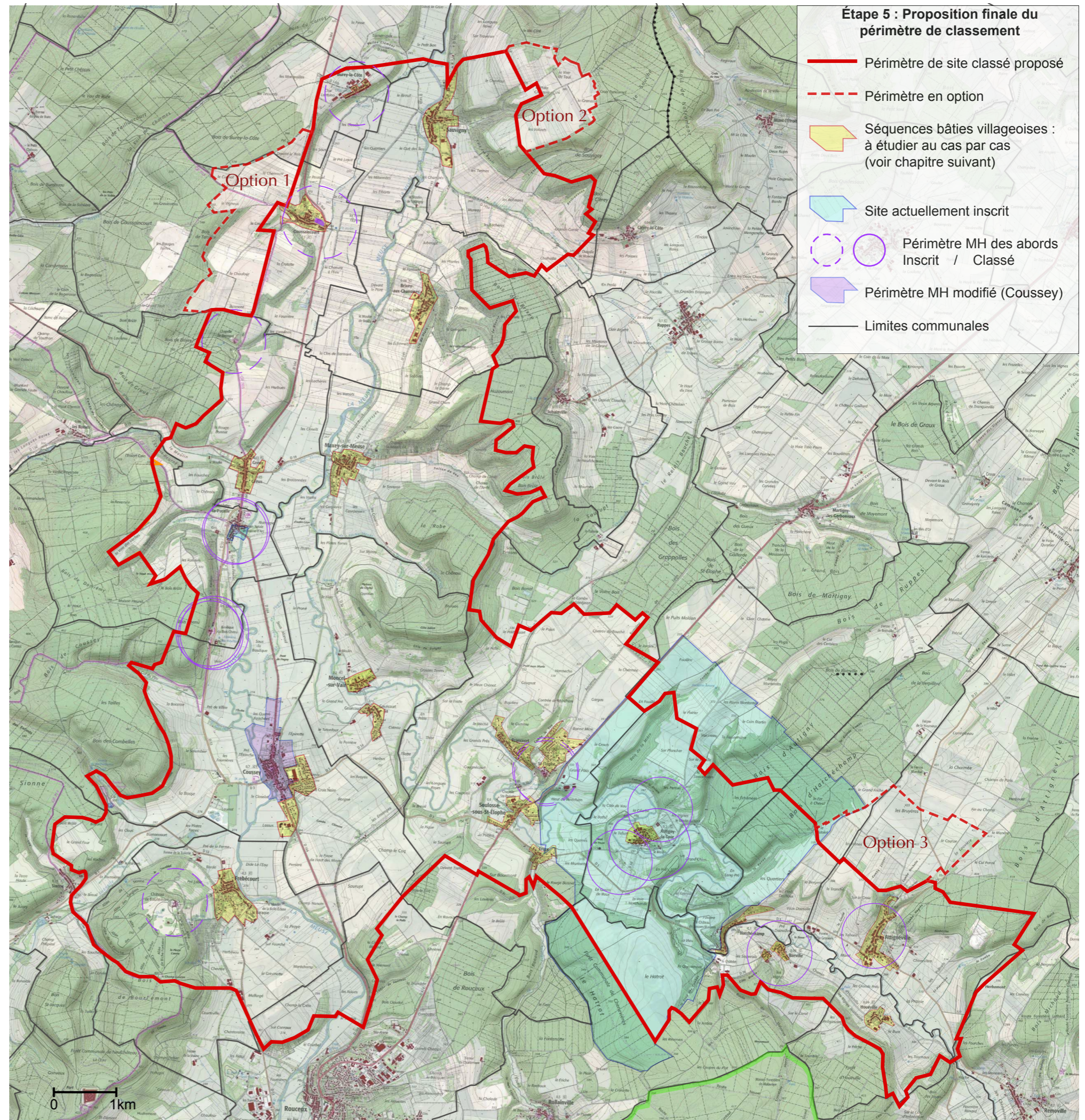
Devenir des sites actuellement inscrits lors du classement :

Les deux sites actuellement inscrits devront être désinscrits lors de la procédure de classement (voir chapitre 4.4).

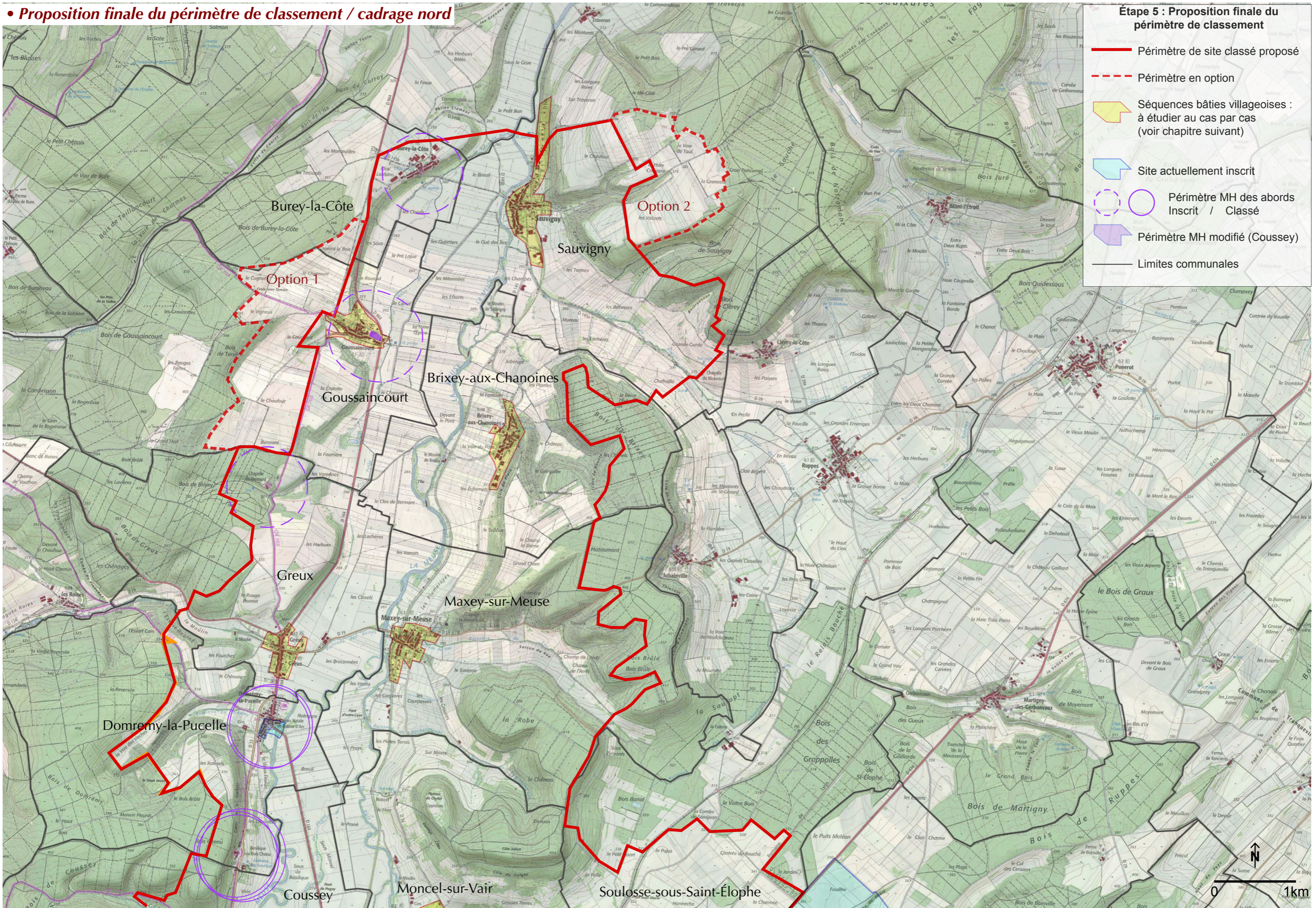
Le site inscrit de la Maison Natale de Jeanne d'Arc et ses abords sera complètement désinscrit.

Dans le cas du site inscrit de la vallée du Vair, la proposition de classement ne recouvre pas totalement le périmètre du site actuellement inscrit : les parties au contact des plateaux au nord d'Autigny-la-Tour et au sud-ouest de Barville ne bénéficieront plus de protection au titre des sites. Ces parties sont partiellement boisées. Les zones de paysages ouverts présentent des enjeux modérés de vis-à-vis depuis les coteaux opposés.

L'hypothèse de désinscription devra être étudiée plus finement lors de la démarche de classement (affinement du périmètre à la parcelle) en évaluant bien la notion de mise en cohérence de l'ensemble des hauts de côtes et coteau du futur site classé. Une hypothèse pourrait être de maintenir un site inscrit «écran» sur les sites les plus sensibles jouxtant le site classé.



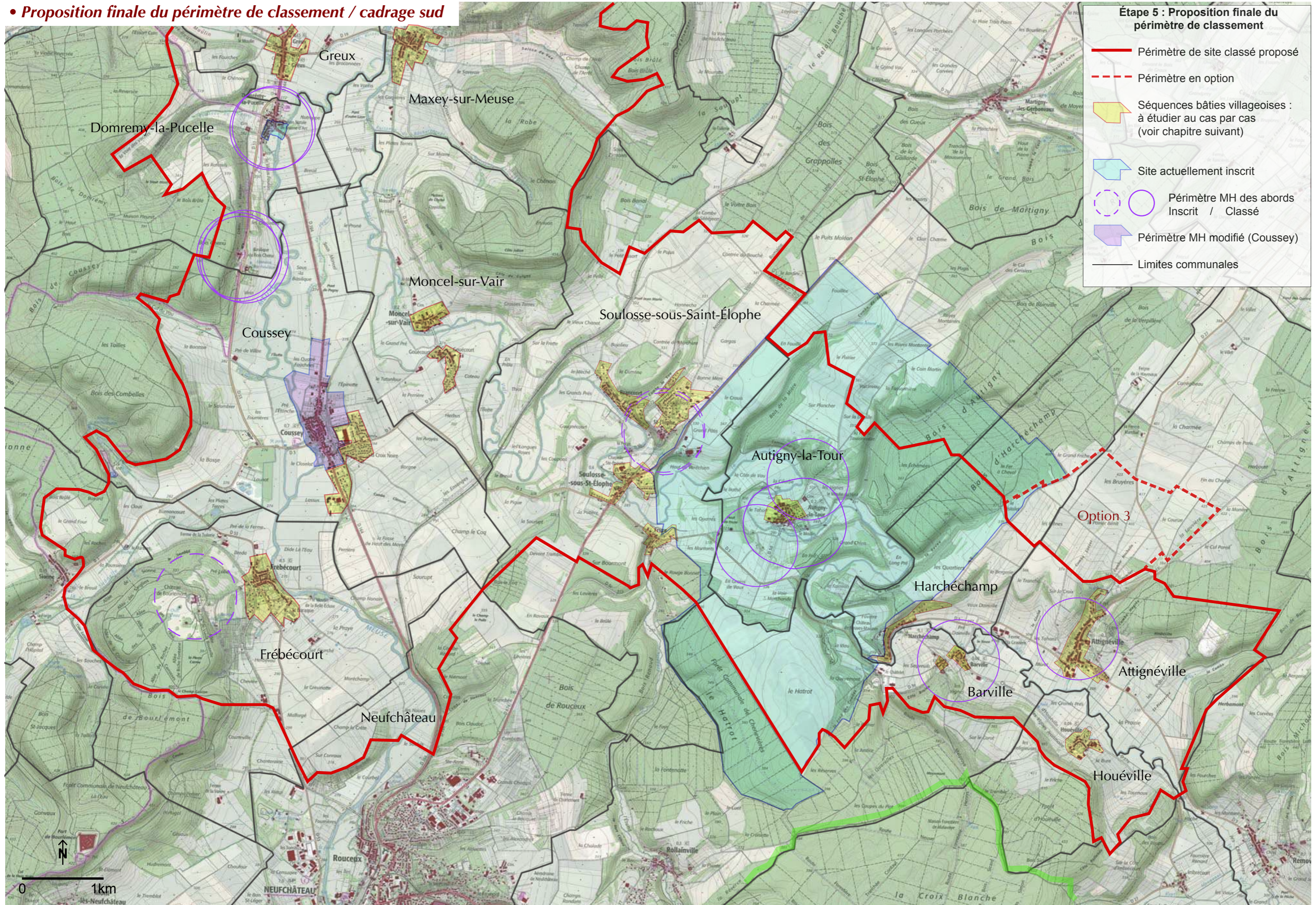
• Proposition finale du périmètre de classement / cadrage nord



Étape 5 : Proposition finale du périmètre de classement

- Périmètre de site classé proposé
- - - Périmètre en option
- Séquences bâties villageoises : à étudier au cas par cas (voir chapitre suivant)
- Site actuellement inscrit
- Périmètre MH des abords Inscrit / Classé
- Périmètre MH modifié (Coussey)
- Limites communales

• Proposition finale du périmètre de classement / cadrage sud



Étape 5 : Proposition finale du périmètre de classement

- Périmètre de site classé proposé
- - - Périmètre en option
- ▭ Séquences bâties villageoises : à étudier au cas par cas (voir chapitre suivant)
- ▭ Site actuellement inscrit
- Périmètre MH des abords Inscrit / Classé
- ▭ Périmètre MH modifié (Coussey)
- Limites communales

4.4. SCENARIOS POUR LES VILLAGES : PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

• Cas des séquences de bâti villageois les plus remarquables, concerné par des périmètres de classement au titre des Monuments Historiques :

- Abords de la maison natale de Jeanne d'Arc à Domremy, actuellement en site inscrit (voir zoom page 122):

Cet ensemble devrait logiquement faire partie du site classé.

Mais il bénéficie actuellement de protections au titre des Monuments Historiques :

- périmètre de 500m des abords de la Maison Natale de Jeanne d'Arc,
- périmètre de 500m des abords de l'église.

Un périmètre adapté des abords pourrait donc être établi autour des deux édifices. Dans ce cas, la délimitation de cette zone, exclue du site classé sera définie en fonction des enjeux de covisibilité avec le Monument d'une part mais aussi des enjeux de cohérence paysagère motivant le classement d'autre part..

- Village et château d'Autigny-la-Tour et abords, actuellement en site inscrit (voir zoom page 124):

Cet ensemble pourra, comme pour Domremy, faire l'objet d'un périmètre adapté des abords du château classé Monument Historique.

Dans ce cas, cette zone sera exclue du site classé.

• Cas des autres séquences de bâti villageois les plus remarquables :

- Village de Goussaincourt (départ. de la Meuse) (voir zoom page 126 :

Ce village offre des scènes paysagères remarquables et mérite le classement pour la qualité de son architecture rurale et pour la richesse paysagère de ses abords :

- silhouette perçue dans sa couronne verte depuis la vallée de la Meuse,
- fenêtres visuelles sur la vallée
- paysages intérieurs du village : rues, jardins, venelles et tout les dispositifs de rapport à l'eau : fontaines, noues maçonnées, fossés...

NB : aujourd'hui, le château fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques, dont le périmètre de 500m ne recouvre pas entièrement le village et ses abords. Le périmètre de classement doit inclure tout cet ensemble.

- Village de Burey-la-Côte (départ. de la Meuse) (voir zoom page 127):

La façade sur la vallée (1er rang bâti, rive sud de la route), constitue le fond de scènes des grandes perspectives de la vallée de la Meuse. Elle mérite d'être classée.

NB : Aujourd'hui, l'église fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques, dont le périmètre de 500m recouvre pratiquement l'ensemble du village, mais ne protège ces abords que dans le cadre de la covisibilité avec le monument.

- Séquences bâties en alignement le long de la Meuse ou du Vair

Certaines de ces séquences bâties méritent d'être intégrées dans le périmètre de classement des vallées car elles constituent des scènes paysagères remarquables, très pittoresques, récurrentes pour la Meuse et pour le Vair.

Sont susceptible d'être dans ce cas les façades sur les rivières Meuse ou Vair de :

Harchéchamp, Barville, Brancourt (Soullosse), Frébécourt, Gouécourt et Moncel-sur-Vair, Maxey-sur-Meuse, Coussey (qui bénéficie partiellement du périmètre adapté de protection de l'église).

• Cas des autres séquences de bâti villageois :

Il est proposé sur ces séquences, une inscription au titre des sites, qui permet d'assurer une veille paysagère, l'objectif étant de maintenir la qualité des silhouettes villageoises.

Dans tous les cas il est souhaitable de proposer également des dispositifs dans le PLUi (en cours), avec des modalités de préservation et de mise en valeur. Cela peut se traduire par :

- des données spécifiques dans le rapport de présentation, en complément du diagnostic patrimoine bâti déjà bien étayé, avec :

identification des points de vue majeurs du site remarquable des vallées de la Meuse et du Vair avec **repérage des silhouettes villageoises** participant fortement à la qualité des vues offertes,

- développement de l'enjeu des silhouettes à partir de quelques exemples analysés : perception (échelle, emprise et adaptation à la pente, tonalités d'ensemble, matériaux, épannelage...), enchaînement de la transition bourg-campagne, rôle des jardins et des vergers ainsi que des chemins de tour de village, nature des rapports aux cours d'eau, etc...




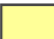
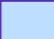

- un volet spécifique du PADD et une OAP allouée à cet enjeu, montrant des dispositifs-types pour valoriser les compositions actuelles, voire les améliorer, notamment dans la relation aux constructions récentes.





Le plan de gestion qui sera élaboré en même temps ou juste après le classement devra aider à la mise en oeuvre des grandes orientations édictées dans le PADD pour la valorisation du site classé.

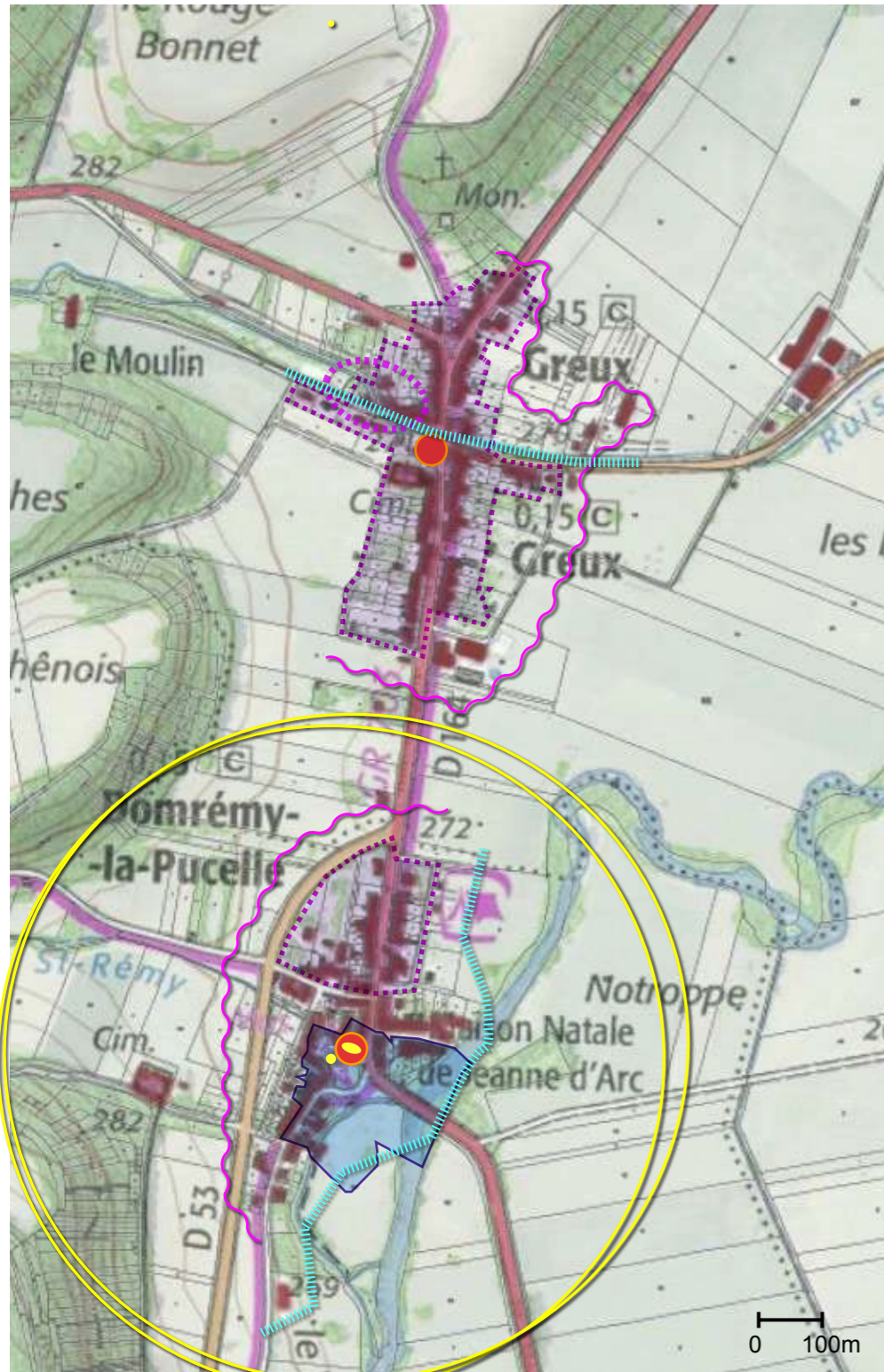
NB : Les planches suivantes proposent des scénarios pour chaque village, suivant les principes et recommandations précédemment édictés.

Il s'agit d'illustrations cartographiques d'orientations formelles possibles qui devront être mises au débat et affinées lorsque s'engagera la démarche de classement. Elle sont établies pour favoriser le débat et aider à la décision.

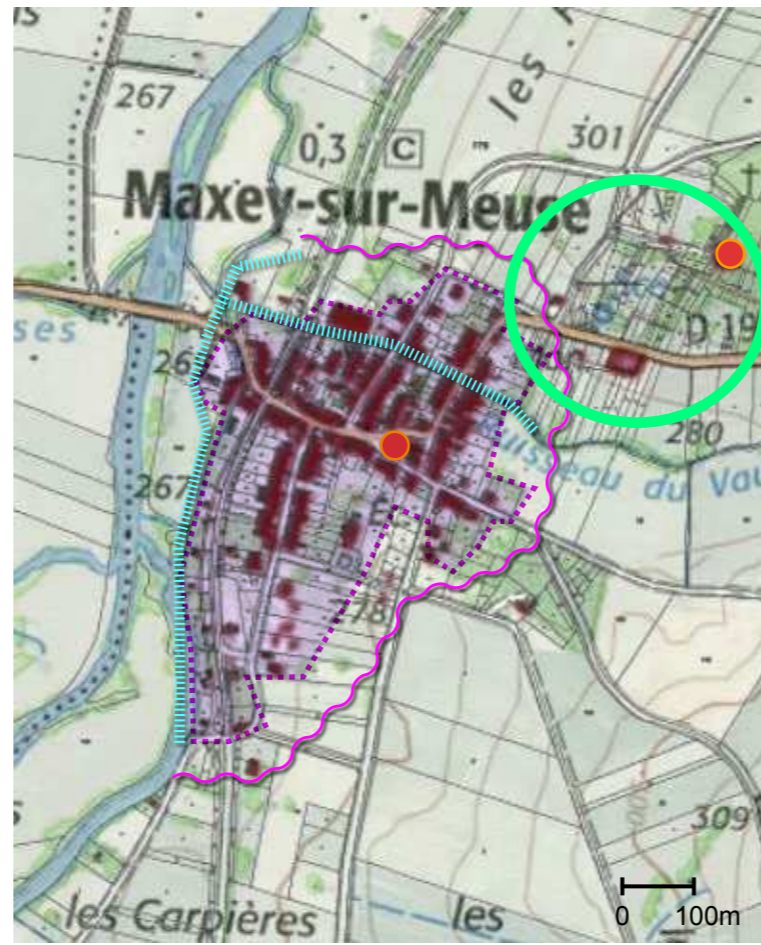
• **Principes et recommandations pour les communes de Greux, Domremy-la-Pucelle, Maxey-sur-Meuse et Coussey**

-  Église / édifice remarquable ordonnant les correspondances visuelles des vallées de la Meuse et du Vair
-  Édifice classé Monument Historique (périmètre de 500m)
-  Édifice inscrit Monument Historique (périmètre de 500m)
-  Périmètre adapté MH existant => À exclure du périmètre de classement
-  Site actuellement inscrit => désinscription en cas de superposition avec la zone de classement
-  Enveloppe bâtie villageoise exclue du site classé - à mettre en veille => site à inscrire ? + OAP à promulguer

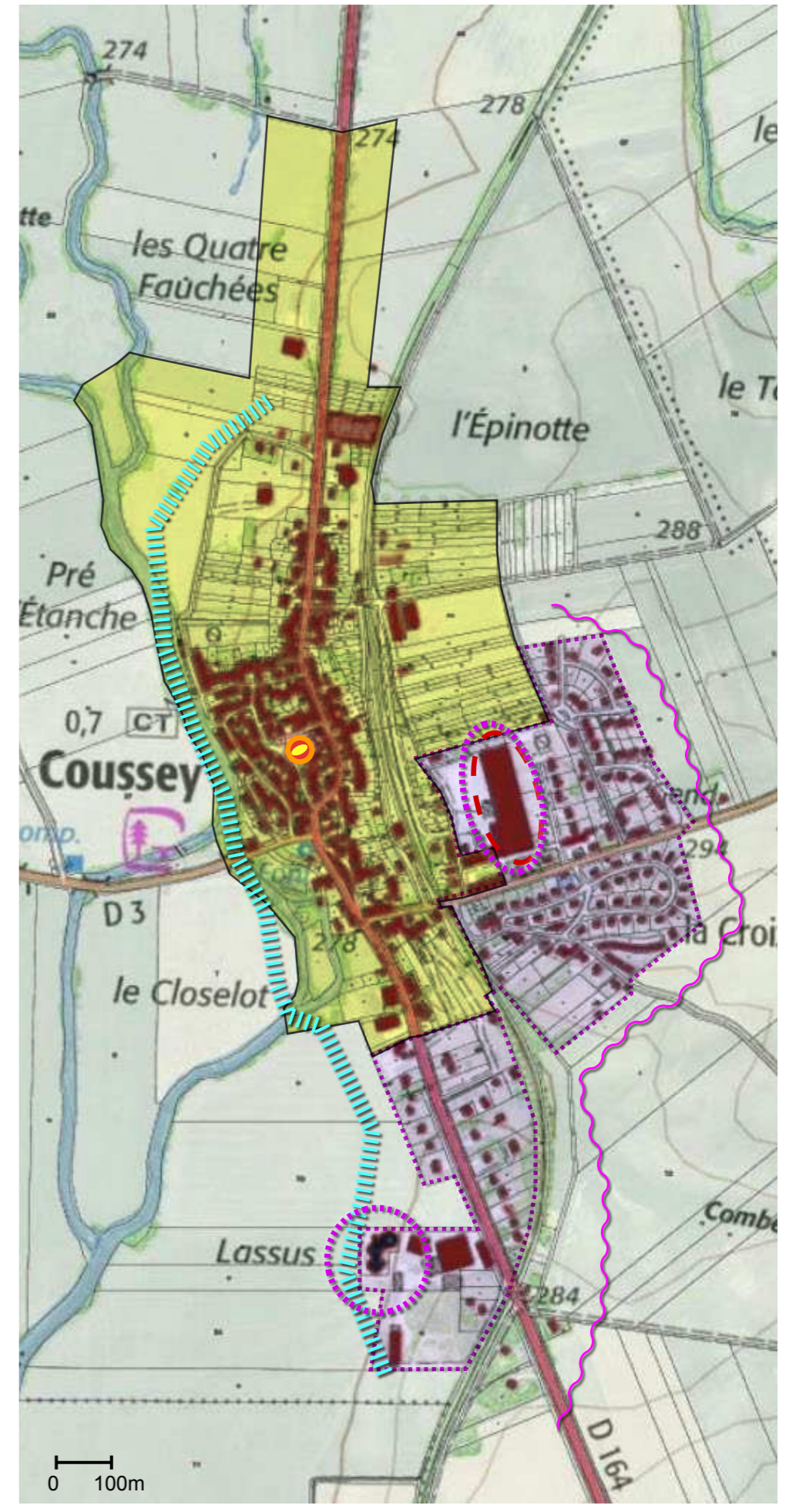
-  Séquence bâtie le long des cours d'eau à protéger, à valoriser à classer ou à mettre en veille + OAP à promulguer
-  Silhouette villageoise à valoriser / à mettre en veille => à inscrire + OAP à promulguer
-  Élément ou ensemble bâti pouvant présenter des impacts forts dans les grands panoramas de la vallée. à mettre en veille => site à inscrire ? + OAP à promulguer
-  Secteur de potagers et vergers à sauvegarder => site à classer ?



Greux et Domrémy - ech 1/10000e

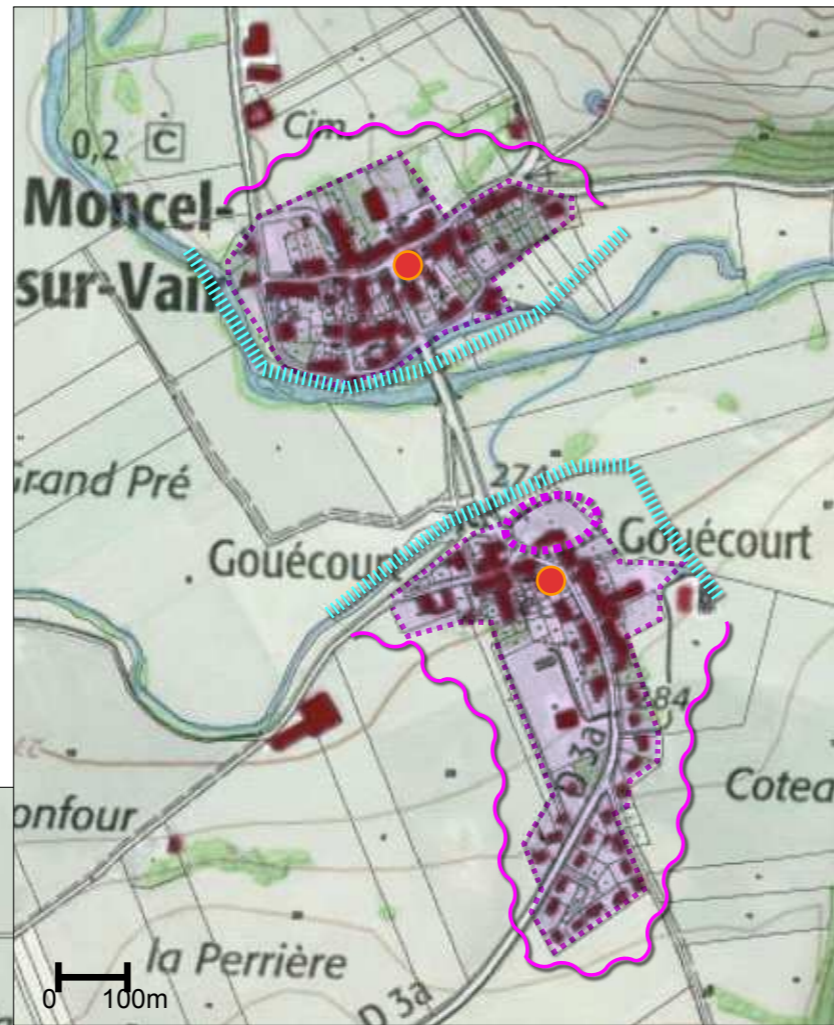


Maxey- ech 1/10000e



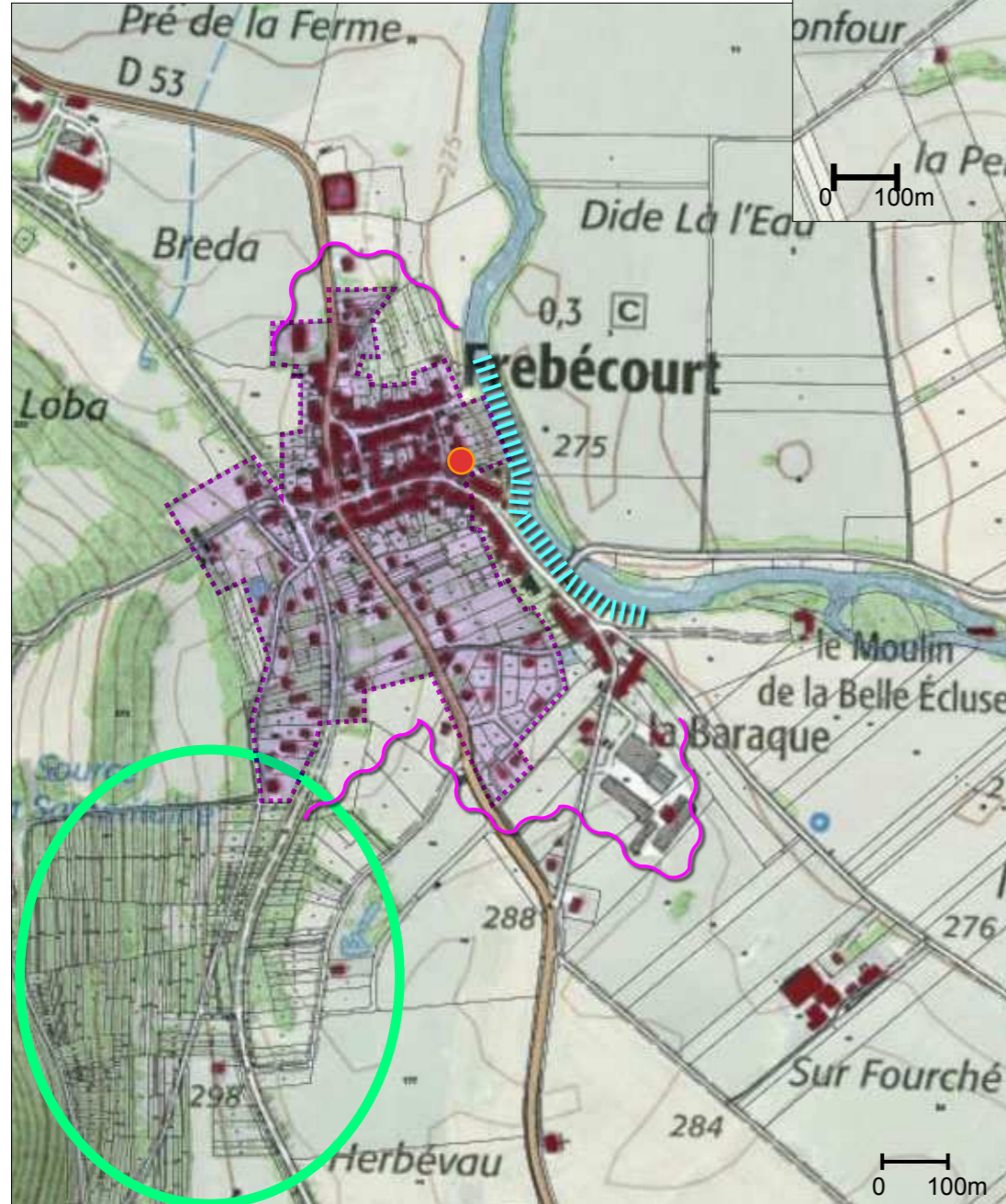
Coussey - ech 1/10000e

• **Principes et recommandations pour les communes de Frébécourt, Moncel-sur-Vair et Soulosse-sous-Saint-Éloph**

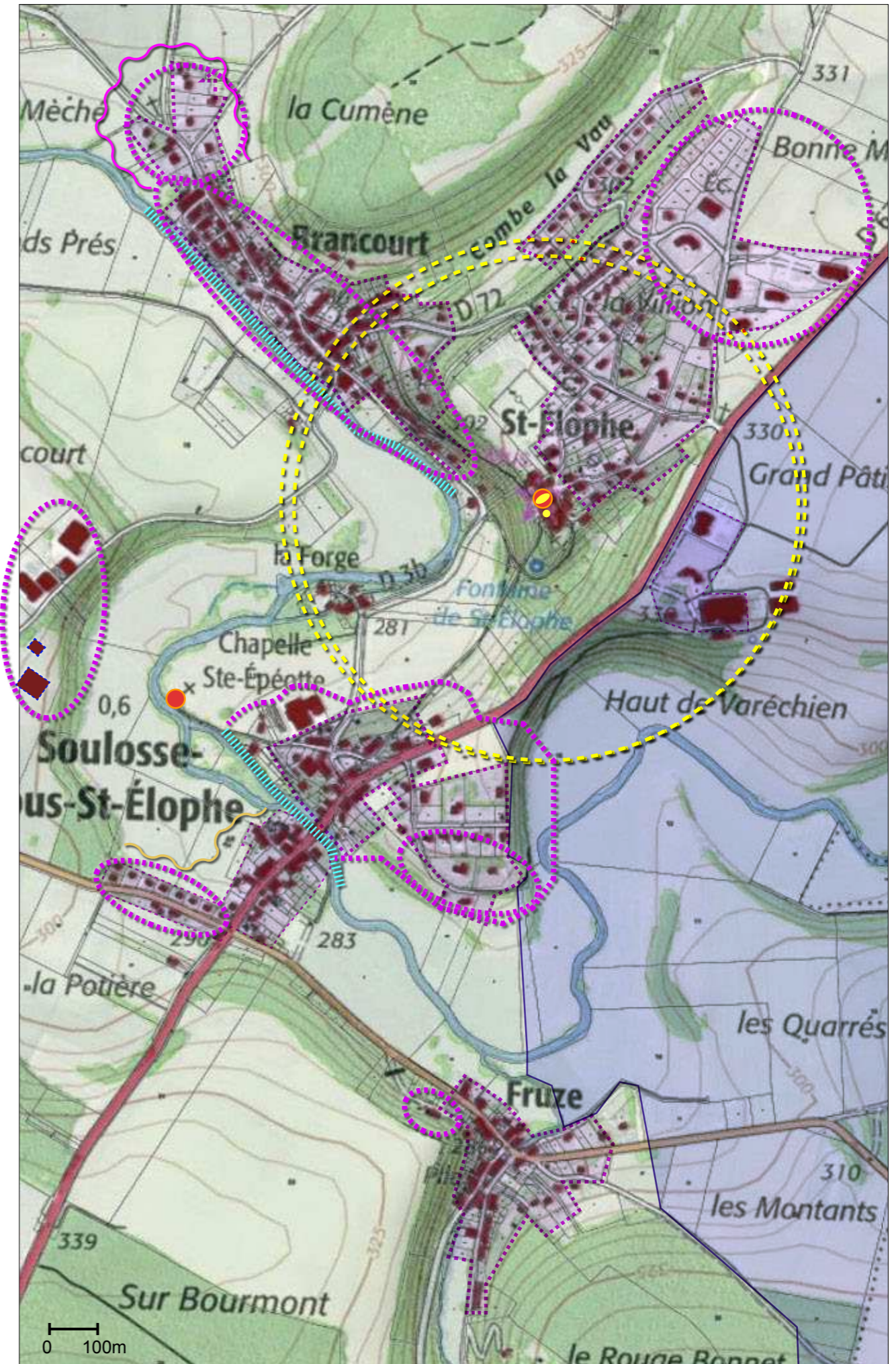


Moncel-sur-Vair- ech 1/10000e

Frébécourt - ech 1/10000e


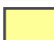










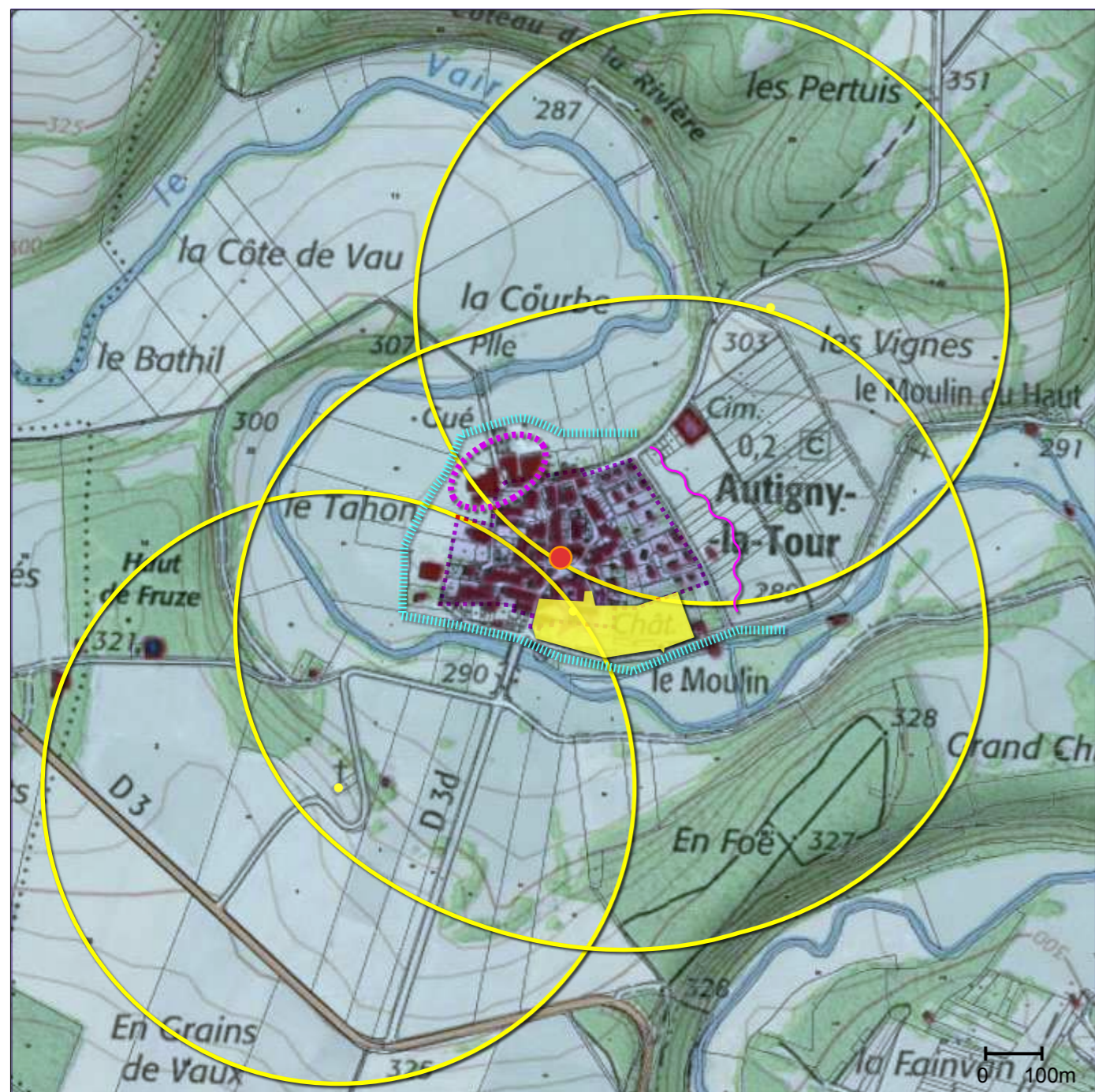
- Église / édifice remarquable ordonnant les correspondances visuelles des vallées de la Meuse et du Vair
- Édifice classé MH / inscrit MH (périmètre de 500m)
- Édifice classé MH / inscrit MH (périmètre de 500m)
- Périmètre adapté MH
=> À Exclure du périmètre de classement
- Site actuellement inscrit
=> à désinscrire en cas de superposition avec la zone de classement
- Enveloppe bâtie villageoise exclue du site classé - à mettre en veille
=> site à inscrire
- Séquence bâtie le long des cours d'eau à protéger, à valoriser - À METTRE EN VEILLE + OAP À PROMULGUER
- Silhouette villageoise à valoriser
À METTRE EN VEILLE + OAP À PROMULGUER
- Élément ou ensemble bâti pouvant présenter des impacts forts dans les grands panoramas de la vallée - à mettre en veille => SITE INSCRIT OU CLASSÉ ?
- Secteur de potagers et vergers à sauvegarder => SITE À CLASSER ?



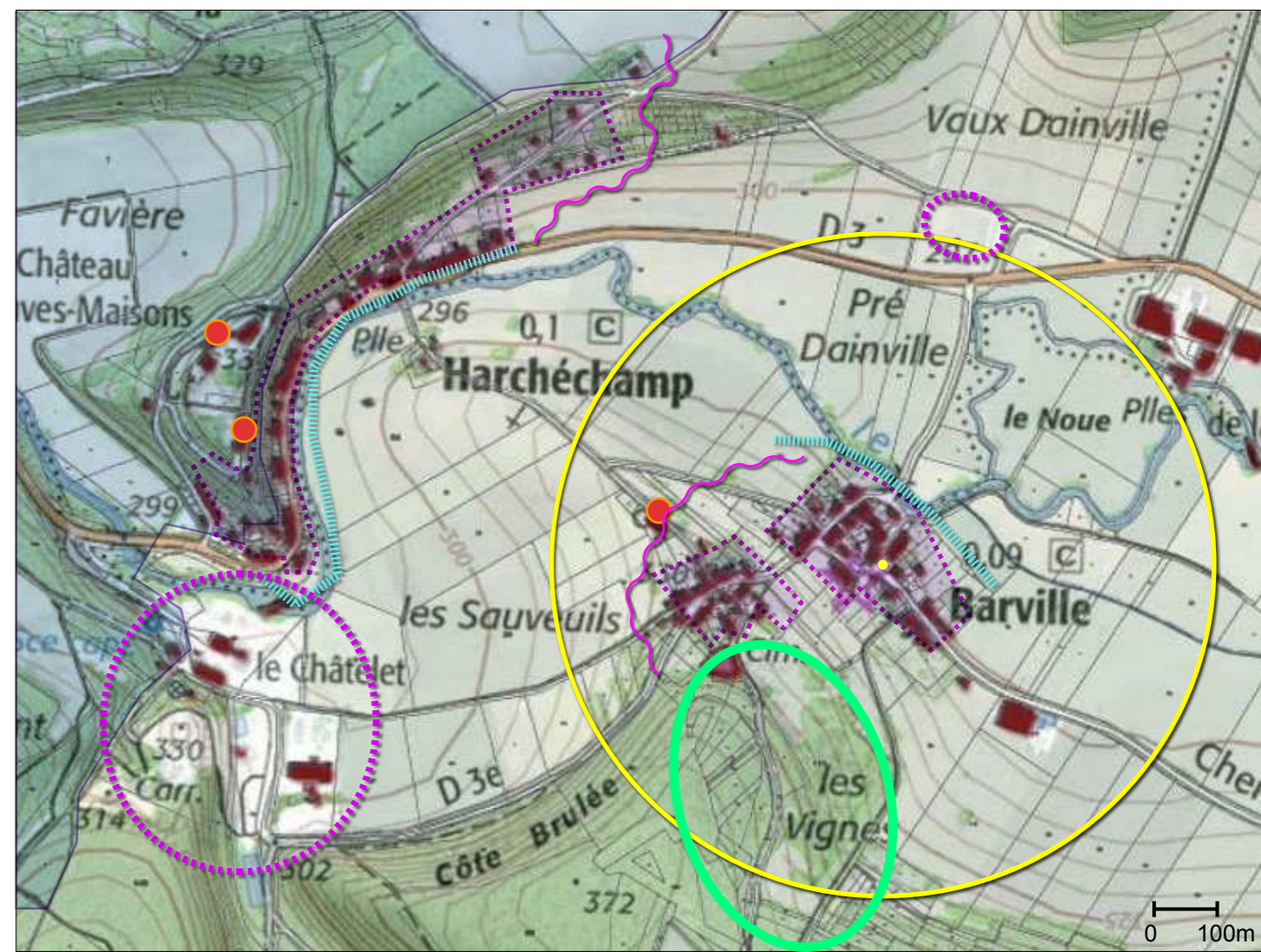
Soulosse -Saint-Éloph - ech 1/10000e

• **Principes et recommandations pour les communes d'Autigny-la-Tour, Hachéchamp et Barville**

 Église / édifice remarquable ordonnant les correspondances visuelles des vallées de la Meuse et du Vair	 Périmètre adapté MH existant => <u>À exclure du périmètre de classement</u>	 Séquence bâtie le long des cours d'eau à protéger, à valoriser <u>à classer ou à mettre en veille + OAP à promulguer</u>	 Élément ou ensemble bâti pouvant présenter des impacts forts dans les grands panoramas de la vallée. <u>à mettre en veille => site à inscrire ou à classer ? + OAP à promulguer</u>
 Édifice classé Monument Historique (périmètre de 500m)	 Site actuellement inscrit => <u>désinscription cas de superposition avec la zone de classement</u>	 Silhouette villageoise à valoriser / <u>à mettre en veille => à inscrire + OAP à promulguer</u>	 Secteur de potagers et vergers à sauvegarder => <u>site à classer ?</u>
 Édifice inscrit Monument Historique (périmètre de 500m)	 Enveloppe bâtie villageoise exclue du site classé - à mettre en veille => <u>site à inscrire ? + OAP à promulguer</u>		


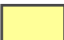



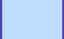






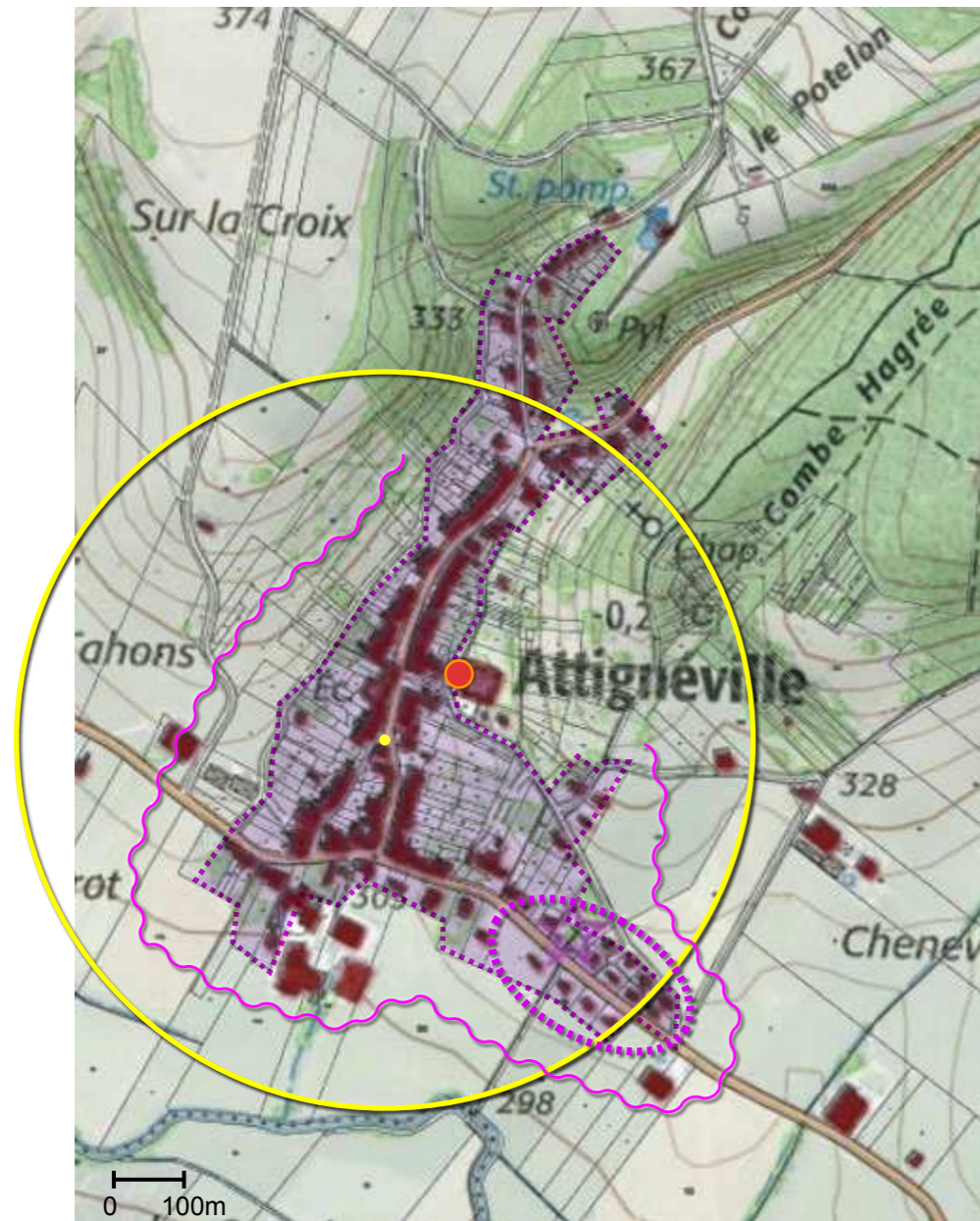
Autigny-la-Tour - ech 1/10000e



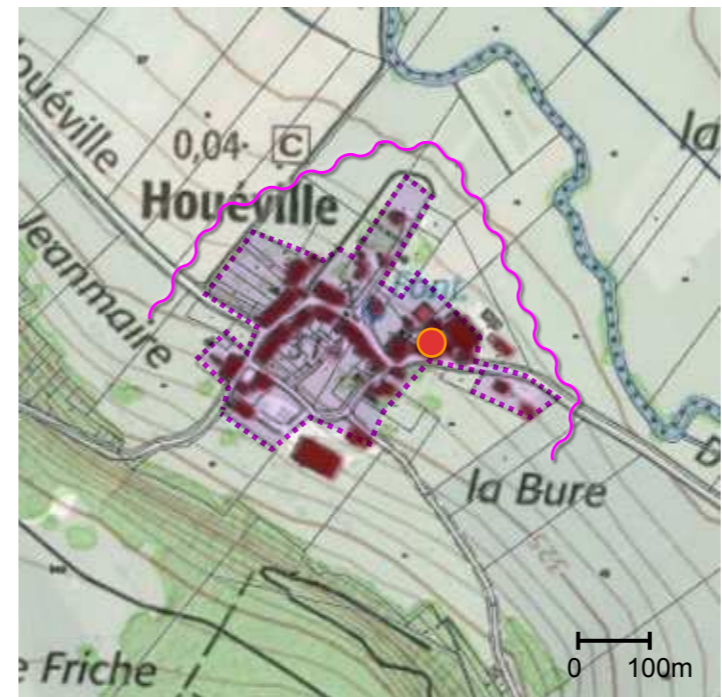
Harchéchamp et Barville - ech 1/10000e

• **Principes et recommandations pour les communes d'Attigneville et Héouville**

 Église / édifice remarquable ordonnant les correspondances visuelles des vallées de la Meuse et du Vair	 Périmètre adapté MH existant => <u>À exclure du périmètre de classement</u>	 Séquence bâtie le long des cours d'eau à protéger, à valoriser <u>à classer ou à mettre en veille + OAP à promulguer</u>	 Élément ou ensemble bâti pouvant présenter des impacts forts dans les grands panoramas de la vallée <u>à mettre en veille => site à inscrire ou à classer ? + OAP à promulguer</u>
 Édifice classé Monument Historique (périmètre de 500m)	 Site actuellement inscrit => <u>désinscription cas de superposition avec la zone de classement</u>	 Silhouette villageoise à valoriser / <u>à mettre en veille => à inscrire + OAP à promulguer</u>	 Secteur de potagers et vergers à sauvegarder => <u>site à classer ?</u>
 Édifice inscrit Monument Historique (périmètre de 500m)	 Enveloppe bâtie villageoise exclue du site classé - à mettre en veille => <u>site à inscrire ? + OAP à promulguer</u>		


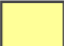

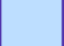





Attigneville - ech 1/10000e













Héouville - ech 1/10000e

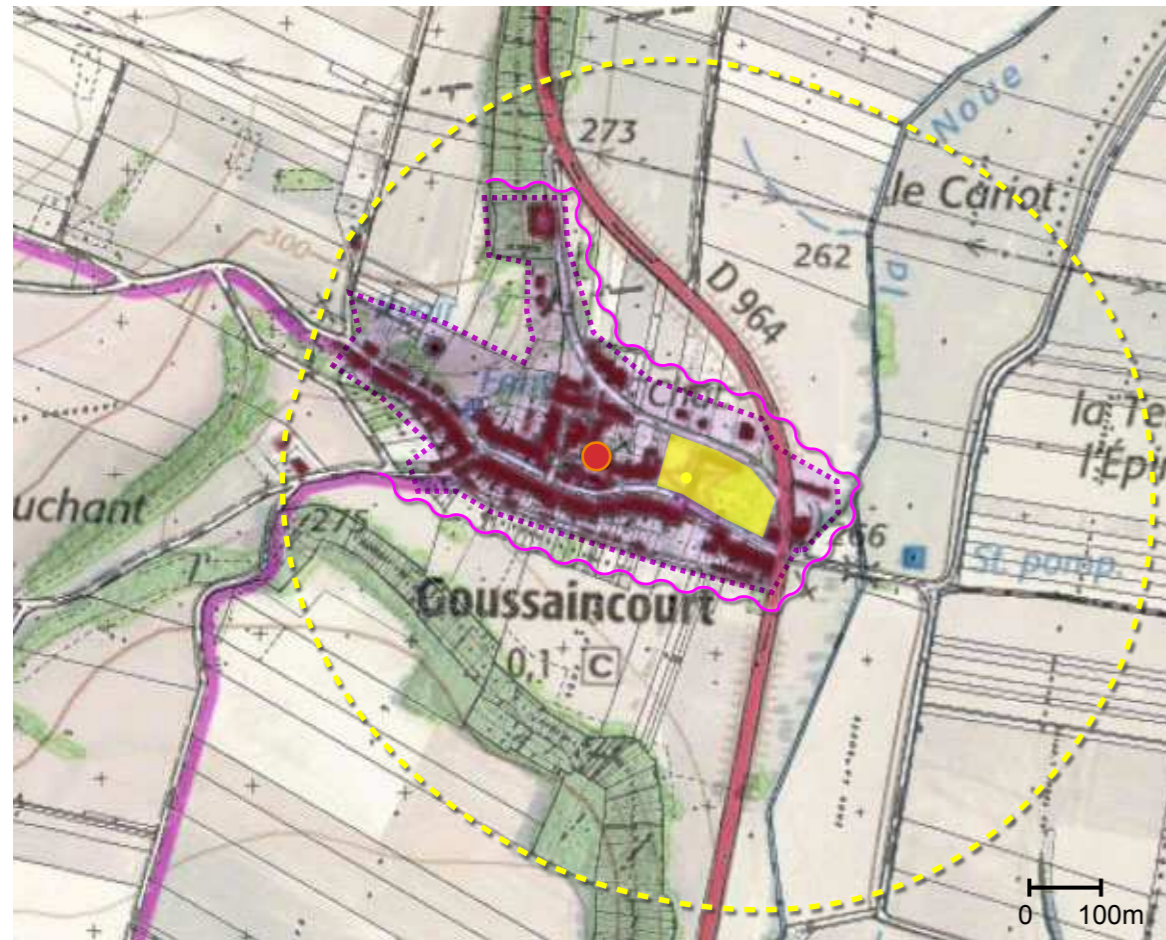
• **Principes et recommandations pour les communes de Goussaincourt et Brixey-aux-Chanoines**

 Église / édifice remarquable ordonnant les correspondances visuelles des vallées de la Meuse et du Vair	 Périètre adapté MH => À EXCLURE DU PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT
 Édifice classé MH / inscrit MH (périètre de 500m)	 Site actuellement inscrit => À DÉSCRIRE EN CAS DE SUPERPOSITION AVEC LA ZONE DE CLASSEMENT ?
 Édifice classé MH / inscrit MH (périètre de 500m)	 Enveloppe bâtie villageoise exclue du site classé - à mettre en veille => SITE À INSCRIRE OU À CLASSER ?

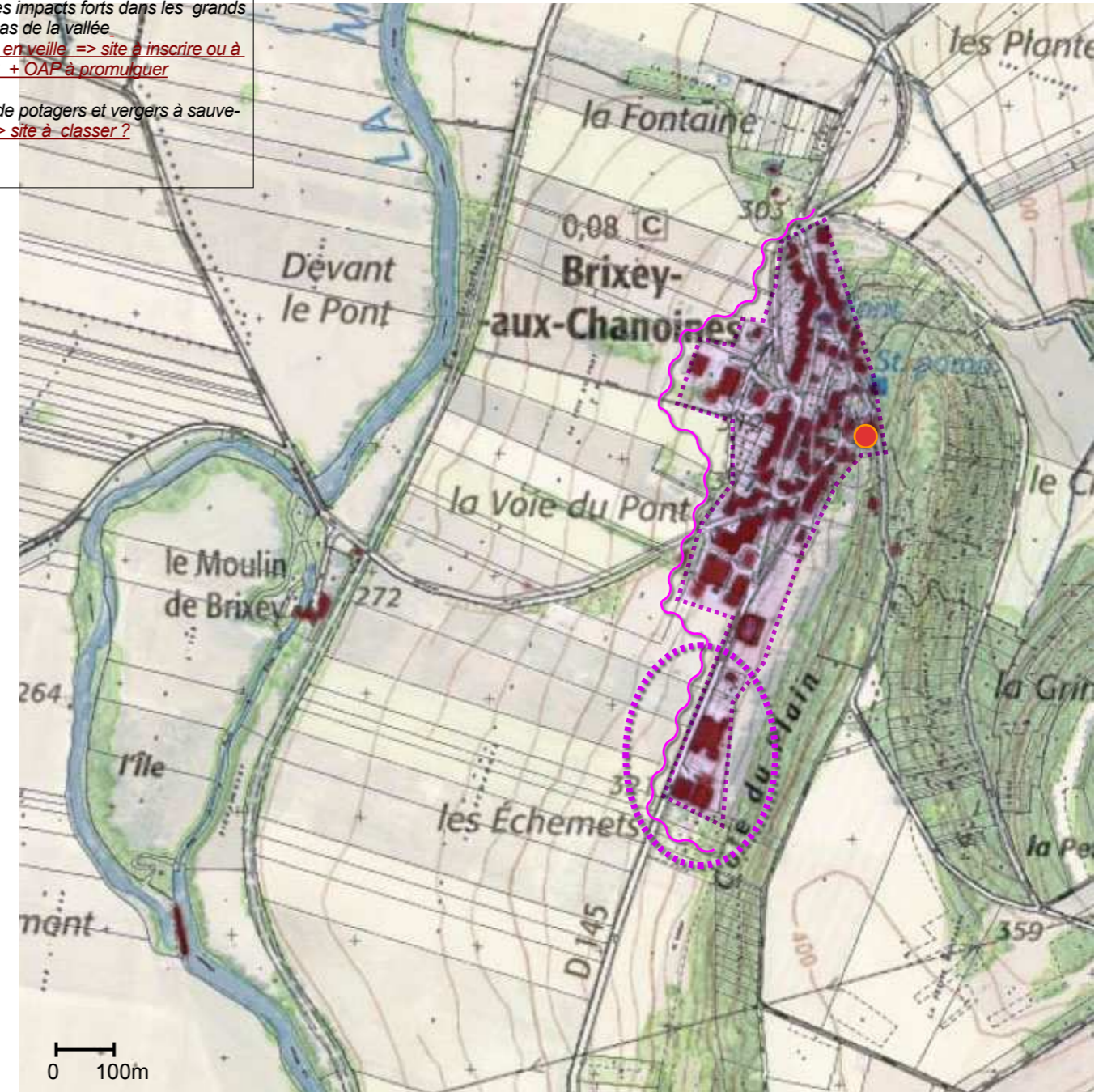
 Séquence bâtie le long des cours d'eau à protéger, à valoriser - À METTRE EN VEILLE / OAP À PROMULGUER	 Élément ou ensemble bâti pouvant présenter des impacts forts dans les grands panoramas de la vallée - à mettre en veille => SITE INSCRIT OU CLASSÉ ?
 Silhouette villageoise à valoriser / À METTRE EN VEILLE / OAP À PROMULGUER	 Secteur de potagers et vergers à sauvegarder => SITE À CLASSER ?

 Église / édifice remarquable ordonnant les correspondances visuelles des vallées de la Meuse et du Vair	 Périètre adapté MH existant => À exclure du périmètre de classement
 Édifice classé Monument Historique (périètre de 500m)	 Site actuellement inscrit => désinscription cas de superposition avec la zone de classement
 Édifice inscrit Monument Historique (périètre de 500m)	 Enveloppe bâtie villageoise exclue du site classé - à mettre en veille => site à inscrire ? + OAP à promulguer

 Séquence bâtie le long des cours d'eau à protéger, à valoriser à classer ou à mettre en veille + OAP à promulguer	 Élément ou ensemble bâti pouvant présenter des impacts forts dans les grands panoramas de la vallée à mettre en veille => site à inscrire ou à classer ? + OAP à promulguer
 Silhouette villageoise à valoriser / à mettre en veille => à inscrire + OAP à promulguer	 Secteur de potagers et vergers à sauvegarder => site à classer ?



Goussaincourt - ech 1/10000e (château de Goussaincourt inscrit MH depuis le 07 juillet 2007).



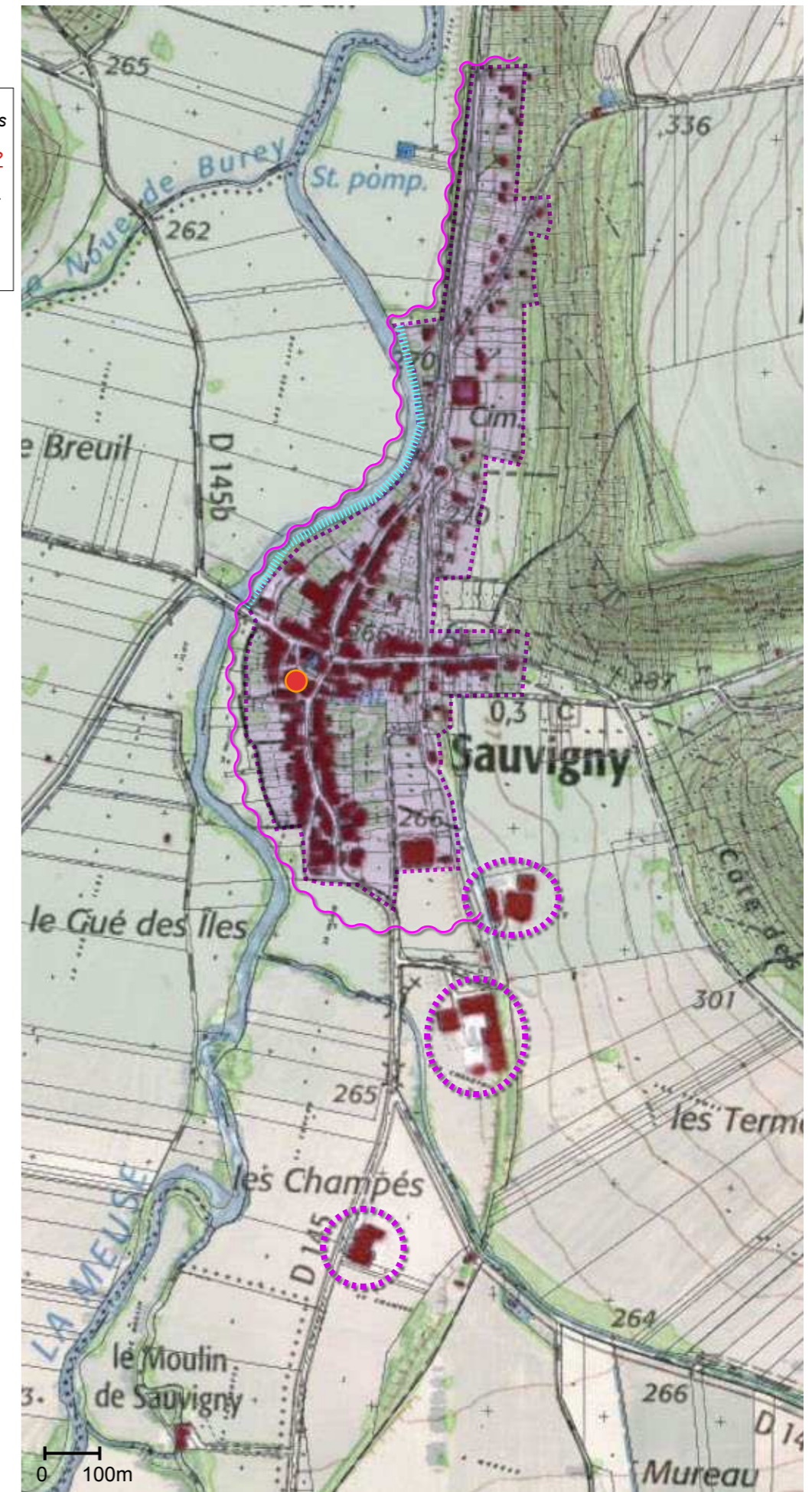
Brixey-aux-Chanoines - ech 1/10000e

• **Principes et recommandations pour les communes de Burey-la-Côte et Sauvigny**

 Église / édifice remarquable ordonnant les correspondances visuelles des vallées de la Meuse et du Vair	 Périètre adapté MH => À EXCLURE DU PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT	 Séquence bâtie le long des cours d'eau à protéger, à valoriser - À METTRE EN VEILLE / OAP À PROMULGUER	 Élément ou ensemble bâti pouvant présenter des impacts forts dans les grands panoramas de la vallée - à mettre en veille => SITE INSCRIT OU CLASSÉ ?
 Édifice classé MH / inscrit MH (périètre de 500m)	 Site actuellement inscrit => À DÉINS-SCRIRE EN CAS DE SUPERPOSITION AVEC LA ZONE DE CLASSEMENT	 Silhouette villageoise à valoriser / À METTRE EN VEILLE / OAP À PROMULGUER	 Secteur de potagers et vergers à sauvegarder => SITE À CLASSER ?
 Édifice classé MH / inscrit MH (périètre de 500m)	 Enveloppe bâtie villageoise exclue du site classé - à mettre en veille => SITE À INSCRIRE OU À CLASSER ?		



Burey-la-Côte - ech 1/10000e (château partiellement inscrit MH / 03 mars 1993)



Sauvigny - ech 1/10000e

ANNEXES :

- 1/ RESTITUTION / COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU CoPIL - 17 DÉCEMBRE 2017
- 2/ TABLEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA VALLÉE DE LA MEUSE ET DU VAIR
- 3/ REPÉRAGES DES CARRIÈRES ET INSTALLATIONS CLASSÉES

ANNEXE 1 : RESTITUTION / COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU CoPIL - 17 DÉCEMBRE 2017

1/ Quelles sont pour vous les principales qualités des paysages des vallées de la Meuse et du Vair ? (= principales valeurs à défendre) **Et repérer sur la carte les sites les plus remarquables de la vallée de la Meuse** (ceux qui sont à considérer comme «incontournables»)

Rappel / objectif : Partager les valeurs paysagères

	Les paysages de la Vallée de la Meuse	Les paysages de la Vallée du Vair
Groupe A	<ul style="list-style-type: none"> Paysages de crêtes remarquables, à voir à différentes périodes de l'année Chapelles, ermitages, châteaux... Méandre de la Meuse et de ses affluents (exemple : vue depuis la Basilique du Bois Chenu) Zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> Côtes, coteaux, méandres (coteau de la Rivière) Végétation Eglises et châteaux
Groupe B	<ul style="list-style-type: none"> Paysage architectural (identifié sur la carte) : Basilique de Domrémy - Bois Chenu, Saint-Élophé, Château de Bourlémont, Maison de Jeanne d'Arc à Domrémy, Chapelle de Bermont Passé historique et paysage esthétique : divers ponts (ex : Frébécourt), viaduc, plaine avec méandres de la Meuse 	<ul style="list-style-type: none"> Paysage architectural (identifié sur la carte) : Harchéchamps, Autigny-la-Tour, Saint-Élophé... Moulins, châteaux Voie romaine (identifié sur la carte) : très importante Ponts sur le Vair Villages
Groupe C	<ul style="list-style-type: none"> Sites avec édifices remarquables identifiés sur la carte (du nord au sud) : Chapelle de Bermont, Beauregard, Maison natale de Jeanne d'Arc, oppidum de Moncel, Basilique du Bois-Chenu, Eglise de Coussey, Château de Bourlémont - Barrage de Domremy – Pont de Frébécourt Vestiges / constructions préromaines Patrimoine naturel : Alignement de Domrémy-Coussey – Vergers – Noues 	<ul style="list-style-type: none"> Châteaux, édifices religieux... Viaduc / chemin de fer Petit patrimoine le long du Vair : moulins (2), ponts...
Groupe D	<ul style="list-style-type: none"> Sites remarquables identifiés sur la carte (du nord au sud) : Beauregard, Basilique du Bois-Chenu, Château de Bourlémont Paysages boisés, haies Paysage bâti limité par vergers et alignement d'arbres Présence de prairies en nombre 	<ul style="list-style-type: none"> Sites remarquables identifiés sur la carte (du nord au sud) : St-Élophé, Autigny-la-Tour, Harchéchamps, Houéville, Chapelle à Attigneville

2/ Quelles sont pour vous les principaux enjeux des paysages des vallées de la Meuse et du Vair ? (= atouts, niveau d'appropriation par les habitants, potentiels, mais aussi fragilité, risques d'évolution, points noirs, conflits d'usages, etc...). **Et repérer, si possible, ces enjeux sur la carte avec des post-it (couleur allouée).**

Rappel / objectif : Partager les enjeux

	Les paysages de la Vallée de la Meuse	Les paysages de la Vallée du Vair
Gr.A	<ul style="list-style-type: none"> Conserver la végétation existante (bosquets, haies, zones humides...) 	
Groupe B	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les structures historiques (notamment ponts et seuils sur les rivières) Préserver les silhouettes des villages Maintenir les points de vue et ce qui fait leur intérêt Préserver la qualité de l'équilibre entre fond de vallée humide et coteaux / entre prairies et boisements Enjeux d'installation des éoliennes (apports financiers pour les communes mais risque d'atteinte au paysage) 	
Groupe C	<ul style="list-style-type: none"> Alignement d'arbre à reconstituer le long de la RD164 Patrimoine paysager : vergers, + haies + noues + fossés Maintien des barrages sur la Meuse (exemple : seuil du Vieux Foulon à conserver pour l'alimentation du canal du Moulin de Domrémy) Préserver les ouvrages comme les ponts (Frébécourt) 	<ul style="list-style-type: none"> Patrimoine lié à l'eau à préserver : moulins, ponts en pierre à l'entrée des villages, ... Poursuivre la valorisation des coteaux
Groupe D	<ul style="list-style-type: none"> Développer le tourisme vert + valoriser le cadre de vie des habitants Conserver les paysages boisés Conserver les haies, voire les développer Impact des extensions urbaines : avoir une harmonie avec le bâti, les alignements d'arbres, les jardins, les bosquets et les vergers en limite des villages Mettre en valeur les prairies et non les champs de cultures 	

3/ Commentez l'approche de périmètre de classement proposée sur la carte (rappel : périmètre rouge = maximal; périmètre orange = restreint) : repérez approximativement les secteurs à inclure et ceux à exclure sur la carte **et expliquer ces propositions d'ajustement ci-dessous en s'aidant si besoin d'un feutre de couleur (rouge / orange) pour l'ajuster sur la carte**

Rappel / objectif : Engager la co-construction du périmètre de classement

	Les paysages de la Vallée de la Meuse	Les paysages de la Vallée du Vair
Gr. A	<ul style="list-style-type: none"> Le périmètre doit être ajusté de manière à harmoniser l'ensemble <p><i>Sur la carte : le périmètre a été ajusté approximativement sur le périmètre proposé en orange en retirant le haut de coteau boisé le long de la vallée du Vair mais en y intégrant le haut du plateau de Moncel (côte st-Julien et la Robe) et le "Rouge Bonnet" au sud-ouest d'Autigny.</i></p>	
Gr. B	<ul style="list-style-type: none"> Éliminer ce qui est au-delà des lignes de crêtes, notamment les parties de plateaux non-visibles depuis les fonds de vallées <p><i>Sur la carte : le périmètre a été ajusté approximativement sur le périmètre proposé en rouge sauf à l'ouest de Sauvigny où le tracé reprend le contour orange ainsi qu'au nord et au sud d'Autigny-Harchéchamps-Barville.</i></p>	
Groupe C	<ul style="list-style-type: none"> Considérer les limites visuelles depuis le fond de vallée Intégrer la butte de Bourlémont dans son intégralité GR714 à prendre en compte <p><i>Sur la carte : le périmètre a été ajusté approximativement sur le périmètre proposé en orange sauf en rive ouest où il s'appuie plutôt sur les limites plus restreintes (limites basses des boisements intermédiaire des coteaux). Mais il intègre aussi le haut du plateau de Moncel (côte st-Julien et la Robe) et la butte de Bourlémont et le secteur du Grand Four (Sionne).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Périmètre de site inscrit sur les parties de plateaux à ramener sur un périmètre plus restreint : par exemple, au sud d'Autigny, ne pas mettre le haut du Hatrot. <p><i>Sur la carte : le périmètre a été ajusté approximativement sur le périmètre proposé en orange sauf au sud d'Autigny où il exclut le flanc sud du Hatrot.</i></p>
Gr. D	<ul style="list-style-type: none"> Périmètre à limiter sur Soulosse, idem à Attigneville mais à élargir ailleurs, en considérant la limite supérieure des zones boisées, pour limiter les installations au-delà comme les éoliennes. <p><i>Sur la carte, le périmètre a été ajusté approximativement sur le périmètre proposé en rouge avec des réserves sur les secteurs au nord de la vallée du Vair, où le périmètre se calerait plutôt sur le tracé en orange ou entre les tracés orange et rouge.</i></p>	

4/ Observations diverses à noter durant les échanges de l'atelier : données à porter à la connaissance, éléments ou projets à prendre en compte, réserves, alertes, questionnements, demande d'éclairage...

Rappel Objectif : Récolter des données d'informations et des points de vue divers, voire divergents pour nourrir l'étude et le débat...

Gr. A	<ul style="list-style-type: none"> Éviter un périmètre de protection trop large afin de renforcer le cœur de la vallée, partie la plus remarquable Intégrer les communes meusiennes dans le périmètre
Gr. B	<p><i>Evoqué lors de la restitution :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Projet éolien à Verpillères (porteur : Vent d'Est / Epinal), mais contraintes importantes : environnement et zones aériennes militaires
Groupe C	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux de devenir des petites propriétés forestières sur le plateau qui n'ont pas été remembrées (ex : RD53). Vestiges celtes qui se trouveraient sur le coteau au nord-ouest du village de Domrémy (en haut du coteau, au sud du cimetièr). <p><i>Évoqué lors de la restitution :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Au bout d'un certain temps, ces parcelles peuvent revenir dans le domaine communal. Le soucis, c'est d'avoir les moyens pour les entretenir. C'est comme cela que la tour géodésique de Moncel appartient maintenant à la commune (tour en brique d'une trentaine de mètres de haut), c'est un élément de patrimoine, implantée sur le point le plus haut du secteur (St-Julien)
Groupe D	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'éoliennes <p><i>Évoqué lors de la restitution :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Activités agricoles possibles à prendre en compte, Réfléchir aux impacts des extensions urbaines, notamment avec le PLUi, exemple de la ZAD à Coussey, mise en place entre le village et le lotissement pour maîtriser le foncier pour replanter ou préserver la voie verte.

ANNEXE 2 : TABLEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA VALLÉE DE LA MEUSE ET DU VAIR

Souces, prairies humides et autres sites liés à l'eau.

Nom du site	Communes	Intérêt	Description du milieu	Faune	Flore	Enjeux
ENS A25 Vallée de la Meuse de Domrémy-la-Pucelle à Coussey	Coussey Domrémy-la-Pucelle	Régional	Ensemble de prairies inondables traditionnellement entretenues par fauche et pâturage	Courlis cendré Vanneau huppé Cigogne noire	Germandrée des marais Menthe pouliot Pesse d'eau	Maintenir les surfaces prairiales Éviter l'intensification des prairies et la déprise Appliquer une fauche tardive et un pâturage extensif
ENS D01 Héronnière de Frébécourt	Frébécourt	Local	Petit massif forestier, composé de feuillus et de conifères, situé entre la vallée de la Saône et celle de la Meuse. La héronnière contient entre 30 et 45 nids	Héron cendré		Assurer la tranquillité de la colonie entre février et juin
ENS D05 Source dans l'ancien lit du Vair	Moncel-sur-Vair	Local	Source située à proximité du lit majeur du Vair, donnant naissance à un petit ruisseau à courant faible et eau clair qui va se jeter dans le Vair		Zannichellie des marais Grande Glycérie Cresson ...	Laisser la source et le cours d'eau à leur dynamique naturelle Mettre en place des abreuvoirs et des clôtures en retrait des berges pour limiter les dégâts du bétail dans le lit mineur et la dégradation des berges

Bois.

ENS F03 Bois de la Côte Julien	Moncel-sur-Vair Soullosse-sous-Saint-Elophé	Régional		Crapaud sonneur à ventre jaune	Aconit tue-loup Lathrée écailleuse Lis martagon	Privilégier la futaie en favorisant les essences locales (Érables, Tilleuls, Hêtres, Chênes, Alisiers)
ENS F04 Le bois brûlé	Sionne	Régional	Chênaie-charmaie sur calcaire dominant la vallée de la Saône		Hêtre tortillard	Privilégier la futaie de feuillus - Sensibiliser les promeneurs à la sensibilité des Hêtres tortillards
ENS F80 Bois de Boinville	Autigny-la-tour	Local	Boisement de type chênaie-charmaie représentatif des vallons froid sur calcaire		Aconit tue-loup - Lathrée écailleuse - Gagée jaune	Proscrire l'introduction de conifères - Éviter l'élargissement des routes et les dépôts de bois en fond de vallon
ENS F81 La Cote Lotte	Harchéchamp	Régional	Versant à tiliaie-ébrale sur sol peu profond à éboulis calcaires. L'exposition Nord induit un microclimat frais. Le haut du versant est occupé par des escarpements rocheux.		Polypode vulgaire - Doradille des murailles - Fougère scolopendre	Maintenir les essences locales en évitant l'implantation d'espèces peu adaptées (conifères, Hêtres...) - Mettre en place en gestion par futaie jardinée augmenterait la diversité écologique du site
ENS F82 Les vignes Jeanmaire	Barville Houéville	Local	Tiliaie-ébrale sur éboulis calcaires grossiers à sous-sol peu profond implanté sur le versant Nord du coteau du Vair		Fougère scolopendre Polypode vulgaire Dentaire pennée	Éviter les coupes rases Maintenir les espèces locales (Érables, Ormes, Frênes, Tilleuls) au détriment des conifères Supprimer les dépôts de déchets

Pelouses calcaires.

ENS P04 Coteaux de la rivière	Autigny-la-Tour	Régional	Pelouse calcaire installée entre les cultures du plateau et les prairies de la vallée du Vair sur un milieu chaud et sec à sol superficiel	Rossignol philomèle - Cuivré des marais	Anémone pulsatile - Genévrier commun - Orchis bouc	Pratiquer le débroussaillage d'une partie des prunelliers et un abattage sélectif des conifères - Mettre en place une gestion par pâturage extensif
ENS P07 Beauregard	Maxey-sur-Meuse	Régional	Petite pelouse calcaire située dominant la vallée de la Meuse qui a tendance à se refermer dans sa partie Est par des semis naturels de Pins noirs provenant de plantation voisine Quelques éboulis sont présents sur les pentes en partie Sudpelouse calcaire située dominant la vallée de la Meuse qui a tendance à se refermer dans sa partie Est par des semis naturels de Pins noirs provenant de plantation voisine	Flambé - Mante religieuse	Anémone pulsatile - Genévrier commun - Serpolet couché	Mettre en place un fauchage régulier ou un pâturage extensif afin de conserver l'ouverture du milieu - Envisager l'abattage sélectif de quelques Pins noirs
ENS P11 La Cumene	Soulesse-sous-Saint-Elophé	Régional	Ensemble de dépressions calcaires surmontant la vallée du Vair où le sol est quasiment absent.	Lézard des murailles - Mante religieuse	Anémone pulsatile - Cytise pédonculé - Epipactis brun-rouge	Mettre en place des actions de débroussaillage permettrait de diversifier le milieu en recréant des pelouses sèches entre les dépressions
ENS P12 La crotte de brebis	Soulesse-sous-Saint-Elophé	Local	Pelouse sèche composé de milieux diversifiés, tel que des secteurs secs sur sol peu profond ou sur éboulis ou des zones planes et pâturées		Anémone pulsatile - Cytise pédonculé - Lin à feuilles étroites - Ophrys mouche	Pratiquer le pâturage extensif ou le fauchage tardif pour conserver l'ouverture du milieu - Éviter de trop charger le sol en matière organique
ENS P14 Le Niémont	Neufchâteau	Local	Multitude de petites pelouses calcaires enclavées dans divers boisement sur le haut du coteau	Flambé - Mante religieuse	Germandrée petit chêne - Orchis bouc - Serpolet couché	Mettre en place un débroussaillage ou un fauchage tardif pour limiter l'expansion des arbres et arbustes Ou - Mettre en place un pâturage extensif pour limiter l'expansion des arbres et arbustes

Cours d'eau.

ENS R01 La Meuse dans sa traversée du département	Bazoilles-sur-Meuse Coussey Domrémy-la-Pucelle Frebécourt Greux Maxey-sur-Meuse Neufchâteau	National	D'une largeur de 6 à 15 m, la Meuse est un milieu unique pour les Vosges Ses vallées essentiellement prairiales, ses noues, ses bras morts, ses îles et petites zones humides font de cette rivière un milieu contenant une exceptionnelle biodiversité	Héron cendré - Martin pêcheur d'Europe	Gratiolle officinale - Inule d'Angleterre	Préserver la dynamique naturelle de la rivière - Préserver les annexes hydrauliques - Préserver les prairies du lit majeur et les ripisylves - Pour la préservation des berges préférer le génie biologique que l'enrochement
ENS R13 La Saône	Coussey Frebécourt Liffol-le-Grand Midrevaux Pargny-sur-Mureau Sionne Villouxé	Local	Cours d'eau de côtes calcaires avec pertes dans le réseau karstique souterrain en amont de Liffol-le-Grand L'alimentation par résurgence calcaires en rive droite permet la formation de nombreux petits marais de pente unique en Lorraine	Agrion de Linden - Cingle plongeur		Améliorer la qualité de l'épuration - Planter une ripisylve composée d'espèces locales et adaptées sur les berges dénudées - Poser des clôtures et créer des abreuvoirs dans les prairies afin de limiter la progression du bétail dans le cours d'eau - Éviter la création de plans d'eau et les interventions hydrauliques lourdes
ENS R15 La Frezelle	Neufchâteau Rollainville Rouvres-la-Chétive Soulesse-sous-Saint-Elophé Vouxey	Régional	Ce cours d'eau calcaire est intéressant dans sa partie aval à partir de Rouvres-la-Chétive pour son parcours sinueux et le phénomène de pertes sur le réseau karstique	Bergeronnette des ruisseaux - Bergeronnette printanière - Ecrevisse à pieds blancs - Gomphe à crochets - Gomphe joli - Truite		Reconstituer la ripisylve avec des espèces locales et adaptées - Améliorer la qualité de l'épuration - Poser des clôtures et créer des abreuvoirs dans les prairies afin de limiter la progression du bétail dans le cours d'eau - Éviter la création de plans d'eau

ANNEXE 3 : REPÉRAGES DES CARRIÈRES ET INSTALLATIONS CLASSÉES

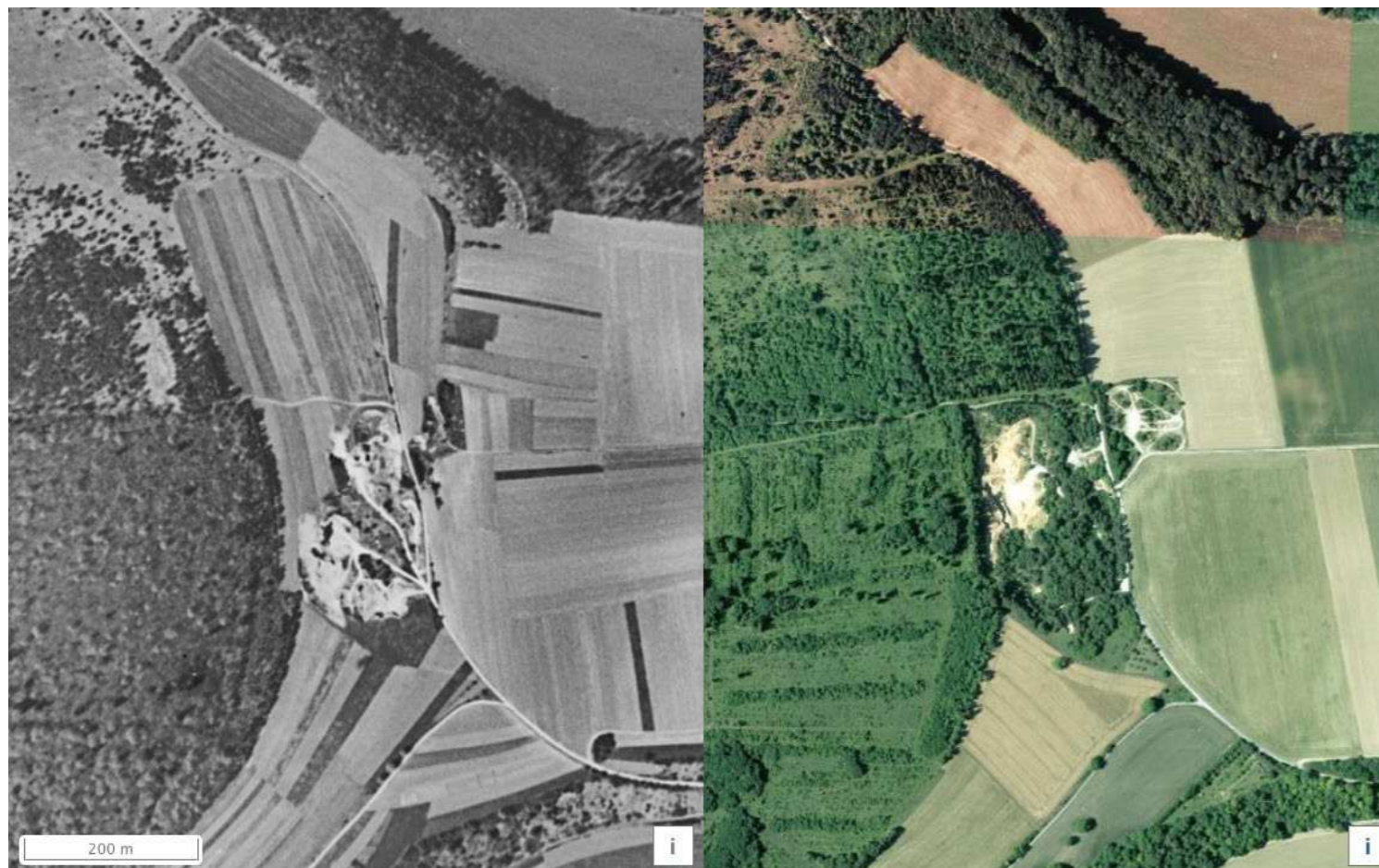




Ancienne sablière au lieu-dit La Fourrière / Goussaincourt



Ancienne carrière de grouine au lieu-dit Bermont / Greux



Carrière Liègerot au lieu dits Les Fourches / Domremy-la-Pucelle / en activités



Anciennes carrières près du lieu-dit Pré Villée / Coussey



Anciennes carrières de Berthelevaux / Coussey (site pédagogique)b



Ancienne gravière au lieu dits Les Terres Plates / Sionne



Carrières Calin au lieu dit Launot / Coussey et Sionne / en activités sur Coussey, en cours d'extension sur Sionne



Anciennes carrières près des lieux-dits Champ Nonain (Coussey) et Saurupt (Neuchâteau)



Anciennes carrières près du lieux dits les Ensanges / Moncel



Anciennes carrières entre les lieux-dits Thirot et Sous la Frette / Soulosse



Ancienne carrière au lieu dits Le Grouis / Soulosse-Saint-Elophé



Anciennes carrières (?) au lieu-dit Le Jardin / Soulosse



Anciennes carrières entre les Vignes et le Pertuis / Autigny-la-Tour



Anciennes carrières au lieu-dit La Viau / Barville



Ancienne carrière au lieu dit le Chatelet / Barville (Etablissement Calin - activités actuelles de stockage et criblage)



Carrières Calin au lieu-dit Sous les Roches / Attigneville (en activités)



Stockage de déchets inertes SAS Jean Ferry, au lieu dit Hannecha / Soulosse (en activités)



Déchetterie près du lieu dit le Niémont / Neufchâteau



Méthaniseur, au lieu dit Lassus / Coussey

